CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

SOMMAIRE

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS **3**
MAIRIE DU 1ER SECTEUR **3**
DELIBERATIONS DU 17 JUIN 2025 3
MAIRIE DU 2EME SECTEUR **15**
DELIBERATIONS DU 16 JUIN 2025 15
MAIRIE DU 3EME SECTEUR **34**
DELIBERATIONS DU 17 JUIN 2025 34
MAIRIE DU 4EME SECTEUR **68**
DELIBERATIONS DU 17 JUIN 2023 68
MAIRIE DU 5EME SECTEUR **81**
DELIBERATIONS DU 19 JUIN 2025 81
MAIRIE DU 6EME SECTEUR **155**
DELIBERATIONS DU 19 JUIN 2025 155
MAIRIE DU 7EME SECTEUR **203**
DELIBERATIONS DU 17 JUIN 2025 203
MAIRIE DU 8EME SECTEUR **269**
DELIBERATIONS DU 17 JUIN 2025 269

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 1er secteur

Délibérations du 17 juin 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés,26 membres

1
R25/52/1S-25-42026-DLSVAEC-
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -
Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de la vie locale et des célébrations - 1ère répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres

2
R25/53/1S-25-42283-DF
DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT -
Association AMPIL - RS FLEGIER - Acquisition d'une résidence sociale composée de 10 logements dans le 1er arrondissement .

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
3
R25/54/1S-25-42320-DS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS -
Approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
4
R25/55/1S-25-42373-DS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS -
Appel à Projet " Egalité Femmes / Hommes dans le Sport : héritage immatériel des Jeux Olympiques " - Attribution de subventions aux lauréats.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
5
R25/56/1S-25-42388-DETECES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – SERVICE FILIERES, FONCIER ET RAYONNEMENT -
Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur du développement économique de Marseille - Approbation de conventions.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
6
R25/57/1S-25-42453-DTEM
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ENERGIE -
Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de deux conventions de subventionnement.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
7
R25/58/1S-25-42497-DSPI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION -
Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2025 - 3ème répartition - Affectation d'autorisation
d'engagement .

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
8
R25/59/1S-25-42523-DSAS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE -
Plan Pauvreté - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du dans le cadre du Plan pauvreté

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
9
R25/60/1S-25-42524-DSAS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE -
Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion, 3eme répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
10
R25/61/1S-25-42541-DGAJSP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE
Attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3ème répartition.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
11
R25/62/1S-25-42308-DC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -
Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projet éducation artistique et culturelle.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
12
R25/63/1S-25-42327-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire - 2ème Répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
13
R25/64/1S-25-42328-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne - 2ème Répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés,26 membres
14
R25/65/1S-25-42329-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l' initiative associative - 1ère répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
15
R25/66/1S-25-42330-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 2ème répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
16
R24/67/1S- 25-42331-DLSVAEC.-
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations. 2ème répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
17
R25/68/1S-25-42332-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
18
R25/69/1S-25-42333-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
19
R25/70/1S-25-42334-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors - 2ème répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
20
R25/71/1S-25-42335-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
Soutien aux équipements sociaux 2025 – 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
21
R25/72/1S-25-42336-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
Attribution de subventions aux Equipements Sociaux pour l ' innovation et la créativité - 2ème répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
22
R25/73/1S-25-42339-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement - Réhabilitation de la Maison des Associations.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
23
R25/74/1S-25-42354-DE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - POLE RESTAURATION SCOLAIRE -
Approbation de la convention relative au projet de redistribution des denrées non consommées conclue entre la Ville de Marseille et l'association de préfiguration de la Régie de quartiers Noailles-Belsunce.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 25 voix.
M. Gilles ASPINAS se déporte.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
24
R25/75/1S-25-42355-DE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - POLE RESTAURATION SCOLAIRE -
Attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets « la Semaine du Goût 2025 » - Approbation de conventions.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
25
R25/76/1S-25-42357-DC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -
Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
26
R25/77/1S-25-42358-DC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -
Attribution de subventions d'investissement - Quatrième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
27
R25/78/1S-25-42361-DAEJ
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -
Attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
28
R25/79/1S-25-42382-DSPI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE- DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 2ème répartition - Approbation de convention ci-annexée.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
29
R25/80/1S-25-42428-DAEJ
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -
Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
30
R25/81/1S-25-42465-DAEJ
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -
Attribution à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
31
R25/82/1S-25-42509-DSPI

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE- DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION - - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
32
R25/83/1S-25-42525-DSAS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE -
Attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes - 2eme répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
33
R25/84/1S-25-42542-DGAJSP
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -- DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITE - SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MÉMOIRES ET MONDE COMBATTANT -
Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles -
2ème répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
34
R25/85/1S-25-42543-DGAJSP
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -- Direction de la Relation Citoyenne et de la Proximité - Service Famille, transmission, mémoire et monde combattant -
Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 2ème répartition 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
35
R25/86/1S-25-42544-DGAJSP
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITE – SERVICE TRANSMISSION FAMILLE, MEMOIRES ET MONDE COMBATTANT -
Approbation de conventions et du règlement d'usage dans le cadre de la mise à disposition gratuite des locaux sis 50 boulevard de la Corder ie 13007 Marseille, à des associations oeuvrant pour le travail de mémoire.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
36
R25/87/1S-25-42314-DML
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL -
Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales..

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
37
R25/88/1S-25-42385-DETECES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MISSION EMPLOI -
Attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui oeuvrent en
faveur de l' insertion professionnelle et de l 'emploi - 3ème attribution -
Approbation de conventions

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
38
R25/89/1S-25-42397-DSPI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE- DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION MISSION UNE SEULE SANTE
Subventions attribuées aux associations mettant en œuvre l'approche Une seule santé à Marseille - Budget primitif 2025 - 1ère répartition - Affectation d'autorisation d'engagement .

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 26 voix.
Mme Clémence PARODI vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
39
R25/90/1S-25-42444-DTEM
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION
ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT -
Attribution de subventions à diverses associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement , de l'alimentation solidaire et durable et de l'agriculture de proximité.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
40
R25/91/1S-25-42450-DGAPM
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION RELATIONS AUX FAMILLES ET PROJETS PARTENARIAUX -
Approbation de la convention cadre des Cités éducatives et attribution de subventions pour les Cités éducatives.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
41
R25/92/1S-25-42467-MRUQP
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville – Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement , 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du «Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
42
R25/93/1S-25-42490-DNV
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA
NATURE EN VILLE - SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES -
Attribution de subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation de la convention avec l'association l'Hydre.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
43
R25/94/1S-25-42500-DSPI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE- DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION -- Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées.

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
44
R25/95/1S-25-42503-DSPI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
45
R25/96/1S-25-42384-DETECES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT -
Appel à projets Commerce - Attribution de subventions pour l 'année 2025 - Approbation de conventions

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
46
R25/97/1S-25-42394-DETECES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT -
Approbation des cahiers des charges de rétrocession des droits au bail relatifs aux locaux commerciaux sis rue Louis Mouronval 3ème arrondissement et sis 75 La Canebière ex Foot Station 1er arrondissement - Approbation d'un nouveau cahier des charges de rétrocession du droit au bail relatif au local sis 75 La Canebière ex Fantasia 1er arrondissement .

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
47
R25/98/1S-25-42405-DFI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE -
1er arrondissement - Belsunce - Noailles - Cession à la Société Publique Locale
d'Aménagement d' Intérêt National "Aix-Marseille Provence", de 5 immeubles issus du patrimoine dégradé de la Ville, pour intégration dans l' îlot prioritaire "multi-sites" du Projet Partenarial d'Aménagement .

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 26 membres
48
R25/99/1S-25-42424-DLLHI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE -
Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement .

****

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :
Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 juin 2025 pour le Conseil Municipal du 20 juin 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

Mairie du 2ème secteur

Délibérations du 16 juin 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/058/2S
RCM n° 25-42308-DC Commission :VDV
OBJET : Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projet éducation artistique et culturelle.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projet éducation artistique et culturelle.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42308-DC, joint en annexe et relatif à l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projet éducation artistique et culturelle.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/059/2S
RCM n° 25-42320-DS Commission :AGE
OBJET : Approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives – Approbation de conventions -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives ainsi que la validation des conventions conclues entre la Ville de Marseille et ces associations.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42320-DS, joint en annexe et relatif à l'approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives – Approbation de conventions -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/060/2S

RCM n° 25-42327-DLSVAEC Commission : VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire – 2ème répartition 2025 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire dans le cadre d'une 2ème répartition 2025 -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42327-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire – 2ème répartition 2025

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/061/2S

RCM n° 25-42328-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne – 2ème répartition 2025 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne dans le cadre d'une 2ème répartition 2025 -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42328-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne – 2ème répartition 2025 -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/062/2S

RCM n° 25-42329-DLSVAEC Commission : VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative – 1ère répartition 2025 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative – 1ère répartition 2025 -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42329-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative – 1ère répartition 2025 -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/063/2S

RCM n° 25-42330-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 2ème répartition 2025 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine dans le cadre d'une 2ème répartition 2025 -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42330-DLSVAEC, joint en

annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 2ème répartition 2025 -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/064/2S

RCM n° 25-42331-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions d'équipement à diverses associations – 2ème répartition 2025 -
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations dans le cadre d'une 2ème répartition 2025 -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42331-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations – 2ème répartition 2025 -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/065/2S

RCM n° 25-42332-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social – Fêtes de quartier – 2ème répartition 2025 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social – Fêtes de quartier dans le cadre d'une 2ème répartition 2025 -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42332-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social – Fêtes de quartier – 2ème répartition 2025 -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/066/2S

RCM n° 25-42333-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social – Intérêt social – 2ème répartition 2025 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera

prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social – Intérêt social – dans le cadre d'une 2ème répartition 2025 -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42333-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social – Intérêt social – 2ème répartition 2025 -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/067/2S

RCM n° 25-42335-DLSVAEC Commission : VDV
OBJET : Soutien aux équipements sociaux 2025 – 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le soutien aux équipements sociaux 2025 – 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025 -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42335-DLSVAEC, joint en annexe et relatif au soutien aux équipements sociaux 2025 – 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025 -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/068/2S

RCM n° 25-42336-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions aux Equipements Sociaux pour l'innovation et la créativité – 2ème répartition 2025 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux Equipements Sociaux pour l'innovation et la créativité dans le cadre d'une 2ème répartition 2025 -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42336-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux Equipements Sociaux pour l'innovation et la créativité – 2ème répartition 2025 -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/069/2S

RCM n° 25-42352-DS Commission :AGE
OBJET : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, la fondation OM, la fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football – Travaux de réhabilitation et de rénovation des citystades Félix Weygand (13ème arrondissement) et Peyssonnel (3ème arrondissement).

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, la fondation OM, la fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football en ce qui concerne notamment les travaux de réhabilitation et de rénovation du citystade Peyssonnel (3ème arrondissement).

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42352-DS, joint en annexe et relatif à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, la fondation OM, la fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football – Travaux de réhabilitation et de rénovation des citystades Félix Weygand (13ème arrondissement) et Peyssonnel (3ème arrondissement).

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Anne PFISTER -

Rapport n° 25/070/2S

RCM n° 25-42355-DE Commission : VDV
OBJET : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets « la semaine du goût 2025 » - Approbation de conventions -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets « la semaine du goût 2025 » ainsi que l'approbation de conventions afférentes.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42355-DE, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets « la semaine du goût 2025 » - Approbation de conventions -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/071/2S

RCM n° 25-42357-DC Commission :VDV

OBJET : Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 – Approbation des conventions -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 ainsi que la validation des conventions afférentes.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42357-DC, joint en annexe et relatif à l'approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 – Approbation des conventions -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREH MEIER -

Rapport n° 25/072/2S

RCM n°25-42358-DC Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions d'investissement – Quatrième répartition- Différents secteurs culturels – Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre d'une quatrième répartition dans différents secteurs culturels ainsi que la validation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42358-DC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions d'investissement – Quatrième répartition- Différents secteurs culturels – Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/073/2S

RCM n° 25-42373-DS Commission :AGE
OBJET : Appel à projet « Egalité Femmes / Hommes dans le Sport : héritage immatériel des Jeux Olympiques » - Attribution de subventions aux lauréats -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'appel à projet « Egalité Femmes / Hommes dans le Sport : héritage immatériel des Jeux Olympiques » ainsi que l' attribution de subventions aux lauréats -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42373-DS, joint en annexe et relatif à l'appel à projet « Egalité Femmes / Hommes dans le Sport : héritage immatériel des Jeux Olympiques » - Attribution de subventions aux lauréats -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/074/2S

RCM n° 25-42382-DSPI Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes – 2ème répartition – Approbation de convention ci-annexée -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :
- l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre d'une 2ème répartition
- l'approbation d'une convention ci-annexée

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42382-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes – 2ème répartition – Approbation de convention ci-annexée -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/075/2S

RCM n° 25-42384-DETECES Commission :VAT
OBJET : Appel à projets Commerce – Attribution de subventions pour l'année 2025 – Approbation de conventions -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet un appel à projets Commerce, l'attribution de subventions pour l'année 2025 et l'approbation de conventions -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42384-DETECES, joint en annexe et relatif à l'appel à projets Commerce – Attribution de subventions pour l'année 2025 – Approbation de conventions -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/076/2S

RCM n° 25-42385-DETECES Commission :VET
OBJET : Attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi – 3ème attribution – Approbation de conventions -
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi – 3ème attribution– Approbation de conventions -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42385-DETECES , joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi – 3ème attribution – Approbation de conventions -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/077/2S

RCM n° 25-42388-DETECES Commission :AGE
OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille – Approbation de conventions -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :
- l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille
- l'approbation de conventions -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42388-DETECES, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille – Approbation de conventions -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/078/2S

RCM n° 25-42394-DETECES Commission :VAT
OBJET : Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail relatif au local commercial sis rue Louis Mouronval 3ème arrondissement .

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation du cahier des charges de rétrocession des droits au bail relatifs aux locaux commerciaux sis rue Louis Mouronval 3ème arrondissement .

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42394-DETECES, joint en

annexe et relatif à l'approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail relatif au local commercial sis rue Louis Mouronval 3ème arrondissement .

Rapport adopté à l'Unanimité -

MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/079/2S

RCM n° 25-42419-DLLHI Commission : VAT
OBJET : Procédure de déclaration de biens en état d'abandon manifeste – Poursuite de la procédure d'expropriation – Immeuble sis 9 traverse Sainte Marie – 3ème arrondissement -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la procédure de déclaration de biens en état d'abandon manifeste – Poursuite de la procédure d'expropriation – Immeuble sis 9 traverse Sainte Marie – 3ème arrondissement -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42419-DLLHI, joint en annexe et relatif à la procédure de déclaration de biens en état d'abandon manifeste – Poursuite de la procédure d'expropriation – Immeuble sis 9 traverse Sainte Marie – 3ème arrondissement -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/080/2S

RCM n° 25-42424-DLLHI Commission :VAT
OBJET : Aides en faveur du logement locatif social – Approbation de subventions et de
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet les Aides en faveur du logement locatif social ainsi que l'approbation de subventions et de conventions de financement -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42424-DLLHI, joint en annexe et relatif aux aides en faveur du logement locatif social – Approbation de subventions et de conventions de financement -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Anne PFISTER -

Rapport n° 25/081/2S

RCM n° 25-42428-DAEJ Commission :VDV
OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille , la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône – Attribution de subventions exercice 2025 – 1ère répartition -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille , la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône – Attribution de subventions exercice 2025 – 1ère répartition -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°25-42428-DAEJ, joint en annexe et relatif à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille , la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône – Attribution de subventions exercice 2025 – 1ère répartition -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.
(Arrivée de Madame Nasséra BENMARNIA à 18h06) -

RAPPORTEUR : Madame Anne PFISTER -

Rapport n° 25/082/2S

RCM n° 25-42433-DFI Commission :VAT
OBJET : 3ème arrondissement – 182 bd National – Plan Ecole – Acquisition amiable des lots de copropriété nécessaires à la réalisation du projet de rénovation de l'école Pommier -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le 3ème arrondissement – 182 bd National – Plan Ecole – avec l'acquisition amiable des lots de copropriété nécessaires à la réalisation du projet de rénovation de l'école Pommier -
LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42433-DFI, joint en annexe et relatif au 3ème arrondissement – 182 bd National – Plan Ecole – Acquisition amiable des lots de copropriété nécessaires à la réalisation du projet de rénovation de l'école Pommier -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Marie-José CERMOLACCE -

Rapport n° 25/083/2S

RCM n° 25-42437-DF Commission : AGE
OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT – Société CDC Habitat Social – Bons Voisins PPP – Construction neuve de 40 logements collectifs sociaux dans le 3ème arrondissement -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet une garantie d'emprunt que la Ville de Marseille accorde, à hauteur de 50 %, à la Société CDC Habitat Social – Bons Voisins PPP pour financer la construction neuve de 40 logements collectifs sociaux dans le 3ème arrondissement -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42437-DF, joint en annexe et relatif à la GARANTIE D'EMPRUNT – Société CDC Habitat Social – Bons Voisins PPP – Construction neuve de 40 logements collectifs sociaux dans le 3ème arrondissement -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Anne PFISTER -

Rapport n° 25/084/2S

RCM n° 25-42450-DGAPM Commission :VET
OBJET : Approbation de la convention cadre des Cités Educatives et attribution de subventions pour les Cités Educatives.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :
- l'approbation de la convention cadre des Cités Educatives
- l' attribution de subventions pour les Cités Educatives.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42450-DGAPM, joint en annexe et relatif à l'approbation de la convention cadre des Cités Educatives et attribution de subventions pour les Cités Educatives.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/085/2S

RCM n° 25-42465-DAEJ Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes – 1ère répartition-

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes – 1ère répartition-

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42465-DAEJ, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes – 1ère répartition-

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 9 Décembre 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/086/2S

RCM n° 25-42467-MRUQP Commission :VET

OBJET : Programme DSU : 1ère série d'opérations de subventions en investissement, 2ème série d'opérations de subventions en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet , dans le cadre du Programme DSU , une 1ère série d'opérations de subventions en investissement, une 2ème série d'opérations de subventions en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et enfin une 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42467-MRUQP, joint en annexe et relatif au Programme DSU : 1ère série d'opérations de subventions en investissement, 2ème série d'opérations de subventions en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieu Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/087/2S

RCM n° 25-42474-DTEM Commission :VET
OBJET : Approbation de dénomination de voies -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de dénomination de voies.

Notre secteur est concerné par :

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42474-DTEM, joint en annexe et relatif à l'approbation de dénomination de voies.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/088/2S

RCM n° 25-42490-DNV Commission :VET
OBJET : Attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville – Approbation de la convention avec l'association l'Hydre -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :
- des attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville – l'approbation de la convention avec l'association l'Hydre -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°25-42490-DNV, joint en annexe et relatif à l'attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville – Approbation de la convention avec l'association l'Hydre -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC -

Rapport n° 25/089/2S

RCM n° 25-42497-DSPI Commission : AGE
OBJET : Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2025 – 3ème répartition – Affectation d'autorisation d'engagement -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet les subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2025 – 3ème répartition – Affectation d'autorisation d'engagement -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42497-DSPI, joint en annexe et relatif aux subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2025 – 3ème répartition – Affectation d'autorisation d'engagement -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC -

Rapport n° 25/090/2S

RCM n° 25-42499-DSPI Commission :VET
OBJET : Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique volet « activité physique adaptée ». Budget primitif 2025 – 2ème répartition – Affectation d'autorisation d'engagement -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique volet « activité physique adaptée ». Budget primitif 2025 – 2ème répartition – Affectation d'autorisation d'engagement -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42499-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique volet « activité physique adaptée ». Budget primitif 2025 – 2ème répartition – Affectation d'autorisation d'engagement -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/091/2S

RCM n° 25-42500- DSPI Commission : VET
OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations – 2ème répartition – Approbation des conventions annexées -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet :
- l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations dans le cadre d'une 2ème répartition
- l'approbation des conventions conclues entre la Ville de Marseille et ces associations

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42500- DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations – 2ème répartition – Approbation des conventions annexées -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC -

Rapport n° 25/092/2S

RCM n° 25-42501-DSPI Commission :VET
OBJET : Lancement de la démarche "Ecoles favorables à la santé".

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le lancement de la démarche "Ecoles favorables à la santé".

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42501-DSPI, joint en annexe et relatif au lancement de la démarche "Ecoles favorables à la santé".

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Anne PFISTER -

Rapport n° 25/093/2S

RCM n° 25-42503-DSPI Commission :VET
OBJET : Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42503-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC -

Rapport n° 25/094/2S

RCM n° 25-42509-DSPI Commission :VDV
OBJET : Attributions de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42509-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/095/2S

RCM n° 25-42514-DGSE Commission : VET
OBJET : Attribution d'une subvention pour action aux associations répondant à la thématique « Démocratie locale ».

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution d'une subvention pour action aux associations répondant à la thématique « Démocratie locale ».

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42514-DGSE, joint en annexe et relatif à l'attribution d'une subvention pour action aux associations répondant à la thématique « Démocratie locale ».

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/096/2S

RCM n° 25-42520-DGAREGP Commission : VAT
OBJET : Plan de modernisation des piscines municipales - Construction d'une piscine municipale dans le 2ème secteur - 3ème arrondissement - Piscine Bougainville - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet au plan de modernisation des piscines municipales - Construction d'une piscine municipale dans le 2ème secteur - 3ème arrondissement - Piscine Bougainville - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42520-DGAREGP joint en annexe et relatif au Plan de modernisation des piscines municipales - Construction d'une piscine municipale dans le 2ème secteur - 3ème arrondissement - Piscine Bougainville - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 Juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements
---
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/097/2S

RCM n° 25-42523-DSAS Commission :AGE
OBJET : Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Contrat Local des Solidarités -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Contrat Local des Solidarités -

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42523-DSAS, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Contrat Local des Solidarités -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements
---
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/098/2S

RCM n° 25-42524-DSAS Commission : AGE
OBJET : Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre
l 'Exclusion, 3eme répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l 'Exclusion, 3eme répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42524-DSAS, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l 'Exclusion, 3eme répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -
Monsieur Michel AZOULAI ne prend paspart au vote -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17
membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Marie-José CERMOLACCE -

Rapport n° 25/099/2S

RCM n° 25-42525-DSAS Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes dans le cadre d'une 2ème répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42525-DSAS, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes - 2eme répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/100/2S

RCM n° 25-42539-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : Réhabilitation d'un bâtiment désaffecté en vue de sa réaffectation en Centre d'Animation et de Loisirs - 34, rue du Jet d'Eau - 3ème arrondissement - Approbation de la diminution et de l'augmentation des affectations d'autorisation de programmes relative à la création d'un centre d'animation et de loisirs Rue du jet d'eau.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la réhabilitation d'un bâtiment désaffecté en vue de sa réaffectation en Centre d'Animation et de Loisirs - 34, rue du Jet d'Eau - 3ème arrondissement - Approbation de la diminution et de l'augmentation des affectations d'autorisation de programmes relative à la création d'un centre d'animation et de loisirs Rue du jet d'eau.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42539-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à la réhabilitation d'un bâtiment désaffecté en vue de sa réaffectation en Centre d'Animation et de Loisirs - 34, rue du Jet d'Eau - 3ème arrondissement - Approbation de la diminution et de l'augmentation des affectations d'autorisation de programmes relative à la création d'un centre d'animation et de loisirs Rue du jet d'eau.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/102/2S

RCM n° 25-42542-DGAJSP Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 2ème répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles dans le cadre d'une 2ème répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42542-DGAJSP, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles dans le cadre d'une 2ème répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/103/2S

RCM n° 25-42543-DGAJSP Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 2ème répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants dans le cadre d'une 2ème répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42543-DGAJSP joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 2ème répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/104/2S

RCM n° 25-42552-DFI Commission :VAT
OBJET : 3ème arrondissement - Rue Caravelle - Acquisition de parcelles appartenant à l'EPAEM et à la Métropole Aix-Marseille Provence en vue de la construction de la piscine Bougainville.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil

d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la Rue Caravelle - 3ème arrondissement - avec l'acquisition de parcelles appartenant à l'EPAEM et à la Métropole Aix-Marseille Provence en vue de la construction de la piscine Bougainville.

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42552-DFI, joint en annexe et relatif au 3ème arrondissement - Rue Caravelle - Acquisition de parcelles appartenant à l'EPAEM et à la Métropole Aix-Marseille Provence en vue de la construction de la piscine Bougainville.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2e ET 3e ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 juin 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

---

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/105/2S

RCM n° 25-42598-DGAREGP Commission :AGE
OBJET : Approbation et autorisation de signature du contrat de partenariat avec la Société Publique des Écoles Marseillaises portant sur les groupes scolaires Jolie Manon et Simone de Beauvoir dans le 3ème arrondissement -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation et l'autorisation de signature du contrat de partenariat avec la Société Publique des Écoles Marseillaises portant sur les groupes scolaires Jolie Manon et Simone de Beauvoir dans le 3ème arrondissement

LE CONSEIL DES 2e et 3e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivites territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2e et 3e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42598-DGAREGP, joint en annexe et relatif à l'approbation et autorisation de signature du contrat de partenariat avec la Société Publique des Écoles Marseillaises portant sur les groupes scolaires Jolie Manon et Simone de Beauvoir dans le 3ème arrondissement -

Rapport adopté à la Majorité
Vote contre : Monsieur Christian NOCHUMSON - -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

Mairie du 3ème secteur

Délibérations du 17 juin 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/39/03

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le conseil d'arrondissements gère les équipements de proximité, conformément à l'article L2511-16 du CGCT.
La mairie du 3e secteur assure à l'heure actuelle la gestion de 3 accueils collectifs de mineurs :
- L'ACM Jeanne d'Arc, qui peut accueillir jusqu'à 80 enfants de 3 à 12 ans
- L'ACM Velten, qui peut accueillir jusqu'à 40 enfants de 3 à 5 ans
- L'ACM Chutes Lavie, qui peut accueillir jusqu'à 55 enfants de 6 à 12 ans

Ces accueils collectifs de mineurs sont régis par un règlement intérieur qui regroupe les informations et règles utiles et opposables aux familles pour l'accueil de leurs enfants. Il formalise notamment les modalités d'accueil, d'inscription, d'admission et les informations sanitaires.
Ce règlement intérieur s'intègre dans le projet éducatif de territoire de la Ville de Marseille et est complété, pour chaque année scolaire, par un projet pédagogique propre à chaque centre.
Le conseil d'arrondissements a approuvé, par une délibération en date du 5 avril 2022, la mise en place d'une commission d'attribution des places en accueil collectif de mineurs et le principe d'attribution de points sur la base de critères prenant en compte les lieux de résidence et de travail des parents, la composition familiale et l'activité du foyer, les niveaux de revenus pour assurer la mixité sociale et les contraintes spécifiques de la famille ou de l'enfant

(handicap, hospitalisation d'un parent dans un hôpital du secteur…).

Il est proposé d'apporter des précisions et modifications à ce règlement :

- Modalités d'accueil et d'inclusion des enfants en situation de handicap :
De nombreuses familles sollicitent nos services pour l'accueil de leur enfant en situation de handicap. Lors d'une première inscription, la direction de l'ACM récupère le dossier d'inscription et prépare le recrutement d'une AEH si besoin. Ensuite, un rendez-vous est fixé avec la famille, l'enfant, la direction de l'ACM et l'AEH, afin que la famille puisse expliquer les habitudes de l'enfant pour préparer sa venue au centre de loisirs, et surtout pour établir un premier contact entre l'enfant et l'AEH qui effectuera le suivi journalier au centre.

Cette première prise de contact est nécessaire pour familiariser l'enfant avec des locaux et des adultes qu'il ne connaît pas. Ensuite, un accueil échelonné est proposé, le premier jour l'enfant vient une demi-journée, selon l'adaptation de l'enfant à ce nouvel environnement, nous augmentons le rythme, soit une demi journée avec repas soit une journée complète, jusqu'à trouver le parfait équilibre pour l'enfant et la famille. Ce processus ne se fait qu'une fois lors d'une première inscription ou lors d'un changement de centre.

- Documents obligatoires :
Le dossier d'inscription actuel est composé de 15 pièces administratives au minimum. La fiche de renseignements, le règlement intérieur signé, pièces d'identité des parents + livret de famille, fiche sanitaire de liaison + carnet de vaccination, certificat médical, justificatif de domicile de moins de 3 mois, jugement de divorce, avis d'imposition N-1, attestation de droits à l'assurance maladie, attestation de mutuelle, assurance extra-scolaire, attestation CAF avec QF, attestation de travail ou de formation, dernier bulletin de salaire des parents.
La simplification du dossier d'inscription faciliterait l'inscription des familles et les délais de traitement de nos équipes.
Il est proposé de supprimer certaines pièces qui ne sont pas obligatoires ni nécessaire à la composition du dossier :
- Le certificat médical : il n'est obligatoire que pour certaines pratiques sportives dites à risque : plongée, boxe, pratiques sportives comportant l'utilisation d'armes à feu…
Cette pièce représente une lourdeur administrative pour les parents qui se voient dans l'obligation de consulter un médecin pour obtenir ce document.
- L'attestation de mutuelle et de droit à l'assurance maladie,
- Pièce d'identité des parents et livret de famille, ces documents ne sont pas utiles et non-obligatoires (SDJES)

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des ACM de la Mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille, et de le faire approuver par son assemblée délibérante, il est proposé au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Le nouveau règlement intérieur des ACM annexé à la présente délibération est adopté.

ARTICLE 2 Le règlement intérieur actualisé sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription de leurs enfants.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/40/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE – Projet européen POSÉIDON - Désignation du quartier Saint Pierre pour l'expérimentation de quartiers à énergie positive à Marseille et participation à la politique municipale de coopération méditerranéenne.

25-42421-DTEM

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet la désignation du quartier Saint Pierre pour l'expérimentation de quartiers à énergie positive à Marseille et participation à la politique municipale de coopération méditerranéenne.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42421-DTEM** portant sur la désignation du quartier Saint Pierre pour l'expérimentation de quartiers à énergie positive à Marseille et participation à la politique municipale de coopération méditerranéenne.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/41/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition.

25-42428-DAEJ

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42428-DAEJ** portant sur l'approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/42/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de la vie locale et des célébrations - 1ère répartition 2025.

25-42026-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de la vie locale et des célébrations - 1ère répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT EN EUROS
Comité d'Intérêt du Quartier Chave-Camas	Le Méridien 17 boulevard Jeanne d'Arc 13005 Marseille	Centenaire du CIQ Chave Camas	2 500

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42026-DLSVAEC** portant sur l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de la vie locale et des célébrations - 1ère répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/43/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

25-42314-DML

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

BIODIVERSITÉ/ PROTECTION ENVIRONNEMENT			
ASSOCIATION	**ADRESSE**	**MONTANT EN EUROS**	**DESCRIPTION**
ASSOCIATION HATOUP	11 Rue de Bruys 13005 MARSEILLE	9 900	Parcours de découverte de la mer

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42314-DML** portant sur l'attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/44/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.

25-42320-DS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

SPORT COMPÉTITION			
ASSOCIATION	**ADRESSE**	**MONTANT EN EUROS**	**OBJET DE LA DEMANDE**
Entente Culturelle et Sportive de Sébastopol	2C, Rue Juramy 13004 Marseille	10 000	Action : Cette année J'apprends à nager. Date : 21 octobre 2024 au 31 août 2025.
Amis de l'Instruction Laïque Blancarde	22, Rue Auger 13004 Marseille	10 000	Fonctionnement du club multi sports au niveau régional en basket ball.
Association Sportive des Cinq Avenues Longchamp	235, Boulevard Chave 13004 Marseille	3 000	Fonctionnement du club de football au niveau départemental 4.
Groupe Sportif Jean Joseph Allemand	41, rue Saint Savournin 13005 Marseille	4 000	Fonctionnement du club multi sports dans la Fédération Sportive et Culturelle de France.
Marseille 5 Basket Ball	128, Boulevard de la Libération 13004 Marseille	8 000	Fonctionnement du club de basket au niveau régional.
Marseille Escrime Club	33, Rue Crillon 13005 Marseille	22 000	Fonctionnement du club d'escrime au niveau international. 1 athlète de haut niveau.

Marseille Rainbow Sport	10, rue Abbé Faria 13005 Marseille	1 500	Fonctionnement du club multi sports.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42320-DS** portant sur l'approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/45/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire - 2ème Répartition 2025.

25-42327-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire - 2ème Répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2025 DÉJÀ ATTRIBUÉES	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT EN EUROS
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement fail 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	15 000 € déjà votés au CM du 25/04	Coordination du dispositif « Tables de quartier de Marseille »	12 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE
ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42327-DLSVAEC** portant sur l'Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire - 2ème Répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/46/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des association proposant des espaces de participation citoyenne - 2ème Répartition 2025.

25-42328-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne - 2ème Répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	MONTANT EN EUROS	DESCRIPTIF DE L'ACTION
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (ligue de l'enseignement FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	20 000	Ateliers d'éducation populaire au sein du GR1, lieu d'accueil social et de répit pour jeunes en exil.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE
ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42328-DLSVAEC** portant sur l'attribution de subventions à des association proposant des espaces de participation citoyenne - 2ème Répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/48/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations. 2ème répartition 2025.

25-42331-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations. 2ème répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	MONTANT EN EUROS	OBJET DE LA DEMANDE
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement fail 13) Pour le CS Bonneveine	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	1 500	Aménagement du club lecture jeunesse
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement fail 13) Pour le CS Croix Rouge / Château Gombert	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	8 000	2025 - CSCRCG - un investissement pour tous
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement fail 13) Pour le CS Kléber	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	5 000	2025 - CS kleber - investissement logistique
BMC Marseille	26 rue Melchion 13005 Marseille	3 000	Achat de matériel audio et vidéo pour un média culturel Marseillais
Acroyoga Marseille	137 bd Jeanne d'Arc 13005 Marseille	1 000	Achat de matériels de sécurité tels que tapis de type "puzzle mats" (50 tapis), longes et ceintures de longe

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42331-**

DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations. 2ème répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/49/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.

25-42332-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT EN EUROS
Amis de l'Instruction Laïque Blancarde	AIL Blancarde 22 rue Auger 13004 Marseille	Fête de quartier	4 000
Infinitesimale	2 rue du Bosquet Chez M Granier 13004 Marseille	Fête des Chartreux 2025	5 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement fail 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Festi'vert Évènement à vocation Éducation Développement Durable	4 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement fail 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Fête des minots de Saint-Henri	6 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement fail 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	« la Solidarité en fête »	6 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement fail 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Fête de l'automne de Saint Joseph	3 000
Cre-Scène 13	61 rue Château Payan 13005 Marseille	Block party	3 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42332-DLSVAEC** portant sur l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/50/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025.

25-42333-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT EN EUROS
Association Eclosion 13	128 bd de la Libération 13004 Marseille	Accompagnement des artistes et techniciennes du spectacle vivant domiciliées en quartiers prioritaires sur le territoire marseillais	1 000
Ligue de L'enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de L'enseignement FAIL 13	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Semaines de l'Engagement : La Ligue s'engage	6 000
Renaître Après L'inceste, Agir Avec Les Bonnes Mères	39 rue Antoine Maille 13005 Marseille	Le 2ème Happy Power Festival des Bonnes Mères	2 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,

vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42333-DLSVAEC** portant sur l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/51/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 2ème répartition 2025.

25-42334-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 2ème répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT EN EUROS
Action de Coordination de Loisirs et d'Accueil aux Personnes Agées - ACLAP	50 rue Ferrari 13005 Marseille	Subvention de fonctionnement - ACLAP 2025	3 800
Action de Coordination de Loisirs et d'Accueil aux Personnes Agées - ACLAP	50 rue Ferrari 13005 Marseille	Projet Noël Solidaire - Association ACLAP – Année 2025	2 000

Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de L'enseignement FAIL 13) Pour le CS CroixRouge / Château Gombert	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	2025 - CSCRCG - Part'ages et rencontres intergénérationnelles	3 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42334-DLSVAEC** portant sur l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 2ème répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/52/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Soutien aux équipements sociaux 2025 – 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

25-42335-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le soutien aux équipements sociaux 2025 – 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

BENEFICIAIRE	CENTRE SOCIAL	ADRESSE	TOTAL 1ère Répartition 2025 en euros	TOTAL 2e Répartition 2025 en euros	TOTAL 3e Répartition 2025 en euros	TOTAL 2025 en euros
Établissement Régional de l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	Cinq Avenues / Fissiaux	2 avenue Foch 13004 Marseille	91 801	0	17 561	109 362
	Tivoli / Le Camas	66 cours Franklin Roosevelt 13005 Marseille	91 801	0	11 025	102 826
Association Centre Social Ste Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	Sainte-Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	6 Square Hopkinson 13004 Marseille	91 801	0	0	91 801

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42335-DLSVAEC** portant sur le soutien aux équipements sociaux 2025 – 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/53/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions aux Équipements Sociaux pour l 'innovation et la créativité - 2ème répartition 2025.

25-42336-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux Équipements Sociaux pour l'innovation et la créativité - 2ème répartition 2025.
Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2025 DÉJÀ ATTRIBUÉE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT
Centre Social Ste Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	6 square Hopkinson 13004 Marseille		Ouvrir et Relier : Projet Famille	7 000
Centre Social Ste Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	6 square Hopkinson 13004 Marseille		Unité Marseillaise vous présente : Noel en folie	1 400
Centre Social Ste Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	6 square Hopkinson 13004 Marseille		Blancarde en action : les écrans et nous	5 300
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13) pour CS Kléber/Saint Lazare	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	13 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation territoriale	7 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement– FAIL 13) pour CS Kléber/Saint Lazare	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Fête de fin d'année	2 350
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône,mouvement d'éducationpopulaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13) pour CS Kléber/Saint Lazare	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Les mardis du jeu au centre ville - été marseillais	20 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Kléber/Saint Lazare	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	22 000 € déjà votés au CM du 25/04	Jeunesse	14 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement- FAIL 13) pour CS Corderie/Saint Victor	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	30 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation du pôle numérique : Jeunesse et Parentalité numérique 2025	12 000

Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement- FAIL 13) pour CS Corderie/Saint Victor	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Vivre ensemble : animation et rencontres familiales quartier Corderie St Victor	15 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement- FAIL 13) pour CS Bonneveine/Vieille Chapelle	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	17 000 € déjà votés au CM du 25/04	Accueil spécifique des usagers et des habitants	15 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13) pour CS Bonneveine/Vieille Chapelle	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	ACF Ateliers Parentalité 2025	20 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13) pour CS Vallée de l'Huveaune/St-Marcel/La Valbarelle	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation de Territoire	1 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13)pour CS Vallée de l'Huveaune/St-Marcel/La Valbarelle	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	12 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet Famille	2 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13)pour CS Vallée de l'Huveaune/St-Marcel/La Valbarelle	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	13 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet Jeunesse	12 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13)pour CS Les Trois Lucs/La Valentine	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	8 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation territoriale	14 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13)pour CS Les Trois Lucs/La Valentine	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	12 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation collective Familles 11/12	3 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13)pour CS Les Lilas	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	14 500 € déjà votés au CM du 25/04	Les Familles et Les Adultes en Dynamique	2 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Les Lilas	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	12 000 € déjà votés au CM du 25/04	Les Jeunes en Action	2 000

Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Val Plan/Bégudes	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation territoriale	1 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Val Plan/Bégudes	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet familles	1 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Val Plan/Bégudes	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet Jeunesse	1 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS La Croix Rouge/Château Gombert	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	20 000 € déjà votés au CM du 25/04	Accueil et Animation Territoriale	12 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS La Croix Rouge/Château Gombert	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	15 000 € déjà votés au CM du 25/04	Familles	12 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS La Croix Rouge/Château Gombert	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	15 000 € déjà votés au CM du 25/04	Jeunesse	12 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS La Croix Rouge/Château Gombert	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Mobilité internationale	4 500
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13) pour CS La Croix Rouge/Château Gombert	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Ensemble à travers les âges	2 400
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13) pour CS St Joseph	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Familles	5 000

Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS St Joseph	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet Jeunes	3 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS St Joseph	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Mobilité internationale	4 500
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13)pour CS Les Bourrely	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	12 000 € déjà votés au CM du 25/04	Familles	1 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Les Bourrely	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet Jeunes	1 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Les Bourrely	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Fête de fin d'année	2 500
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Les Musardises	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	13 000 € déjà votés au CM du 25/04	Les jeunes en action	1 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Les Musardises	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Mobilité internationale	4 500
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS La Solidarité	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	7 000 € déjà votés au CM du 25/04	Familles	2 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13) pour CS Estaque	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Animation territoriale	6 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13) pour CS Estaque	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Familles	1 000
Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement – FAIL 13) pour CS Estaque	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Jeunes	1 000

Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Cinq Avenues/Fissiaux	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	7 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation territoriale	5 000
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Cinq Avenues/Fissiaux	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	7 000 € déjà votés au CM du 25/04	Familles	10 000
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Cinq Avenues/Fissiaux	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	6 000 € déjà votés au CM du 25/04	Jeunesse	4 000
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Tivoli/Le Camas	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	11 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation territoriale	4 000
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Tivoli/Le Camas	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	11 000 € déjà votés au CM du 25/04	Familles	10 000
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Tivoli/Le Camas	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	13 000 € déjà votés au CM du 25/04	Jeunesse	7 000
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Tivoli/Le Camas	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine		Les Centres Sociaux en fête	20 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42336-DLSVAEC** portant sur l'attribution de subventions aux Équipements Sociaux pour l 'innovation et la créativité - 2ème répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/54/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

25-42357-DC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Pilier 1 **Mondialité culturelle**				
SECTEUR	**BENEFICIAIRE**	**ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL**	**MONTANT EN EUROS**	**OBJET**
Cinéma et audiovisuel	LA 3EME HEURE	71 BOULEVARD CAMILLE FLAMMARION Chez M. Alric et Mme Barba 13004 MARSEILLE	1 000	2025 - Action – Cine Horizontes Festival de cinéma espagnol de Marseille - Culture - action
Danse	CRE-SCENE 13	61 RUE CHÂTEAU PAYAN 13005 MARSEILLE	5 000	2025 - Battle International "Challenge South Concept" - Culture - action
Livre	BIBLIOTHÈQUE ARABE ASSOCIÉE DE MARSEILLE	chez M. Lotfi Nia 116 RUE DE L'OLIVIER 13005 MARSEILLE	2 000	2025 - Inventaire du fonds constitué par la donation Bencheikh à la BaaM - Culture - action
Musique	SONICA VIBES	143 BIS RUE FERRARI 13005 MARSEILLE	1 000	2025 - festival Ciao MOKA 5ème édition - Culture - action
Patrimoine, arts et traditions populaires	LA COMPAGNIE DU SINGULIER	54 RUE DE L'OLIVIER 13005 MARSEILLE	3 000	2025 - "Des Bernardines de Papier - Un outil, des usages" - Culture - action
Livre	TANGERINE	40 RUE VIRGILE MARRON 13005 MARSEILLE	5 000	2025 - résidences d'auteur.es jeunesse, actions lecture et éducation artistique - Culture – action
Musique	ASSOCIATION SONORAMA	25 RUE DE L OLIVIER 13005 MARSEILLE	4 000	2025 - Sonorama - Un panorama sonore à Marseille - Culture - action
Pilier 2 **Démocratie culturelle**				
Musique	LES VOIES DU CHANT	49 RUE CHAPE La Maison du Chant 13004 MARSEILLE	1 000	Fonctionnement 2025
Pilier 4 **Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique**				
Danse	LA ZOUZE	21 RUE SAINT BRUNO 13004 MARSEILLE	1 000	Fonctionnement 2025
Musique	EMOUVANCE	274 BOULEVARD CHAVE 13005 MARSEILLE	3 000	2025 - FESTIVAL LES EMOUVANTES 2025 - Culture - action
Musique	LEDA ATOMICA MUSIQUE	61 RUE SAINT PIERRE 13005 MARSEILLE	9 000	2025 - soutien à la réalisation du programme d'activités 2025 de l'association leda atomica musique et au fonctionnement de son lieu 63 rue St Pierre 13005 - Culture - action

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42357-DC** portant sur l'approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/54/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

25-42357-DC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Pilier 1 **Mondialité culturelle**				
SECTEUR	**BENEFICIAIRE**	**ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL**	**MONTANT EN EUROS**	**OBJET**
Cinéma et audiovisuel	LA 3EME HEURE	71 BOULEVARD CAMILLE FLAMMARION Chez M. Alric et Mme Barba 13004 MARSEILLE	1 000	2025 - Action – Cine Horizontes Festival de cinéma espagnol de Marseille - Culture - action
Danse	CRE-SCENE 13	61 RUE CHÂTEAU PAYAN 13005 MARSEILLE	5 000	2025 - Battle International "Challenge South Concept" - Culture - action
Livre	BIBLIOTHÈQUE ARABE ASSOCIÉE DE MARSEILLE	chez M. Lotfi Nia 116 RUE DE L'OLIVIER 13005 MARSEILLE	2 000	2025 - Inventaire du fonds constitué par la donation Bencheikh à la BaaM - Culture - action
Musique	SONICA VIBES	143 BIS RUE FERRARI 13005 MARSEILLE	1 000	2025 - festival Ciao MOKA 5ème édition - Culture - action
Patrimoine, arts et traditions populaires	LA COMPAGNIE DU SINGULIER	54 RUE DE L'OLIVIER 13005 MARSEILLE	3 000	2025 - "Des Bernardines de Papier - Un outil, des usages" - Culture - action
Livre	TANGERINE	40 RUE VIRGILE MARRON 13005 MARSEILLE	5 000	2025 - résidences d'auteur.es jeunesse, actions lecture et éducation artistique - Culture – action
Musique	ASSOCIATION SONORAMA	25 RUE DE L OLIVIER 13005 MARSEILLE	4 000	2025 - Sonorama - Un panorama sonore à Marseille - Culture - action
Pilier 2 **Démocratie culturelle**				
Musique	LES VOIES DU CHANT	49 RUE CHAPE La Maison du Chant 13004 MARSEILLE	1 000	Fonctionnement 2025
Pilier 4 **Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique**				
Danse	LA ZOUZE	21 RUE SAINT BRUNO 13004 MARSEILLE	1 000	Fonctionnement 2025
Musique	EMOUVANCE	274 BOULEVARD CHAVE 13005 MARSEILLE	3 000	2025 - FESTIVAL LES EMOUVANTES 2025 - Culture - action

Musique	LEDA ATOMICA MUSIQUE	61 RUE SAINT PIERRE 13005 MARSEILLE	9 000	2025 - soutien à la réalisation du programme d'activités 2025 de l'association leda atomica musique et au fonctionnement de son lieu 63 rue St Pierre 13005 - Culture - action

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42357-DC** portant sur l'approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/55/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque.

25-42361-DAEJ

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

BENEFICIAIRE	LUDOTHÈQUE	MONTANT EN EUROS
Association Ligue de l'enseignement, Fédération départementale des BDR, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement FAIL 13) 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille	CS ESTAQUE, CS BOURRELY, CS CORDERIE, CS KLEBER, CS ST JOSEPH	54 063
Association Synergie Family 10, rue Xavier Progin 13004 Marseille	MPT ROMAIN ROLLAND, MPT LA MAURELLE	26 041
Association Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC), 53, rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières	CS FISSIAUX, ST BARNABE, LES CAMOINS	20 160

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42361-DAEJ** portant sur l'attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/56/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION -
Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 2ème répartition - Approbation de convention ci - annexée.

25-42382-DSPI

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 2ème répartition - Approbation de convention.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	**OBJET**	**ADRESSE**	**MONTANT EN EUROS**
Autres regards	Prévention de la santé et santé sexuelle auprès de personnes prostituées grâce à des tournées sur le terrain et un accompagnement	3 RUE DE BONE 13005 MARSEILLE	2 000
Eclosion 13	Contribuer à l'égalité femmes hommes dans le spectacle vivant en proposant un accompagnement à l'insertion professionnelle et au développement de carrière des	128 BOULEVARD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	3 000

	femmes artistes et techniciennes		
Fondation apprentis d'auteuil	Accompagnement renforcé, avec une psychologue, à destination des femmes victimes de violences avec enfants, hébergées dans les 31 logements de la Fondation	5 RUE ANTOINE PONS 13004 MARSEILLE	5 000
Fondation apprentis d'auteuil	Accompagnement individuel et collectif de soutien à la parentalité pour des familles qui présentent des signes d'épuisement parental et proposition de solutions de garde pour leurs enfants	5 RUE ANTOINE PONS 13004 MARSEILLE	12 000
Renaître après l'inceste, agir avec les bonnes mères	Proposer des cercles de femmes et des cours de yoga à des personnes victimes de violences sexuelles ou d'inceste	39 RUE ANTOINE MAILLE 13005 MARSEILLE	1 000
Réseau santé Marseille sud	Proposer un soutien dans le cadre d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels aux femmes qui cumulent les vulnérabilités : isolement, famille monoparentale, précarité, santé, hébergement	129 AVENUE DE TOULON 13005 MARSEILLE	2 000
Sol en si	Réduire l'isolement des femmes séropositives et faire cesser l'invisibilité de l'épidémie du VIH chez les femmes en organisant 3 journées de rencontres régionales à Marseille	29 A PLACE JEAN JAURES 13005 MARSEILLE	2 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42382-DSPI** portant sur l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 2ème répartition.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/57/03/VAT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - Appel à projets Commerce – Attribution de subventions pour l 'année 2025 - Approbation de conventions.

25-42384-DETECES

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'appel à projets Commerce – Attribution de subventions pour l 'année 2025 - Approbation de conventions.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	**Adresse**	**Montant de la subvention en Euros**	**Objet de la subvention**	**Montant de l'acompte versé en 2025 en Euros**
DV Photographie	37 rue des Vertus 13005 Marseille	3 470	Commerces emblématiques des Cinq-Avenues	3 470
Association des commerçants de la Plaine	74 rue Ferrari 13005 Marseille	22 950	Programme d'animations d'avril à décembre 2025	18 360
Terrains Vagues	52 rue Abbé de l'Epée 13005 Marseille	8 000	Quartier de lettres, atlas des devantures	8 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42384-DETECES** portant sur l'appel à projets Commerce – Attribution de subventions pour l 'année 2025 - Approbation de conventions.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/58/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – SERVICE FILIÈRES, FONCIER ET RAYONNEMENT - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille - Approbation de conventions.

25-42388-DETECES

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille - Approbation de conventions.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Structures	Adresse	Objet de la subvention	Montants des subventions en euros	Montants des acomptes versés en 2025 en Euros
BAGA Collectif	106 rue Ferrari 13005 Marseille	Slow Fashion Week	30 000	30 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,

vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42388-DETECES** portant sur l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille - Approbation de conventions.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/59/03/VAT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement.

25-42424-DLLHI

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet les aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Bénéficiaire	**Nom de l'opération**	**Adresse de l'opération**	**logements financés**	**Nature logements**	**Montant de la subvention**
SFHE	Camas	25 rue du Camas - 13005	16	6 PLUS 10 PLAI	160 000
SFHE	Auger	4 rue Auger - 13004	15	3 PLUS 12 PLAI	129 000
ERILIA	Opencia (Figuière)	33-35-45 boulevard Figuière - 13004	18	7 PLUS 11 PLAI	170 000

3F RESIDENCES	Résidence Accueil Jean Martin	63 rue Jean Martin - 13005	30	18 PLAI 12 PLAI adaptés	300 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42424-DLLHI** portant sur les aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/60/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - 2ème répartition.

25-42429-DAEJ

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - 2ème répartition.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Séjours de vacances		
BENEFICIAIRE	**MONTANT 2EME RÉPARTITION EN EUROS**	**MONTANT 1ERE RÉPARTITION EN EUROS**
Ligue de l'enseignement, Fédération départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille	31 500	17 500
Synergie Family 10, rue Xavier Progin 13004 Marseille	36 450	20 250
Projets Jeunes Citoyens		
BENEFICIAIRE	**VERSEMENT EN EUROS**	
Synergie Family 10 rue Xavier Progin, 13004 Marseille	7 375	

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42429-DAEJ** portant sur l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - 2ème répartition.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/61/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION RELATIONS AUX FAMILLES ET PROJETS PARTENARIAUX - Approbation de la convention cadre des Cités éducatives et attribution de subventions pour les Cités éducatives.

25-42450-DGAPM

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention cadre des Cités éducatives et attribution de subventions pour les Cités éducatives.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42450-DGAPM** portant sur l'approbation de la convention cadre des Cités éducatives et attribution de subventions pour les Cités éducatives.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/62/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE – Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de deux conventions de subventionnement.

25-42453-DTEM

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de deux conventions de subventionnement.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Association ou organisme	**Adresse**	**Montant en Euros**	**Objet**
Marseille en Transition	Marseille en transition la base marseille 3 rue Pierre Roche 13004 Marseille	5 000	1001 Fresques

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42453-DTEM** portant sur l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de deux conventions de subventionnement.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/63/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

25-42465-DAEJ

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ARRONDISSEMENT	NOM DU PROJET	MONTANT EN EUROS
Circuit court	13004	Sortie et Actions jeunesse	6 000
Association sportive des cinq avenues longchamp	13004	Tournoi inter-quartiers multisports	3 500

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42465-DAEJ** portant sur l'attribution à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/64/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville – Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement, 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

25-42467-MRUQP

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet la politique de la Ville – Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement, 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Association	Adresse	Secteur	Montant en Euros	Objet de la demande
Subventions d'investissement dans le cadre de l'appel à projet « le contrat des possibles »				
ORIGINAL ROCKERZ	Mme Zenasni Mohand 13 Rue Vincent Leblanc 13002 Marseille	Tout Marseille	20 693,00 €	Acquisition d'un véhicule de transport
Subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet « le contrat des possibles »				
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13	192 Rue Horace Bertin Marseille 05 13005 Marseille	2/3	3 000 €	Sensibilisation numérique - Kléber
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13	192 Rue Horace Bertin Marseille 05 13005 Marseille	11/12	3 000 €	Projet Jeunesse Prévention - Vallée de l'Huveaune
3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	7 Place Pierre Semard Recyclerie Sportive Cœur de Réseau 91300 Massy	Tout Marseille	4 000 €	Marseille à vélo!

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42467-MRUQP** portant sur la politique de la Ville – Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement , 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/65/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation de la convention avec l'association l'Hydre.

25-42490-DNV

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet les attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation de la convention avec l'association l'Hydre.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Bénéficiaire	Adresse du siège social	Montant alloué	Action subventionnée
Ligue de l'enseignement - FAIL 13	192 rue Horace Bertin 13005	3 000 Euros	accompagnement, mobilisation des jardiniers dans la gestion du jardin partagé".
Ligue de l'enseignement - FAIL 13	192 rue Horace Bertin 13005	1 000 Euros	Centre Social Saint Joseph, un jardin extraordinaire

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42490-DNV** portant sur les attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation de la convention avec l'association l'Hydre.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/66/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2025 - 3ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement .

25-42497-DSPI

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet les subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2025 - 3ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement .

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	OBJET DU DOSSIER	ADRESSE	SUBVENTIONS 2025
Bus 31 32	Intervention brève et alerte précoce 2025	129 Avenue De Toulon 13005 Marseille	5 000
Comité Départemental 13 De L'union Sportive De L'enseignement Du Premier Degré	Bouger avec l'USEP 13 - Lutter contre l'obésité infantile des 0-6 ans 2025	192 Rue Horace Bertin 13005 Marseille	1 500
Solidarité Enfants Sida Sol En Si	Accueil, accompagnement et prévention santé pour les familles concernées par le VIH et/ou les hépatites 2025	29 A Place Jean Jaures 13005 Marseille	22 000
Autres Regards	Action de santé communautaire 2025	3 Rue De Bone 13005 Marseille	25 000
Réseau Santé Marseille Sud	Accompagnement global des personnes vivant avec le vih et/ou les hépatites virales	129 Avenue De Toulon 13005 Marseille	7 000
Réseau Santé Marseille Sud	De la médiation en santé pour lever les obstacles aux parcours de soins des personnes accompagnées et faciliter leur intégration dans le parcours de santé 2025	129 Avenue De Toulon 13005 Marseille	12 000

Réseau Santé Marseille Sud	Accompagner les personnes vivant avec le vih et/ou les hépatites virales sans habitat vers un accès et un maintien dans l'hébergement/logement afin de soutenir l'accès, la continuité et le maintien 2025	129 Avenue DeToulon 13005 Marseille	10 000
Lève les yeux	Intervention Ch^teau en santé sur la surexposition aux écrans	8 Bd Longchamp 13004 Marseille	7 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42497-DSPI** portant sur les subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2025 - 3ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement .

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/67/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des convent ions annexées

25-42500-DSPI

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des convent ions annexées.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	OBJET	ADRESSE	MONTANT EN EUROS
Éclosion 13	Action de lutte contre les inégalités de genre dans le secteur du spectacle vivant	128 Bd de la Libération 13004 MARSEILLE	2 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42500-DSPI** portant sur l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des convent ions annexées.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/68/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION – MISSION UNE SEULE SANTÉ - Lancement de la démarche "Écoles favorables à la santé".

25-42501-DSPI

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le lancement de la démarche "Écoles favorables à la santé".

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42501-DSPI** portant sur le lancement de la démarche "Écoles favorables à la santé".

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/69/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projet "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".

25-42503-DSPI

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projet "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	OBJET	ADRESSE	MONTANT EN EUROS
COMPAGNIE PICA PICA	Ateliers de sensibilisation aux discriminations par le biais du théâtre	5 rue Edouard Stephan 13004 Marseille	3 420
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Ateliers de sensibilisation aux discriminations par la photographie	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	6 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42503-DSPI** portant sur l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projet "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/70/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION - Attributions de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.

25-42509-DSPI

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet les attributions de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	OBJET	MONTANT EN EUROS
Festival International de Jazz de Marseille des 5 Continents	Assurer un parcours accessibilité du festival dans	2 500

	toutes ses interfaces avec le public - ACTION	

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42509-DSPI** portant sur les attributions de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/71/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MISSION OBSERVATOIRE PROSPECTIVE PARTICIPATION CITOYENNE - Attribution d'une subvention pour action aux associations répondant à la thématique « Démocratie locale ».

25-42514-DGSE

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention pour action aux associations répondant à la thématique « Démocratie locale ».

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION OU ORGANISME	ADRESSE	MONTANT EN EUROS	OBJET DE LA DEMANDE
LA CLOCHE	1 PLACE DE LA GARE DE LA BLANCARDE, 13004 MARSEILLE	2 500	La Cloche agit pour une démocratie participative à travers sa gouvernance inclusive
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FAIL 13)	192 RUE HORACE BERTIN, 13005 MARSEILLE	2 500	Le GR1 : Graines de démocratie

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42514-DGSE** portant sur l'attribution d'une subvention pour action aux associations répondant à la thématique « Démocratie locale ».

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/72/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE – Plan Pauvreté - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du dans le cadre du Plan pauvreté.

25-42523-DSAS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du dans le cadre du Plan pauvreté.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Axe 1 : favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant dans les squats et les bidonvilles			
Associations	**Objet**	**Lieu**	**Montants en Euros**
ADDAP13	Organisation d'activités culturelles, de sorties de loisirs, avec des groupes d'enfants ou des familles / soutien aux associations qui interviennent sur les squats et bidonvilles	Tout Marseille	27000
ARTE CHAVALO	Ateliers d'éducation artistiques, sportives sorties culturelles aux jeunes, aux enfants et à leurs parents	Tout Marseille	13000
ATD QUART MONDE	Ateliers danse auprès d'enfants vivant en bidonvilles	Tout Marseille	5000
CULTURE DU CŒUR	En partenariat avec l'association Les Petits débrouillards clubs/ateliers scientifiques et culturels à destination des enfants et jeunes habitant dans des squats et/ou bidonvilles	Tout Marseille	12000
COMPAGNIE LE FACTEUR INDEPENDANT	Atelier de théâtre auprès d'enfants en squats et bidonvilles	Tout Marseille	7000
TERRE LUDIQUE	Ateliers FABLAB mobile, animation et de médiation de type « ludothèque mobile » auprès d'enfants vivant en bidonvilles	Tout Marseille	9000
ADIIS	Extension des ateliers de soutien à la parentalité "sur mesure" au sein des établissements de veille sociale et ciblage sur les publics hébergés à l'hôtel.	Tout Marseille	6000
GEPIJ	Renforcement de l'accompagnement social et proposer un accompagnement éducatif (favoriser le lien parent/enfant, éviter le placement, accompagnement vers les soins..)de 12 mois à destination des futurs parents ou jeunes parents cumulant des problématiques d'accéder à une situation stable (logement, emploi/formation, revenus)	Tout Marseille	12000
SOL EN SI	Proposer un accompagnement global pour les familles touchées par le VIH/Sida et/ou les hépatites, parmi lesquelles hébergées en dispositifs de veille sociale, pour les soutenir dans leur parentalité et mettre en place des ateliers collectifs prévention en santé.	Tout Marseille	15000
TRIBU MEINADO	Mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité à destination des publics hébergés en hôtels sociaux ou autres dispositifs de veille sociale du centre-ville.	Tout Marseille	15000
TOUT UN MONDE	Accompagner les parents les plus vulnérables dans l'exercice de leur parentalité, en valorisant leurs ressources et leurs savoir-faire. Cet accompagnement propose un volet social et santé.	Tout Marseille	8 000
axe 1 : renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires			
Fondation Apprentis d'Auteuil	Fonctionnement d'un accueil souple pour les familles en grande précarité avec la crèche/halte-garderie Parent'aise. Création de deux places supplémentaires au sein de la MIC.	13004	100 000
axe 2 : Renforcement des plateformes mode de garde			
PROTIS	Développement d'une plateforme mode de garde	Tout Marseille	25 000
axe 2 : Appui et outillage des acteurs de l'accompagnement médico-social et professionnel			
CCAS	Soutien à une Formation intégrée aux métiers de l'aide à la personne portée par le CCAS à destination des publics les plus éloignés de l'emploi	Tout Marseille	100 000
Axe 3 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe			
RESEAU HOSPITALITE	Aides d'urgence (transports, alimentaires, hébergement) pour les publics en attente de prise en charge	Tout Marseille	5000
CCAS	Recrutement d'un travailleur social dédié à l'accompagnement des personnes hébergées dans des lieux non institutionnels	Tout Marseille	200 000
Axe 3 : Renforcement de l'accès aux droits et l'accompagnement global des publics les plus vulnérables et invisibilisés			
CCAS	Préfiguration de deux accueils de jour et renfort des structures existantes avec équipe médico-sociale consolidée	13004 13006	50 000
Axe 3 : Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité			

AFL 13	Poursuite du projet CALPAE II, accompagnement administratif, social et numérique des personnes âgées vulnérables à domicile sur les problématiques de vie quotidienne rencontrées à partir de l'intervention d'un travailleur social (CESF).	Tout Marseille	7 000
ESF SERVICES	Poursuite du projet CALPAE II, accompagnement administratif, social et numérique des personnes âgées vulnérables à domicile sur les problématiques de vie quotidienne rencontrées à partir de l'intervention d'un travailleur social (CESF).	Tout Marseille	10 000
MEDIANCE 13	Poursuite du projet initié dans le cadre de la contractualisation d'accompagnement des séniors, qui ne peuvent plus se déplacer ou sont empêchées dans leurs démarches (illettrisme, troubles liés au vieillissement…) à domicile afin de rendre possible leur accès aux droits.	Tout Marseille	20 000
AAPPI	Poursuite du projet CALPAE II : accueil et accompagnement social personnalisé ouvert à toutes personnes âgées de 60 ans et + en situation de non-recours aux droits (retraites, logement, ASS etc.) renforcé avec les suivis des enjeux liés à la précarité énergétique.	13003-tout Marseille	15 000
EMMAUS CONNECT	Accompagnement numérique auprès du public cible vers l'accès aux droits au sein de structures spécialisées, résidences autonomie CCAS, à domicile, auprès des structures partenaires (PIS, PFP..)	Tout Marseille	5 000
BANLIEUES SANTE	Poursuite du projet initié par la contractualisation le café des biens aînés programme collectif et individuel de médiation en santé pour les personnes âgées isolées et précaires des quartiers prioritaires de la ville du Sud du 15ème arrondissement de Marseille.	13015 et tout Marseille	15 000
CCAS	Financement des postes des deux référents sociaux	Tout Marseille	100 000
axe 3 : Accroître les capacités d'accompagnement social du Samu social en les coordonnant avec les autres acteurs de l'accompagnement social et du soin			
CCAS	Poursuite de l'expérimentation de permanences de soins infirmiers dans les dispositifs d'accueil du public en situation de précarité aux sein des établissements municipaux et du CCAS.	Tout Marseille	50 000
Axe 3 : Renforcement de l'accompagnement social des personnes hébergées ou vivant en squats et bidonvilles			
CCAS	Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire sur les lieux temporaires	13004 13006	50 000
Axe 4 : Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité			
VENDREDI 13	Poursuite des cabas seniors et développement d'une distribution dans les quartiers SUD	Tout Marseille	30 000
THE TRUTH	Poursuite du projet de distribution de colis alimentaires, des produits d'hygiène et des produits de première nécessité à destination de (150 personnes) et développement d'ateliers thématiques "Santé-Nutrition", "Santé-Hygiène", cuisine et encourager une alimentation de qualité, la consommation de produits locaux frais et sains	13004	10 000
YES WE CAMP	Préparation des repas à destination des publics à la rue en partenariat avec un consortium d'acteurs	Tout Marseille	20 000
Cocoteam13	Poursuite du projet et déploiement des distributions dans des zones non couvertes type Bougainville où le besoin a été identifié. Adaptation des produits distribués aux demandes des personnes : produits d'hygiène et jeunes enfants.	Tout Marseille	40 000
Les Hortencias	Financement de l'aide alimentaire distribuée dans les hôtel en partenariat avec les membres du collectif DADA	Tout Marseille	40 000
Cantina	Temps collectifs autour de l'aide alimentaire et coordination des distribution à l'hôtel	Tout Marseille et 13001	10 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42523-DSAS** portant sur l'attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du dans le cadre du Plan pauvreté.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/73/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion, 3eme répartition 2025.

25-42524-DSAS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion, 3eme répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	OBJET	LIEU	MONTANT PROPOSE EN EUROS
ACF	Fonctionnement de l'association assurant sur Tout Marseille l'accompagnement des acteurs de la lutte contre la précarité, notamment alimentaire et de l'accès aux droits	Tout Marseille	55 000
ACTION GENERATION SENIOR	Réseau d'Entraide mettant en lien des bénévoles formés par l'association et des personnes âgées des territoires nord souhaitant s'initier au numérique	Tout Marseille	10 000
ATD QUART MONDE	Action d'accompagnement à destination des enfants et des adultes	Tout Marseille	6 000
BANQUE ALIMENTAIRE BDR	Distribution alimentaire sur la ville de Tout Marseille - Lutter contre le gaspillage alimentaire	Tout Marseille	100 000
DE QUEL DROIT	Plateforme de jurisprudence collaborative en droit des personnes étrangères	Tout Marseille	4 000
ENTOURAGE	Sensibilisation des riverains à la grande précarité dans 2 quartiers de Tout Marseille	Tout Marseille	3 500
FEDERATION SECOURS POPULAIRE	Financement de l'action d'aide alimentaire fournie par l'association aux publics les plus empêchés	Tout Marseille	45 000
FEDERATION SECOURS POPULAIRE	Fonctionnement général du Secours populaire 13 -	Tout Marseille	55 000
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL	Hébergement et accompagnement de jeunes mères seules avec enfant	13004	8 000
FONDATION INFIRMIMERIE PROTESTANTE DE MARSEILLE - HOPITAL AMBROISE PAREHOPITAL EUROPEEN	Projet ASSAb - mise en réseau en faveur de l'accès aux droits, de l'accès aux soins et de la continuité des soins pour les personnes sans abri à Tout Marseille - volet social	Tout Marseille	15 000
GUINÉE A Tout Marseille	Manifestation interculturelle, intergénérationnelle et sociale	Tout Marseille	6 000
HABITAT ET HUMANISME PROVENCE	Accompagnement social pour les locataires des logements diffus à Tout Marseille	Tout Marseille	6 000
HOPHOPFOOD	Aide au développement de l'antenne HopHopFood Tout Marseille pour multiplier les dons de produits frais aux personnes en précarité alimentaire	Tout Marseille	2 000
IFAC ANIEIRES SAINT JULIEN	Repas solidaires mensuels au centre social Tivoli	13005	2 000
MARSEILLAIS SOLIDAIRES MORTS ANONYMES	Fonctionnement accompagnement à l'inhumation et à la recherche des proches de personnes décédées sans-domicile	Tout Marseille	3 000
QX1	QX1 Welcome Map - fonctionnement 2024	Tout Marseille	23 000
RENCONTRES TSIGANES	Accompagnement des familles vivant en squat et bidonvilles	Tout Marseille	5 000

SOLINUM	Déploiement de Soliguide - Cartographie de l'action sociale	Tout Marseille	6 000
SOS CONCERT SOLIDAIRES POUR SAUVER DES VIES EN MER	Organisation d'un concert caritatif	Tout Marseille	20 000
THE TRUTH	Groupe d'auto support de femes primo-arrivantes	13004	12 000
THE TRUTH	Fonctionnement de la cuisine partagée et des distributions alimentaires	13004	5 000
UNIS CITE	Fonctionnement	13005	10 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE
ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42524-DSAS** portant sur l'attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion, 3eme répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/74/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes - 2eme répartition 2025.

25-42525-DSAS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes - 2eme répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET	SECTEUR
GALERE	8 000	Marseille ouvre-toi	Métropole AMP
ASSOCIATION UNIS-CITE	5 000	Accompagnement renforcé de jeunes mineurs sur leur parcours d'engagement et leur projet d'avenir	Tout Marseille
ASSOCIATION ACCES AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES	5 000	Au tour des parents	Tout Marseille
ASSOCIATION SOUTIEN A 59 SAINT JUST	10 000	Prévention des conduites à risque chez les mineurs non accompagnés à Marseille par un accompagnement complet et en facilitant leur accès aux droits fondamentaux	13001/ 13002/ 13003/ 13004/ 13006
TERRE LUDIQUE	6 000	2025 - Les Brigades Ludiques, une action de prévention et de médiation par le jeu contre la Délinquance des enfants et des pré-ados au cœur des quartiers de Marseille notamment QPV - AaP - TE	Tout Marseille

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42525-DSAS** portant sur l'attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes - 2eme répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/75/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3ème répartition.

25-42541-DGAJSP

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3ème répartition.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ARRONDISSEMENTS	MONTANT EUROS	EN OBJET DE LA DEMANDE
Appel d'Aire	Tout Marseille	15 000	Re)mobiliser par le « faire avec » : Chantier-École de Menuiserie/Métallerie /Remédiation cognitive/Citoyenneté
CCAS	Tout Marseille	80 000	Intervenants sociaux en commissariat
Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance	Tout Marseille	40 000	Aide aux victimes à Marseille
Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance	Tout Marseille	40 000	Aide aux victimes en urgence
Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)	Tout Marseille	3 000	Suivi thérapeutique renforcé des auteurs de violences conjugales
Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)	Tout Marseille	3 000	Développement d'une juridiction résolutive de problème (JRP)
Fondation Infirmerie Protestante de Marseille	Tout Marseille	3 000	Projet ASSAB mise en réseau en faveur de l'accès aux droits, de l'accès aux soins et de la continuité des soins pour les personnes sans abris à Marseille – volet prévention
Conseil Départemental d'Acces au Droit	Tout Marseille	2 000	Festival du Film Judiciaire
Centre de Loisirs jeunes Police Nationale	Tout Marseille	8 000	Vivre Ensemble Littoral
BUS 31/32	Tout Marseille	3 000	Plus Belle La Nuit : Renforcement des maraudes urbaines en centre-ville marseillais dans le cadre de la prévention des risques en milieu festif
Association pour le Droit des Enfants et des Jeunes	Tout Marseille	28 000	Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
La maison des Cadets des Marins Pompiers	Tout Marseille	8 000	La Maison des cadets des marins pompiers

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42541-DGAJSP** portant sur l'attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3ème répartition.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

_____

Séance du 17 juin 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

_____

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/76/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MÉMOIRES ET MONDE COMBATTANT Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 2ème répartition 2025.

25-42542-DGAJSP

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 2ème répartition 2025.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	MONTANT EN EUROS
Fondation Apprentis d'Auteuil	5 rue Antoine Pons 13004 Marseille	2 000
BABY SOCIAL CLUB	9 rue des Orgues 13004 Marseille	500
Enfance et Famille d'Adoption des Bouches du Rhône – EFA13	143 avenue des Chutes	1 000

	Lavie 13004 Marseille	

ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT EN EUROS
Centre Social Corderie (Ligue de l'Enseignement – FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Collectif famille	1 000
Centre Social Corderie (Ligue de l'Enseignement – FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	En avant les minots	1 000
Centre Social Château Gombert (Ligue de l'Enseignement –FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Eveil et langage des jeunes enfants	1 000
Centre Social Château Gombert - (Ligue de l'Enseignement – FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Formation secourisme pour tous	1 000
Ligue de l'Enseignement – Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement – FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Ateliers sociolinguistiques	1 000
Centre Social Kleber (Ligue de l'Enseignement – FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Spectacles en Familles	4 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42542-DGAJSP** portant sur l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 2ème répartition 2025.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres

RAPPORT 25/77/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RELATIONS EXTÉRIEURES ET GRANDS PROJETS - Proposition de tarification pour le Théâtre du HangArt et l'Espace Musical Hypérion, en gestion Mairie des 4ème et 5ème arrondissements.

25-42550-DGAREGP

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet la proposition de tarification pour le Théâtre du HangArt et l'Espace Musical Hypérion, en gestion Mairie des 4ème et 5ème arrondissements.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Proposition tarifaire Théâtre du HangArt

La proposition reste sur les tarifs en l'état, exception faite de la caution.

A noter la gratuité des spectacles et opérations à l'initiative de la Mairie des 4ème et 5ème arrondissements (spectacles programmation annuelle, conférences, débats…).

Théâtre du HangArt – 106 bis, Bd Françoise Duparc – 13004 Marseille	
Configuration de la salle	Location à la journée
type L : Salles de spectacles, de projection ou à usage multiple, Salles d'auditions, de conférences, de réunions… 79 places assises Avec ouverture au public	69 Euros
type L : résidence de création, de répétition… Configuration salle de spectacle Sans ouverture au public	27 Euros
type Y : salles d'exposition temporaire à vocation culturelle.	27 Euros
Caution	700 Euros
Gratuité accordée aux groupements et associations caritatives, humanitaires, aux groupements et associations qui utiliseraient les locaux du Hangart pour réaliser un projet éducatif ou d'intérêt social sans contrepartie financière.	

Proposition tarifaire Espace Musical Hypérion
Répétition sans remise de clés

La différence de tarif se ferait seulement sur la composition du groupe, soit un tarif solo et un tarif groupe. Ces tarifs se déclineront sur deux propositions de forfait (10h et 20h) selon un principe de dégressivité.

Espace Musical Hypérion – 2 bis, avenue Maréchal Foch – 13004 Marseille.	
Solo horaire	3 Euros
Forfait solo 10h	25 Euros
Forfait solo 20h	45 Euros
Groupe horaire	6 Euros
Forfait groupe 10h	55 Euros
Forfait groupe 20h	100 Euros

Répétition avec remise de clés

La location d'espaces de répétition (Studios ou Grande Salle) avec remise de clés s'entend hors des périodes d'ouverture qui s'étend du lundi au vendredi de 9h à 20h.

Pour la location de la grande salle, la non-utilisation de l'espace scénique sera stipulée dans la convention de mise à disposition.

Studios de répétition – tarif horaire	6 Euros
Grande salle (hors espace scénique) – Tarif horaire	13 Euros
Caution	160 Euros

Studio d'enregistrement

Les tarifs resteront inchangés, ou simplement arrondis pour le tarif semaine et le tarif horaire de mixage.
Ces tarifs s'entendent avec la présence obligatoire d'un technicien d'Hypérion.

Demi-journée	150 Euros
Journée	280 Euros
Semaine (5 jours)	1000 Euros
Mixage (tarif à l'heure)	50 Euros

Résidence
Il faudra entendre par le terme de résidence, toute occupation de l'espace scénique équipé à des fins de répétition en configuration scénique. La somme de 300 Euros (trois cents Euros) demandée pour la caution se justifie par l'utilisation du matériel de sonorisation de la salle de concerts, mais sans présence de public.

Demi-journée	80 Euros
Journée 9h à 20h	150 Euros
Semaine (5 jours)	500 Euros
Caution (dans le cas d'une résidence avec remise de clés)	300 Euros

Location dans le cadre de l'organisation d'un concert

Forfait location	200 Euros
Redevance Buvette	13 Euros
Forfait mise à disposition technicien (selon les besoins)	300 Euros
Forfait mise à disposition d'un agent d'accueil/sécurité (selon les besoins)	200 Euros
Caution	700 Euros

La gratuité de ces mises à disposition pourra être accordée à toute organisation qui utiliserait les locaux de l'Espace Musical Hypérion pour réaliser un projet éducatif, d'intérêt social ou dans le cadre d'un partenariat spécifique faisant l'objet d'une convention avec une structure locale.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° **25-42550-DGAREGP** portant sur la proposition de tarification pour le Théâtre du HangArt et l'Espace Musical Hypérion, en gestion Mairie des 4ème et 5ème arrondissements.

Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

Mairie du 4ème secteur

Délibérations du 17 juin 2023

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25_004/MS4 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'Arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Madame la Maire des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille, après avis de la commission concernée, soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant :

Création de 30 places « 6 - 12 ans » supplémentaires au centre aéré Falque.

Depuis 2020, la Ville de Marseille s'efforce d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des jeunes. Les temps extra-scolaires, de vacances ou de loisirs participent à leur éducation, aux côtés de l'école et des familles.
Les centres aérés, également appelés accueils collectifs de mineurs (ACM), constituent un espace privilégié de découverte, d'apprentissage, de développement de l'autonomie et de créativité, dans un contexte ludique. Ces lieux de socialisation, à travers les activités proposées, sont des portes ouvertes sur le monde, favorisent l'apprentissage de la citoyenneté et sont des vecteurs d'éducation populaire par l'acquisition de repères dans un environnement complexe et le développement de l'esprit critique.
La Ville de Marseille et la mairie de secteur, ont fait de ce service public une priorité. Cette dernière – qui gère 6 ACM et 2 secteurs jeunes – a œuvré, dès septembre 2021, pour renforcer l'offre d'accueil en centres aérés avec 25 places supplémentaires, créées au sein de l'école maternelle Vauban, mais aussi avec la généralisation de l'ouverture des centres aérés durant le mois d'août, pour répondre aux demandes grandissantes durant l'été.
La demande d'accueil en centre aéré reste forte. À ce jour, le 4ème secteur compte 5 457 enfants et jeunes de 3 à 17 ans dans le 6ème arrondissement et 12 415 enfants et jeunes de 3 à 17 ans dans le 8ème arrondissement, sur une population totale 125 000

habitants. Parmi eux, 20 % ont entre 3 et 5 ans et 54 % entre 6 et 13 ans.
La mairie du 4ème secteur continue donc d'élargir sa capacité d'accueil pour répondre aux besoins en décidant de créer 30 places supplémentaires au centre d'animation Falque pour des enfants âgés de 6-12 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ce dispositif, expérimenté lors des dernières vacances scolaires d'hiver et de printemps est pérennisé avec des créneaux d'ouverture incluant les mercredis et les vacances scolaires. Cette offre auprès des 6-12 ans vient s'ajouter à l'accueil des adolescents, le « secteur jeunes » qui existe déjà depuis plusieurs années.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'arrondissements d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

OUÏ le rapport ci-dessus

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille approuve la création de 30 nouvelles places au sein de l'ACM Falque.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM. : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme FORTIN

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42595/052 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DETECES : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail relatif au local commercial sis 4 place Castellane (6ème arrondissement)
25-42595-DETECES

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42595/052 - Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail relatif au local commercial sis 4 place Castellane (6ème arrondissement).

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme FORTIN

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42503/053 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".

25-42503-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42503/053 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
ABSTENTION DE M. MARANDAT

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42465/054 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DAEJ : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

25-42465-DAEJ

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42465/054 - Attribution à des associations animant des Accueils de Jeunes et à

des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
ABSTENTION DE M. MARANDAT

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42429/055 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DAEJ : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - 2ème répartition

25-42429 DAEJ

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42429/055 - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - 2ème répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42361/056 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DAEJ : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque.

25-42361-DAEJ

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42361/056 - Attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42357/057 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.
25-42357-DC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42357/057 - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42359/058 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titres des subventions 2025 - Approbation des conventions - Secteur Culture provençale.
25-42359-DC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42359/058 - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titres des subventions 2025 - Approbation des conventions - Secteur Culture provençale.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42358/059 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Quatrième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

25-42358-DC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42358/059 - Attribution de subventions d'investissement - Quatrième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42308/060 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projet éducation artistique et culturelle.

25-42308-DC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42308/060 - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projet éducation artistique et culturelle.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42490/061 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DNV : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation de la convention avec l'association l'Hydre.

25-42490-DNV

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42490/061 - Attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation de la convention avec l'association l'Hydre.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. VINCENT

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42320/062 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DS : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.

25-42320-DS

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42320/062 - Approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. VINCENT

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42499/063 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES PROJETS DE SANTE PUBLIQUE VOLET "ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE" - BUDGET PRIMITIF 2025 - 2EME REPARTITION - AFFECTATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT.
25-42499-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42499/063 - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - 2ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme AMSALLEM

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42497/064 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES PROJETS DE SANTE PUBLIQUE - BUDGET PRIMITIF 2025 - 3EME REPARTITION - AFFECTATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT.
25-42497-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à

une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42497/064 - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2025 - 3ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme AMSALLEM

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42397/065 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - MISSION UNE SEULE SANTÉ - SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS METTANT EN ŒUVRE L'APPROCHE UNE SEULE SANTE A MARSEILLE - BUDGET PRIMITIF 2025 - 1ERE REPARTITION - AFFECTATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT.
25-42397-DSPI

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42397/065 - Subventions attribuées aux associations mettant en œuvre l'approche « Une seule santé à Marseille » - Budget primitif 2025 - 1ère répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme AMSALLEM

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42355/066 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DE : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - POLE RESTAURATION SCOLAIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « LA SEMAINE DU GOUT 2025 » - APPROBATION DE CONVENTIONS.25-42355-DE

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25- 42355/066 - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets « la Semaine du Goût 2025 » - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme AMSALLEM

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42525/067 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSAS : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE AUPRES DES JEUNES - 2ÈME REPARTITION 2025.
25-42525-DSAS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42525/067 - Attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes – 2ème répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. MÉNETRIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42541/068 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DGAJSP : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3ème répartition.
25-42541-DGAJSP

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42541/068 - Attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3ème répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. MÉNETRIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42543/069 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DGAJSP : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Direction de la Relation Citoyenne et de la Proximité - Service Famille, transmission, mémoire et monde combattant - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 2ème répartition 2025.

25-42543-DGAJSP

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42543/069 - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 2ème répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42382/070 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 2ème répartition - Approbation de convention ci-annexée.

25-42382-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42382/070 - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 2ème répartition - Approbation de convention ci-annexée.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42336/071 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions aux Équipements Sociaux pour l'innovation et la créativité - 2ème répartition 2025.
25-42336-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42336/071 - Attribution de subventions aux Équipements Sociaux pour l'innovation et la créativité - 2ème répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42335/072 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Soutien aux équipements sociaux 2025 - 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.
25-42335-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42335/072 - Soutien aux équipements sociaux 2025 - 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42314/073 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DML : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.
25-42314-DML

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42314/073 - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42333/074 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025.
25-42333-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42333/074 - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42332/075 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.
25-42332-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42332/075 - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42331/076 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 2ème répartition 2025.
25-42331-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42331/076 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 2ème répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À LA MAJORITÉ DES VOTANTS
CONTRE DE M. MARANDAT

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42330/077 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 2ème répartition 2025.
25-42330-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42330/077 - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 2ème répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42329/078 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative - 1ère répartition 2025.
25-42329-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42329/078 - Attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative - 1ère répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42428/079 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DAEJ : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition.
25-42428-DAEJ

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42428/079 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
ABSTENTION DE M. MARANDAT

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42453/080 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DTEM : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE - Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de deux conventions de subventionnement.
25-42453-DTEM

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42453/080 - Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de deux conventions de subventionnement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
DÉPORT DE M. CECCALDI

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. CECCALDI

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42388/081 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DETECES : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SERVICE FILIÈRES, FONCIER ET RAYONNEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE MARSEILLE - APPROBATION DE CONVENTIONS.
25-42388-DETECES

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42388/081 - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. LUSSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42385/082 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DETECES : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - MISSION EMPLOI - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2025 A DES ASSOCIATIONS QUI ŒUVRENT EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI - 3EME ATTRIBUTION - APPROBATION DE CONVENTIONS.
25-42385-DETECES

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42385/082 - Attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 3ème attribution - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. LUSSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42474/083 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DTEM : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE MOBILITÉ - APPROBATION DE DENOMINATION DE VOIES.
25-42474-DTEM

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42474/083 - Approbation de dénomination de voies.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme MICHAUD

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42500/084 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées.
25-42500-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42500/084 - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS
CONTRE DE M. MARANDAT

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO
EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42542/085 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DGAJSP : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MÉMOIRES ET MONDE COMBATTANT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 2ème répartition 2025.
25-42542-DGAJSP

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42542/085 - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 2ème répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42516/086 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DPE : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE - APPROBATION DES CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13, ENFANCE ET DIFFERENCE ET LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE.
25-42516-DPE

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42516/086 - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la Petite enfance - Approbation des conventions d'investissement avec les associations Ligue de l'enseignement - FAIL 13, Enfance et différence et Léo Lagrange Petite enfance.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS
CONTRE DE M. MARANDAT

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42384/087 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DETECES : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - APPEL A PROJETS COMMERCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2025 - APPROBATION DE CONVENTIONS.
25-42384-DETECES

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42384/087 - Attribution de subventions pour l'année 2025 - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. EL RHARBAYE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42509/088 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attributions de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.

25-42509-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42509/088 - Attributions de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme DENIA-SALONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42524/089 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSAS : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion, 3ème répartition 2025.

25-42524-DSAS

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42524/089 - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion, 3ème répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42523/090 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

DSAS : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Plan Pauvreté - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du dans le cadre du Plan pauvreté.
25-42523-DSAS

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42523/090 - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du dans le cadre du Plan pauvreté.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : 25-42467/091 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

MRUQP : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement, 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.
25-42467-MRUQP
D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42467/091 - Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement, 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
ABSTENTION DE M. MARANDAT

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6ème ET 8ème ARRONDISSEMENTS

_____

N° de suivi : -42481/092 Séance du 17 juin 2025

_____

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

_____

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.
PÔLE MOBILITE -Convention n°2025-17087 Délégation de Service Public du stationnement payant en surface - Approbation de l'avenant n°1 - Création de deux tarifs abonnement sur le parking Clôt Bey/Borely - Substitution de pièces annexes.

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – -092 – Approbation de l'avenant n° 1 - Création de deux tarifs abonnement sur le parking Clot Bey/Borély – Substitution de pièces annexes.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
ABSTENTION DE M. MARANDAT

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 10/06/25
ENR. : 17/06/25
RAPPORTEUR : M. PANTALACCI-BONNAFOUS

Mairie du 5ème secteur

Délibérations du 19 juin 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 33 – MS5
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation de la convention avec l'association l'Hydre.
25-42490-DNV
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :
La prise en considération de l'importance du retour de la nature en ville dans le fonctionnement quotidien de notre ville nécessite un soutien des associations œuvrant dans ce domaine et plus particulièrement celles gérant des jardins collectifs, qu'ils soient partagés ou familiaux.
En 2025, la Ville souhaite soutenir des associations qui l'ont sollicitée pour l'octroi desubventions afin de réaliser des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en faveur du retour de la nature en ville.
L'association "Hydre" 13003, dossier n°0008597
L'association l'Hydre est titulaire d'une convention d'occupation temporaire sur le jardin Levat situé au 52 rue Levat, dans le 3ème arrondissement, d'une superficie de 17 000 m². Elle propose la coordination de ce dernier, ce qui consiste en l'ouverture quotidienne du jardin au public (sauf le lundi), la médiation quotidienne avec les usagers, le développement écologique du jardin, l'accompagnement des structures conventionnées (parcelles potagères et maraîchères), la mutualisation des outils et des ressources à l'échelle du quartier et la planification des activités accueillies dans le jardin en sachant que toutes les activités sont à but non lucratif et qu'aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires.
Les bénéficiaires des différentes activités sont prioritairement les habitants de la Belle de Mai et du 3ème arrondissement et plus largement les habitant.es de Marseille et de la Métropole. Ils sont de tous âges, avec une attention particulière apportée aux enfants (3-18 ans) avec la mise en place d'ateliers pédagogiques adaptée à leur tranche d'age.
Afin d'élargir le nombre et les profils de bénéficiaires, l'Hydre monte des partenariats avec des associations/structures du quartier (MPT, la Fraternité, en chantier, mot à mot, Cho3...) et participe activement au collectif des jardins de la Belle de Mai.
L'action développée par l'association consiste à faire du jardin Levat le support d'actions sociales de quartier pour une écologie populaire. Les actions auront lieu majoritairement dans le jardin Levat, néanmoins, certaines d'entre-elles sortent des murs du jardin notamment les prêts d'outils, de plans et de compost afin de fournir les espaces plantés du quartier.

Considérant que le projet de l'association «l'Hydre» (dossier 00008597) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 76 000 Euros (soixante seize mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action dénommée « coordination du jardin Levat ».

L'association « Jardinot PACA » (13012), dossiers n° 00008402 et 00008406

Jardinot PACA » est une association de loi 1901 sans but lucratif, composée de bénévoles engagés dans un jardinage familial de qualité de plus en plus orienté vers des modes culturaux qui tiennent compte des problématiques sociales, de santé et environnementales.

Son objectif est de diffuser des connaissances techniques aux jardiniers amateurs afin qu'ils optimisent leurs efforts au service d'une autoproduction familiale utilisant de bonnes pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

En 2025, pour la onzième saison, l'association propose le renouvellement des ateliers de médiateurs jardiniers « une année au jardin », qui se déroulent au comité de Saint Louis les Aygalades sur une parcelle de 2,5 hectares située dans le 15ème arrondissement et qui consistent en :

- un appui aux associations de jardinage, aux porteurs de projets de création de jardins et soutien aux familles, pour réussir un jardin sain avec des techniques culturales efficaces et innovantes, avec une priorité pour les quartiers prioritaires,
- un transfert de compétences techniques concernant le jardinage à visée d'autoproduction,
- la mise en place de dynamiques croisées entre participants autour du jardinage urbain.

Les dix ateliers mensuels ont lieu de septembre à mai et s'adressent à l'ensemble des inscrits (30 participants par an). A cela s'ajoute des ateliers ouverts, temps de rencontres supplémentaires entre participants désireux d'aborder des contenus plus techniques.

Considérant que le projet de l'association « Jardinot PACA » (dossier 00008402) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action dénommée « une année au jardin ».

En 2025, l'association propose également le renouvellement de l'action d'appui aux jardins associatifs collectifs dénommée « une année dans votre jardin ». Cette action est le prolongement de l'action « une année au jardin ». Les ateliers s'adressent à des adultes impliqués dans la question de la Nature en Ville et à des structures souhaitant former leurs adhérents. L'action s'adresse à tout le territoire marseillais, créant une forte mixité sociale.

Les principaux objectifs de cette action sont de :

- réussir un jardin sain en s'appuyant sur des techniques culturales efficaces,
- transférer des compétences techniques concernant l'agriculture à visée d'autoproduction, le respect de l'environnement, la biodiversité…
- aider à la mise en place de dynamiques locales autour du jardinage urbain (troc de graines et de plantes, plantations et récoltes collectives, dégustations collectives...). Pour la saison 2025/2026, l'action prévoit trois cycles de dix ateliers pendant dix mois. Chaque atelier est constitué de quinze personnes du réseau associatif local (centre social, jardiniers, écoles, amaps).

Considérant que le projet de l'association « Jardinot PACA » (dossier 000008406) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2025, une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action d'appui aux associations de jardiniers dénommée « une année dans votre jardin ».

« L'association des terres intérieures » (13006), dossier n° 00009875 et 00008228

« L'association des terres intérieures » gère le le jardin collectif de Frais Vallon et participe au développement d'une agriculture durable, innovante et solidaire en créant du lien social entre les usagers des espaces agricoles.

En 2025, cette dernière souhaite porter une action de sensibilisation à l'environnement et de médiation sociale à destination des enfants de Frais Vallon.

L'action a pour objectif d'accompagner les enfants dans leurs temps scolaires, extra et périscolaires afin de leur proposer un espace d'activités autour de l'environnement. Des interventions sont réalisées dans toutes les classes de primaires des deux écoles de Frais-Vallon, hors temps scolaire, des activités sont proposées à la pause déjeuner et lors de l'étude du soir et une fois par mois, une intervention a lieu sur l'espace sélectionné par les élèves de CM1 désigné comme aire terrestre éducative afin d'effectuer des observations autour de la biodiversité locale. Des interventions sont également proposées pour les classe de l'école maternelle Nord de Frais-Vallon et des animations dans l'espace public sont organisées les mercredis après-midis pour proposer des activités autour de l'environnement et la nature.

Considérant que le projet de « l'association des terres intérieures » (dossier 00009875) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action de sensibilisation à l'environnement et de médiation sociale à destination des enfants de Frais Vallon.

En 2025, l'association demande également un soutien financier pour son fonctionnement général (dossier 00008228).

Considérant que le projet de « l'association des terres intérieures » (dossier 00008228) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 1 100 Euros (mille cent Euros), réglée en un seul versement, pour soutenir son fonctionnement général.

L'association " DONUT" (13001), dossier n° 00008369

L'association "DONUT" est une association créée en 2015 qui s'est donnée pour mission d'éduquer les citoyens aux données ouvertes, de créer des rencontres autour de la donnée et de révéler et modérer les données. Elle regroupe une pluralité de compétences telles la *data science*, l'informatique, le design graphique, la biodiversité, le logement, l'école, la santé, l'aménagement urbain, la recherche, le journalisme, l'innovation, la médiation et organise des conférences, des rencontres et des hackathons pour réunir des professionnels, des chercheurs, des étudiants et toute personne intéressée par un sujet.

En 2025, l'association souhaite organiser un *hackaton* de la nature en ville, c'est-à-dire un évènement visant à mobiliser les habitants de Marseille autour de la renaturation citoyenne et la gestion des espaces naturels de leur ville (contraction des termes *hacking* et marathon; processus créatif, très utilisé dans le domaine de l'innovation numérique). Concrètement, après une une phase préparatoire d'identification, d'ateliers et de réunions publiques, cela consiste à faire travailler ensemble des volontaires aux compétences variées, sur une durée de 48 heures, dans le but de faire émerger des idées et concevoir des solutions pertinentes à des problématiques posées en s'appuyant sur des constats factuels. Il s'agit de chercher, d'utiliser et de croiser des données, de construire des outils, des méthodes, des visuels ou des solutions de manière collaborative, de concrétiser des idées, sur fond d'intelligence collective en réunissant des citoyens de tous horizons.

Considérant que le projet de l'association "DONUT" (dossier 00008369) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de

lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement, pour l'organisation d'un *hackaton* de la nature en ville .

L'association " le collectif des jardiniers du panier" (13002), dossier n° 00009242

L'association " le collectif des jardiniers du panier" bénéficie depuis 2020 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé dénommé jardin partagé du refuge sis 4 rue des Repenties, dans le 2ème arrondissement.

En 2025, cette dernière souhaite porter une demande sur le jardin partagé du Panier dénommé "jardin collectif du refuge" afin d'entretenir le jardin et son compost, organiser des ateliers de jardinage ou culturels, partager des connaissances (jardinage, plantes, insectes, recettes naturelles ...) afin que le jardin devienne un lieu de vie du quartier, un lieu de regroupement des familles pour le goûter des enfants après l'école. Le but est de réunir un maximum d'habitants d'ages, d'origines et de cultures différentes, (jeunes écoliers, personnes âgées du CCAS ou de la MPT Joliette, des familles du Centre social Baussenque ou du Lacydon, mais également des associations qui ont besoin du jardin pour mener à bien leur projet (Addap13, La cloche, l'Armée du Salut ...).

Considérant que le projet de l'association " le collectif des jardiniers du panier" (dossier 00009242) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros), réglée en un seul versement, pour le jardin partagé du panier dénommé jardin partagé du refuge.

L'association VVOUM (Vers des Vergers Ouverts, Urbains et Méditerranéens) (13012) , dossier n°00008468

L'association VVOUM bénéficie depuis 2023 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé de 4 200 m² dénommé la Bastide à fruits sis allée Archam Babayan 13012. Elle a pour but de porter, concevoir, exécuter ou participer à des projets de science citoyenne dans les domaines de l'environnement, l'agroécologie et la biodiversité, de réaliser des actions de sensibilisation, animation et/ou formation dans ces domaines, de mener à bien des activités de production agricole avec des méthodes saines, durables et/ou naturelles. Les objectifs sont de créer de l'innovation sociale et de la connaissance autour du verger et de la production de fruits via le concept de science participative et à long terme de mettre en place un réseau de vergers agroforestiers.

En 2025, cette dernière souhaite continuer à solidifier son fonctionnement via la poursuite de sa professionnalisation, la sécurisation de ses moyens financiers, la fidélisation de sa base de bénévoles, le développement des compétences de leurs bénévoles, la préparation de la plantation de nouveaux vergers, ainsi que la poursuite de la mise en place d'ateliers de science participative (publics adultes et enfants), l'aménagement d'un espace d'accueil/ animation et la création d'une nouvelle entrée face à cet espace l'organisation d'événements pour le quartier (journée porte ouvertes, fête de quartier), la concrétisation de ses recherches visant à retracer l'histoire de la parcelle, le démarrage d'un projet artistique autour de la haie. pour contribuer au salaire de son animateur arboriculture/biodiversité, en augmentant son volume de travail hebdomadaire au-delà des 12h/semaines actuelles:

Considérant que le projet de l'association "VVOUM" (dossier 00008468) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 6 000 Euros (six mille Euros), réglée en un seul versement, pour le jardin partagé dénommé "la Bastide à fruits".

L'association "Centre social Agora" (13014) , dossier n° 00009824

L'association bénéficie depuis l'année 2025 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un nouveau jardin partagé de 856 m² livré au printemps 2025 en plein cœur du parc de la Plaine des Loisirs et des Sports.

En 2025, cette dernière souhaite animer cet espace de manière collective, en permettant aux associations du territoire de mener des actions autour du jardinage et en impliquant activement les habitants, renforçant ainsi le lien social et sensibilisant à l'écologie et à la biodiversité. L'apprentissage du jardinage se fera avec des parcelles thématiques (fleurs, plantes aromatiques, fruits et légumes de saison) et des activités et ateliers seront animés par les associations locales et les habitants.

Considérant que le projet de l'association "Centre socialAgora" (dossier 00009824) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action sur le jardin partagé "Agora Busserine".

l'association "jardins collectifs Longchamp" (13001), dossier n° 00009493

L'association " jardins collectifs Longchamp" bénéficie depuis 2019 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion du jardin collectif Longchamp situé à l'intérieur du parc Longchamp dans le 4ème arrondissement. Elle vise à sensibiliser à l'environnement en respectant les valeurs de l'éducation populaire et à favoriser les rencontres de proximité entre les habitants.

En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de lui permettre de continuer ses projets dans le domaine pédagogique auprès des écoles du quartier et de prolonger l'aménagement du jardin avec l'aide des bénévoles et des adhérents.

Considérant que le projet de l'association " jardins collectifs Longchamp" (dossier 00009493) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 400 Euros (quatre cents Euros), réglée en un seul versement, pour son action sur le jardin partagé 'Longchamp".

L'association "jardins familiaux de la Parette"(13010) dossier n° 00010794

L'association "jardins familiaux de la Parette" bénéficie depuis 2019 d'une conventiond'occupation précaire d'un terrain de 4 323 m² situé rue Désiré Blanco 13010 à usage de jardins familiaux. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de créer des panneaux pédagogiques pour les animations sur le jardinage.

Considérant que le projet de l'association "jardins familiaux de la Parette" (dossier 00010794) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 1 000 Euros (mille Euros), réglée en un seul versement, pour son fonctionnement.

L'association "jardin partagé Bougainville" (13003) , dossier n° 00011178

L'association "jardin partagé Bougainville" bénéficie depuis 2025 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion du jardin partagé Bougainville situé à l'intérieur du parc Bougainville dans le 3ème arrondissement. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de soutenir le fonctionnement de l'association et le jardinage.

Considérant que le projet de l'association "jardins partagé Bougainville" (dossier 00011178) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "Soutien au fonctionnement de l'association et au jardinage ».

• Ligue de l'enseignement- Fédération départementale des Bouches-du-Rhône mouvement d'éducation populaire - FAIL 13 (13005) dossiers n° 00011187et n°00010241

L’association " Ligue de l’enseignement- Fédération départementale des Bouches-du-Rhône mouvement d’éducation populaire- FAIL 13" bénéficie depuis 2021 d’une convention d’occupation et d’usage pour la gestion du jardin partagé "aux mille saveurs" d’une superficie de 2 300 m² situé rue des Musardises dans le 15ème arrondissement. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin d’accompagner et mobiliser les jardiniers dans la gestion du jardin partagé

Considérant que le projet de l’association "Ligue de l’enseignement- Fédération départementale des Bouches-du-Rhône mouvement d’éducation populaire- FAIL 13” (dossier 00011187) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l’année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "accompagnement, mobilisation des jardiniers dans la gestion du jardin partagé".

L'association a également présenté le dossier n° 00010241 pour son action sur le jardin partagé du centre social Saint Joseph crée en 2023 sur un terrain appartenant à la Ville de Marseille. En 2025, la volonté est de développer l’accueil du public et les animations pédagogiques à destination des habitants et des écoles et de favoriser l'implication des habitants et notamment des seniors.

Considérant que le projet de l’association "Ligue de l'enseignement - Fédération départementale des Bouches-du-Rhône mouvement d’éducation populaire- FAIL 13 (dossier 00010241) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l’année 2025, une subvention de 1 000 Euros (mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "centre social Saint Joseph, un jardin extraordinaire".

Collectif enchanté (13014) , dossier n° 00011454

L’association "collectif enchanté" a ouvert un tiers lieu en avril 2025 sur un terrain appartenant à la Ville de Marseille situé 98 rue Alphonse Allais - 13014. Ce lieu a vocation a appréhender la santé selon des dimensions physiques et psychiques mais aussi sociales et environnementales. L’objectif de création des espaces jardins est d’offrir un lieu de vie et de partage à vocation sociale, pédagogique et thérapeutique pour les patients, les usagers et les habitants du quartier, ainsi que pour les professionnels du lieu. Il permettra de mettre en relation les différents acteurs de la structure et les différents publics du quartier. Le lieu sera ouvert au public.

Considérant que le projet de l’association " Collectif enchanté (dossier 00011454) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l’année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "les jardins de Mareposa".

Les minots de Saint Charles...ou d’ailleurs (13003) , dossier n° 00010239

L’association " Les minots de Saint Charles...ou d’ailleurs "bénéficie depuis 2021 d’une convention d’occupation et d’usage pour la gestion du jardin partagé "Terre Happy du Racati" d’une superficie de 600 m² situé rue des Musardises dans le 15ème arrondissement. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de favoriser le lien social, l’inclusion et la transition écologique en mobilisant les habitants autour d’un espace de culture collective et pédagogique.

Considérant que le projet de l’association "Les minots de Saint Charles...ou d’ailleurs" (dossier 00010239) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l’année 2025, une subvention de 4 500 Euros (quatre mille cinq cent Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "ensemble, cultivons notre quartier".

Les jardins de Julien (13014) , dossier n° 00009401

L’association «les Jardins de Julien», gère un jardin collectif dans le 14ème arrondissement sur un terrain de 1,5 hectares appartenant à la SOLEAM avec une cinquantaine de jardiniers bénévoles amateurs et un agriculteur permanent.

En 2025, l’association souhaite adapter ses ateliers d’été et d’hiver aux nouvelles contraintes du climat, perfectionner son système d’arrosage au goutte-à-goutte dans un esprit d’économie d’eau l’été et envisager l’installation d’une deuxième serre.

Considérant que le projet de l’association de jardins de Julien (dossier 00009401) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l’année 2025, une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "un jardin collectif et partagé".

Le « centre socio-culturel d’Endoume » (13007), dossier n° 00008382

Le « centre socio-culturel d’Endoume propose depuis quarante ans une vingtaine d’activités sociales, culturelles et sportives aux usagers et habitants du quartier d’Endoume dans le 7ème arrondissement. Dans l’enceinte du centre social situé au 285 rue d’Endoume - 13007, l’association dispose d’un jardin de 780 m². Elle renouvelle en 2025 l’action dénommée « les mains dans la terre » qui a pour objectif de mettre en place des animations, de poursuivre la création du sentier pédagogique, d’ agrandir la mare, d’ aménager l’espace de rangement des affaires de jardin et de poursuivre la plantation de nouvelles essences d’arbres.

Considérant que le projet du « Centre Socio-Culturel d’Endoume » (dossier 00008382) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l’année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action « Les mains dans la terre »

• L’association de gestion et d’animation de la maison des familles et des associations (13014) , dossier n° 00011562

L'association de gestion et d'animation de la maison des familles et des associations va travailler en lien avec l'association "avec nous" qui va être titulaire d'une convention d’occupation et d’usage sur le jardin partagé "Flamants Iris" de 650 m² situé dans le 14ème arrondissement. L'association "avec nous" sera titrée au deuxième semestre 2025 et l'association de gestion et d'animation de la maison des familles et des associations s'occupera du volet " animations". En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de mobiliser les habitants de tous âges autour de l' appropriation de ce nouveau jardin et de sensibiliser, d'informer autour des problématiques environnementales et écologiques. Il s'agit également d'élaborer une charte de fonctionnement. L'aménagement végétal et mobilier sera accompagné par des professionnels qui incluent les habitants dans une démarche de transmission et de " faire avec ". Des actions conduites avec les méthodes d'éducation populaire et d'aller vers, contribueront à recenser les envies et les besoins de chacun pour que le jardin soit un vecteur d'appropriation collective de l'espace public et de renfort du lien social.

Considérant que le projet de l’association de gestion et d'animation de la maison des familles et des associations (dossier 00011562) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l’année 2025, une subvention de 1 500 Euros (mille cinq cent Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée " Projet d' accompagnement au jardin autonome des Flamants Iris" .

L'association "les Jardins partagés de Breteuil" (13008), dossier n° 00011837

L'association "les Jardins partagés de Breteuil " est titulaire depuis le mois de décembre 2024 d'une convention d’occupation et d’usage sur le jardin partagé "des sœurs franciscaines " d'une superficie de 600 m² situé 5 rue Lacédémone, dans le 6ème

arrondissement. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin d'organiser et de gérer ce nouveau jardin collectif.
Considérant que le projet de l'association "les Jardins partagés de Breteuil " (dossier 00011837) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée " organiser/gérer un jardin collectif".
L'association "Colineo " (13013) , dossier n° 00008487
L'association « Colineo » est une association loi 1901 sans but lucratif. Elle développe depuis quarante ans des projets pour la protection et la valorisation de la nature et met en œuvre une diversité de démarches visant a sensibiliser un large public à la protection de la nature et au développement durable.
En 2025, l'association renouvelle l'action dénommée « les petits naturalistes » consistant en des stages destinés au jeune public pendant les vacances scolaires organisés sur le site du Conservatoire des Restanques. Ces stages proposent aux enfants une découverte de la faune et de la flore méditerranéennes par le biais d'activités axées sur une approche à la fois sensorielle, scientifique et ludique.
Considérant que le projet de l'association "Colineo" (dossier 00008487) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 1 000 Euros (mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée " stages petits naturalistes 2025 ".

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soit attribuée à l'association ci-dessous pour l'année 2025, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Adresse du siège social	Numéro de dossier	Montant alloué	Action subventionnée
jardins familiaux de la Parette	16 impasse des Magnolias 13010	00010794	1 000 Euros	fonctionnement

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense d'un montant de 1 000 Euros (mille Euros) soit imputé sur les crédits du budget de fonctionnement 2025.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire, ou son représentant, soit habilité à signer la convention susvisée.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS
Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 34 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION RELATIONS AUX FAMILLES ET PROJETS PARTENARIAUX - Approbation de la convention cadre des Cités éducatives et attribution de subventions pour les Cités éducatives.
25-42450-DGAPM
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille a fait de l'éducation une priorité afin que l'ensemble des petites Marseillaises et des petits Marseillais puissent bénéficier des meilleures conditions pour grandir, s'épanouir, s'émanciper.
Afin de concrétiser cette ambition, une attention particulière doit être portée sur les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) où habitent près de 240 000 habitants (soit l'équivalent de la ville de Lille), soit 30% de la population marseillaise.
En effet, dans ces quartiers prioritaires, les habitants sont particulièrement confrontés à des situations de précarité qui ne favorisent pas la réussite éducative des enfants et des jeunes.
Afin de remédier à cette situation, la Ville de Marseille a engagé plusieurs actions concrètes en partenariat avec les différentes institutions présentes sur le territoire (Préfecture, Education Nationale, Métropole Aix Marseille Provence, CAF, ARS, etc.).
Parmi ces actions, deux dispositifs jouent un rôle majeur pour accompagner efficacement les enfants et les jeunes les plus défavorisés :
• les Cités éducatives ;
• le Programme de Réussite Éducative.
Le rapport ci-présent vise formaliser l'engagement de la Ville de Marseille dans ces deux dispositifs pour 2025, 2026 et 2027.
1 – Approbation d'une nouvelle convention-cadre pour les Cités éducatives marseillaises
Les Cités éducatives marseillaises sont des dispositifs partenariaux qui mobilisent la Ville de Marseille, la Métropole Aix Marseille Provence, la Préfecture, la DSDEN 13, des associations et des habitants du territoire.
Elles visent à favoriser la réussite éducative, l'accompagnement socio-médical, l'ouverture culturelle, la découverte artistique et le développement des enfants et des jeunes (0-25) dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).
En 2019, trois Cités éducatives ont été créés :
• la Cité éducative Centre-Ville qui comprend notamment les quartiers de Belsunce, de Saint-Charles et des Grands Carmes ;
• la Cité éducative Malpassé qui comprend une partie des quartiers de Saint-Just et de Malpassé ;
• la Cité éducative Nord, qui comprend notamment les quartiers de Saint-Antoine, de Notre Dame Limite, de Verduron et de Saint André ;
Suite aux évaluations positives du dispositif dans ces territoires, deux nouvelles Cités ont été créées en 2022 :
• la Cité éducative M14 (Bon Secours, Canet, Saint Barthélémy, Le Merlan) ;
• la Cité éducative des Docks (Joliette, La Villette, Saint Mauront, etc.).
Depuis la création de ces dispositifs, les différents partenaires ont engagé plus de 18 millions d'euros (dont 3 millions d'Euros pour la Ville de Marseille) afin de développer des projets variés et transversaux pour structurer les réseaux éducatifs, développer l'innovation pédagogique, coordonner les prises en charge éducatives, développer la prévention santé, lutter contre le décrochage scolaire, faciliter l'insertion culturelle, etc.
Au vu de la qualité des projets menés et du besoin d'intensifier l'accompagnement éducatif dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville, le Conseil Municipal adopte une nouvelle convention cadre pluriannuelle, signée avec l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence, et qui permet de :
• prolonger l'existence des Cités éducatives existantes jusqu'en 2027;
• d'inclure dans la Cité éducative Nord les écoles Kalliste, Granière et Solidarité ;
• créer les Cités éducatives Belle de Mai, La Rose (notamment les quartiers des Olives, de Saint Mitre et de la Rose) et Haut Huveaune (quartiers de La Pomme, de Saint Marcel, de La Valbarelle et de la Millière).
Cette convention fixe les orientations stratégiques, les plans d'actions, les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation de ces Cités éducatives. Des conventions d'applications signées entre la Ville de Marseille, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence, viendront préciser les modalités spécifiques d'organisation pour chaque Cité éducative.
2 – Approbation de l'attribution de subventions permettant de financer des projets dans le cadre des Cités Éducatives pour l'année 2025
Depuis leurs créations, la Ville de Marseille s'est engagée à cofinancer les dispositifs Cités éducatives, notamment en versant des subventions à des associations porteuses de projets s'inscrivant dans les objectifs de ces dispositifs :
• 100 000 Euros (cent mille Euros) par an sont versés pour les Cités éducatives Centre-Ville, Malpassé, Les Docks, et Nord ;
• au vu son étendu, 200 000 Euros (deux cent mille Euros) sont versés par an pour de la Cité éducative M14.
A l'instar des subventions versées par la Métropole Aix- Marseille Provence et par l'Etat, ce soutien financier de la Ville de Marseille est le résultat d'un travail partenarial : seuls les projets faisant l'unanimité entre les quatre institutions copilotes sont proposées au Conseil Municipal.
Dans ce cadre, 73 projets ont été retenus pour l'année 2025. Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables fournies par les organismes lors du versement.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention cadre, ci-annexée, entre l'État, la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer ladite convention cadre et les conventions d'application à venir issues de la convention-cadre de partenariat.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soit décidé un versement au titre de la subvention Cités Éducatives 2025 aux associations exerçant sur le territoire du 5ème secteur selon le détail ci-après :

Opérateur (porteur de projet)	Intitulé de l'action	Numéro Progos	Subvention Ville de Marseille (en Euros)
LA TRIBU MEINADO	L'Escolo des petits		3 600
ZITA LA NUIT	Passerelle des arts		2 300
MAIROL COMPAGNIE	Recréations Sonores		4 000
CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	Temps libre partagé parents - enfants école maternelle Hôtel des Postes - CCO Bernard du Bois		2 400
ASSOCIATION CENTRE BAUSSENQUE	Eveil et nous		1 600
APE NATIONAL	Animation de la dynamique avec les parents		4 000
LEO LAGRANGE MEDITERRANEE	Sanctions éducatives : mesures de responsabilisation et accueil d'élèves exclu		3 200
LES MINOTS DE SAINT CHARLES OU D'AILLEURS	Développement du jardin partagé « la terre happy du Racati » (porte d'Aix)		4 500
LA COMPAGNIE	Maya Mihindou et la compagnie, Quel est l'autre poumon de l'humanité ?		4 000
PEUPLE & CULTURE MARSEILLE	Ec-lecture		8 000
ASSOCIATION FOTOKINO	Bibliocyclette		4 100
LA FACC . FR 'FABRIQUE ARTISTIQUE CULTURELLE ET CITOYENNE'	Projet de séjour artistique FACCTORY MARSEILLE		8 000
PHÉNIX STUDIO MARSEILLE	MOJO		8 000
CAMPLUS	CAMP+ ORIENTATION - Ville Marseille Centre ville		2 000
UNION CLUBS SPORTIFS DOUANES PEYSSONNEL	Accompagnement à la scolarité par le tennis (CE CENTRE)		10 000
TOUS ALBATROS	Pour le Développement des Compétences Psychosociales des 10-16 ans		4 800
ASSOCIATION PLUS FORT	Plus Fortes les filles au collège Vieux Port		6 500
L'OREILLE PRESQUE PARFAITE (OPP)	Ateliers de découverte et pratique des musiques du monde		5 000
THEATRE DE LA MER	Petites pousses		15 000
PETITAPETI	Les petits artistes de la joliette		1 900
PH'ART ET BALISES	PEPITES: INITIATION ART ET CULTURE		3 200
ASSOCIATION MAIROL COMPAGNIE	RéCréations sonores à l'école maternelle Désirée Clary		7 000

ZITA LA NUIT	Passerelles des Arts		5 000
MELTING POLITIQUE OUVERTE A TOUS	Comprendre sa citoyenneté		10 000
ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE FAMILLES EN ACTION	Complément éducatif au collège J baker		3 000
ASSO. DE LA MAISON DE SANTE PLURIPRO. PEYSSONNEL	Projet santé de l'enfant		11 000
A VOIX HAUTE	Français pour la vie parentale		6 000
ZITA LA NUIT	Passerelle des touts petits		3 900
3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	Les Docks à vélo		10 000
Ass COM'ETIK DIFFUSION	Ateliers de réalisation vidéos		4 000
LEVE LES YEUX	Moins d'écrans, plus de livres !		7 600
PLACE DES FARANDOLEURS	Escapades citoyennes		10 000
PLACE DES FARANDOLEURS	Malpaciné 2025		15 000
CS SAINT JUST LA SOLITUDE	Alphamille		6 000
ZITA LA NUIT	Itinérances artistiques		6 000
ZITA LA NUIT	Passerelle des tout-petits		3 920
TETINES ET BIBERONS	Savoirs partagés : pratiques artistiques et apprentissages scolaires en classe ULIS - école primaire		13 000
TOUS ALBATROS	Ateliers d'envol de Malpassé. Favoriser l'insertion sociale des 16-25 ans		4 000
3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	Malpassé à vélo !		9 980
POINT SUD	Sport éducation santé (Ulisport 13ème)		1 500
ESPACE CULTUREL MÉDITERRANÉE	La Cité des Minots		5 000
ASSOCIATION ARTS & DÉVELOPPEMENT	Continuité éducative autour d'ateliers artistiques dans les écoles		5 000
ENSEMBLE C BARRÉ	Les Pupitres des 7 villages		4 600
AFLAM	Atelier cinéma : les supers pouvoirs de la mémoire (la suite)		12 000

GRAND SAINT BARTHELEMY OMNISPORT	École en VTT		3 800
ARCHIPEL 13	Soccergirls		7 000
NEURODYSPACA	Bougeons pour les enfants dys		16 000
EPE13	Accompagner les parents et les enfants dans la phase de l'entrée à l'école maternelle dès 2 ans		9 000
EPE13	Café des parents		5 000
GROUPE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION 13	"Api cité 2025"		6 000
ITINÉRRANCES / PÔLE 164	Corps en jeux		5 000
FFFV	La toque du 14e		5 000
CAPE CODE	Projet codage avec écran (Magic Makers)		14 600
CAPE CODE	Projet codage sans écran (Colori)		7 500
SCIC BLEU TOMATE	Bleu Tomate Junior : le magazine de la Cité Éducative M14		6 000
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE PASSERELLE	Actions participatives et citoyennes pour et avec les jeunes du Grand saint Barthélemy		5 000
RUGBY CLUB MARSEILLAIS	Développement de l'éducation motrice chez les 3-6 ans		6 000
APECB	Contes		4 400
CENTRE SOC FAMILIAL ST GABRIEL	De l'art méridien		5 000
ASSOCIATION COMITE MAMEGA	Animation d'un échiquier géant sur un espace public de Marseille 14		3 500
CENTRE SOCIAL L'AGORA	Réussite pour tous		12 600
VIENSVOIRMONTAF	Faciliter la construction du projet d'orientation des collégien·nes d'éducation prioritaire par un stage de 3e de qualité		9 000
LIEUX PUBLICS- CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC & POLE EUROPEEN DE PRODUCTION	Ateliers danse		6 000
ASSOCIATION DES IMAGES ET DES MOTS	Création de livres avec les enfants des crèches		4 000

ELOQUENTIA	La parole en action		3 000
ICI-LES CUISINES DE L'EXTRAORDINAIRE	A feu doux !		5 000
MARSEILLE NORD HANDBALL	M15 Les Boutchous font du sport		9 000
321	Vivement parents !		6 000
ZITA LA NUIT	Entre-temps		5 000
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DES BOUCHES DU RHÔNE (AD PEP13)	VASCO - Vacances Accompagnement à la scolarité- réseaux Barnier et Triolet		13 000
ESCOLA MANJADIS (école comestible)	Ateliers d'éducation à l'alimentation de l'école comestible		12 000
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT -FAIL 13 (CENTRE Social Bourrely)	Apprendre et s'épanouir pour réussir aux Bourrely		18 000
TOTAL			481 000

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant de 481 000 Euros (quatre cent quatre-vingt-un mille Euros) soit imputée sur les crédits inscrits au budget 2025 – article 65748.2 – Chapitre 020 - service 05042.

RETIRÉ EN SÉANCE

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 35 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - Appel à projets Commerce - Attribution de subventions pour l'année 2025 - Approbation de conventions
25-42384-DETECES
VAT

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, en centre-ville comme dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.
Afin de soutenir et accompagner ses commerçants et ses artisans, la Ville de Marseille souhaite encourager les fédérations et associations de commerçants et d'artisans, ou autre type d'association, à défaut d'association de commerçants, notamment dans les noyaux villageois, à proposer des projets / actions qui concourent à la promotion du commerce, à la redynamisation et/ou à l'attractivité commerciales, et à la création de liens entre les habitants, les visiteurs et commerçants marseillais.
C'est la raison pour laquelle, un appel à projet « Actions 2025 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille » a été lancé.
Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total 324 824 Euros (trois cent vingt-quatre mille huit cent vingt-quatre Euros) à 20 structures réparties comme suit :
Association Centre Commercial de Saint-Barnabé Village : « Noël à Saint-Barnabé Village » (Progos n°00016783)

Budget prévisionnel	18 793 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 034 Euros

L'association propose une journée d'animations intitulée « Noël enchanté » afin de créer une atmosphère féerique et festive. Les animations prévues sont les suivantes : décorations florales des boutiques et installation de sapins, chorale, photos avec Père Noël, mascottes, stands d'activités pour les enfants, distribution de bonnets et de friandises, stands gourmands.
Association DV Photographie : « Commerces emblématiques des Cinq-Avenues » (Progos n°000016782)

Budget prévisionnel	4 338 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	3 470 Euros

Au cœur du noyau villageois des Cinq-Avenues, l'association propose de réaliser des portraits de commerçants, photographiques et textuels, afin de mettre en valeur leur parcours, leurs savoir-faire, et leur ancrage dans le quartier. Ces portraits seront exposés dans les commerces et dans des lieux d'exposition du quartier.
Association Les commerçants de la Plaine : « Programme d'animations d'avril à décembre 2025 » (Progos n°00015846)

Budget prévisionnel	46 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	22 950 Euros

L'association des commerçants de la Plaine propose de nombreuses animations sur l'année : Miss Cagole en avril, la Plaine du Rock en mai, des concerts perlés de juin à août, et un Noël solidaire le 24 décembre.
Association RedPlexus : « Les Plus Belles de Mai » (Progos n°00015595)

Budget prévisionnel	36 745 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

L'association RedPlexus organise la 2e édition du festival « Les Plus Belles de Mai » qui met en lumière les femmes et leur place dans l'espace public à travers des performances artistiques et des temps forts dans quatre bars tenus par des femmes dans le quartier de la Belle de Mai. Il est proposé de développer la visibilité du festival en créant un parcours photos de l'édition précédente chez les commerçants du quartier.
Association Terrains Vagues : « Quartier de lettres, atlas des devantures » (Progos n°00016779)

Budget prévisionnel	12 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	8 000 Euros

L'association Terrains Vagues propose de valoriser le patrimoine graphique issu des devantures commerciales, anciennes et actuelles, de la Belle de Mai à travers un travail d'enquête, la publication d'un atlas des devantures, un exposition et des évènements de restitution en collaboration avec les commerçants du quartier.
Association CineMémoire : « Saint Just en image» (Progos n°00015596)

Budget prévisionnel	23 150 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	13 000 Euros

Le projet de Cinémémoire pour 2025-2026 vise à animer le quartier de Saint-Just à Marseille en diffusant des films inédits dans les vitrines des boutiques des noyaux villageois, accompagnés de ciné-rencontres conviviales. L'objectif est de montrer aux habitants des images de leur propre quartier tout en collectant de nouveaux films amateurs et témoignages pour enrichir les archives de l'association.
Association des commerçants et professionnels de l'unité d'habitation : « Programme d'animations du Corbusier » (Progos n°00016250)

Budget prévisionnel	30 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	4 000 Euros

L'association engage une dynamique de relance à travers un programme d'animations culturelles et commerciales visant à renforcer l'attractivité de l'Unité d'Habitation et à fédérer les commerçants autour d'actions communes.
Association des Commerçants Prado Plage : « Circuit Gourmand et Culturel de la Promenade Pompidou » (Progos n°00015825)

Budget prévisionnel	3 950 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	3 160 Euros

L'action a pour objectif de redynamiser le quartier de la Promenade Georges Pompidou en organisant un événement convivial qui favorise les échanges entre commerçants, habitants et visiteurs. À travers des animations culturelles, des ateliers pour enfants, des démonstrations de produits locaux et des performances musicales.
CIQ Saint Just : « Animations Saint Just » (Progos n°00016781)

Budget prévisionnel	13 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	7 412 Euros

Dans une optique de redynamisation commerciale et de renforcement du lien entre les habitants et les commerces de proximité, le CIQ de Saint-Just, en partenariat avec les commerçants du quartier, propose trois temps forts d'animation en 2025 :
- "Reconnaître son commerçant" ouvrira la saison en juin avec une animation ludique et participative visant à valoriser les figures locales du commerce, grâce à un jeu de reconnaissance photo, un défilé musical et une remise de lots ;
- La "Fête de Saint-Just - Chasse aux trésors", organisée en octobre, mobilisera les enfants des écoles et les familles autour d'un parcours d'énigmes dans les vitrines des commerçants, aboutissant à une grande parade festive ;
- "Noël à Saint-Just" clôturera l'année avec une tombola gratuite accessible à tous, une distribution de lots offerts par les commerçants, et des animations conviviales en lien avec les festivités organisées par la Ville.
Association Les commerces de la Butte : « Mise en place de décorations sur les devantures commerciales, les escaliers du Cours Julien et organisation d'une journée vintage» (Progos n°00016776)

Budget prévisionnel	27 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	21 600 Euros

L'association propose de valoriser l'identité Street Art du quartier du Cours Julien par la réalisation d'une fresque monumentale sur les escaliers qui y mène, de décorer les devantures commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année et d'organiser une journée dédiée au vintage sur la place.
Association Commerces Haut de Rome : « Organisation d'animations et mise en place de décorations à l'occasion des fêtes de fin d'année, végétalisation de la rue» (Progos n°00015827)

Budget prévisionnel	22 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	16 000 Euros

L'association propose de valoriser l'axe par l'organisation d'animations et la décoration de 30 devantures commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année. La poursuite de la végétalisation de la rue de Rome ainsi que l'organisation d'une animation musicale à l'occasion de la Grande Braderie sont également proposées.
Association Commerces Positifs : «Organisation d'un défilé de mode et concours des plus belles vitrines » (Progos n°00015838)

Budget prévisionnel	105 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	16 000 Euros

L'association organise la 10ème édition de « Mode & Design en ville » qui permet de valoriser les commerçants du centre-ville et la mise en place de la 7ème édition du concours « Plus belle la vitrine de Marseille » à l'occasion des fêtes de fin d'année.
Association de la rue Caisserie et Proche : «Décoration de vitrines» (Progos n°00016780)

Budget prévisionnel	12 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	9 600 Euros

L'association souhaite décorer les devantures commerciales de 25 commerces à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Association Vauban : « Organisation d'animations et mise en place de décorations » (Progos n°00015968)

Budget prévisionnel	7 829,18 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	6 260 Euros

L'association souhaite ponctuer l'année par la mise en place de nombreux événements tels que la Chasse au œufs de Pâques dans les commerces le samedi, veille de Pâques, une fête d'été sur la place Valère Bernard, soirée guinguette avec animations musicales et stands des commerçants, des animations sur les 2 places du quartier avec la fanfare Farigoule à l'occasion de la Grande Braderie, un Festival Street Food Vauban comprenant des stands de nourriture à emporter devant les commerces, de la musique et l'organisation d'un grand repas partagé, la fête d'Halloween, la mise en place d'une décoration festive du quartier à l'occasion des fêtes de fin d'année ainsi que d'une nocturne de Noël avec animations.

Association Vauban Breteuil : «Décoration des devantures commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année.» (Progos n°00016778)

Budget prévisionnel	38 341 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	20 420 Euros

L'association Vauban Breteuil souhaite décorer les devantures commerciales de 25 commerces à l'occasion des fêtes de fin d'année.
Fédération des associations de commerçants du Centre ville de Marseille : « Organisation d'événements, mise en place d'animations et végétalisation » (Progos n°00016248)

Budget prévisionnel	134 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	107 200 Euros

La Fédération Marseille Centre propose un programme d'actions visant à redynamiser et embellir le centre-ville. Pour ce faire, elle prévoit l'organisation de Kouss Kouss festival autour du pois chiche, l'organisation d'un événement avec les commerçants de la rue Sainte comprenant l' édition d'un guide découverte des ateliers d'artisanat en partenariat avec l'Office du Tourisme, la mise en place d'animations à l'occasion des fêtes de fin d'année et la poursuite de la végétalisation avec l'installation de nouvelles jardinières rue Francis Davso, rue Haxo et rue Saint-Ferréol.
Union des commerçants et artisans de Mazargues : « Organisation d'événements »
(Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	22 500 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 200 Euros

L'Union des commerçants et artisans de Mazargues propose un programme d'actions et d'événements répartis tout au long de l'année en animant les temps forts suivants : Nouvel an chinois, le Carnaval, Pâques, Les Régalades de Mazargues, la Grande Braderie, Halloween et Noël.
Association des commerçants Prado-Castellane : «Organisation d'animations à l'occasion d'Halloween » (Progos n°00016847) et « Organisation d'animations à l'occasion de Noël » (Progos n°00016905)

Budget prévisionnel	26 800 Euros
Subvention de la Ville de Marseille pour l'organisation d'animations à l'occasion d'Halloween	7 258 Euros
Subvention de la Ville de Marseille pour l'organisation	13 860 Euros

d'animations à l'occasion de Noël	

L'association propose un programme d'animations sur la place Castellane et le début de l'avenue du Prado à l'occasion d'Halloween et de Noël.
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.
Par ailleurs, par délibération n°24/0284/AGE en date du 28 juin 2024, le Conseil Municipal a attribué une subvention d'un montant de 21 000 Euros (vingt et un mille Euros) à l'association des Commerçants de l'Escale Borely pour l'action « Escale Market » (convention n°2024-81121) et par délibération n°24/0343/VAT en date du 20 septembre 2024, le Conseil Municipal a attribué une subvention d'un montant de 12 000 Euros (douze mille Euros) à l'association Cinémoire.Net pour l'action « Marseille : 111 vitrines : Eugène Pierre, Chave et Le Camas » (convention n°2024-81510).
Il est proposé, de proroger par voie d'avenant, le délai de réalisation des deux actions énoncées ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2025.
Sont annexées à ce rapport, les conventions et avenants des associations susmentionnées.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé la dépense d'un montant de 15 200 Euros (quinze mille deux cent Euros) dans le cadre de l'appel à projets Commerce, réparti comme suit :

Ligne subvention de fonctionnement : nature : 65748-1 ; fonction : 632; service : 01553					
Tiers	Associations	Adresse	Montant de la subvention en Euros	Objet de la subvention	Montant de l'acompte versé en 2025 en Euros
20845	Union des commerçants et artisans de Mazargues	85 rue Emile Zola 13009 Marseille	15 200	Organisation d'événements, mise en place d'animations	12 160

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention annexée à la présente délibération, conclue entre la Ville de Marseille et l' association énoncée ci-dessus.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer cette convention et son avenant ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que les crédits correspondants au versement de la subvention en fonctionnement soit inscrit au budget principal 2025 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur - Service Commerce et Artisanat : nature 65748-1 ; fonction 632 ; action 19172664 ; service 01553.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS
Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT
L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.
25/36 – MS5
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - 2ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.
25-42499-DSPI
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :
La Ville de Marseille a souhaité faire de la Santé une priorité. Elle constitue l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité ; du renforcement de l'équité territoriale, à la prévention, la promotion de la santé et l'accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire Marseillais. La situation actuelle de sédentarité comporte des risques sanitaires et sociaux pour toute la population, il existe plusieurs leviers d'action et le sport-santé en est un que nous devons continuer à développer et à déployer pour la Santé de nos citoyens.
La pratique du sport-santé s'inscrit dans une démarche de prévention primaire pour prévenir l'apparition de maladies chroniques et la perte d'autonomie mais également en prévention secondaire et tertiaire pour permettre d'améliorer la qualité de vie d'un personne fragilisée sur le plan de la santé et de prévenir l'aggravation de certaines pathologies ou récidive de certaines maladies.
En 2025 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre en 2024, la Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé portées par les différents acteurs et professionnels favorisant la promotion de l'activité physique accessible et encadrée pour la santé physique et mentale de chacun ; et qui visent prioritairement territoires où les inégalités sont les plus marquées.
La Ville de Marseille au titre de la campagne de subvention 2025 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :
L'accès pour la santé à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité , prévenir la perte d'autonomie et renforcer la santé des personnes avec une affection de longue durée ou une maladie chronique.
Le renforcement de l'offre d'activité physique adaptée et sécurisée sur le territoire marseillais pour lutter contre les inégalités d'accès et notamment auprès des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien des dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.
Le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés de l'éducation à la santé et de la pratique d'une activité physique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus
DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit attribuée la subvention de fonctionnement suivante à l'association intervenant dans le champ de la santé publique :

Associations	Objet	Numéro de dossier	N° tiers	Adresse	Subventions 2025 en Euros
DAC MARSEILLE AUBAGNE LA CIOTAT	Soutien de la Maison Sport Santé du DAC 13 Sud pour ses missions de bilans médico-sportifs, programmes passerelles d'activité physique et orientation du public en ALD et maladie chronique vers l'offre sport-santé dans les QPV	00010633	P00003585	250 BOULEVARD MIREILLE LAUZE 13010 MARSEILLE	15 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense en fonctionnement, 15 000 Euros (quinze mille Euros) géré par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion – Pôle Santé - Service de la Maison Sport Santé – Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1 Sous Chapitre 410.
Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/37 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société CDC Habitat social - Lardin 2/Raymond Teisseire - Acquisition et amélioration de 55 logements collectifs en locatif social dans le 9ème arrondissement.
25-42439-DF
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Société CDC Habitat Social, dont le siège social est sis avenue Pierre Mendes France – 75013 Paris, sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 55 logements collectifs en locatif social et 55 stationnements sis 35, rue Raymond Teisseire dans le 9ème arrondissement.
Cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 10 616 150 Euros (dix millions six cent seize mille cent cinquante Euros) est financée par un emprunt de 7 962 113 Euros (sept millions neuf cent soixante-deux mille cent treize Euros) proposé par la Caisse des dépôts et Consignations.
L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50%) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (50%).
L'annuité prévisionnelle garantie est de 186 711 Euros (cent quatre vingt-six mille sept cent onze Euros).
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 7 962 113 Euros (sept millions neuf cent soixante-deux mille cent treize Euros) que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration de 55 logements collectifs en locatif social et 55 stationnements sis 35, rue Raymond Teisseire dans le 9ème arrondissement.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de
3 981 057 Euros (trois millions neuf cent quatre-vingt-un mille cinquante-sept Euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que les caractéristiques financières soient indiquées dans le contrat de prêt n°170642 constitué d'une ligne de prêt PTP.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la garantie de la Ville soit accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville visée à l'article 1 dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que la garantie ne puisse être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

ARTICLE 6 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 38 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2025 - 3ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.
25-42497-DSPI
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

En juin 2020, le renouvellement de majorité municipale à Marseille a marqué une étape décisive dans la mise en œuvre d'une politique de santé ambitieuse. Le programme proposé aux concitoyens a été

construit avec une participation active des Marseillaises et des Marseillais afin d'apporter des réponses concrètes à leurs besoins et de réduire les inégalités en santé sur l'ensemble du territoire.
Bien que la santé relève d'abord de la compétence de l'État, la Ville de Marseille a souhaité en faire une priorité. Elle constitue en effet l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité ; du renforcement de l'équité territoriale, à la prévention, la promotion de la santé et l'accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire marseillais (en s'appuyant sur l'aller-vers et le ramener-vers afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et le renoncement aux soins).
De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, et que la Ville soutient, dans les domaines suivants : la lutte contre les addictions et la réduction des risques, la santé sexuelle et affective, l'activité physique adaptée et la nutrition, la santé mentale, la santé environnementale.
En 2025 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre depuis le début de la mandature, la Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé, qui visent prioritairement les domaines où les inégalités territoriales sont les plus marquées tout en en favorisant la promotion de la santé dés le plus jeune âge.
Ainsi une attention particulière est accordée à toutes les actions favorisant l'aller-vers et le ramener-vers, visant à améliorer l'accès à la prévention, à la santé et aux soins des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, notamment les femmes tout en agissant sur la réduction des inégalités femmes-hommes.
Par ailleurs, les projets visant à prendre en compte les impacts de la crise sanitaire sur la santé somatique et la santé mentale des Marseillaises et Marseillais font l'objet de la plus grande considération.
La Ville de Marseille au titre de la campagne de subventions 2025 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :
- La prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions afin de favoriser la littératie et l'éducation à la santé, le dépistage et le repérage précoce.
L'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien aux dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.
- Le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés du soin et de l'éducation à la santé.
- L'inconditionnalité des accompagnements et des prises en charge, l'orientation vers un parcours de soins adapté et sans rupture.
- L'approche communautaire en santé et le renforcement de la capacité des bénéficiaires à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches en les accompagnant vers l'autonomisation.
- L'amélioration de la qualité de vie et de la santé des personnes, au travers notamment d'un accompagnement global permettant de prendre en compte leur projet de vie et de favoriser l'inclusion sociale et citoyenne.
- La lutte contre les discriminations des personnes stigmatisées en raison notamment de leurs pathologies, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur situation socio-économique.
- L'accès à une alimentation favorable pour la santé et à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité ainsi que les conséquences de la perte d'autonomie ou des maladies chroniques.
- Le soutien aux dynamiques de travail en réseau dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et intersectorielle, pour favoriser une approche décloisonnée de la prévention et la promotion de la santé selon une approche populationnelle.
- Le soutien d'actions favorisant la prévention de l'obésité infantile
Demande de remboursement :
Par courrier en date du 6 mars 2025 l'association Éducation Santé Nord 13 domiciliée au 110 rue Edmond Rostand 13006 Marseille sollicite le remboursement de la subvention (EX 019975) de 15 000 Euros (quinze mille Euros) accordée par la ville de Marseille par la délibération n°22/0210 en date du 29 juin 2022 car l'action n'a pu être réalisée.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient attribuées les subventions de fonctionnement suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :

Associations	Numéro de dossier	Objet du dossier	N° tiers	Adresse	Subventions 2025
Nouvelle Aube	00011460	Travail de rue, prévention, Réduction Des Risques auprès de jeunes adultes en situation de grande précarité 2025	PREP11769	141 Avenue De La Capelette 13010 Marseille	21 000,00 €
CRCDC Sud Paca	00011488	Prévention des cancers 2025	00006039	16 Bd Des Acièries 13010 Marseille	4 000,00 €

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées conclues avec chacune des associations citées dans l'article 1 et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense en fonctionnement, 25 000 Euros (vingt-cinq mille euros) soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, gérés par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion –Pôle Santé - Service Prévention Promotion de la Santé – Code Service 03194– chapitre 65 – Article 65748.1-Sous chapitre 410.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 39 – MS5
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions aux Equipements Sociaux pour l'innovation et la créativité - 2ème répartition 2025.
25-42336-DLSVAEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS) ainsi que son Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle sur le territoire communal. Cette dernière s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.
Pour toute la durée de cette dernière, la Ville de Marseille a décidé d'accorder aux équipements sociaux une contribution financière importante et annuelle afin d'apporter des solutions concrètes aux demandes légitimes des Centres Sociaux pour stabiliser les postes clés de ces structures (direction, accueil, comptabilité, famille, jeunesse) ; qu'ils puissent proposer des activités aux habitants lors de l'ouverture estivale du mois d'août ; qu'ils innovent et créent des projets portant sur l'animation territoriale, la famille et la jeunesse.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus et à la suite des décisions prises et inscrites dans la délibération 25/0204/VDV du 25 Avril 2025, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 1 020 535 Euros (un million vingt mille cinq cent trente-cinq Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que des subventions soient attribuées aux Equipements Sociaux pour l'innovation et la créativité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers N°	Subventions complémentaires 2025 déjà attribuées	Objet de la Demande	Montant en Euros
037020	Association de promotion de l'ingénierie socio-éducative (apis) pour l'Espace de Vie Sociale (EVS) La cravache / Sévigné	58 rue Aviateur Lebrix Le Petit Trioulet Bât. A 13009 Marseille	00016485		La Féerie hivernale des quartiers Sud	2 650
4453	Centre de Culture Ouvrière pour CS Saint-Loup/Saint-Thys	29 avenue de Frais Vallon Le nautile 13013 Marseille	00015167	11 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animations territoriales " Le Vélo Cargo" de Saint Thys	1 000
4453	Centre de Culture Ouvrière pour CS Saint-Loup/Saint-Thys	29 avenue de Frais Vallon Le nautile 13013 Marseille	00015607	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Actions innovantes familles " les daronnes font leur théâtre "	1 000
4453	Centre de Culture Ouvrière pour CS Saint-Loup/Saint-Thys	29 avenue de Frais Vallon	00015168	9 000 € déjà votés au CM du 25/04	" Paroles de filles" : le podcast qui	1 000

		Le nautile 13013 Marseille			donne la parole aux meufs de quartier	
4453	Centre de Culture Ouvrière pour CS Saint-Loup/Saint-Thys	29 avenue de Frais Vallon Le nautile 13013 Marseille	00016448		"Noël sous les platanes des cités Château Saint Loup-Saint Thys"	3 650
22480	Synergie Family pour CS Romain Rolland	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	011096		La maison de la Pauline	10 385
22480	Synergie Family pour CS Romain Rolland	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	011247		Noël ensemble	2 350
25607	Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Mazargues/Sormiou	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	00015153	6 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation territoriale	4 000
25607	Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Mazargues/Sormiou	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	00015156	7 000 € déjà votés au CM du 25/04	Familles	3 000
25607	Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Mazargues/Sormiou	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	00015151	7 000 € déjà votés au CM du 25/04	Jeunesse	3 000
25607	Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Mazargues/Sormiou	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	011021		Fête des enfants et repas solidaire : la fin de l'année à la fête au Centre social Hauts de Mazargues	2 350

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés les conventions et avenants ci-annexés et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer ces conventions et avenants.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense soit imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748.2 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 40 – MS5
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.
25-42320-DS
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :
- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc…
- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.
Elle poursuit des objectifs spécifiques :
- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé ;
- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer ;
- promouvoir les évènements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.
La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.
Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.
Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une quatrième répartition d'un montant global de 1 103 740 Euros (un million cent trois mille sept cent quarante Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées.

Mairie du 5ème secteur - 9/10ème arrondissements					
8350	Union Sportive et Culturelle Rouvière	83, Boulevard du Redon – 13009 Marseille	00016757	14 000	Fonctionnement du club multisports football, basket, boxe, judo au niveau départemental.
11887	Association Sportive de Mazargues	6, Rue Raymond Roux 13009 Marseille	00016212	20 000	Fonctionnement du club de football au niveau départemental.
11888	Association Sportive Marseillaise de Saint Loup 10ème arrondissement	73, Avenue Centrale – 13010 Marseille	00016350	8 000	Fonctionnement du club de football niveau départemental.
90759	Marseille Beach Team	339, Chemin de Morgiou – 13009 Marseille	00016359	8 000	Action : 11ème Beach Soccer Date : 11 au 17 août 2025.
22381	Marseille Dolfin	Bat le Gardian – 38, allée des Pins – 13009 Marseille	00015622	13 000	Fonctionnement du club de natation niveau national pour la danse synchronisée.
190995	Marseille Futsal Club	14, Avenue Cottreau – 13009 Marseille	00016510	1 500	Fonctionnement du club de futsal au niveau départemental.
118630	Massilia Barbell Club	50, Boulevard du Vaisseau – 13009 Marseille	00015480	3 000	Fonctionnement du club
11865	Olympique de Marseille Athlétisme	70, Rue Henri Cochet – 13009 Marseille	00016454 0001645	15 000 4 000	Fonctionnement du club d'athlétisme au niveau national. Action : Meeting de l'OM Date : 01 mai au 15 juillet 2025.

107494	SC Cayolle	Chemin de Sormiou – Le Plan de la jarre Bat E apart 92 - 13009 Marseille	00016263	5 000	Fonctionnement du club de football au niveau régional.
11878	SCO Ste Marguerite	1, boulevard de la Pugette – Le Magritte – 13009 Marseille	00015740 00015741 00015743	50 000 60 000 70 000	Fonctionnement du club multi sports athlétisme, basket ball, football, gymnastique et tennis au niveau national et régional. 8 Athlètes de haut niveau. Action : Marseille Cassis Date : 23 au 27 octobre 2025. Action : Meeting d'athlétisme Date : 11 au 14 juillet 2025.
195590	Sporting Athletico Marseille	258, boulevard Romain Rolland 13009 Marseille	00014991	1 000	Action : 3ème Edition Massilia Champions'S Cup Date : 1er au 26 avril 2025.
11797	USPEG	Stade Ledeuc – 282, Boulevard Mireille Lauze – 13210 Marseille	00016264	23 000	Fonctionnement du club multi activités football, athlétisme, basket ball et montagne.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que pour les manifestations sportives, les subventions ne peuvent être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante d'un montant de 295 500 Euros (deux cent quatre-vingt quinze mille cinq cent Euros) soit imputée sur le Budget Principal 2025 – DS 04022 – chapitre 65 – sous chapitre 30,40 – article 65748.1 – programme 20190701.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 41– MS5
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Soutien aux équipements sociaux 2025 - 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.
25-42335-DLSVAEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par la délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre Par la délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux, ainsi que l'Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle à Marseille sur la période 2024-2027. Elle s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la

Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire partie prenante du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.
L'objet du présent rapport est d'autoriser l'attribution de la troisième répartition de subsides inscrites dans la Convention Cadre des Centres Sociaux pour l'année 2025 portant sur les projets dédiés à l'Ouverture Estivale du mois d'Août de 43 équipements sociaux engagés ; d'apporter un soutien exceptionnel et ponctuel afin d'atténuer le coût de l'énergie et de logistique pour les 32 structures occupantes de locaux communaux ainsi que l'attribution, proratisée sur 2 mois, de la mission d'Animation Globale et de Coordination (AGC), des Activités Collectives Familles (ACF) et Jeunesse du Centre Social la Savine/Vallon des Tuves dont sa convention de délégation de service public (DSP) s'éteindra le 18 Octobre 2025.
L'ensemble de ces contributions sont prévues par la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 ainsi que l'Annexe qui la décline sur le territoire communal et sont inscrites au Budget Municipal 2025. Les modalités de versement de ces dotations sont précisées dans les conventions d'objectifs et financières initiales ou dans les avenants joints en annexe.
Pour un total de 574 447 Euros (Cinq cent soixante quatorze mille quatre cent quarante sept Euros) afin d'assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement de ces structures.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit autorisé le versement des subventions 2025 portant sur les projets dédiés à l'Ouverture Estivale du mois d'Août des équipements sociaux engagés ; d'apporter un soutien exceptionnel et ponctuel afin d'atténuer le coût de l'énergie et de logistique pour les structures occupantes de locaux communaux ainsi que l'attribution, proratisée sur 2 mois, de la mission d'Animation Global :

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Tiers	Total 1ère répartition 2025	Total 2ème répartition 2025	Total 3ème répartition 2025 en Euros	Total 2025 en Euros
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Saint-Loup / Saint-Thys	29 traverse Chante Perdrix 13010 Marseille	4453	101 155	0	4 000	105 155
Établissement Régional de l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	Mazargues / Sormiou	28 avenue de la Martheline 13009 Marseille	25607	101 155	0	11 574	112 729
Synergie Family	Romain Rolland / Saint-Tronc	211 boulevard Romain Rolland 13010 Marseille	22480	101155	0	22 550	123 705
Association Centre Social La Capelette	La Capelette	221 avenue de la Capelette 13010 Marseille	11588	101 155	0	4 000	105 155
Association de Promotion de l'Ingénierie Socio-Educative (APIS)	Espace de Vie Sociale (EVS) La Cravache / Sévigné	38 rue Aviateur Lebrix – Le Petit Trioulet – Bât. A 13009 Marseille	37020	23000	0	4 000	27 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés les avenants ou convention ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer les avenants ou convention annexés.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense soit imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Abstention de Madame Sophie ARRIGHI
Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/42 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - Création d'une aire terrestre éducative à la Campagne Berger - Approbation de la convention définisant les conditions d'accès à la campagne Berger pour l'école élémentaire de la Rouvière.
25-42486-DTEM
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :
La mise en œuvre de la transition écologique au bénéfice de l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais, dans le contexte de l'engagement de la Ville dans les ambitions de « Marseille 2030 objectif climat » s'appuie sur des actions d'éducation à l'environnement.
Par délibération n°21/0079/DDCV du 8 février 2021, la Ville de Marseille a adopté sa Stratégie Locale en faveur de la Biodiversité dont les orientations sont de préserver, renforcer ou rétablir les continuités écologiques et leurs fonctionnalités, ainsi que de développer une culture de la nature à Marseille.
Par délibération n°23/0023/VET du 10 février 2023, la Ville de Marseille a renouvelé sa candidature au dispositif « Territoires Engagées pour la Nature » pour la période 2023-2026. Cette candidature ayant été retenue par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE), la Ville a pu poursuivre, au travers de ce label, sa démarche de conciliation entre préservation de la biodiversité et développement urbain, tout en favorisant les échanges et la mixité sociale.
En effet, le territoire marseillais recèle un véritable potentiel de biodiversité et constitue tout un écosystème, avec un fonctionnement complexe. Avec ses espaces naturels et ses nombreuses Friches urbaines naturelles, la Ville de Marseille comprend, une diversité d'espèces végétales et animales exceptionnelle, qu'elle souhaite valoriser et mieux faire connaître et qui peut être un support d'éveil à la nature et de sensibilisation à la protection du vivant et de la biodiversité dès le plus jeune âge.
L'école élémentaire de la Rouvière s'est engagée en 2023 avec deux classes de CM2 dans une démarche de création d'une Aire terrestre éducative à la campagne Berger (N°d'équipement 4752 / N°UPEP I0008823), un espace naturel de 18 hectares situé en aire d'adhésion du Parc national des Calanques et géré par le Service Espaces Naturels et Biodiversité de la Ville.
L'école de la Rouvière a choisi l'association le Naturoscope pour jouer le rôle de référent du projet et encadrer les sorties et les activités pédagogiques.
Promue par l'Office français de la Biodiversité, une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille, un parc urbain, une friche, une zone humide, une forêt, une rivière, etc… qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves, leur enseignant et leur référent.
Cette démarche écocitoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone naturelle délimitée par une classe. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et proposent des actions de gestion de leur aire terrestre éducative. C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.
Encouragé par l'intérêt grandissant pour les Aires marines éducatives, l'Office français de la biodiversité a adapté le dispositif aux milieux terrestres et a lancé un programme national pilote en 2018. Aujourd'hui le réseau national des aires éducatives compte plus de mille écoles et établissements scolaires engagés.
Pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles, le label « aire terrestre éducative » est décerné aux écoles qui s'engagent dans la démarche. La labellisation intervient en fin d'année scolaire, sur étude du dossier de demande de labellisation qui doit comprendre a minima une autorisation du propriétaire du terrain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention définissant les conditions d'accès, à titre gratuit, de la Campagne Berger à l'école élémentaire de la Rouvière dans le 9ème arrondissement pour y développer le projet d'Aire terrestre éducative, et mener des activités d'éducation à l'environnement et d'initiation à la gestion participative d'une zone naturelle, pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer la convention et tous les actes s'y rapportant.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 43 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation des modalités et des conditions financières des conventions d'occupation temporaire du domaine public situées au sein du Complexe sportif de Luminy - 9ème arrondissement.
25-42074-DS
VAT

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille souhaite permettre à toutes les Marseillaises et tous les Marseillais de pratiquer une activité sportive, en accédant à une offre variée, au sein d'infrastructures de qualité et accessibles à tous, sur l'ensemble de son territoire.
Notamment, la Ville est propriétaire du Complexe sportif de Luminy situé rue Henri Cochet à Marseille dans le 9ème arrondissement. Ce complexe, mis en service en 1967 et d'une superficie de 27 900m², comprend des courts de tennis couverts et découverts, un terrain de boules, des espaces verts, une piscine et un bâtiment comprenant un restaurant et une terrasse, des locaux administratifs et des vestiaires.
La Ville de Marseille a souhaité confier la gestion et l'exploitation de ces équipements à des opérateurs privés dans le cadre de conventions d'occupation temporaire du domaine public.
Les conventions en vigueur arriveront à échéance le 24 juillet 2025, aussi, afin d'assurer la continuité des différentes activités menées sur le complexe la Ville a, en application du 1er alinéa de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, lancé deux procédures distinctes de sélection préalable en vue de conclure deux nouvelles conventions d'occupation temporaires (publication de deux appels à manifestation d'intérêt) portant sur :
- la mise à disposition du restaurant et de la piscine d'agrément ;
- la mise à disposition des équipements sportifs et des locaux liés à leur fonctionnement.
À l'issue des procédures de sélections dont la date limite de réception des candidatures avait été fixée au 1er avril 2025, la convention d'occupation temporaire du domaine public, relative à la mise à disposition du restaurant et de la piscine d'agrément, à été attribuée à la SARL Les Terrasses du Phocéen, tandis que la convention concernant la mise à disposition des équipements sportifs et des locaux liés à leur fonctionnement a été attribuée à l'association Tennis Academy de Luminy.
La SARL les Terrasses du Phocéen versera une part de redevance fixe semestrielle de 17 500 Euros (dix sept mille cinq cent Euros), actualisée chaque semestre en fonction de l'évolution de l'Indice des Loyers Commerciaux, soit 35 000 Euros (trente cinq mille Euros) sur 12 mois, hors actualisation.
Elle s'acquittera également du versement d'une part variable de redevance correspondant à 2 % (deux pourcent) du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé sur le domaine public mis à disposition.
L'association Tennis Academy de Luminy versera une part de redevance fixe semestrielle de 9 000 Euros (neuf mille Euros), actualisée chaque semestre en fonction de l'évolution de l'Indice des Loyers Commerciaux, soit 18 000 Euros (dix-huit mille Euros) sur 12 mois, hors actualisation.
Elle s'acquittera également du versement d'une part variable de redevance correspondant à 2 % (deux pourcent) du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé sur le domaine public mis à disposition.
Compte tenu de ce qui précède, il convient d'approuver les modalités et conditions financières des conventions d'occupation temporaire du domaine public ci-annexées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les modalités et conditions financières de la convention d'occupation temporaire avec la SARL Les Terrasses du Phocéen, titulaire de la convention n°2025/80338 relative à la mise à disposition du restaurant et de la piscine d'agrément du Complexe sportif de Luminy.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les modalités et conditions financières de la convention d'occupation temporaire avec l'association Tennis Academy de Luminy, titulaire de la convention n°2025/80339 relative à la mise à disposition des équipements sportifs et des locaux liés à leur fonctionnement.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que les redevances tirées de l'exécution des conventions susvisées soient inscrites au budget de fonctionnement de la Ville DS 04022 – article 752 – sous chapitre 325 – programme 20190702.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer tout document nécessaire à l'application des dispositions visées aux articles 1, 2 et 3.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 44 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées.
25-42500-DSPI
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille a engagé une nouvelle politique de lutte contre les discriminations autour de 3 axes stratégiques :

● Éducation,
● Plaidoyer, prévention, sécurité,
● Équité des territoires.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique, la Ville renforce son soutien aux fédérations associatives et aux associations engagées sur l'ensemble du territoire au plus proche des publics concernés afin de favoriser un vivre-ensemble conforme à la protection, à l'émancipation et à l'accès aux droits communs de toutes les Marseillaises et de tous les Marseillais.

La Ville de Marseille exprime par cette première répartition de crédits sa confiance aux actions de la société civile complémentaires et conformes aux objectifs de politiques publiques de l'ensemble des institutions territoriales et nationales engagées dans un partenariat aux côtés de la Municipalité.

Après examen des dossiers, une seconde répartition des crédits de l'année 2025 d'un montant de 87 000 euros (quatre-vingt sept mille euros) est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit attribuée la subvention suivante à l'association ci-dessous œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une seconde répartition de crédits :

Associations	Objet	Numéro de suivi	Tiers	Adresse	Montant en Euros
Soc Culturelle omnisport Ste Marguerite	Action visant l'insertion professionnelle de jeunes de 17 à 30 ans avec un partenariat France Travail			1 BD DE LA PURGETTE LE MAGRITTE 13009 MARSEILLE	5 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense, soit 5 000 Euros (cinq mille Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Service 03323, Chapitre 65 – Article 65748.1 – Sous chapitre 428.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 45 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Plan Pauvreté - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du dans le cadre du Plan pauvreté
25-42523-DSAS
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération n°23/0730/AGE du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté l'adoption du Pacte Local des Solidarités entre l'État et la Ville de Marseille doté d'un budget de 1 700 000 Euros (850 000 Euros de l'État et 850 000 Euros de la Ville). Ce dispositif quadri-annuel prend la suite des deux années de contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) voté en 2021 et 2022. Des crédits supplémentaires attribués par un avenant adopté au Conseil Municipal du 18 octobre 2024 par la délibération n° 24/0457/AGE d'un montant de 300 000 Euros (150 000 Euros de l'État et 150 000 Euros de la Ville) viennent abonder le budget alloué à ce dispositif portant le budget total à 2 000 000 Euros (1 000 000 d'Euros de l'État et 1 000 000 Euros de la Ville) jusqu'en 2027, date de fin du contrat local des solidarités.
Ces crédits supplémentaires accordés spécifiquement à la contractualisation unique de la Ville de Marseille marquent la reconnaissance par l'État de l'impact du dispositif sur la lutte contre la pauvreté sur le territoire.
La première année de contractualisation avait permis l'impulsion d'actions volontaristes pour renforcer l'accès aux droits, aux besoins essentiels et à l'accompagnement social des personnes les plus précaires : création d'équipes de travailleurs sociaux dédiées à l'accès aux droits des personnes domiciliées au CCAS, intégration de travailleurs sociaux du CCAS au sein des maraudes du Samu social, développement des douches et bagageries à destination des personnes sans abri, soutien à la création de points d'aide alimentaire et d'épiceries sociales, lutte contre l'isolement des seniors…
La deuxième année, avec une augmentation de 300 000 Euros du budget, a permis de poursuivre la mise en œuvre des actions déjà engagées au titre de la première CALPAE et de développer des actions spécifiques centrées sur la petite enfance et le soutien à la parentalité.
Ce second renforcement des crédits dédiés au contrat, permettra cette année de renforcer l'axe 2 (Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous) avec pour objectifs de favoriser les dispositifs de soutien au retour à l'emploi et la levée des freins périphériques à la réinsertion professionnelle.
Les crédits supplémentaires d'un montant de 300 000 Euros (150 000 Euros de l'Etat et 150 000 Euros de la Ville) sont reconduits pour l'année 2025, ils seront employés au renforcement de l'axe « amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous » ainsi que l'axe « construire une transition éco-logique et solidaire », la participation de chacun des contractants s'élèvera à 1 000 000€ (un million d'euros) soit un total de 2 000 000€ (deux millions d'euros).
Les moyens à hauteur de 2 millions d'Euros portent sur les quatre axes d'intervention suivants :

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
- Favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant en squats et en bidonvilles ;
- Accompagner la parentalité pour les familles accueillies dans les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence ;
- Pérenniser l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires ;
- Mener des actions de préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes d'accueil ;

Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous :
- Renforcer les plateformes mode de garde ;
- Mobilisation du service public municipal en faveur de l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi

Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits :
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe ;
- Renforcer l'accès aux droits et l'accompagnement global des publics les plus vulnérables et invisibilisés ;
- Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité ;
- Accroître les capacités d'accompagnement social du Samu social en les coordonnant avec les autres acteurs de l'accompagnement social et du soin ;
- Renforcement de l'accompagnement social des personnes hébergées ou vivant en squats et bidonvilles ;

Axe 4 : Construire une transition écologique et solidaire :
- Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité ;
- Structuration de l'offre municipale et des orientations stratégiques sur la lutte contre la précarité alimentaire

Les crédits supplémentaires pour l'année 2025 feront l'objet d'une seconde répartition.
Il s'agit de délibérer afin d'autoriser la dépense d'un montant de 1 212 000 euros à destination des associations partenaires et formaliser le conventionnement avec le CCAS de Marseille pour un montant de 550 000 Euros (quatre cent cinquante mille Euros) d'ores et déjà versé dans le cadre de la dotation globale annuelle.

Le CCAS fera l'objet d'un soutien afin de renouveler les actions d'accès aux droits initiées dans le cadre de la convention précédente ainsi que d'un soutien lors de la deuxième répartition.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que des subventions soient attribuées aux associations exerçant sur le territoire du 5ème secteur dont la liste suit , dans le cadre du Contrat Local des Solidarités Elles se déclinent sous les thématiques suivantes :
Axe 1 : favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant dans les squats et les bidonvilles 88 000 Euros (quatre-vingt-huit mille Euros)

Associations	Numéros de dossier	Objet	Lieu	Montants en Euros
ADDAP13	0 0009772	Organisation d'activités culturelles, de sorties de loisirs, avec des groupes d'enfants ou des familles / soutien aux associations qui interviennent sur les squats et bidonvilles	Tout Marseille	27000
ARTE CHAVALO	00009805	Ateliers d'éducation artistiques, sportives sorties culturelles aux jeunes, aux enfants et à leurs parents	Tout Marseille	13000
ATD QUART MONDE	00009683	Ateliers danse auprès d'enfants vivant en bidonvilles	Tout Marseille	5000
CULTURE DU CŒUR	00009619	En partenariat avec l'association Les Petits débrouillards clubs/ateliers scientifiques et culturels à destination des enfants et jeunes habitant dans des squats et/ou bidonvilles	Tout Marseille	12000
RAMINA	00009695	cours de français, de sport, sorties culturelles, ateliers d'écriture et atelier de production musicale à destination de jeunes déminorisés	13001	15000
COMPAGNIE LE FACTEUR INDEPENDANT	00009769	Atelier de théâtre auprès d'enfants en squats et bidonvilles	Tout Marseille	7000
TERRE LUDIQUE	00009803	Ateliers FABLAB mobile, animation et de médiation de type « ludothèque mobile » auprès d'enfants vivant en bidonvilles	Tout Marseille	9000

Associations	Numéros de dossier	Objet	Lieu	Montants en Euros
FONDATION ARMEE DU SALUT	00009847	Le renforcement du pôle parentalité et enfance à destination des familles hébergées à l'hôtel fréquentant l'accueil de jour "la bonne adresse" et l'établissement de veille sociale mères/enfants "Lou recate" grâce aux renforcement des permanences de l'ETP EJE.	13003 13001	10000
ADIIS	00009668	Extension des ateliers de soutien à la parentalité "sur mesure" au sein des établissements de veille sociale et ciblage sur les publics hébergés à l'hôtel.	Tout Marseille	6000
GEPIJ	00009117	Renforcement de l'accompagnement social et proposer un accompagnement éducatif (favoriser le lien parent/enfant, éviter le placement, accompagnement vers les soins..)de 12 mois à destination des futurs parents ou jeunes parents cumulant des problématiques d'accéder à une situation stable (logement, emploi/formation, revenus)	Tout Marseille	12000

YES WE CAMP	00009787	Permanences d'une EJE avec pour objectifs afin d'améliorer la qualité d'accueil et d'accompagnement des femmes et enfants vulnérables accueillis sur le site d'hébergement sociale « l'auberge marseillaise ».	13008	10000
SOL EN SI	00009730	Proposer un accompagnement global pour les familles touchées par le VIH/Sida et/ou les hépatites, parmi lesquelles hébergées en dispositifs de veille sociale, pour les soutenir dans leur parentalité et mettre en place des ateliers collectifs prévention en santé.	Tout Marseille	15000
TRIBU MEINADO	00009850	Mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité à destination des publics hébergés en hôtels sociaux ou autres dispositifs de veille sociale du centre-ville.	Tout Marseille	15000
TOUT UN MONDE	00009727	Accompagner les parents les plus vulnérables dans l'exercice de leur parentalité, en valorisant leurs ressources et leurs savoir-faire. Cet accompagnement propose un volet social et santé.	Tout Marseille	8 000
DES PSYS DANS LA CITE	00009432	Mener des actions de prévention, de soutien et de renforcement des compétences parentales dans les quartiers Nord de Marseille.	13015	7 000

• Axe 1 : Soutenir à la parentalité pour les familles accueillies dans les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence 83 000 Euros (quatre-vingt-trois mille Euros)

• axe 1 : renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires 100 000 Euros (cent mille Euros)

Associations	Numeros de dossier	Objet	Lieu	Montants en Euros
Fondation Apprentis d'Auteuil	00009788	Fonctionnement d'un accueil souple pour les familles en grande précarité avec la crèche/halte-garderie Parent'aise. Création de deux places supplémentaires au sein de la MIC.	13004	100 000

• axe 1: préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes d'accueil 48 000 Euros (quarante-huit mille Euros)

Associations	Numéros de dossier	Objet	Lieu	Montants en Euros
RESEAU MOM'ART	00009648	Créer un cadre bienveillant pour la socialisation des enfants Favoriser la transmission des informations relatives aux inscriptions à l'école maternelle Permettre aux parents de sortir de l'isolement et d'échanger entre pairs Renforcer la qualité de la relation entre le parent et l'enfant à travers une activité partagée	13014 13003	15 000
TOUT UN MONDE	00009837	Proposer des Ateliers d'éveil et de pré-socialisation pour jeunes enfants non scolarisés, adossé à un atelier sociolinguistique parentalité pour les mères allophones.	Centre Ville	5 000
LA LIGUE	00009703	Préparer parents et enfants à l'entrée en maternelle via la construction d'un un projet familial global sur du court ou moyen terme.	13003	3 000
LA TRIBU MEINADO	00009842	Accompagner et préparer l'entrée à l'école maternelle des jeunes enfants en développant ou renforçant leurs apprentissages (socialisation avec les pairs, séparation avec le parent, gestion des émotions, développement psychomoteur, cognitif et affectif)	Centre-Ville	15 000
AVEC	00009834	Proposer un espace d'écoute et de jeux pour les parents et leurs enfants des deux crèches de l'association et du quartier : 1 samedi par mois.	13003	10 000

		Mettre en place des ateliers de préscolarisation dans les écoles maternelles, autour de l'éveil artistique et culturel, à destination des enfants non scolarisés et de leurs parents."		

• axe 2 : Renforcement des plateformes mode de garde 25 000 Euros (vingt-cinq mille Euros)

Associations	Numéro de dossier	Objet	Lieu	Montants en Euros
PROTIS	00009767	Développement d'une plateforme mode de garde	Tout Marseille	25 000

• axe 2 : Appui et outillage des acteurs de l'accompagnement médico-social et professionnel (100 000 Euros)

Associations	Numéro de dossier	Objet	Lieu	Montants en Euros
CCAS		Soutien à une Formation intégrée aux métiers de l'aide à la personne portée par le CCAS à destination des publics les plus éloignés de l'emploi	Tout Marseille	100 000

• Axe 3 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe 255 000 Euros (deux cent cinquante-cinq mille Euros)

Associations	Numéros de dossier	Objet	Lieu	Montants en euros
COLLECTIF ENCHANTE	00009028	Soutien au pôle social de du centre de santé de la Bastide Massenet	13014	10 000
FONDATION ARMEE DU SALUT	00009854	Soutien à l'accueil de jour "la bonne adresse" (douches, accompagnement social, bagagerie…)	13001 13003	15 000
LES HORTENCIAS	00009799	Poursuite de la mise en place de temps d'accueils spécifiques à destination des femmes (ateliers, distribution de produits d'hygiène féminine) .	13003	5 000
RESEAU HOSPITALITE	00009973	Aides d'urgence (transports, alimentaires, hébergement) pour les publics en attente de prise en charge	Tout Marseille	5000
SECOURS CATHOLIQUE DE MARSEILLE	00008370	Soutien aux permanences d'accès aux droit de l'accueil de jour Clairemaison (femmes/familles)	13006	20 000
CCAS		Recrutement d'un travailleur social dédié à l'accompagnement des personnes hébergées dans des lieux non institutionnels	Tout Marseille	200 000

• Axe 3 : Renforcement de l'accès aux droits et l'accompagnement global des publics les plus vulnérables et invisibilisés 140 000 Euros (cent quarante mille Euros) :

Associations	Numéros de dossier	Objet	Lieu	Montants en Euros
CENTRE LGBTQIA+ MARSEILLE	9800	Soutien au pôle social du centre LGBTQIA+	13001	10000
ADJN	00009810	Renforcement de l'accompagnement des femmes en situations de précarité au sein de l'accueil de jour Dessaix (femmes/enfants)	13003	80 000
CCAS		Préfiguration de deux accueils de jour et renfort des structures existantes avec équipe médico-sociale consolidée	13004 13006	50 000

• Axe 3 : Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité 246 000 Euros (deux cent quarante-six mille Euros)

Associations	Numéros de dossier	Objet	Lieu	Montants en euros
PETITS FRERES DES PAUVRES	00009937	Aménagement du service aller vers et dans le logement afin de proposer un accueil inconditionnel à destination des seniors isolés	13001	12 000

		sans logement stable au sein de la structure d'une matinée par semaine.		
ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA RÉGIE NOAILLES BELSUNCE	00009684	Espace ressource pour les séniors des quartiers de Noailles et de Belsunce (petits déjeuners seniors, espace numérique, accompagnement pédestre à des activités, atelier de sensibilisation santé)	13001	7 000
CEPAR	00009444	Pérennisation du Pôle d'Appui et d'expertise initié par la contractualisation en l'inscrivant durablement dans l'activité de Cépar.	Centre-Ville	30 000
AFL 13	00009480	Poursuite du projet CALPAE II, accompagnement administratif, social et numérique des personnes âgées vulnérables à domicile sur les problématiques de vie quotidienne rencontrées à partir de l'intervention d'un travailleur social (CESF).	Tout Marseille	7 000
ESF SERVICES	00009770	Poursuite du projet CALPAE II, accompagnement administratif, social et numérique des personnes âgées vulnérables à domicile sur les problématiques de vie quotidienne rencontrées à partir de l'intervention d'un travailleur social (CESF).	Tout Marseille	10 000
CENTRE SOCIAL DEL RIO	00009815	Ateliers de sensibilisation intergénérationnel autour de l'alimentation afin de repérer les sénior isolés et assurer de la sensibilisation à la santévia l'alimentation et des ateliers.	13015	2 000
CENTRE SOCIAL DES ESCOURTINES	00009866	Mise en place en lien avec les bailleurs des Escourtines d'un programme pour les seniors.	13011	4 000
MEDIANCE 13	00009807	Poursuite du projet initié dans le cadre de la contractualisation d'accompagnement des séniors, qui ne peuvent plus se déplacer ou sont empêchées dans leurs démarches (illettrisme, troubles liés au vieillissement…) à domicile afin de rendre possible leur accès aux droits.	Tout Marseille	20 000
AAPPI	00009761	Poursuite du projet CALPAE II : accueil et accompagnement social personnalisé ouvert à toutes personnes âgées de 60 ans et + en situation de non-recours aux droits (retraites, logement, ASS etc.) renforcé avec les suivis des enjeux liés à la précarité énergétique.	13003- tout Marseille	15 000
EMMAUS CONNECT	00009864	Accompagnement numérique auprès du public cible vers l'accès aux droits au sein de structures spécialisées, résidences autonomie CCAS, à domicile, auprès des structures partenaires (PIS, PFP..)	Tout Marseille	5 000
Association de gestion et d'animation de la maison des familles et des associations	00009702	Projet global trisannuel d'aller-vers et d'accompagnement des personnes âgées isolées des Flamants dans la lutte contre l'isolement et l'accès aux droits rencontre via du porte à porte et des ateliers.	13014	2 000
DUNES	00009339	Médiation Sociale auprès des Séniors en pied d'immeuble et en lien avec les bailleurs dans 3	13003,13013,13015	17 000

		quartiers pilotes du 3ème, 13ème et 15ème arrondissement		
BANLIEUES SANTE	00009836	Poursuite du projet initié par la contractualisation Ie café des biens aînés programme collectif et individuel de médiation en santé pour les personnes âgées isolées et précaires des quartiers prioritaires de la ville du Sud du 15ème arrondissement de Marseille.	13015 et tout Marseille	15 000
CCAS		Financement des postes des deux référents sociaux	Tout Marseille	100 000

• axe 3 : Accroître les capacités d'accompagnement social du Samu social en les coordonnant avec les autres acteurs de l'accompagnement social et du soin 50 000 Euros (cinquante mille Euros)

CCAS		Poursuite de l'expérimentation de permanences de soins infirmiers dans les dispositifs d'accueil du public en situation de précarité aux sein des établissements municipaux et du CCAS.	Tout Marseille	50 000

• Axe 3 : Renforcement de l'accompagnement social des personnes hébergées ou vivant en squats et bidonvilles 160 000 Euros (cent soixante mille Euros)

Associations	Numéros de dossier	Objet	Lieu	Montants en euros
JUST	00010655	Renforcement de l'équipe de régisseurs sociaux	13001	70 000
SOLIDARITES INTERNATIONNAL	00009763	Mise en place de modules permettant l'accès à l'hygièn (douches, latrines, raccordement en eau) dans les squats et bidonvilles	13003	40 000
CCAS		Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire sur les lieux temporaires	13004 13006	50 000

• Axe 4 : Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité 467 000 Euros (quatre cent soixante sept mille Euros)

Associations	Numéros de dossier	Objet	Lieu	Montants en euros
CENTRE SOCIAL DE LA CAPELETTE	00009840	Financement de l'épicerie sociale	13010	23 000
CENTRE SOCIO CULTUREL ENDOUME	00009881	Financement de l'épicerie sociale	13007	5 000
ASS EQUIPEMENT COLLECTIF LES ESCOURTINES	00009711	Financement de l'épicerie sociale	13011	12 000
ASSOCIATION DU GRAND CANET	00009166	Financement de l'épicerie sociale	13014	18 000
VENDREDI 13	00009206	Poursuite des cabas seniors et développement d'une distribution dans les quartiers SUD	Tout Marseille	30 000
ASSOCIATION DE LA CITE DE L'AGRICULTURE	00009862	Structuration, développement partenarial du projet d'épiceries mobiles	13003 13014 13015 13016	5 000
EN CHANTIER-MARCHE	00009853	Partenariat avec le marché e la Viste pour la préfiguration d'un nouveau marché solidaire dans les quartiers nord	13014 13015	10 000
EN CHANTIER EPICERIE	00009796	Financement des "métacagettes" , paniers subventionnés de produits durables et de qualité choisi par les bénficiaires du dispositif	13003	15 000

ASSOCIATION ACTION CONTRE LA FAIM	00009845	Poursuite du marché solidaire de la Viste avec permanences d'accès aux droits et coordination des acteurs du 15ème	13015	70 000
ASS DIACONALE PROTESTANTE MARHABAN	00009628	Poursuite du financement de la plateforme d'aide alimentaire	13001	10 000
THE TRUTH	00009798	Poursuite du projet de distribution de colis alimentaires, des produits d'hygiène et des produits de première nécessité à destination de (150 personnes) et développement d'ateliers thématiques "Santé-Nutrition", "Santé-Hygiène", cuisine et encourager une alimentation de qualité, la consommation de produits locaux frais et sains	13004	10 000
YES WE CAMP	00009832	Préparation des repas à destination des publics à la rue en partenariat avec un consortium d'acteurs	Tout Marseille	20 000
Fondation Armée du salut	00009839	Cuisine partagée de la Bonne Adresse	13001	10 000
LES FEMMES DU PLAN D'AOU EN ACTION	000010048	Action de distribution de colis et food truck solidaire	13015	5 000
MAAVAR	00009749	Fonctionnement du restaurant social, de l'épicerie et mise en place d'une plateforme d'accueil, d'écoute et d'orientation.	13006	100 000
Ordre de Malte	00009285	Financement de l'épicerie sociale	13006	5 000
Cocoteam13	00009651	Poursuite du projet et déploiement des distributions dans des zones non couvertes type Bougainville où le besoin a été identifié. Adaptation des produits distribués aux demandes des personnes : produits d'hygiène et jeunes enfants.	Tout Marseille	40 000
AGESOC Frais Vallon	00009849	Financement de l'épicerie sociale	13013	14 000
VRAC	00009861	Poursuite du projet ; développement d'un autre groupement d'achat et étendre l'action à un public en situation de vulnérabilité sociale et/ou économique par la mise en place d'une tarification à -50% du prix coûtant, sur orientation de partenaires sociaux.	13003 13014 13015	10 000
Les Hortencias	00009867	Financement de l'aide alimentaire distribuée dans les hôtel en partenariat avec les membres du collectif DADA	Tout Marseille	40 000
Cantina	0008394	Temps collectifs autour de l'aide alimentaire et coordination des distribution à l'hôtel	Tout Marseille et 13001	10 000
CROIX ROUGE FRANCAISE	00010840	Financement de l'épicerie sociale	13003	5 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations et la Ville de Marseille et que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant total de 1 212 000 euros soit imputée sur les crédits inscrits au Budget 2025, chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.2 – programme 13051485 - service 03082.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention ci-annexée, conclues entre le CCAS et la Ville de Marseille, précisant le fléchage de la dotation de fonctionnement du CCAS pour un montant de 550 000 euros (cinq cent cinquante mille euros).
Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/46 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attributions de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.
25-42509-DSPI
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Le Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion - Accessibilité Universelle 2022/2024 a été voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022.
Ce plan s'articule autour de différentes thématiques et objectifs déclinés en actions pour permettre à chacun et chacune de pouvoir mieux vivre dans la ville et de s'y épanouir, aussi bien physiquement qu'intellectuellement, l'autonomie de la personne étant la condition indispensable à l'exercice de sa citoyenneté.
Ce plan intègre le soutien aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 224 500 euros pour les subventions en « action » et « fonctionnement, dont 20 000 euros à destination du Centre Hospitalier Valvert pour l'action portée par l'USDBB et de 8 249 euros pour les subventions en « investissement » aux associations, est soumise à notre approbation.
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient attribuées les subventions suivantes à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Associations	Objet	Numéro de dossier	Tiers	Adresse	Montant en euros
Marseille DOLFIN	Section mixte de natation artistique (personnes valides et porteuses de trisomie 21) - ACTION	00015014		Bâtiment le Gardiane – 38 allée des pins, 13009 MARSEILLE	2 000
ASSOCIATION D'AIDE AUX AIDANTS NATURELS DE PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES EN PERTE D'AUTONOMIE	Offrir des temps de répit aux aidants. Renforcer les liens aidants-aidés. Prendre soin des aidants. - ACTION	00015545		Pavillon 2, Hôpital Ste Marguerite – 270 boulevard Ste Marguerite, 13009 MARSEILLE	6 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense en action, soit 8 000 Euros (huit mille Euros) soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Service 03313 – Chapitre 65 – Article 65748.1-Sous chapitre 425.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soit attribuée la subvention suivante pour les projets d'investissement d'associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de ces crédits.

Marseille DOLFIN	Achat : d'une sono et d'un haut-parleur sous-marin d'un kit de 10 casques audio à conduction osseuse et 1 talkie - INVESTISSEMENT	00016529	Bâtiment le Gardiane – 38 allée des pins, 13009 MARSEILLE	2 349

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense 2 349 euros (deux mille trois cent quarante-neuf Euros) sur un budget total pour l'investissement de 30 000 Euros (trente mille Euros), soit inscrits au budget primitif de 2025, Service 03313 – Chapitre 204 – Article 20421 – Sous chapitre 425 - OPE 2025-OS-10217 Subventions d'investissement aux associations.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 47– MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement, 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.
25-42467-MRUQP
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par Délibération n°24/0118/VET du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le Contrat de Ville pour la période 2024-2030, constituant le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficultés et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.
Le Contrat de Ville cible la géographie prioritaire définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, fixant à quarante et un le nombre de quartiers prioritaires marseillais.
Le Contrat de Ville 2024-2030 a été établi à l'échelle métropolitaine. Il a été construit avec les principaux partenaires institutionnels de la politique de la ville (Ville de Marseille, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille Provence, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, bailleurs sociaux). Il se décline en conventions communales pour une approche territorialisée et sur-mesure.
Les orientations thématiques du Contrat de Ville métropolitain sont les suivantes :
- habiter son logement, son quartier, sa ville ;
- préserver sa santé et sa qualité de vie ;
- grandir et s'épanouir ;
- accéder à ses droits et s'émanciper ;
Travailler et entreprendre.
En complément de la démarche métropolitaine, la Ville de Marseille a réalisé un important travail de concertation avec ses partenaires institutionnels, les acteurs associatifs de la politique de la ville et les habitants. Cette démarche participative a permis de produire la convention communale déclinant le contrat de ville métropolitain. Les axes prioritaires de la convention communale sont les suivants :
- désenclaver les quartiers en favorisant la mobilité et l'accès à des services de proximité de qualité ;
- lutter contre la précarité et prévenir les facteurs de vulnérabilité ;
- favoriser la réappropriation de l'espace public pour renforcer le lien social et permettre aux habitants de vivre sereinement et dignement dans un environnement de qualité ;
- soutenir l'épanouissement et le parcours de la petite enfance à la jeunesse.
Dans ce cadre, la Ville de Marseille souhaite poursuivre et renforcer ses engagements :
• En finançant des projets qui s'inscrivent dans ce cadre d'intervention. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, relatifs à l'appel à projet « le contrat des possibles », est soumise à votre approbation :
• Une 1ère réparation des crédits de l'année 2025, d'un montant de 659 496 € Euros (Six Cent Cinquante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Seize Euros) pour l'attribution de subvention d'investissement

• Une 2ème répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 79 000 Euros (Soixante Dix Neuf Mille Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement et de 16 500 Euros (Seize Mille Cinq Cent Euros) pour l'attribution de subvention de fonctionnement reposant sur des financements pluriannuels (CPO)
• En soutenant les acteurs favorisant la mobilisation et la participation citoyenne. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.
Afin de soutenir les micro-initiatives valorisant l'engagement des habitants, de développer les tables de quartier, premier échelon d'implication des citoyens dans les quartiers prioritaires et de redynamiser les conseils citoyens échelon de représentativité tel qu'inscrit dans la loi, une seconde répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 25 000 Euros (Vingt Cinq Mille Euros), pour l'attribution de subvention de fonctionnement est soumise à notre approbation.
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la répartition de crédits à hauteur de 659 496 Euros (Six Cent Cinquante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Seize Euros) pour l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre de l'appel à projet « le contrat des possibles » aux associations suivantes exerçant sur le territoire du 5ème secteur :

Ligne Subvention d'investissement : Nature 20422/20421 Fonction 518 - service 01112

Tiers	Association	Adresse	Secteur	Dossier MGDIS n°	Dossier Progos n°	Montant en Euros	Objet de la demande
182803	CANTINA	Boite 286 Maison Des Associations 93 La Canebiere 13001 Marseille	1/7	11740	16752	33 000,00 €	Cuisine ouverte aux publics précaires
44023	PEUPLE ET CULTURE MARSEILLE	30 Allée Leon Gambetta 13001 Marseille	1/7	11801	16816	2 505,00 €	Matériels pour accueil ateliers et transport/ installation bibliomobile
182687	ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION - RÉGIE DE QUARTIERS NOAILLES-BELSUNCE	39A Rue Nationale 13001 Marseille	1/7	11826	16800	30 400,00 €	Accompagner le développement des premières activités de la Régie de quartiers Noailles-Belsunce, par et pour les habitants
191627	PETITS FRERES DES PAUVRES - ASSOCIATION DE GESTION DES ETABLISSEMENTS	19 Cité Voltaire 75011 Paris	1/7	11867	16360	3 445,00 €	Renforcer l'aménagement du jardin des Héros
167741	ASSOCIATION COCOTEAM 13	139 Allée Du Docteur Riera 13010 Marseille	1/7	11925	16976	20 400,00 €	Achat d'un véhicule pour assurer la continuité et l'extension des maraudes alimentaires dans les quartiers prioritaires de Marseille
167741	ASSOCIATION COCOTEAM 13	139 Allée Du Docteur Riera 13010 Marseille	1/7	11939	16985	85 412,00 €	Aide à l'installation et à l'équipement du nouveau local pour les actions de soutien aux populations précaires à Belsunce
45187	REDPLEXUS	La Friche Belle de Mai 41 rue Jobin 13003 Marseille	2/3	11383	16418	5 597,00 €	Renouvellement de 2 ordinateurs pour optimiser les projets artistiques et sociétaux de RedPlexus

97815	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE FAMILLES EN ACTION	14 Place Marceau 13003 Marseille	2/3	11896	16356	9 600,00 €	Recevoir notre public dans de bonnes conditions
170755	PÉPINS PRODUCTION, LA PÉPINIÈRE DE QUARTIER	35 Rue Olivier Métra 75020 Paris	2/3	11883	16352	90 168,00 €	La Pépinière de quartier, créer et développer un lieu innovant, hybride et participatif au cœur d'un quartier prioritaire de la ville (3e arrondissement)
37020	ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'INGÉNIERIE SOCIOÉDUCATIVE	38 Rue Aviateur Lebrix Le Petit Trioulet Bât A 13009 Marseille	9/10	11855	00016349	36 532,00 €	APIS Eco-Mobilité 2025
43025	ASSOCIATION SAINT THYS SPORTS ET LOISIRS	5 Avenue Du Cef Lot Alize Villa 3 13010 Marseille	9/10	11876	17022	8 325,00 €	Investissement pour les fêtes de quartier
191781	ECOLE DES QUINZE	330 Rue Pascal DUVERGER 13090 Aix-En-Provence	9/10	11921	17049	30 627 €	Favoriser les mobilités de l'Ecole des XV de Marseille : Achat d'un véhicule
40479	ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR BEL	36 Bis, Rue De La Pinède 13011 Marseille	11/12	11755	16302	15 893,00 €	CoopAirBel
4453	CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	29 Avenue De Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille	11/12	11843	16282	40 000,00 €	Rénovation du centre social Château St Loup
4433	13 HABITAT	80 Rue Albe - Bp 31 13234 Marseille Cedex 04 - France	13/14	Non concerné	17064	9 138,00 €	Projet Aménagements et Création dun Espace de Convivialité
4453	CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	29 Avenue De Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille	13/14	11838	00016283	5 000,00 €	Inno'Num Centre d'Animation Numérique-CCO CENTRE SOCIAL STE MARTHE
192115	GESTION ASSOCIATIVE DES LOCAUX ASSOCIATIFS (G.A.L.A.)	9 Rue Saint Andre 13014 Marseille	13/14	11866	00016358	4 500,00 €	Rénovation cuisine
4370	ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA MAISON DES FAMILLES ET DES ASSOCIATIONS	Avenue Salvador Allende Marseille 14 13014 Marseille	13/14	11737	16804	3 448,00 €	Investissement Accueil Jeunes- CS FLAMANTS IRIS
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAIL 13	192 Rue Horace Bertin 13005 Marseille	13/14	11824	00016276	10 000,00 €	Centre social Val Plan Bégudes - "Rassembler dans un lieu chaleureux"
161265	VENDREDI 13	117 Allee De La Cisampo (Siège) Entrepot 164 Bd De Plombieres 13014 13300 Salon De Provence	13/14	11787	00016346	2 566,00 €	Aménagement d'un local réunion et formation
7398	CENTRE SOCIAL L'AGORA	Rue De La Busserine 13014 Marseille	13/14	11856	17055	9 000 €	Modernisation et Aménagement du Local Jeunes - Bât B7

175598	ASSOCIATION LE SEL DE LA VIE	Rue Louis Feuillée Lot Palama 1 Villa 13 Chateau Gombert 13013 Marseille	13/14	11861	16753	4 700,00 €	Outils numériques au service de droits sociaux des publics éloignés et/ou en rupture
174830	MARSEILLE PENJA-FETE LE MUR	93 Voie La Canebiere Maison Des Associations Bal 253 13001 Marseille	13/14	11828	17056	3 700 €	Equipement pour activités tennis
4335	ERILIA	72 Bis Rue Perrin Solliers 13006 Marseille	13/14	Non concerné	17065	190 000,00 €	Rénovation des locaux associatifs de Font Vert
16925	HABITAT MARSEILLE PROVENCE AMPM	25 Avenue de Frais Vallon 13013 Marseille	13/14	Non concerné	17067	64 000,00 €	Création d'un cabinet médical aux OLIVIERS A
196228	AVENIR NORD	9 Allee Des Lauriers Roses 13380 Plan De Cuques	15/16	9541	16812	26 231,00 €	Acquisition de matériel nécessaire aux projections en plein air
196231	MIEUX VIVRE L'AUTISME	Mme Sonia Saidani 10 Avenue Du Castellas 13015 Marseille	15/16	11743	16821	32 662,00 €	Mieux vivre l'autisme - mobilité
160229	LE ROCHER OASIS DES CITÉS	91, Boulevard Auguste-Blanqui Boite 76 75013 Paris France	15/16	11748	16754	33 000,00 €	Le Rocher de Marseille / CDV Investissement 2025 / Achat d'un minibus (9 places) & matériel multimédia et informatique
11601	ASSOCIATION CENTRE SOCIAL LA MARTINE	Res La Martine Boulevard Du Bosphore 13015 Marseille	15/16	11760	17028	28 560,00 €	Rénovation et réorganisation des espaces
175788	BANLIEUES SANTÉ	7 Place Du 11 Novembre 1918 93000 Bobigny France	15/16	11776	17034	14 786,00 €	Le Fronton, un lieu pour prendre soin de soi et des autres
172839	CITE DE L'AGRICULTURE	6 Square Stalingrad 13001 Marseille	15/16	11783	16818	24 000,00 €	La Ferme Capri : vers une terre partagée, ancrée sur le territoire
196230	LES JEANNETTES	14 Boulevard Bouge Malpasse 13013 Marseille	15/16	11829	17035	6 416,00 €	Mise aux normes et réfection voilier social et solidaire
163007	SOUTH WINNERS TAEKWONDO	10 Hameau Des Platanes 454 Chemin De St Antoine À St Joseph 13015 Marseille	15/16	11844	16819	10 600,00 €	Achat tenue taekwondo et plastron électronique
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAIL 13	192, Rue Horace Bertin 13005 Marseille	15/16	11878	16998	7 730,00 €	Le centre social de la Solidarité : un lieu sûr
119030	ORIGINAL ROCKERZ	Mme Zenasni Mohand 13 Rue Vincent Leblanc 13002 Marseille	Tout Marseille	11784	00016345	20 693,00 €	Acquisition d'un véhicule de transport

					Total	659 496 €	

La dépense correspondante de 659 496 Euros (Six Cent Cinquante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Seize Euros) pour l'attribution de subventions d'investissement sera imputée au budget principal 2025 et suivant de l'OPE 2025 OS 10224 Chapitre 204 – Nature 20422/20421 Fonction 518 - service 01112.
Les crédits sont prévus au budget 2025
Les subventions d'investissement seront versées selon les termes des conventions signées par Monsieur le Maire ou son représentant et le bénéficiaire et après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la répartition de crédits à hauteur 79 000 Euros (soixante dix neuf mille Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet « le contrat des possibles » aux associations suivantes exerçant sur le territoire du 5ème secteur :

Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.2, fonction 428, service 01112

Tiers	Association	Adresse	Secteur	Dossier DAUPHIN MGDIS n° Dossier PROGOS n°	Montant en Euros	Objet de la demande
11583	ASSOCIATION CENTRE BAUSSENQUE	34, Rue Baussenque 13002 Marseille	2/3	307419	3 000	Horizons Linguistiques et Culturels 2025
182687	ASSOCIATION DE PREFIGURATION - REGIE DE QUARTIERS NOAILLES-BELSUNCE	39a Rue Nationale 13001 Marseille	1/7	306848	3 000	Améliorer le cadre de vie à Noailles et Belsunce par l'insertion et l'accompagnement des habitants du quartier
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13	192 Rue Horace Bertin Marseille 05 13005 Marseille	2/3	308372	3 000	Sensibilisation numérique -Kleber
154228	LE GRAND COMPTOIR	29, Rue Toussaint 13003 Marseille	2/3	307928	3 000	Le Comptoir des Possibles, un programme d'ouverture au public du Comptoir de la Victorine
22480	SYNERGIE FAMILY	4-6 Rue Berthelot Marseille 14 13014 Marseille	11/12	311902	3 000	Hors les murs
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13	192 Rue Horace Bertin Marseille 05 13005 Marseille	11/12	307741	3 000	Projet Jeunesse Prévention - Vallée de l'Huveaune
37020	PROMOTION INGENIERIE SOCIO EDUCATIVE	Apis 38 Rue Aviateur Lebrix Le Petit Trioulet Bât A Rdc 13009 Marseille	9/10	308470	3 000	Accompagnement social et citoyen des familles
107494	SC CAYOLLE	Le Plan De La Jarre - Bat E 2 Apt 92 Chemin De Sormiou 13009 Marseille	9/10	304566	3 000	Prévention par le Sport (Ecole de foot)

22480	SYNERGIE FAMILY	4-6 Rue Berthelot Marseille 14 13014 Marseille	11/12	305080	3 000	Projet DSL - CS les Caillols
25607	IFAC	53 Rue Du Reverend Pere C Gilbert 92600 Asnieres Sur Seine	11/12	308401	3 000	Rencontres de l'emploi et de la formation
22480	SYNERGIE FAMILY	4-6 Rue Berthelot 13014 Marseille	11/12	309441	3 000	"Apprenons à la Rouguière"- CS de la Rouguière
22480	SYNERGIE FAMILY	4-6 Rue Berthelot Marseille 14 13014 Marseille	13/14	312055	3 000	Action Alphabétisation " Des mots pour des maux "- CS La Maurelle -
11595	ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE SOCIAL MALPASSE	7 Avenue De St Paul 13013 Marseille	13/14	308244	3 000	ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUE
22480	SYNERGIE FAMILY	4-6 Rue Berthelot Marseille 14 13014 Marseille	13/14	307617	3 000	L'animation sociale au service des habitants et du territoire - CS Les Olives La Marie
168271	ASSOCIATION DES TERRES INTÉRIEURES	59 Cours Julien 13006 Marseille	13/14	306809	7 000	Végétalisation comestible et médiation sociale à Frais Vallon
106783	ASSOCIATION DIACONALE PROTESTANTE MARHABAN	15 Rue Grignan 13006 Marseille	1/7	308060	4 000	Actions Sociales et Linguistiques pour l'insertion des habitants
25607	IFAC	53 Rue Du Reverend Pere C Gilbert 92600 Asnieres Sur Seine	15/16	308300	3 000	Tous ensemble pour un quartier propre
11597	ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DEL RIO	38 Avenue De La Viste 13015 Marseille	15/16	309745	3 000	"Harmonie en Quartiers : L'Orchestre Démos à la Viste"6-Centre social DEL RIO
4453	CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	29 Avenue De Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille	15/16	307766	3 000	Le Jardin Partagé - La Savine
4453	CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	29 Avenue De Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille	1/7	307296	3 000	Fonds de Participation des Habitants - Bernard du Bois
4453	CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	29 Avenue De Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille	13/14	306928	3 000	Médiation Animation Territoire (VSC) - Sainte-Marthe

8262	CONTACT CLUB	Bp 47071 1, Rue Des Carmelins Marseille 2 13002 Marseille	1/7	307630	3 000	Espace Accueil Convalescents
8262	CONTACT CLUB	Bp 47071 1, Rue Des Carmelins 13002 Marseille	2/3	309269	4 000	Espace Accueil Astoin
170490	3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	7 Place Pierre Semard Recyclerie Sportive Cœur de Réseau 91300 Massy	Tout Marseille	309622	4 000	Marseille à vélo!
				Total	79 000	

La dépense correspondante de 79 000 Euros (soixante neuf mille Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement sera imputée au budget principal nature 65748.2 - fonction 428 - service 01112.
Les crédits sont prévus au budget 2025
Les subventions de fonctionnement seront versées dès décision du conseil municipal et après contrôle de légalité, exceptés les subventions d'un montant supérieur à 23 000 Euros (vingt-trois mille Euros) qui ne pourront être versées qu'après signature d'une convention par Monsieur le Maire ou son représentant et le bénéficiaire.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer les conventions ci-annexées.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/48 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition.
25-42428-DAEJ
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par la délibération n°22/00051/VDV du 4 mars 2022 la Ville de Marseille s'est dotée d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) pour trois ans, qui vise à offrir un parcours cohérent et de qualité sur les temps périscolaire et extrascolaire en lien avec l'école. Ce projet, au service des enfants de 3 à 12 ans, est structuré autour d'un socle de thématiques éducatives que sont la Culture, le Sport, la Santé, la Citoyenneté et la transition écologique et la Qualité de Vie, ce socle étant la pierre angulaire de la réussite éducative des écolières et écoliers marseillais, de leur épanouissement et de leur émancipation en tant qu'individus et citoyens. Cette structuration répond à deux besoins opérationnels majeurs :
favoriser la mise en place d'une réelle transversalité dans la conduite du Projet, au sein des services de la Ville, permettant ainsi le décloisonnement des dispositifs et des actions, et avec les partenaires institutionnels (CAF, Education Nationale, DRAC…) et associatifs (Union des Centres Sociaux, associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, associations d'éducation populaire, équipements sociaux…),
articuler la coordination des nombreux acteurs éducatifs à deux échelles : celle de la ville dans son ensemble, et celle des huit territoires correspondant aux mairies de secteur, pour répondre aux enjeux particuliers.
Le présent rapport présente les motifs de prolongation du PEDT pour les années scolaires à venir soit 2025/2026 et 2026/2027 :
1- Le Projet éducatif territorial et la Refondation des Temps de l'Enfant

Par délibération n°23/0055/VDV du 10 février 2023, l'accord de partenariat pour la réalisation du projet « Refondation des temps de l'Enfant » a été adopté par le Conseil municipal. En répondant à l'appel à manifestation d'intérêt « innovation dans la forme scolaire » lancé par la Caisse des dépôts (CDC), en partenariat avec les services de l'Éducation nationale (DSDEN), la Ville de Marseille a bénéficié d'un financement sur cinq ans, venant conforter son action sur les temps périscolaires et extrascolaires. L'AMI « Refondation des temps de l'Enfant » a permis :
de renforcer l'équipe en charge du PEDT, notamment le recrutement de huit coordinateurs PEDT sur chaque secteur de la Ville de Marseille,
de renforcer l'offre périscolaire par l'augmentation du nombre d'animateurs, le nombre d'accueils et une meilleure couverture territoriale,
de renforcer la mise en œuvre de projets éducatifs sur les temps périscolaires et/ou l'extrascolaire dans les écoles ou les équipements sociaux en lien avec les besoins des territoires à travers le lancement d'un appel à projets,
de renforcer la formation de la communauté éducative de manière inter catégorielle avec une programmation de formation innovante et sur mesure au Tiers Lieu Educatif Canopé.
La prolongation du PEDT jusqu'en 2027 permettra d'assurer une continuité entre le PEDT et le projet « Refondation des temps de l'enfant » dans lequel est engagé la Ville de Marseille.
2. Concertations avec les acteurs éducatifs et les enfants et renforcement de la territorialisation du PEDT :
Suite aux premières concertations en 2022 ayant permis de définir les axes prioritaires du PEDT, la Ville de Marseille a continué chaque année à rencontrer les acteurs éducatifs et les enfants afin d'identifier les enjeux éducatifs prioritaires au plus près des réalités territoriales et de coconstruire des réponses adaptées.
Les concertations de 2024, qui ont eu lieu sur les huit secteurs de la Ville, ont permis de travailler plus particulièrement sur le lien entre l'école et ses partenaires en proposant la réalisation d'un guide PEDT, permettant la bonne mise en œuvre de ce dernier dans les écoles, en lien avec les opérateurs du périscolaires et extrascolaires. Désormais dotée d'un service PEDT au complet composé de huit coordinateurs territoriaux, la Ville souhaite mettre à profit les deux années supplémentaires du PEDT actuel afin poursuivre et de renforcer la dynamique territoriale du PEDT avant de repartir sur l'élaboration concertée d'un nouveau PEDT. L'année 2026-2027 pourra ainsi être consacrée à l'évaluation du PEDT et à sa réécriture.
3. L'enfant au cœur du Projet éducatif territorial
Le Projet éducatif Territorial 2022-2025 a consacré une place centrale à l'enfant, en lui donnant la parole à travers les concertations et en encourageant sa participation à toutes les étapes du projet, depuis le diagnostic jusqu'à la mise en œuvre de solutions concrètes. La prise en compte du rôle central de l'enfant dans le projet éducatif territorial s'accompagne de la nécessité urgente de le protéger et de prévenir toute forme de violences à son égard. Dans le cadre de la prolongation du PEDT, la Ville de Marseille souhaite développer les actions en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux enfants.
La mise en œuvre du Projet éducatif de territoire est l'un des axes de l'Appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » dont la Ville a été lauréate aux côtés de la DSDEN 13, le réseau Canopé et Aix-Marseille Université pour le projet « Refondation des temps de l'enfant ». Ce projet est donc soutenu par l'État, via la Caisse des dépôts.
En cohérence avec les ambitions du projet éducatif de territoire et du projet « Refondation des temps de l'enfant », la Ville de Marseille a lancé pour la 3ème année un appel à projets pour financer des actions éducatives répondant aux axes et objectifs prioritaires du PEDT pour l'année scolaire 2025-2026.
Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits par la Ville de Marseille, en prenant en compte les priorités thématiques du PEDT et la contribution aux besoins en matière de formation et d'accès à des actions éducatives de qualité pour tous, toute l'année y compris durant les vacances scolaires. Ont également été sélectionnés les dossiers témoignant d'une démarche partenariale innovante entre les différents membres de la communauté éducative ou pouvant donner lieu à des coopérations renforcées entre les différents temps de l'enfant.
Les projets retenus permettent par exemple d'organiser des ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine pour 240 enfants en accueil de loisirs, de produire des outils de sensibilisation à l'égalité filles-garçons, d'organiser des temps d'activités créatives parents-enfants ou de former des animateurs à l'accueil d'enfants en situation de handicap.
Après examen des dossiers, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 505 500 Euros (cinq cent cinq mille cinq cent Euros), est soumise à notre approbation.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial et du plan mercredi, entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ci-annexé.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit autorisé le versement de subventions aux associations suivantes listées dans le tableau ci-dessous et exerçant sur le territoire du 5ème secteur :

Tiers	Bénéficiaire	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
17477	CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	8385	TERRAIN D'AVENTURES A LA JOUGARELLE 2025 - CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	12 000
XXX	RCGMS (REMÉDIATION COGNITIVE PAR LE GESTE MUSICAL SPÉCIFIQUE)	8859	2025 - RCGMS, ACTION PEDT MARSEILLE 4/5 - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - RCGMS (REMÉDIATION COGNITIVE PAR LE GESTE MUSICAL SPÉCIFIQUE)	7 000
167126	LE BOUILLON DE NOAILLES	8935	L'ESPACE DES ENFANTS AUTONOMES	6 000
42329	PLUS FORT	8942	PLUS FORTS ENSEMBLE	5 500
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13 CS CORDERIE ST VICTOR	9014	ACM CORDERIE- "DU JARDIN À L'ASSIETTE ET À LA FLEUR : SENSIBILISATION À LA NATURE, À LA BIODIVERSITÉ ET À L'ALIMENTATION DURABLE " -	3 000
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13. CS CORDERIE ST VICTOR	9015	ACM POUR TOUS - "L'INCLUSION AU COEUR DE NOTRE ACTION"	3 000
42329	PLUS FORT	9035	PLUS FORTS LES PARENTS	3 000
11067	CENTRE SOCIO-CULTUREL D'ENDOUME LE 285	9380	PEDT ECOSYSTÈMES	3 000
4453	CCO ST MENET	9528	ACTION PEDT ST MENET 2025	2 000
182687	RÉGIE DE QUARTIERS NOAILLES-BELSUNCE	9641	LA RÉGIE DE QUARTIERS NOAILLES-BELSUNCE S'ENGAGE ACTIVEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DES ENFANTS DES QUARTIERS, CONTRIBUANT À LEUR BIEN-ÊTRE ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES.	18 000
180322	LÈVE LES YEUX	9708	PLUS DE LIVRES, MOINS D'ÉCRANS ANNÉE 3	3 000
22480	SYNERGIE FAMILY CS LA ROUGUIÈRE	9860	POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS DE LA ROUGUIÈRE ET LUTTONS CONTRE TOUTES FORMES D'ERRANCE ET DE DISCRIMINATION	7 000

25607	INSTITUT DE FORMATION , D' ANIMATION ET DE CONSEIL IFAC	9988	2025 - CS TIVOLI : VERS UN BIEN-ÊTRE NUMÉRIQUE - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - INSTITUT DE FORMATION , D' ANIMATION ET DE CONSEIL IFAC	3 000
167144	RÉSEAU MOM'ARTRE	9994	2025 - FORMATION ACTION : PRÉVENTION DES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES - ANIMER AVEC BIENVEILLANCE - ACCOMPAGNER LA POSTURE ÉDUCATIVE DE L'ANIMATEUR.TRICE - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - RÉSEAU MOM'ARTRE	8 000
167126	LE BOUILLON DE NOAILLES	10053	SENSIBILISER LES PLUS JEUNES À UNE ALIMENTATION SAINE ET ÉQUILIBRÉE AU SEIN DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE MARSEILLE	8 000
22480	SYNERGIE FAMILY CS LES CAILLOLS	10068	LE JARDIN DES SAVOIRS: UN PROJET COLLECTIF AU SERVICE DE L'ÉDUCATION ET DU LIEN SOCIAL	4 000
11577	AFAC CS BOIS LEMAÎTRE	10089	DU SPORT À L'ASSIETTE! LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS, CA CONTINUE!	3 000
XXX	BUREAU DES GUIDES GR2013	10122	LES ATELIERS DE LULL: ACTIVITÉS ÉDUCATIVES POUR LES ENFANTS DU QUARTIER ST MARTHE BUSSERINE	3 000
44023	PEUPLE ET CULTURE MARSEILLE	10139	EC-LECTURE - ATELIERS LITTÉRAIRES LES MERCREDIS MATINS RÉGIE QUARTIER ET PAUSE MÉRIDIENNE ÉCOLE MATERNELLE PARMENTIER	4 000
176730	COMPAGNIE BLEU (CIE BLEU)	10140	2025-COLPORTER LA POÉSIE-PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE-COMPAGNIE BLEU (CIE BLEU)	3 000
44023	PEUPLE ET CULTURE MARSEILLE	10141	LES ÉCHAPPÉES, ESPACE DE CRÉATIVITÉ PENDANT LE TEMPS LIBRE (PROGRAMME POUR LES 5 - 12 ANS)	2 000
173512	ASSOCIATION TOUS ALBATROS	10187	ALBAREFUGES, DES PROGRAMMES DE VACANCES ÉDUCATIVES PAR L'EXPÉRIENCE ET LE JEU	5 000
XXX	AEC LES ESCOURTINES	10205	SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT, MON JARDIN EST NOTRE JARDIN	4 000

168119	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L INTERCULTUREL DU PARC BELLEVUE (APIPB)	8846	2025 - L'ART CHEZ BELLEVUE - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INTERCULTUREL DU PARC BELLEVUE	3 000
161082	UNE AUTRE IMAGE	9216	APRÉS L'ÉCOLE,DE L'ÉCOLE À LA SALLE DE DANSE - UNE AUTRE IMAGE	4 000
XXX	THÉÂTRE DE LA MER	9337	LA FABRIQUE DE L'IMAGINAIRE	8 000
33946	UNION CENTRES SOCIAUX&SOCIO CULTURELS BDR	9392	2025 - RENFORCER LES ACM ET LES SECTEURS FAMILLES DES CENTRES SOCIAUX ASSOCIATIFS - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - UNION CENTRES SOCIAUX&SOCIO CULTURELS BDR	35 000
97815	ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE FAMILLES EN ACTION	9518	TU AS DES DROITS !	3 000
37020	ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'INGÉNIERIE SOCIO-ÉDUCATIVE (APIS)	9563	2025 - HARMONIECITÉS - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'INGÉNIERIE SOCIO ÉDUCATIVE	6 000
12012	GALÈRE	9618	PARCOURS MÉDIA RADIOPHONIQUE GALÈRE	5 000
175599	ÉLOQUENTIA	9878	LA PAROLE EN ACTION - ÉLOQUENTIA	5 000
73745	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DES BDR	9890	GRAINES DE PHILO » - INITIATION À LA DISCUSSION À VISÉE PHILOSOPHIQUE EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DES BDR	4 000
179891	CYCLOTOPIA	9922	2025 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ VÉLO AUPRÈS DES 3 À 6 ANS POUR LUTTER CONTRE L'OBÉSITÉ INFANTILE ET LA SÉDENTARITÉ DANS LE QUATRIÈME ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - CYCLOTOPIA	3 000

179891	CYCLOTOPIA	9926	ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ VÉLO AUPRÈS DES 6 À 11 ANS DANS LE CADRE DU SAVOIR ROULER À VÉLO 3ÈME ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE	3 000
11717	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	9934	COPAIN DU MONDE, LES ENFANTS BÉNÉVOLES DU SPF - SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	7 000
XXX	ÉCOLE DES QUINZE	9966	2025 - L'ÉDUCATION, LES APPRENTISSAGES ET LA MIXITÉ FILLE-GARÇON : LE RUGBY ÉDUCATIF DE L'ECOLE DES XV - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - ECOLE DES QUINZE	3 000
40071	LE GRAND BLEU	9980	2025 - "TOUS_TES DANS LE MEME BATEAU" - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - LE GRAND BLEU	10 000
38507	CENTRE PHOTOGRAPHIQUE MARSEILLE - LES ATELIERS DE L'IMAGE	10043	PETIT ŒIL, GRANDS REGARDS TRAVERSÉE AU CŒUR DE L'IMAGE	3 000
11586	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU ROY D'ESPAGNE	10058	CONSEIL D'ENFANTS - ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU ROY D'ESPAGNE	2 000
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	10060	ANIMATION AMI	3 000
25607	INSTITUT DE FORMATION , D' ANIMATION ET DE CONSEIL IFAC	10066	PROJET PEDT 2025 - « ÉVEIL, CORPS ET ESPRIT » - ACM ÉLÉMENTAIRE CENTRE SOCIAL JULIEN - INSTITUT DE FORMATION , D' ANIMATION ET DE CONSEIL IFAC	2 000

25607	INSTITUT DE FORMATION , D' ANIMATION ET DE CONSEIL IFAC	10067	PROJET PEDT 2025 « ÉVEIL AU MONDE » - ACM MATERNEL DES BERGERS CENTRE SOCIAL JULIEN - INSTITUT DE FORMATION , D' ANIMATION ET DE CONSEIL IFAC	2 000
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	10088	PARCOURS JARDINAGE	4 000
118769	ASSOCIATION MASSABIELLE	10092	SPORT, CULTURE ET NATURE POUR LES ENFANTS DE LA CITÉ DES LAURIERS (13013) ET DU QUARTIER DE LA BELLE DE MAI (13003)	8 000
XXX	321	10101	TRAJETS BUISSONNIÈRS – 321	2 000
168250	LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE MÉTROPOLE	10109	LES JARDINS VECTEURS D'APPRENTISSAGE DE L'ALIMENTATION DURABLE	7 000
165054	YES WE CAMP	10117	AUBERGE MARSEILLAISE - AGORA DES ENFANTS ET SORTIE COLLECTIVE ORGANISÉE PAR LE COLLECTIF D'ENFANTS DE L'AUBERGE - YES WE CAMP	4 000
XXX	ASSOCIATION ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES	10123	PARCOURS DROIT DES ENFANTS-CITOYENNETÉ - ASSOCIATION ACCES AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES	3 000
170755	PÉPINS PRODUCTION LA PÉPINIÈRE DE QUARTIER	10161	EE ARENC BACHAS	7 000

43314	PETITAPETI	10166	GRANDIR À LA JOLIETTE	4 000
4366	LA LIGUE FAIL 13	10168	ÉDUQUER AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION AU SEIN DES ACM DE LA VILLE DE MARSEILLE - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13)	17 000
XXX	ASSOCIATION ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES	10169	2025 - PARCOURS DROIT DES ENFANTS-PRÉVENIR LES MALTRAITANCES - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - ASSOCIATION ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES	2 000
182489	EN CHANTIER	10177	CHAUD DEVANT ! NOUS CUISINONS NOTRE AVENIR.	7 000
176730	COMPAGNIE BLEU (CIE BLEU)	10185	2025 - MEMENTO : " LES TRACES, LES MÉMOIRES, L'HISTOIRE AU PRÉSENT " - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - COMPAGNIE BLEU (CIE BLEU)	3 000
173873	COMPAGNIE DU SILÈNE	10186	2025 - L'ORNITHORYNQUE, UN OUTIL DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LE CYBER-HARCÈLEMENT - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - COMPAGNIE DU SILÈNE	7 000
168463	EN PAREN(TH)ESE...	10202	LES PARENTHÈSES LECTURES DES P'TITS LOUPS #4	8 000
XXX	MOMKIN ESPACES DE POSSIBLES	10203	ATELIER DU NOUS - MOMKIN ESPACES DE POSSIBLES	4 000

XXX	ASSOC FILM FLAMME	10222	CINÉBROUILLE EN VACANCES !	4 000
12700	CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES PHOCÉEN (CIDFF PHOCÉEN)	10226	ÉGAL'ANIM : A LA POURSUITE D'UNE APPROCHE ÉGALITAIRE DANS LES TEMPS D'ANIMATION ET DE LOISIR DES ENFANTS - CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES PHOCÉEN (CIDFF PHOCÉEN)	15 000
12700	CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES PHOCÉEN (CIDFF PHOCEEN)	10227	ÉGALIPOUSSE - CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES PHOCÉEN (CIDFF PHOCEEN)	8 000
28038	MARSEILLE-ÉCHECS	10228	LES ÉCHECS PLUS QU'UN JEU : UN SPORT ET UN OUTIL D'ÉDUCATION POUR TOU(TE)S	10 000
168463	EN PAREN(TH)ÈSE...	10229	LIRE AUTREMENT	5 000
119030	ORIGINAL ROCKERZ	10211	PARCOURS BREAK POUR TOUTES-TOUS	15 000
7276	CS FRAIS VALLON	10212	TOUS EN MOUVEMENT!	3 000
XXX	ENTENTE CULTURELLE ET SPORTIVE DE SÉBASTOPOL	8888	2025 - L'ÉTÉ DES NAGEURS : ONDES DE JOIE ! - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - ENTENTE CULTURELLE ET SPORTIVE DE SÉBASTOPOL	8 000

168271	ASSOCIATION DES TERRES INTÉRIEURES	8908	2025 - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE QUARTIER FRAIS VALLON 2025 - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - ASSOCIATION DES TERRES INTÉRIEURES	3 000
9415	ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'ESPACE CULTUREL BUSSERINE	8937	2025 - RENDEZ VOUS "CONTE" ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'ESPACE CULTUREL BUSSERINE	3 000
30755	ESPACE CULTUREL MÉDITERRANÉE	9076	2025 - LE NOMAD' I ÉDUCATION POPULAIRE - BABEL MINOTS - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - ESPACE CULTUREL MÉDITERRANÉE	5 000
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13)	9134	CSCRCG - TOUT UN ART - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13	3 000
20860	ASSOCIATION ART CADE	9360	2025 - COUAC, INCIDENT SUR UNE GRILLE (EXPOSITION COLLECTIVE) - ASSOCIATION ART CADE	5 000
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13)	9388	CENTRE SOCIAL VAL PLAN BÉGUDES - PEDT "SPORT POUR TOUS" - (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13)	3 000
4370	ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA MAISON DES FAMILLES ET DES ASSOCIATIONS	9880	13 ART'MONIE - ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA MAISON DES FAMILLES ET DES ASSOCIATIONS	15 000
7179	CENTRE SOCIAL FAMILIAL SAINT GABRIEL CANET BON SECOURS	9954	"LES RENDEZ-VOUS ÉDUCATIFS" - CENTRE SOCIAL FAMILIAL SAINT GABRIEL CANET BON SECOURS	2 000

167144	RÉSEAU MOM'ARTRE	9992	DES PAUSES MÉRIDIENNES ARTISTIQUES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES DE MARSEILLE RÉSEAU MOM'ARTRE	18 000
7179	CENTRE SOCIAL FAMILIAL SAINT GABRIEL CANET BON SECOURS	9993	"ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES - CENTRE SOCIAL FAMILIAL SAINT GABRIEL CANET BON SECOURS	5 000
138815	COMPAGNIE VBD & CO	10019	L'ORCHESTRE DE MANDOLINE DES MINOTS DE MARSEILLE - - COMPAGNIE VBD & CO	3 000
4453	CENTRE DE CULTURE OUVRIÈRE	10030	DEVENIR CITOYENS PAR LA PRATIQUE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE : UN PARCOURS A DESTINATION D'ENFANTS AGES DE 8 A 10 ANS - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - CENTRE DE CULTURE OUVRIÈRE	3 500
XXX	ASSOCIATION HATOUP	10103	2025 - LES MERCREDIS DE LA MER - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - ASSOCIATION HATOUP	2 500
168250	LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE MÉTROPOLE	10107	L'ÉCOLE DE LA FORÊT DES ENFANTS DE LA MARIE - LE PAYSAN URBAIN	4 000
168250	LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE MÉTROPOLE	10108	LA CLASSE DES MAINS VERTES AU CLOÎTRE : RENCONTRES ET APPRENTISSAGES - LE PAYSAN URBAIN	4 000
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13)	10164	2025 - PET MARSEILLE EN LIVRES - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PET) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13)	20 000
139883	ASSOCIATION DU GRAND CANET	8912	LE JEU, VECTEUR D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ	8 000
11588	CENTRE SOCIAL DE LA CAPELETTE	9959	2025 - LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANT - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) CONTINUITÉ ÉDUCATIVE - C S DE LA CAPELETTE	8 000

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer ledit avenant n°1 et lesdites conventions ainsi que tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que la dépense totale, soit 505 500 Euros (cinq cent cinq mille cinq cents Euros), soit imputée sur les crédits inscrits au Budget 2025 Article 65748.26 – Sous Chapitre 338 - Service 05032- Action 11012412.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 27 février 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 49– MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT DE VIE - SERVICE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT - Délégation de Service Public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne dans le 9ème arrondissement - Désignation du délégataire de la concession de service public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne.
25-42519-DTEM
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et de sensibilisation des publics à la protection de la nature, la ville de Marseille dispose de relais-nature et de ferme pédagogique. La ferme pédagogique du Roy d'Espagne située rue Jules Rimet dans le 9ème arrondissement, s'étend sur une superficie d'environ deux hectares, constituée de champs de maraîchage, de pâturages, de bâtiments et de serres de production. La vocation de cet équipement est de permettre la découverte d'une exploitation maraîchère et/ou d'élevage afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux écologiques à travers des activités de terrain et des pratiques agricoles.
Depuis son ouverture en 2004, la ferme est gérée dans le cadre d'une convention de délégation de service public. La convention en cours d'exécution (n°20-0493), approuvée par délibération du conseil municipal n°20/0170/DDCV du 27/07/2020, arrive à échéance le 5 août 2025
Aussi, après un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en séance du 19 juin 2024, le Conseil Municipal par délibération n°24-0383-AGE du 20 septembre 2024, a approuvé le principe du recours à une convention de délégation de service public pour une durée de cinq ans, pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne, ainsi que le lancement de la procédure de mise en concurrence.
I- Les missions du délégataire :
Dans le cadre de cette délégation de service public, le délégataire a pour mission d'assurer l'animation et l'exploitation de l'équipement conformément à sa destination, à savoir :
- organiser des activités de sensibilisation à l'environnement et au monde agricole, selon les saisons et les travaux agricoles spécifiques en cours, à destination du jeune public, scolaire et extrascolaire, des familles et du grand public ;
- proposer des manifestations grand public pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux environnementaux ;
- assurer l'exploitation de la ferme dans une logique d'agriculture durable : maraîchage et/ou élevage de production et maintien d'un cheptel à vocation éducative ;
- procéder à la vente de sa production agricole prioritairement sur le site de la ferme, en respectant la réglementation en vigueur ; proposer sous sa seule responsabilité la vente d'autres produits issus de productions biologiques et locales ;
- entretenir et valoriser le site, en veillant à la protection du patrimoine végétal et arboricole et en favorisant la biodiversité ; les cultures et le cheptel envisagés ne devant pas avoir pour conséquence de dégrader le site ;
- participer occasionnellement à des évènements organisés par la ville de Marseille en lien avec ses missions (au maximum deux fois par an) ;
- promouvoir l'équipement sur tous supports médiatiques ;
- assurer la gestion administrative, comptable et financière de l'équipement.
II -La Procédure
La procédure s'est déroulée comme suit :
La consultation a été organisée conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants, et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions des articles L.3111-1 et suivants, et R.3111-1 et suivants du Code de la commande publique.
- envoi à la publication de l'avis de concession au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la Ville de Marseille : le 18 octobre 2024.
La procédure est « ouverte », ce qui implique que les candidats procèdent à une remise simultanée de leur candidature et de leur offre, avant les date et heure limites fixées dans le règlement de la consultation.
- date limite de remise des plis (candidature et offre) : le 18 novembre 2024 à 16h00 – Un seul candidat a déposé un pli, le candidat La Nacée ;
- ouverture de la candidature : le 19 novembre 2024 ;
- présentation du rapport d'analyse de la candidature en CDSP le 17 décembre 2024 – La CDSP a décidé de déclarer la candidature recevable ;

- ouverture de l'offre : le 17 décembre 2024 ;
- présentation du rapport d'analyse de l'offre initiale en CDSP le 14 mars 2025 – La CDSP a déclarée l'offre recevable et a donné un avis favorable à la poursuite de la procédure avec le candidat « La Nacée ».
- réunion de négociation avec le candidat « La Nacée » : le 4 avril 2025 ; La négociation portait sur deux points essentiels développer, détailler, l'offre pédagogique et rééquilibrer l'offre financière afin de diminuer la participation financière versée par la ville dans le cadre des missions de service public.
- date limite de remise de l'offre définitive : le 23 avril 2025 à 16h00 - Le candidat a remis son offre finale dans le délai imparti.

III – Les critères d'attribution

Conformément à l'article L.3124-5 du Code de la Commande Publique, le contrat de concession est attribué au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante sur la base de plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du contrat de concession ou à ses conditions d'exécution. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, l'autorité concédante se fonde également sur la qualité du service rendu aux usagers.

Le jugement de l'offre a été effectué selon les critères d'attribution suivants par ordre décroissant d'importance :

a) Qualité de l'offre technique :
- qualité du service apporté aux usagers, appréciée au regard du projet pédagogique (activités pédagogiques, types de publics visés, horaires d'ouverture) que le candidat propose de mettre en œuvre, dans le cadre des missions confiées au délégataire.
- Moyens humains spécifiquement affectés à l'exploitation du domaine concédé.
- Moyens matériels spécifiquement affectés à l'exploitation du domaine concédé.
- Modalités de gestion de l'équipement.
- Modalités de promotion et de communication de l'équipement.

b) Qualité de l'offre financière :

Équilibre économique de la délégation de service public apprécié au regard de la cohérence du projet global d'animation et d'exploitation de l'équipement avec les hypothèses de recettes et de charges, basées sur la fréquentation, les tarifs proposés, le montant de la participation financière sollicitée auprès de l'autorité délégante, les investissements envisagés, le plan de financement et les caractéristiques de la structure dédiée du délégataire le cas échéant.

IV – Analyse de l'offre définitive

L'analyse de l'offre définitive du candidat fait apparaître les éléments suivants :

Critère	Analyse de l'offre définitive
<u>Qualité de l'offre technique</u> : - qualité du service apporté aux usagers, appréciée au regard du projet pédagogique (activités pédagogiques, types de publics visés, horaires d'ouverture) que le candidat propose de mettre en œuvre, dans le cadre des missions confiées au délégataire. - Moyens humains spécifiquement affectés à l'exploitation du domaine concédé. - Moyens matériels spécifiquement affectés à l'exploitation du domaine concédé. - Modalités de gestion de l'équipement. - Modalités de promotion et de communication de l'équipement.	Le candidat se présente sous la forme juridique d'une association régie par la loi du 1 juillet 1901, créée le 22 décembre 2017. Son domaine d'activité est l'éducation à l'environnement et la production agricole, avec pour objectif d'être un outil de lien social. Depuis le 6 août 2020, l'association « La Nacée » est titulaire d'une convention de délégation de service public n°20/0493, pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne. L'association s'inscrit dans une démarche éducative et agro-écologique dont l'objectif est d'assurer une cohérence globale entre l'animation, l'éducation à l'environnement et les activités agricoles au sein de la ferme pédagogique. Les activités pédagogiques proposées au public scolaire sont variées et mettent en avant la sensibilisation et l'éducation du jeune public à l'environnement et au milieu agricole. Elles s'articulent autour du jardin, des animaux, de la biodiversité et du recyclage. Le contenu du projet pédagogique, le déroulement des séances et la méthodologie employée sont développés et répondent aux attentes de la Ville de Marseille en matière d'éducation à l'environnement. Conformément aux dispositions de la convention de délégation de service public, le candidat s'engage à assurer gratuitement : - a minima 220 demi-journées d'animation par an à l'intention des publics scolaires, se concentrant principalement sur l'accueil des écoles maternelles et élémentaires ; - a minima 42 activités par an de sensibilisation à l'alimentation durable, destinées aux familles et plus largement à tous les publics, de préférence organisées pendant les temps de vente sur site ; - a minima 3 manifestations grand public par an. Le candidat «La Nacée» accueille différents types de publics (jeune public issu des centres de loisirs, public en situation d'insertion ou de handicap, familles, personnes âgées...) de façon à inscrire la ferme pédagogique dans une véritable démarche d'ouverture et de cohésion sociale. Outre l'organisation d'activités pédagogiques à l'intention du public scolaire et non scolaire, le candidat « La Nacée » souhaite organiser quatre journées portes-ouvertes par an, à chaque changement de saison, afin de porter à la connaissance d'un plus grand nombre cet équipement pédagogique. Les moyens humains et matériels envisagés répondent aux exigences requises et aux besoins de fonctionnement du service public tant au niveau de l'animation qu'au niveau de l'exploitation agricole. Le candidat « La Nacée » s'engage à entretenir et à exploiter le site par le biais de techniques de production agricole respectueuses de l'environnement, adaptées aux caractéristiques spécifiques du domaine. La production agricole sera vendue sur site deux fois par semaine, le mercredi et le samedi.
<u>Qualité de l'offre financière</u> : Équilibre économique de la délégation de service public apprécié au regard de la cohérence du projet global d'animation et d'exploitation de l'équipement avec les	Dans son offre définitive, le candidat a réévalué le montant des charges et des recettes. L'offre financière du candidat « La Nacée » s'appuie sur des comptes équilibrés tout au long de la délégation de service public. Les hypothèses retenues pour l'élaboration des budgets prévisionnels sont cohérentes avec le projet présenté et la qualité de service aux usagers. La proposition du candidat prend en compte la nouvelle mission de sensibilisation du public famille à une alimentation saine et durable.

hypothèses de recettes et de charges, basées sur la fréquentation, les tarifs proposés, le montant de la participation financière sollicitée auprès de l'autorité délégante, les investissements envisagés, le plan de financement et les caractéristiques de la structure dédiée du délégataire le cas échéant.	Le candidat « La Nacée » s'engage à verser à la Ville de Marseille une redevance d'exploitation composée d'une partie fixe annuelle d'un montant de 500 Euros, et d'une partie variable, équivalant à un pourcentage de son chiffre d'affaires perçu sur l'année N-1, à hauteur de 5 % du montant des animations payantes et de 1% du montant de la vente de la production agricole. La grille tarifaire proposée est adaptée aux ressources des divers publics visés. Elle pourra être révisée par avenant au cours du contrat. En contrepartie des contraintes spécifiques liées aux missions de service public qui lui sont confiées, le candidat « La Nacée » sollicite le versement par la Ville de Marseille d'une participation financière annuelle à hauteur de 180 102,56 Euros pour la première année, révisée ensuite selon un indice contractuel.

Il apparaît, à l'issue de l'évaluation telle que précisée dans le rapport d'analyse des offres définitives que le candidat « La Nacée » a répondu de façon complète et satisfaisante sur tous les aspects pédagogiques, techniques et financiers.
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer au candidat « La Nacée » la convention de délégation de service public pour l'animation et l'exploitation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la désignation de l'association la Nacée en qualité de délégataire de service public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne. Cette délégation est prévue pour une durée de cinq ans et prendra effet à compter du 6 Août 2025.
ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées la convention et ses annexes, relative à la Délégation de Service Public ci-annexées.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés les tarifs relatifs à l'exploitation de la ferme pédagogique ainsi que le règlement intérieur de la ferme.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer cette convention et tous documents afférents.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que les dépenses relatives aux participations financières spécifiques de la Ville soient inscrites sur les budgets 2025 et suivants de la Direction de la Transition Écologique et des Mobilités (01022), chapitre 65 - nature 65743 - sous chapitre 70 - service 01323.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/50 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.
25-42332-DLSVAEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 240 500 Euros (deux cent quarante mille cinq cents Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin qu'une subvention soit attribuée à l'association ci-dessous intervenant pour l'organisation des fêtes de quartiers, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers n°	Objet de la demande	Montant en Euros
42280	Association Passerelle Tey Ak Euleuk	Résidence Le Bengale Bat F 29 rue Farinière Ancienne Crèche Familiale 13009 Marseille	00016719	Le Bengale en fête	5 000
22480	Synergie Family pour le CS Romain Rolland	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	00016928	Les évènements festifs de Romain Rolland	5 000
025607	Institut de Formation , d'Animation et de Conseil IFAC pour le CS Mazargues / Sormiou	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine	00015874	CS HDM : 2025 à la fête ! Le centre social HDM vecteur de convivialité et de lien social	3 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense, soit 13 000 Euros (treize mille Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.2, sous-chapitre 020 service 03032, Programme 13900910.

Abstention de Madame Sophie ARRIGHI
Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/51 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3ème répartition.
25-42541-DGAJSP
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Conformément à la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en oeuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.
A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance et, comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées en son sein.
Dans ce cadre, ont été identifiées les priorités et actions qui répondent aux besoins spécifiques du territoire, lesquelles s'inscrivent notamment dans les champs suivants :
- mobilisation des acteurs de la tranquillité nocturne autour des questions de sécurité et tranquillité publique ;
- pérennisation des initiatives permettant le rapprochement des jeunes et des institutions ;
- prévention de la radicalisation ;
- maintien de prestations gratuites, de qualité et diversifiées par les professionnels du droit et de l'accès aux droits ;
- accompagnement des victimes d'actes de délinquance.

Le présent rapport soumet donc au Conseil Municipal une première répartition des subventions pour un montant total de 251 000 euros (deux cent cinquante et un mille euros) représentant le soutien que la Ville de Marseille souhaite apporter aux structures associatives qui développent une action poursuivant ces objectifs concourant plus généralement à la prévention de la délinquance et plus particulièrement à la prévention des radicalités, de la récidive et de l'aide aux victimes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient attribuées les subventions suivantes :

N°Tiers	Association	Arrondissements	N°dossier	Montant en Euros	Objet de la demande
110230	Centre de ressources pour l'anticipation et l'aide au changement	2ème / 3 ème / 11 ème 13 ème / 14 ème 15 ème		3 000	Interculturalité, jeunesse, familles La prévention des radicalités au coeur des quartiers
33133	Association Sud Formation	8 ème / 9 ème / 10 ème / 11 ème / 12 ème		15 000	chantier d'insertion maxi services Sud Est
5356	Appel d'Aire	Tout Marseille		15 000	Re mobiliser par le « faire avec » : Chantier-École de Menuiserie/Métallerie /Remédiation cognitive/Citoyenneté -
806	CCAS	Tout Marseille	00015642	80 000	intervenants sociaux en commissariat
8547	Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance	Tout Marseille	0015280	40 000	Aide aux victimes à Marseille
8547	Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance	Tout Marseille	00015279	40 000	Aide aux victimes en urgence
118122	Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)	Tout Marseille	00015274	3 000	Suivi thérapeutique renforcé des auteurs de violences conjugales
118122	Association de politique criminelle	Tout Marseille		3 000	Développement d'une juridiction résolutive de problème (JRP)

	appliquée et de réinsertion sociale (APCARS)				
655547	Fondation Infirmerie Protestante de Marseille	Tout Marseille		3 000	Projet ASSAB - mise en réseau en faveur de l'accès aux droits, de l'accès aux soins et de la continuité des soins pour les personnes sans abri à Marseille - Volet prévention
43959	Conseil Départemental d'Acces au Droit	Tout Marseille	00015641	2 000	Festival du Film Judiciaire
15586	Centre de Loisirs jeunes Police Nationale	Tout Marseille		8 000	Vivre Ensemble le Littoral
40889	BUS 31/32	Tout Marseille		3 000	Plus Belle La Nuit : Renforcement des maraudes urbaines en centre-ville marseillais dans le cadre de la prévention des risques en milieu festif
24357	Association pour le Droit des Enfants et des Jeunes	Tout Marseille		28 000	Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
	La maison des Cadets des Marins Pompiers	Tout Marseille		8 000	La Maison des cadets des marins pompiers
Total				251 000 Euros	

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer les conventions ci-annexées ainsi que tout document concourant à la bonne exécution de cette décision.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que les dépenses correspondant à un montant de 251 000 Euros (deux cent cinquante et un mille Euros) soient imputées sur les crédits 2025 dont:
- 82 000 Euros (quatre-vingt-deux mille euros) - nature 657363- Sous chapitre 10 - Service 03013 - Action 15092548 (pour le CDAD et le CCAS) et
- 169 000 Euros (cent soixante neuf mille euros) - nature 65748.2 - Sous chapitre 10 - Service 03013 - Action 15092548 pour les autres subventions.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/52 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025.
25-42333-DLSVAEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités ;
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 88 100 Euros (quatre-vingt-huit mille cent Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que des subventions soient attribuées à des associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers N°	Subventions complémentaires 2025 déjà attribuées	Objet de la demande	Montant
107494	SC Cayolle	Chemin de Sormiou Le Plan de la Jarre Bât E Apt 92 13009 Marseille	00016156		La Cayolle fête ses 40 ans de football et de vie de quartier''	3 000
037020	Association de Promotion de L'ingenierie Socio-Educative (APIS)	Le Petit Trioulet Bat A 38 rue Aviateur Le Brix 13009 Marseille	00016018		Les 4 saisons du sud - social	6 000
31621	13 Envie de sport	1 rue Rolland 13010 Marseille	00016720		Fonctionnement général	1 000
041832	L'Apostrophe	C/0 Mme Ghio-Gervais 81 boulevard de Saint-Loup 13010 Marseille	00016815		Championnat d'orthographe	800
167741	Cocoteam13	139 Allée du docteur Riera 13010 Marseille	00017003		Merci d'être là : Un Séjour Inoubliable en Espagne	2 000
167741	Cocoteam13	139 Allée du docteur Riera 13010 Marseille	00017004		Un Séjour Neige et Montagne : Merci à Nos Bénévoles Engagés	1 500

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense soit 14 300 Euros (quatorze mille trois cent Euros) soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - article 65748.1 - sous-chapitre 428 - service 03032 - action 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/53 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société 3F SUD - GUIJANTIERE/SAVIGNAC 67 PP - Prêt complémentaire pour l'acquisition et l'amélioration de 67 logements locatifs sociaux dans le 10ème arrondissement.
25-42281-DF
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La SA d'HLM 3F Sud dont le siège social est sis 72 avenue de Toulon dans le 6ème arrondissement, sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt complémentaire destiné à l'acquisition et l'amélioration de 67 logements locatifs sociaux (32 PLUS et 35 PLS) d'un ensemble immobilier « La Guijantière » situé 4 impasse Jean de Savignac dans le 10ème arrondissement.
Ce programme a été garanti en 2021 par délibération 21/0753/AGE et 21/0755/AGE du 1er octobre 2021. Cependant les différentes problématiques rencontrées sur le chantier ont amené la société 3F Sud à contracter un nouveau prêt complémentaire, objet de la présente.
L'immeuble composé de 67 logements initialement, est soumis à un projet de réhabilitation des 64 logements du RDC au R+5 et de réaménagement de 3 logements au R+6 en vue de la création de 6 nouveaux logements.
Des travaux d'isolation sont prévus avec, entre autre, des fenêtres et fermetures en PVC double vitrage. Il est envisagé d'atteindre le niveau CEE/DPE -38%.
L'opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 960 908 Euros (neuf cent soixante mille neuf cent huit Euros) sera financée par un emprunt de 960 908 Euros (neuf cent soixante mille neuf cent huit Euros) contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50%) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (50%).
Sur ces bases, l'annuité totale prévisionnelle garantie s'élève à 21 704 Euros (vingt et un mille sept cent quatre Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt complémentaire d'un montant total de 960 908 Euros (neuf cent soixante mille neuf cent huit Euros) que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration de 67 logements locatifs sociaux (32 PLUS et 35 PLS) d'un ensemble immobilier « La Guijantière » situé 4 impasse Jean de Savignac dans le 10ème arrondissement.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 480 454 Euros (quatre cent quatre-vingt mille quatre cent cinquante-quatre Euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que les caractéristiques financières soient indiquées dans le contrat de prêt n°170978 constitué de 2 lignes de prêt PLUS/PLS.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la garantie de la Ville soit accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville visée à l'article 1 dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que la garantie ne puisse être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/54 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société 3F SUD - GUIJANTIERE/SAVIGNAC 2 PLUS - Prêt complémentaire pour l'acquisition et l'amélioration de 2 logements locatifs sociaux dans le 10ème arrondissement.

25-42282-DF AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La SA d'HLM 3F Sud dont le siège social est sis 72 avenue de Toulon dans le 6ème arrondissement, sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt complémentaire destiné à l'acquisition et l'amélioration de 2 logements locatifs sociaux PLUS d'un ensemble immobilier « La Guijantière » situé 4 impasse Jean de Savignac dans le 10ème arrondissement.
Ce programme, qui comportait 67 logements initialement, a été garanti en 2021 par délibération 21/0753/AGE et 21/0755/AGE du 1er octobre 2021. Lors de la réalisation des travaux, un espace a pu être optimisé afin de réaliser deux logements supplémentaires, portant le nombre de logements à 69. C'est la raison pour laquelle la société 3F Sud sollicite un prêt complémentaire, objet de la présente.
L'opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 287 820 Euros (deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt Euros) sera financée par un emprunt de 39 092 Euros (trente-neuf mille quatre-vingt-douze Euros) contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50%) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (50%).
Sur ces bases, l'annuité totale prévisionnelle garantie s'élève à 846 Euros (huit cent quarante-six Euros.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt complémentaire d'un montant total de 39 092 Euros(trente-neuf mille quatre-vingt-douze Euros) que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration de 2 logements locatifs sociaux PLUS d'un ensemble immobilier « La Guijantière » situé 4 impasse Jean de Savignac dans le 10ème arrondissement.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 19 546 Euros (dix-neuf mille cinq cent quarante-six Euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que les caractéristiques financières soient indiquées dans le contrat de prêt n°170975 constitué d'une ligne de prêt PLUS.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la garantie de la Ville soit accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville visée à l'article 1 dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que la garantie ne puisse être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 55 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - 2ème répartition
25-42429-DAEJ
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Ce rapport porte sur la pérennisation du dispositif Vacances pour tous de la Ville de Marseille pour l'exercice 2025.
D'une part une action de « séjours de Vacances » ou la Ville de Marseille dans une politique volontariste et de justice sociale souhaite porter une ambition en termes de solutions de départ en vacances pour les enfants accompagnés par les équipements sociaux.
Fort du succès du plan « Vacances Apprenantes » les années précédentes, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de déployer, à nouveau, le dispositif « Colos Apprenantes » pendant les vacances 2025. Par délibérations n°20/0488/UAGP du 5 octobre 2020, n°21/0440/VDV du 9 juillet 2021 et n°22/0228/VDV du 29 juin 2022, la Ville de Marseille a approuvé sa participation au dispositif « Colos Apprenantes ».
Aussi, la Ville de Marseille a mis en place un dispositif « Vacances pour tous » doté d'un budget de 850 000 Euros (huit cent cinquante mille Euros). Soit une augmentation de 700 000 Euros (sept cent mille Euros) par rapport à 2021. De plus, la Ville sollicite une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès des services de l'État pour l'exercice 2025.
Afin de pouvoir cibler un maximum de bénéficiaires, la Ville de Marseille a également choisi de s'engager auprès des partenaires

qui collaborent également avec la CAF, par l'intermédiaire du service VACAF (Aide aux Vacances Enfants). La Ville de Marseille déduira ainsi le montant VACAF de sa participation à l'aide au départ. Au total, ces financements permettront de subventionner le départ en vacances de 3 000 enfants en 2025, nombre en constante augmentation depuis 2020.
La Ville de Marseille se réserve la possibilité de solliciter, le cas échéant, d'autres partenariats et ce, pour proposer le plus de séjours envisageables.
Les séjours sont déclarés en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN et accueillant les enfants de 3 à 17 ans.
L'action est prévue durant les vacances d'été 2025 en complément de la délibération d'avril 2025 et durant les vacances d'automne et de fin d'année 2025 comme fixée par les services de l'État.
Les conventions conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille. Un premier versement d'acompte de 250 Euros (deux cent cinquante Euros) par départ interviendra à la signature de la convention. Le montant de l'acompte est augmenté de 25% par rapport à 2024. Le solde sera versé à réception des bilans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la participation de la Ville de Marseille au dispositif « Colos apprenantes » de l'État pour les vacances 2025.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit autorisé le versement d'une subvention à l'association suivante qui conduit un ou des projets jeunes citoyens.

Projets Jeunes Citoyens		
N° tiers	Bénéficiaires	Versement en Euros
11588	Centre Social la Capelette 221 avenue de la Capelette, 13010 Marseille	4 000

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention conclue avec l'association inscrite ci-dessus.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire, ou son représentant soit autorisé à signer ladite convention et tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant de 4 000 (quatre mille Euros) soit imputée sur les crédits inscrits au Budget 2025 Article 65748.23 - Sous chapitre 338 - Service 05032 - Action 11012 412.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 56 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITE - SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MÉMOIRES ET MONDE COMBATTANT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 2ème répartition 2025.
25-42542-DGAJSP
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. Cette ambition s'appuie notamment sur la promotion et la mise en œuvre de politiques sociales et familiales inclusives et intergénérationnelles.
En matière familiale, l'action de la municipalité vise ainsi à organiser ou soutenir des évènements à dimension collective concourant au bien-être et au mieux vivre ensemble, à soutenir des actions d'information et d'accompagnement, individuel ou collectif, engagées par des associations ou mises en place au sein d'équipements municipaux ou sociaux, et à animer un réseau d'acteurs socio-éducatifs autour des familles.
C'est ainsi que la Ville souhaite aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des familles marseillaises, en s'investissant notamment dans des actions visant :
- l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale et le renforcement des liens parents-enfants,
- le développement des liens intergénérationnels,
- renforcement des liens familiaux fragilisés par le biais de la médiation ;
- l'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ;
- l'aide aux familles à développer leur capacité d'intégration par le biais de l'acquisition des savoirs de base en langue française (écrit/oral).
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 37 000 Euros (trente sept mille Euros), est soumise à notre approbation.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin qu'une subvention soit attribuée à l'association ci -dessous œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
37020	Association de Promotion de l'Ingénierie Socio-éducative	38 rue Aviateur Le Brix Le Petit Trioulet Bat A 13009 Marseille	00009475	2 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin le montant de la dépense, soit 2 000 Euros (deux mille Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.1, sous-chapitre 4212, service 03032 Programme 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 57 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement.
25-42424-DLLHI
VAT

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille s'est dotée d'un nouveau cadre d'intervention pour dynamiser la production des logements locatifs sociaux, dont un règlement d'aides en faveur du logement locatif social pour soutenir l'acquisition-amélioration dans le parc existant, la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (RO-LLS) et la restructuration des logements existants dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'innovation sociale (pensions de familles et résidences d'accueil, habitat inclusif) et la production de PLAI adaptés ou à loyer minoré.
C'est au titre de ce règlement d'aides qu'il est proposé d'attribuer des subventions pour la réalisation de 23 opérations.
UNICIL - Opération LES FABRIQUES ILOT AURA 5C2 - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 9 (neuf) logements locatifs sociaux collectifs (5 PLUS - 4 PLAI) – sise Les Fabriques, îlot AURA – 5C2 Bâtiment 4A, Marseille 15ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 71 000 Euros (soixante-et-onze-mille Euros) pour neuf logements, représentant 7 000 Euros (sept-mille Euros) par logement PLUS et 9 000 Euros (neuf-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération CITADELLE BRIANCON - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 24 (vingt-quatre) logements locatifs sociaux collectifs (12 PLUS - 12 PLAI) – sise 7-8-11 boulevard Briançon, Marseille 3ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 168 000 Euros (cent-soixante-huit-mille Euros) pour vingt-quatre logements, représentant 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLUS et 8 000 Euros (huit-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération VALBARELLE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 20 (vingt) logements locatifs sociaux collectifs (11 PLUS - 9 PLAI), sise 64 boulevard de la Valbarelle, Marseille 11ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 98 000 Euros (quatre-vingt-dix-huit-mille Euros) pour vingt logements, représentant 4 000 Euros (quatre-mille Euros) par logement PLUS et 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération ESPRIT SAINT MITRE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 7 (sept) logements locatifs sociaux collectifs (4 PLUS - 3 PLAI), sise 14 impasse de la Tourelle, Marseille 14ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 13 000 Euros (treize-mille Euros) pour sept logements, représentant 1 000 Euros (mille Euros) par logement PLUS et 3 000 Euros (trois-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération MAUSSANE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 13 (treize) logements locatifs sociaux collectifs (7 PLUS - 6 PLAI), sise 13 avenue Saint Menet, Marseille 11ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 64 000 Euros (soixante-quatre-mille Euros) pour treize logements, représentant 4 000 Euros (quatre-mille Euros) par logement PLUS et 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération JEAN LABRO - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 30 (trente) logements locatifs sociaux collectifs (15 PLUS - 15 PLAI), sise 58-70 boulevard Jean Labro, Marseille 16ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 150 000 Euros (cent-cinquante-mille Euros) pour trente logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération ETIENNE MIEGE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 21 (vingt-et-un) logements locatifs sociaux collectifs (11 PLUS - 10 PLAI), sise 13-25 rue Etienne Miège, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 83 000 Euros (quatre-vint-trois-mille Euros) pour vingt-et-un logements, représentant représentant 3 000 Euros (trois-mille Euros) par logement PLUS et 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération FAUCHIER - programmée en RO-LLS. Acquisition Amélioration de 22 (vingt-deux) logements locatifs sociaux collectifs (2 PLUS - 20 PLAI) – sise 50 rue Fauchier, Marseille 2ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 210 000 Euros (deux-cent-dix-mille Euros) pour vingt-deux logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement PLUS et 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
VILOGIA - Opération BOUGE MALPASSE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 25 (vingt-cinq) logements locatifs sociaux collectifs (25 PLUS), sise 42 rue de Marathon / angle boulevard Bouge, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 200 000 Euros (deux-cent-mille Euros) pour vingt-cinq logements, représentant 8 000 Euros (huit-mille Euros) par logement PLUS. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
LOGIS MEDITERRANEE - Opération DELPRAT. Acquisition Amélioration de 23 (vingt-trois) logements locatifs sociaux collectifs (13 PLUS – 10 PLAI), sise 52 avenue Delprat, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 158 000 Euros (cent-cinquante-huit-mille Euros) pour vingt-trois logements, représentant 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLUS et 8 000 Euros (huit-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
BATIGERE - Opération LA MAURELLE. Construction neuve de 29 (vingt-neuf) logements locatifs sociaux collectifs (29 PLAI), sise 34-46 chemin de la Maurelle, Marseille 13e arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 145 000 Euros (cent-quarante-

cinq-mille Euros) pour vingt-neuf logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
FONCIERE D'HABITAT et HUMANISME Opération GROBET. Acquisition Amélioration de 2 (deux) logements locatifs sociaux collectifs (2 PLAI adaptés), sise 21 rue Louis Grobet, Marseille 1er arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 34 000 Euros (trente-quatre-mille Euros) pour deux logements, représentant 17 000 Euros (dix-sept-mille Euros) par logement PLAI adapté. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
FONCIERE D'HABITAT et HUMANISME Opération CRIMEE. Acquisition Amélioration d'un logement locatif social (1 PLAI adapté), sise 141 rue Crimée, Marseille 3ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 15 000 Euros (quinze-mille Euros). L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
FONCIERE D'HABITAT et HUMANISME Opération PAUL CLAUDEL. Acquisition Amélioration d'un logement locatif social (1 PLAI adapté), sise 225 boulevard Paul Claudel, Marseille 10ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 17 000 Euros (dix-sept-mille Euros). L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
ICF HABITAT Opération SAINT BAZILE. Acquisition Amélioration de 14 (quatorze) logements locatifs sociaux collectifs (10 PLUS - 4 PLAI), sise 19 rue Saint-Bazile, Marseille 1er arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 70 000 Euros (soixante-dix-mille Euros) pour quatorze logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
SFHE Opération CAMAS - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 16 (seize) logements locatifs sociaux collectifs (6 PLUS – 10 PLAI), sise 25 rue du Camas, Marseille 5ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 160 000 Euros (cent-soixante-mille Euros) pour seize logements, représentant 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
SFHE Opération AUGER - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 15 (quinze) logements locatifs sociaux collectifs (3 PLUS – 12 PLAI), sise 4 rue Auger, Marseille 4ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 129 000 Euros (cent-vingt-neuf-mille Euros) pour quinze logements, représentant 7 000 Euros (sept-mille Euros) par logement PLUS, et 9 000 Euros (neuf-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
3F SUD Opération DAUDET - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 14 (quatorze) logements locatifs sociaux collectifs (9 PLUS – 5 PLAI), sise 130 rue Alphonse Daudet, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 95 000 Euros (quatre-vingt-quinze-mille Euros) pour quatorze logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement PLUS, et 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
3F SUD Opération CHANTEPERDRIX - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 20 (vingt) logements locatifs sociaux collectifs (12 PLUS – 8 PLAI), sise traverse Chanteperdrix, Marseille 10e arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 140 000 Euros (cent-quarante-mille Euros) pour vingt logements, représentant 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLUS, et 8 500 Euros (huit-mille-cinq-cent Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
3F SUD Opération PARC LA ROSE. Acquisition Amélioration de 16 (seize) logements locatifs sociaux collectifs (16 PLUS), sise 120 avenue Jean-Paul Sartre – 11 impasse de la Farandole, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 80 000 Euros (quatre-vingt-mille Euros) pour seize logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
ERILIA Opération SCARAMELLI - programmée en RO-LLS. Acquisition Amélioration de 12 (douze) logements locatifs sociaux collectifs (6 PLUS – 6 PLAI), sise 92 rue Scaramelli, Marseille 12e arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 150 000 Euros (cent-cinquante-mille Euros) pour douze logements, représentant 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement PLUS, et 15 000 Euros (quinze-mille Euros) par logement PLAI, subvention qui inclut une majoration de 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement en application de la prime supplémentaire temporaire « Booster plan de relance ». L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
ERILIA Opération OPENCIA - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 18 (dix-huit) logements locatifs sociaux collectifs (7 PLUS – 11 PLAI), sise 33-35-45 boulevard Figuière, Marseille 4 ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 170 000 Euros (cent-soixante-dix-mille Euros) pour dix-huit logements, représentant 8286 Euros (huit-mille-deux-cent-quatre-vingt-six Euros) par logement PLUS, et 10 182 Euros (dix-mille-cent-quatre-vint-deux Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
3F RESIDENCE Opération RÉSIDENCE D'ACCUEIL JEAN MARTIN. Construction neuve de 30 (trente) logements locatifs sociaux collectifs (18 PLAI – 12 PLAI adaptés), sise 63 rue Jean Martin, Marseille 5ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 300 000 Euros (trois-cent-mille Euros) pour trente logements, représentant 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés les versements des subventions au bénéfice des opérations de production de logements locatifs sociaux selon le détail ci-après :

Bénéficiaire	Nom de l'opération	Adresse de l'opération	logements financés	Nature logements	Montant de la subvention	Convention en annexe n°
HABITAT ET HUMANISME	Paul Claudel	225 boulevard Paul Claudel - 13010	1	1 PLAI adapté	17 000	14
3F SUD	Chanteperdrix	Traverse Chanteperdrix - 13010	20	13 PLUS 10 PLAI	140 000	19

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions conclues entre la Ville de Marseille et les différents bailleurs sociaux, ci-annexée.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire, ou son représentant, soit autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant total de 157 000 Euros (cent cinquante sept mille Euros) soit imputée sur les budgets 2025 et suivants, de l'opération 2025-OS-10062, chapitre 204 code fonctionnel 552 nature 20422 service 01073.

Abstention du groupe « Une Volonté pour Marseille »
Abstention de Madame Eleonore BEZ
Abstention de Madame Sophie ARRIGHI
Abstention du groupe « La Droite Républicaine, Centriste et Indépendante »
Vote pour du groupe « Le Printemps Marseillais »
Mis aux voix ce rapport est adopté à la majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/58 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes - 2eme répartition 2025.
25-42525-DSAS
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Conformément à la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.
A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance. Comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées dans ce CLSPDR.
Aussi, concernant la prévention de la délinquance juvénile ,a été créée en son sein une instance dédiée à cette thématique dénommée «Commission Mineurs» ;
Le présent rapport soumet au conseil municipal une répartition des subventions correspondant au soutien que la Ville souhaite apporter à des associations qui conduisent sur le territoire marseillais des actions en faveur de la prévention des comportements à risque chez les jeunes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient autorisés le paiement de subventions aux associations dont la liste suit:

TIERS	ASSOCIATION	DOSSIER	MONTANT	OBJET	SECTEUR
	SC CAYOLLE	00005892	5000	Tournoi du Fair-Play et de la Prévention - Prévention de la délinquance - SC CAYOLLE	13009
4453	CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	00009817	7000	Studio d'Enregistrement à Château Saint Loup "La chanson et les textes pour prévenir la délinquance des jeunes (14-18 ans)"	13010
191728	CANAPE-LIT	00010480	2500	Sur le vif	13001 / 13003 / 13008 / 13010 / 13011
182879	ASSOCIATION UNIS-CITE	00010571	5000	Accompagnement renforcé de jeunes mineurs sur leur parcours d'engagement et leur projet d'avenir	Tout Marseille
	ASSOCIATION ACCES AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES	00010582	5000	Au tour des parents	Tout Marseille
422280	ASSOCIATION PASSERELLE TEY AK EULEUK	00010904	7000	2025 - Valoriser l'engagement et un environnement sain - Action - ASSOCIATION PASSERELLE TEY AK EULEUK	13009
37020	ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'INGENIERIE SOCIO-EDUCATIVE (APIS)	00009462	20000	bus nomade	13009
37020	ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'INGENIERIE SOCIO-EDUCATIVE (APIS)	00009463	5000	Le CABANON de Coin Joli	13009
37020	ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'INGENIERIE SOCIO-EDUCATIVE (APIS)	00009473	6 000	Séjour rupture	13009
64073	TERRE LUDIQUE	00011117	10 000	2025 - Les Brigades Ludiques, une action de prévention et de médiation par le jeu contre la Délinquance des enfants et des pré-ados au cœur des quartiers de Marseille notamment QPV - AaP - TE	Tout Marseille

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le maire ou son représentant soit habilité à signer tout document concourant à la bonne exécution de cette décision.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que le montant total de la dépense soit imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2025 nature 65748.2 - Sous chapitre 10 - Service 03013 - Action 15092548.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 59 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.
25-42357-DC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille:
- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.
Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :
- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.
Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.
La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.
L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.
À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.
Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des titrages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.
La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.
Par délibération n°24/0606/VDV du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.
Par délibération n°25/0058/VDV du 28 février 2025, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.
Par délibération n°25/0219/VDV du 25 avril 2025, le Conseil Municipal a voté une troisième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.
Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une quatrième répartition au titre des subventions 2025. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.
Le montant total de cette répartition s'élève à 1 194 600 Euros (un million cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Euros).
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention conclus entre la Ville de Marseille et l'acteur culturel « Les Amis de Saint-Théodore ».

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée le versement de la subvention au bénéfice de l'acteur culturel ci-après :

Patrimoine, arts et traditions populaires	AMIS DE SAINT-THÉODORE	04383 65748.1 311 12900902	à créer	10 TRAVERSE DE LA GAYE RESIDENCE CHÂTEAU SEC BATIMENT LA MER Monsieur Ugo AMADI 13009 MARSEILLE	00015313	1500	Fonctionnement 2025

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant de 1 500 Euros (mille cinq cents Euros) soit imputée au Budget Principal exercice 2025.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire, ou son représentant, soit autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/60 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE D'APPUI FONCTIONNEL - Utilisation, mise à disposition du bâtiment d'exposition et de conférence situé dans le Parc du 26ème centenaire - Jean-Claude GAUDIN - 10ème arrondissement - Fixation des conditions de mise à disposition du bâtiment d'exposition.
25-42411-DNV
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Au sein du Parc du 26ème Centenaire – Jean-Claude GAUDIN, un bâtiment d'exposition et de conférence a été construit, comportant un espace d'exposition de 240 m2 et un petit amphithéâtre de 79 m2 pouvant accueillir 80 personnes. La capacité maximum d'accueil de cet équipement est de 315 personnes.
La vocation première de ce bâtiment est d'être un lieu d'échanges, de communication, d'animations sur les thèmes liés à l'environnement et aux sciences de la vie en général.
La Ville a souhaité également utiliser cet équipement dans le cadre de sa politique d'animation menée en faveur des habitants, en y autorisant le déroulement de manifestations publiques ou privées.
Ainsi, par délibération n°04/1131/TUGE du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de mise à disposition de l'équipement, a approuvé le cahier des charges, la convention type d'utilisation et, dans son article 3, a autorisé Monsieur le Maire à accorder six mises à disposition gratuites par an. Ces dernières ont été portées à dix en 2012 puis à 5 par délibération n°16/0326/DDCV du 27 juin 2016.
La présente délibération a pour objet d'actualiser les conditions de mise à disposition des locaux afin d'assurer une égalité de traitement entre les différents administrés.
Les redevances applicables, se basant sur les tarifs pratiqués pour des équipements comparables, sont fixés en tenant compte des considérations suivantes :
Le plein tarif sera appliqué si la manifestation présente une seule des caractéristiques suivantes :
- manifestation payante, que ce soit pour les participants, ou les visiteurs ou les deux,
- manifestation d'ordre privé, non ouverte au public,
- manifestation ne présentant pas un caractère d'intérêt général.
Le tarif réduit sera appliqué pour les manifestations n'ayant aucune des caractéristiques précédentes et présentant un caractère culturel, caritatif ou associatif d'intérêt général en dehors de celles situées dans le champs de la nature en ville et de l'environnement.
Gratuité pour les associations intervenant dans le champ de la Nature en Ville et de l'Environnement : Le nouvel article L2125-1-2 du CG3P (issu de la loi du 15 avril 2024) prévoit un principe de gratuité pour les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 :
« Par dérogation aux articles L. 2125-1 et L. 2125-1-1, l'organe délibérant de la commune peut décider de délivrer à titre gratuit les autorisations d' occupation temporaire du domaine public communal sollicitées par une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle »
En vertu de cette nouvelle disposition, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir le principe de gratuité de la mise à disposition du bâtiment de conférence et d'exposition du Parc du 26ème Centenaire Jean-Claude GAUDIN , à l'occasion de manifestations contribuant au rayonnement de la Ville et organisées par des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général et intervenant dans le champ de la Nature en Ville et de l'Environnement
En tout état de cause, quel que soit le type de manifestation (plein tarif, tarif réduit ou gratuité), la mise à disposition de la salle du du bâtiment de conférence et d'exposition du Parc du 26ème Centenaire - Jean-Claude GAUDIN, fera systématiquement l'objet d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et le tiers bénéficiaire, dont un modèle est annexé à la présente délibération.
Il est bien entendu acquis que la Ville pourra toujours jouir de l'occupation de ce bâtiment d'exposition et de conférence pour ses besoins propres, en dehors des périodes de mise à disposition à titre onéreux ou à titre gratuit".
La présente délibération abroge et remplace la délibération n°04/1131/TUGE DU 13 décembre 2004 ainsi que les délibérations successives qui l'ont modifiée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que les délibérations n°04/1131/TUGE du 13 décembre 2004, n°04/1048/TUGE du 14 novembre 2005, n°12/1132/DEVD du 10 décembre 2012 et n°16/0326/DDCV du 27 juin 2016 soient abrogées.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la mise à jour des modalités d'application des tarifs (plein tarifs et tarifs réduits) et la grille tarifaire correspondante, ci-annexée, applicable à partir du 1er juillet 2025, relative à la mise à disposition du bâtiment de conférence et d'exposition du Parc du 26ème Centenaire - Jean-Claude GAUDIN.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soit autorisée la mise à disposition à titre gratuit, aux associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général et intervenant dans le champ de la Nature en Ville et de l'Environnement.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés la convention type d'utilisation de l'équipement susvisé et le cahier des charges relatif à son utilisation, ci-après annexés.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer les conventions liées à ces mises à disposition.

ARTICLE 6 Est émis un avis favorable afin que les recettes correspondantes soient constatées au compte : Chapitre 74 Nature : 747888 Fonction : 511 Service : 04042.

Abstention du groupe « Une Volonté pour Marseille »
Abstention de Madame Eleonore BEZ
Abstention de Madame Sophie ARRIGHI
Abstention du groupe « La Droite Républicaine, Centriste et Indépendante »
Vote pour du groupe « Le Printemps Marseillais »
Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 61 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE MOBILITE - Approbation de dénomination de voies.
25-42474-DTEM
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Suite à l'avis favorable de la Commission de dénomination des noms de rues, il est proposé d'adopter les dénominations de voies citées en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les propositions de dénomination de voies, figurant sur le tableau ci-annexé.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.
25/ 62 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - SERVICE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PREVISION SCOLAIRE - Evolutions administratives et organisationnelles dans les écoles publiques marseillaises.
25-42348-DE
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :
Conformément au Code de l'Éducation, qui impose aux communes de définir un territoire de recrutement pour chaque école maternelle et élémentaire, ce rapport propose la mise à jour de la sectorisation des écoles publiques de Marseille, telle qu'arrêtée par la délibération n°07/0787/CESS du 16 juillet 2007 et mise à jour par la délibération n°10/0219/SOSP du 29 mars 2010, par la délibération n°19/1143/ECSS du 25 novembre 2019, et enfin par la délibération n°25//0091 du 28 février 2025.
La Ville de Marseille poursuit la mise en œuvre de sa politique éducative ambitieuse en faveur de l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et de la qualité du service public de l'éducation. Cette dynamique se traduit notamment par des investissements majeurs dans la construction, la rénovation et l'extension des écoles, ainsi que par une organisation administrative plus efficiente des établissements scolaires.
Au-delà de l'effort porté sur le bâti, la municipalité veille également à adapter l'organisation des écoles aux réalités actuelles du terrain, qu'il s'agisse de l'évolution des capacités d'accueil, de l'ouverture de nouveaux équipements ou de la nécessité de clarifier les rattachements administratifs. L'objectif est double : garantir un pilotage plus fluide des établissements scolaires et renforcer la lisibilité de l'offre éducative pour les familles.
Ces mesures s'inscrivent en continuité et en complémentarité des actions engagées dans le cadre du Plan École, et plus largement des démarches de restructuration du service public de l'éducation, incluant la refonte des secteurs scolaires et l'adaptation des capacités aux besoins des territoires.
Chaque décision s'inscrit dans une approche concertée avec les services de l'Éducation nationale et les acteurs de la communauté éducative.
Dans ce cadre, deux mesures sont aujourd'hui soumises à l'approbation du Conseil Municipal, dans la perspective de la rentrée scolaire 2025 :
- Le transfert de l'école maternelle Émile Vayssière 3 vers le groupe scolaire Émile Vayssière 1, récemment réhabilité et agrandi, permettant une meilleure organisation des effectifs dans le secteur concerné. Ce transfert s'effectuera à périmètre scolaire constant, garantissant ainsi la stabilité pour les familles et la continuité du parcours des élèves.
- La fusion administrative de l'école maternelle Mazargues Vaccaro avec l'école élémentaire du même nom, située boulevard du Maréchal Koenig (9e arrondissement), Ce regroupement s'effectue sous un même RNE, pour simplifier la gestion des établissements

sans incidence sur l'organisation pédagogique et sans impact sur les postes.
Ces évolutions ont été préparées en lien étroit avec les services de l'Éducation nationale, les équipes pédagogiques concernées ainsi que les représentants des parents d'élèves, validés en conseil d'école. Elles s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration du service rendu aux familles et de rationalisation du fonctionnement des écoles . L'avis du Préfet a été sollicité en ce sens.
D'autre part, afin de faciliter les inscriptions scolaires de certains des enfants les plus vulnérables habitant sur le territoire, il est proposé de sectoriser, sur toutes les écoles publiques marseillaises, plusieurs adresses qui sont utilisées pour la domiciliation de familles en situation de grande précarité et/ou de danger. Ces familles bénéficient d'un suivi du CCAS de Marseille et peuvent, pour des cas précis et à titre de protection, être domiciliées au siège du CCAS tout en habitant temporairement dans d'autres lieux.
L'affectation scolaire de ces enfants sera donc adossée au lieu d'habitation temporaire (hôtels, foyers, etc ...) des familles ; ce qui permettra aux enfants de suivre une scolarité dans les écoles proches de ce lieu.
Il en sera de même pour les enfants de femmes victimes de violences qui sont hébergés dans des lieux temporaires et qui ont une domiciliation administrative au siège d'une association dédiée à l'accompagnement de ces situations.
Par ailleurs, une erreur matérielle survenue dans le rapport présenté lors du Conseil municipal du 28 février 2025 (délibération n°25/0091/VDV) a été identifiée concernant la sectorisation des adresses situées rue du Pommier et rue Nationale.
Plus précisément, une inversion dans l'affectation des périmètres scolaires s'est glissée dans l'annexe transmise à l'Éducation nationale.
Cette erreur, purement matérielle et sans incidence sur la volonté exprimée du Conseil municipal, sera corrigée par les services et prise en compte dans les versions mises à jour transmises aux autorités académiques.
Enfin, il est proposé une nouvelle dénomination à « l'école des Abeilles », située au 14 rue Flégier, 13001 – ouverte en septembre 2024, afin de l'intégrer dans le paysage scolaire marseillais et officialiser son appellation.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la fusion administrative du groupe scolaire suivant : École maternelle Mazargues Vaccaro (Marseille 9ème), regroupée sous le RNE de l'école élémentaire située au 50 boulevard du Maréchal Koenig, 13009 Marseille.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement
Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 63 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l 'Exclusion, 3eme répartition 2025.
25-42524-DSAS
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à soutenir leurs actions. Il est ainsi proposé de procéder à une troisième répartition de subventions pour l'année 2025 pour un montant total de 1 035 000 Euros (un million trente-cinq mille Euros).
A travers cette troisième répartition la municipalité soutient des projets visant l'inclusion sociale, l'accompagnement, l'hébergement de personnes en grande précarité ainsi que leur accès à l'alimentation.
Cette troisième répartition permet notamment le soutien à 25 projets d'aide alimentaire portant à près de 930 000 Euros (neuf cent trente mille Euros) le soutien apporté en 2025 par la Direction de l'Action Sociale et des Solidarités aux acteurs de l'aide alimentaire. Un poste en augmentation de près de 10% par rapport à l'année 2024. En 2025 la Ville double le montant de son soutien aux épiceries sociales qui, souvent portées par des centres sociaux, permettent un accès, en proximité, à des aliments à moindre coût tout en garantissant le libre choix des ménages. Ce soutien permet notamment la poursuite de l'action de ces acteurs essentiels de la vie des quartiers au Grand Canet, à Frais Vallon, la Soude, la Capelette et les Escourtines.
Afin de favoriser la diversification des modes d'approvisionnement et l'accès des ménages à des produits frais, le soutien envers les projets visant la redistribution d'invendus et l'accès à des denrées de producteurs locaux est également accru à travers un soutien renforcé à des projets tels que celui d'Action Contre la Faim au marché de la Viste ou de la Cantina qui, en lien avec les Coursiers Solidaires à Vélo, redistribue les fruits et légumes issus de grossistes locaux à des associations accompagnant des personnes en grande précarité. En lien avec les constats issus de la Nuit de la Solidarité l'action de distribution alimentaire sera renforcée sur le secteur Prado avec l'association Vendredi 13 et Belsunce avec Cocoteam13, le soutien à l'action du restaurant Noga de l'association Maavar est également renforcé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que des subventions sont attribuées aux associations dont la liste suit, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une troisième répartition de droit commun :

NUMÉRO	ASSOCIATION	OBJET	LIEU	MONTANT PROPOSE EN EUROS
8852	ACF	Fonctionnement de l'association assurant sur Tout Marseille l'accompagnement des acteurs de la lutte contre la précarité, notamment alimentaire et de l'accès aux droits	Tout Marseille	55 000
10654	ACTION GENERATION SENIOR	Réseau d'Entraide mettant en lien des bénévoles formés par l'association et des personnes âgées des territoires nord souhaitant s'initier au numérique	Tout Marseille	10 000
9900	ATD QUART MONDE	Action d'accompagnement à destination des enfants et des adultes	Tout Marseille	6 000
8839	BANQUE ALIMENTAIRE BDR	Distribution alimentaire sur la ville de Tout Marseille - Lutter contre le gaspillage alimentaire	Tout Marseille	100 000
11282	BENENOVA	Inclusion bénévole dans le cadre de l'action Samedi Bien et de la Nuit de la Solidarité	Tout Marseille	8 000

6569	CINCLUS	Epicerie solidaire Cinclus de la zone Soude/Bengale/La cayolle	13009	7 000
10659	DE QUEL DROIT	Plateforme de jurisprudence collaborative en droit des personnes étrangères.	Tout Marseille	4 000
10507	ENTOURAGE	Sensibilisation des riverains à la grande précarité dans 2 quartiers de Tout Marseille	Tout Marseille	3 500
9063	FEDERATION SECOURS POPULAIRE	Financement de l'action d'aide alimentaire fournie par l'association aux publics les plus empêchés	Tout Marseille	45 000
10845	FEDERATION SECOURS POPULAIRE	Fonctionnement général du Secours populaire 13 -	Tout Marseille	55 000
10452	FONDATION INFIRMIMERIE PROTESTANTE DE MARSEILLE - HOPITAL AMBROISE PARE-HOPITAL EUROPEEN	Projet ASSAb - mise en réseau en faveur de l'accès aux droits, de l'accès aux soins et de la continuité des soins pour les personnes sans abri à Tout Marseille - volet social	Tout Marseille	15 000
10598	GUINÉE A Tout Marseille	Manifestation interculturelle, inter-générationnelle et sociale	Tout Marseille	6 000
11131	HABITAT ET HUMANISME PROVENCE	Accompagnement social pour les locataires des logements diffus à Tout Marseille	Tout Marseille	6 000
11083	HOPHOPFOOD	Aide au développement de l'antenne HopHopFood Tout Marseille pour multiplier les dons de produits frais aux personnes en précarité alimentaire	Tout Marseille	2 000
11293	MARSEILLAIS SOLIDAIRES MORTS ANONYMES	Fonctionnement accompagnement à l'inhumation et à la recherche des proches de personnes décédées sans-domicile	Tout Marseille	3 000
10871	QX1	QX1 Welcome Map - fonctionnement 2024	Tout Marseille	23000
10891	RENCONTRES TSIGANES	Accompagnement des familles vivant en squat et bidonvilles	Tout Marseille	5000
11134	SOLINUM	Déploiement de Soliguide - Cartographie de l'action sociale	Tout Marseille	6000
11078	SOS CONCERT SOLIDAIRES POUR SAUVER DES VIES EN MER	Organisation d'un concert caritatif	Tout Marseille	20 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées à l'article 1.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant total soit imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024, sur les imputations suivantes : chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1- programme 13900910 – service 03082.

Abstention du groupe « Une Volonté pour Marseille »
Abstention de Madame Eleonore BEZ
Abstention de Madame Sophie ARRIGHI
Abstention du groupe « La Droite Républicaine, Centriste et Indépendante »
Vote pour du groupe « Le Printemps Marseillais »
Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 64 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors - 2ème répartition 2025.

25-42334-DLSVAEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des seniors résidant dans notre cité en s'investissant dans des domaines variés tels que :
- les actions d'accompagnement des seniors en situation de fragilité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'aide et l'accès au numérique.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 26 300 Euros (vingt-six mille trois cents Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que des subventions soient attribuées à des associations œuvrant en faveur des Seniors, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Subventions complémentaires 2025 déjà attribuées	Objet de la demande	Montant en Euros
042363	Association d'Aide aux Aidants Naturels de Personnes Agées ou Handicapees en Perte d'Autonomie	Pavillon 2 - Hopital Sainte Marguerite 270 Bd Sainte Marguerite 13009 Marseille	00016556		Échos solidaires : Prendre soin des aidants	3 000
10299	Ektos	26 rue Sainte Baume 13010 Marseille	00016572		DJ PAD - Organisation d'ateliers d'initiation à la pratique du DJing au sein d'un EPHAD	1 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense 4 000 Euros (quatre mille Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748.1, sous-chapitre 4238, service 03032, Programme 13900910.
Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 juin 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 38 MEMBRES.

25/ 65 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ENERGIE - Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de deux conventions de subventionnement.
25-42453-DTEM
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La mise en œuvre de la transition écologique au bénéfice de l'ensemble des Marseillais, dans le contexte de l'engagement de la Ville dans les ambitions de « Marseille 2030 objectif climat », s'appuie sur l'action d'organismes œuvrant dans le secteur de l'environnement et de la sensibilisation.
En 2025 la Ville souhaite soutenir des associations qui proposent des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en matière de transition écologique et d'environnement.
1. Kalabazi – Dossier 8672
L'association "Kalabazi" a pour objet de développer la création artistique, et notamment le spectacle vivant, à travers la création, la production et la diffusion de spectacles et d'actions pédagogiques. Elle s'inscrit dans la volonté de proposer une culture de proximité, accessible à tous.
L'action « Solar Quartet » vise à réaliser une série de concerts de jazz participatifs et pédagogiques, alimentés à l'énergie solaire photovoltaïque pour les besoins en électricité de la sonorisation et de certains instruments de musique. Ces concerts seront réalisés dans des friches urbaines naturelles de Marseille à l'occasion de la fête de la nature au printemps 2025.
Le dossier 8672 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 Euros (deux mille Euros), réglée en un seul versement.
2. Médiance 13 – Dossier 9808
L'association "Médiance 13" assure l'accompagnement social des habitants dans leurs démarches d'accès aux droits, de fracture numérique, précarité énergétique.
L'action « Transition écologique et Intervention préventives à domicile en partenariat avec GRDF » vise à informer et conseiller 400 locataires équipés de chaudières à gaz pour faire des économies d'énergie et prévenir les risques liés à leur utilisation. Les ménages ciblés sont principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit du renouvellement d'une action déjà financée en 2024.
Le dossier 9808 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.
3. Association pour l'innovation et la recherche au service du climat – Dossier 10260
L'association "AIR Climat" travaille depuis 10 ans, sur l'appréhension par tous des enjeux du changement climatique. Elle analyse les trajectoires d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et la contribution volontaire des experts du climat de toutes disciplines. Elle pilote dans ce cadre son projet phare le "GREC-SUD : Groupe Régional d'Experts sur le Climat en Région Sud". Ainsi, à l'interface entre la science et la société, AIR Climat vise à accompagner et faciliter la prise de décision et à renforcer le passage à l'action.
Intervenant régulièrement sur le territoire de Marseille, et en appui à l'ambition « Marseille 2030 objectif climat », AIR Climat sollicite une subvention de fonctionnement.
Le dossier 10260 correspondant à cette demande a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 20 000 Euros (vingt mille Euros), réglée en un seul versement.
4. Les Pas Perdus – Dossier 10542
L'association "Les Pas Perdus" s'inscrit dans un mouvement d'art contemporain collaboratif. Depuis 1994, en France, sur le continent africain, ce collectif réalise des œuvres avec des occasionnels de l'art, organisant des ateliers collaboratifs in situ sur les territoires dans lesquels il intervient.
L'action « Joyeux Débarras, la circulation des matériaux/Année 2 Laboratoire d'art et de design vise la création d'un atelier intensif de création d'objets à partir de matériaux et d'objets du quotidien réemployés. Ce format expérimental permet aux publics de bénéficier d'un encadrement individualisé et utilise le fonds multiple d'une matériauthèque de réemploi. Ouvert à tous les niveaux, les ateliers s'adressent en priorité (mais pas exclusivement) aux habitants des 3ème et 14ème arrondissements, voisins du tiers-lieu des 8 pillards où travaille l'association.
Le dossier 10542 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 6 000 Euros (six mille Euros), réglée en un seul versement.
5. Association de Promotion de l'ingenierie socio-éducative (APIS) – Dossier 10700
"L'association de promotion de l'ingénierie socio-éducative (APIS)" organise l'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif dans les 9ème et 10ème arrondissements de Marseille.
L'action « le Cabanon de Coin Joli » vise à mettre en place avec les jeunes un chantier de rénovation écologique (bardage bois, électricité photovoltaïque autonome, récupération de l'eau de pluie) de deux préfabriqués, dans la résidence de logement social du Trioulet, pour en faire un lieu d'accueil accessible en dehors des horaires de cours, les soirées et weekend. La localisation éloignée des habitations évitera les nuisances sonores.
Le dossier 10700 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement.
6 - Marseille En Transition – Dossier 10775
L'association Marseille en transition a pour objet la mobilisation des citoyens pour accélérer une transition écologique, sociale, économique et démocratique à Marseille.
L'action « 1001 Fresques » vise à organiser les 4 et 5 octobre 2025 une diversité d'ateliers dans différents lieux de la ville : la Fresque du Climat, la Fresque du Sexisme, l'atelier 2 Tonnes, la Fresque Jeunesse et Handicap, la Fresque de l'Eau, Inventons Nos Vies Bas Carbone, etc. Le projet vise à sensibiliser plus de 500 personnes.
Le dossier 10775 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement.

7 - Texte Hors Contexte– Dossier 10988

L'association Texte hors contexte a pour but la création et la transmission de la pratique théâtrale à Marseille.

L'action « Anthropo-Scènes » vise à la diffusion d'un spectacle autour des enjeux du climat et de la responsabilité écologique, notamment lors de 72h de l'écologie à Marseille du 12 au 14 juin 2025.

Le dossier 10988 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 7 000 Euros (sept mille Euros), réglée en un seul versement.

8 - Le Recif– Dossier 11040

L'association "Le récif" gère un espace de coworking et un lieu d'échange et d'évènementiel au service de la transition écologique et solidaire dans le 1er arrondissement de Marseille.

L'action « Soutien à l'animation et à la gestion du lieu "Le Récif"2025 » vise à soutenir l'animation et la coordination des activités de sensibilisation à la transition écologique : projections de films, débats, ateliers (Fresque du Carbone Bleu, 2030 Glorieuses, Repair Café). Un second volet porte sur le développement de partenariats avec des associations, experts et entreprises agissant pour la transition écologique, afin de sensibiliser et engager une communauté autour des enjeux environnementaux et sociaux.

Le dossier 11040 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 20 000 Euros (vingt mille Euros), réglée en un seul versement.

9 - Bande Originale – Dossier 11086

L'association "Bande Originale" rassemble des professionnel·les du podcast engagés pour placer l'écoute au centre des enjeux sociétaux. Elle porte le festival La Claque Podcast Party, dont la 3ème édition explorera "l'À venir" et la transition écologique, et se déroulera en même temps que les 72h de l'écologie du 12 au 14 juin 2025.

L'action « Voix à venir : échos de Marseille 2030 » propose de réaliser : une consultation sonore citoyenne pour imaginer une ville plus juste et durable ; des ateliers itinérants impliquant toutes et tous ; une analyse d'expert pour dégager des pistes d'action ; la création d'une communauté engagée sur le long terme ; une série de podcasts portant la vision des Marseillais pour 2030. Elle vise à impliquer plus de 200 personnes.

Le dossier 11086 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.

10 - B.A.Balex – Dossier 11125

L'association "B.A.Balex" accompagne les organisations (associations, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, acteurs des Communs, collectifs informels) a agir à travers le droit.

L'action « Mécanismes de protection des communs - Etude européenne comparative : Les modèles de propriété foncière collective et/ ou d'occupation collective des espaces fonciers » vise à élaborer et diffuser un guide sur les mécanismes de protection du foncier par la propriété collective en Europe. Une étude comparative sera réalisée, basée sur une collecte de données concernant les différents modèles de propriétés collectives et d'occupation collective des espaces fonciers, avec comme objectif de sécuriser l'usage collectif de ces espaces. Le guide sera diffusé à l'occasion d'un évènement organisé à Marseille sur le sujet des communs afin de sensibiliser le public à cette notion et ses enjeux. Cette action a donc pour objectif de renforcer la capacité citoyenne d'agir pour préserver l'usage collectif des espaces fonciers dans le cadre d'initiatives d'intérêt général (logement, droit à la ville, espaces culturels...) ;

Le dossier 11125 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 8 855 Euros (huit mille huit cent cinquante-cinq Euros), réglée en un seul versement.

11 – Pole Insertion 13 – Dossier 11332 - 13014 Marseille

L'association "Pole Insertion 13" fait partie de la fondation des apprentis d'Auteuil et déploie des actions d'information, de formation et d'insertion dans le secteur de la transition écologique à Marseille.

L'action « Green JOB - Vers des métiers durables » vise à sensibiliser 120 demandeurs d'emploi aux enjeux de la transition écologique à travers des ateliers collectifs mis en place dans les Missions Locales, agences France Travail, Centre sociaux de Marseille, et à accompagner 50 demandeurs d'emplois dans la définition de leur projet professionnel vers les métiers de la transition écologique.

Le dossier 11332 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.

12 – Cité de l'agriculture – Dossier 11416

L'association "La Cité de l'agriculture" est un outil de recherches, d'actions et d'interventions face à la nécessité d'une profonde transformation écologique et sociale de notre société. Elle place l'accès à l'alimentation durable et l'agriculture urbaine en clefs de voûte de la transition écologique des villes.

L'action « Le cortège des transitions », déjà financée en 2022, 2023 et 2024, propose deux événements dédiés aux solutions de transition écologique et sociale organisés en partenariat avec la Cité des transitions et les acteurs associatifs de deux quartiers de Marseille. La première date se déroulera entre les quartiers de la Maurelette et Bassens dans le 15ème arrondissement, permettant de renforcer les liens avec les habitants de ces quartiers et s'articulera avec le projet d'épicerie mobile. La seconde date aura lieu aux Réformés, un QPV en centre-ville, pour toucher un public plus large et diversifié, et offrir ainsi une plus grande visibilité aux initiatives locales de transition. Les deux opérations devraient toucher un public estimé à 1000 personnes.

Le dossier 11416 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.

13 – Collectif Enchante – Dossier 11456

L'association "Collectif enchanté" porte le développement de MAREPOSA (Maison de Ressources Populaires en Santé), un tiers-lieu implanté dans le 14e arrondissement de Marseille qui a ouvert ses portes en avril 2025. Ce lieu a vocation à appréhender la santé selon des dimensions physiques et psychiques mais aussi sociales et environnementales.

L'action « Les jardins de MAREPOSA » vise à offrir un lieu de vie et de partage à vocation sociale, pédagogique et thérapeutique pour les patients, les usagers et les habitants du quartier, ainsi que pour les professionnels du lieu. Les activités thérapeutiques et pédagogiques seront co-animées par les professionnels de santé et du social, et par le jardinier-médiateur. Une cuisine solidaire au sein du lieu ressource permettra d'accroître la portée du jardin et des liens entre les différentes activités. A terme une partie du jardin sera orientée dans la production de plantes aromatiques et médicinales.

Le dossier 11456 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement.

14 – EKO ! – Dossier 11461

L'association" EKO !" porte des projets positifs et innovants de développement durable et solidaire. Elle favorise les épanouissements et les résiliences individuels et collectifs respectueux de la nature et des cultures.

L'action « La low-tech pour une transition écologique inclusive » vise à transmettre à toutes et tous, Marseillais et exilés, des savoir-faire simples et innovants, à la fois écologiques et accessibles, pour répondre aux besoins essentiels avec sobriété et autonomie : cuisiner sobrement, filtrer de l'eau, se protéger de la chaleur, récupérer des matériaux, réparer plutôt que jeter, se déplacer, adapter son logement, etc. Elle s'appuie sur des ateliers de

découverte et de sensibilisation à la low-tech dans divers quartiers de Marseille avec une programmation variée : couture, travail du bois, utilisation de plantes aromatiques et médicinales, etc.
Le dossier 11461 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement.
15 - Les 8 Pillards – Dossier 11462
L'association "Les 8 Pillards" rassemble de nombreuses structures associatives, artistes indépendants et artisans qui occupent l'ancienne usine Pillard dans le 14ème arrondissement de Marseille sous convention d'occupation précaire.
L'action « patrimoine, occupations précaires et réemploi » vise à accompagner la fin de l'occupation de l'usine des 8 pillards en partageant l'expérience à travers un événement et en permettant la réutilisation des matériaux qui seront déconstruits pour d'autres occupations de bâtiments vacants. Cette action a déjà été financée en 2024 à hauteur de 15 000 Euros (quinze mille Euros).
Le dossier 11462 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.
16 – Capenergies – Dossier 11730
L'association "Capenergies" est un pôle de compétitivité doté d'une expertise dans le champ des énergies décarbonées qui facilite l'émergence de projets innovants et accompagne leur financement et leur développement pour accélérer la transition énergétique dans les territoires.
L'action « Appui à l'innovation pour le développement des énergies renouvelables et pour la transition énergétique à Marseille » s'intéressera notamment à la possibilité de couvrir les infrastructures routières, comme les autoroutes urbaines, par des panneaux photovoltaïques, qui pourraient permettre d'allier production d'électricité renouvelable et lutte contre le bruit, tout en valorisant des territoires déjà artificialisés. L'association animera l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs locaux potentiellement concernés par le projet. Un colloque sera organisé sur le sujet. Il s'agit de la poursuite d'une action financée en 2024 à hauteur de 14 500 Euros (quatorze mille cinq cents Euros).
Le dossier 11730 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 15 000 Euros (quinze mille Euros), réglée en un seul versement.
17 – Ensemble Artistique Tour Sainte Deux Choses Lune – Dossier 10907
L'association « Ensemble artistique Tour Sainte deux choses lune » occupe depuis 2015 l'ancienne église désacralisée de Tour Sainte, dans le 14ème arrondissement, qui lui a été confiée en gestion par la congrégation des Lazaristes. Son objectif est de faire de cet édifice un lieu au bénéfice des habitants des 14ème et 15ème arrondissements, tout en restant ouvert au reste de la ville, qui soit à la fois un lieu d'expression artistique et culturelle pour toutes, tous et par toutes, tous, engagé dans la transition écologique et sociale.
La Ville de Marseille a voté une subvention de 40 000 Euros (quarante mille Euros) en octobre 2023 à l'association, qui a permis de recruter en janvier 2024 un coordinateur de projets socio-culturels, puis en octobre 2024 son renouvellement pour l'année 2025. Elle a par ailleurs voté en avril 2025 une subvention de 21 200 Euros (vingt et un mille deux cents Euros) pour le projet d'aménagement du jardin.
La demande de renouvellement de cette subvention pour l'action « La Fabrique des Nou(e)s à Tour Sainte » doit permettre d'assurer la pérennité du poste et ainsi le développement de l'association, notamment pour des actions d'éducation à l'environnement et à l'alimentation durable. Les activités visent tout public sans distinction d'âge, de genre ou de milieu social. Tous les habitants des quartiers des environs sont accueillis et en particulier les habitants des quartiers Politique de la Ville avec des activités gratuites ou demandant une participation symbolique. Par ailleurs le lieu de Tour Sainte est mis à la disposition de nombreuses associations voisines et de leurs adhérents.
Le dossier 10907 correspondant à cette action a été juin déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 25 000 Euros (vingt-cinq mille Euros), réglée en un seul versement.
Une convention d'attribution de subvention a été établie et figure en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée l'attribution d'une subvention à l'association suivante :

Tiers	Association ou organisme	Adresse	N°Dossier N°Progos	Montant en Euros	
	Association de Promotion de L'ingenierie Socio-Educative (Apis)	38 rue Aviateur Lebrix Le Petit Trioulet Bat A 13009 Marseille	10700	5 000	le Cabanon de Coin Joli

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense totale de 5 000 Euros (cinq mille Euros) soit imputée sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la Transition Ecologique et Mobilités article 65748.1 chapitre 65 sous-chapitre 70 service 01353.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5ème Secteur

Mairie du 6ème secteur

Délibérations du 19 juin 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/044/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations. 2ème répartition 2025.

25-42331-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 85 200 Euros (quatre-vingt-cinq mille deux cents Euros), dont 1 600 Euros (mille six cents euros) pour une association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée la 2ème répartition de crédits de l'année 2025 pour l'attribution de subventions d'équipement à une association de notre secteur :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
042013	Compagnie Après La Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	00016104	1 600	2025 - Achat de matériel son et d'équipement de musique

ARTICLE 2 Ces subventions seront versées après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée dans un délai de deux années. La Ville se réserve le droit de payer un prorata de la subvention votée si le montant total du projet n'est pas atteint.

ARTICLE 3 La dépense totale s'élève à 85 200 Euros (quatre-vingt-cinq mille deux cents Euros) dont 1 600 Euros (mille six cents euros) pour une association de notre secteur). Elle sera imputée sur l'opération 2025 OS 10210 « subventions d'équipements aux associations marseillaises » sur les crédits inscrits au budget principal 2025 et suivants, chapitre 204.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/045/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.

25-42332-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 240 500 Euros (deux cent quarante mille cinq cents Euros), dont 14 000 Euros (quatorze mille euros) pour des associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur intervenant pour l'organisation des fêtes de quartiers, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossiers n°	Objet de la demande	Montant en Euros
22480	Synergie Family pour le CS La Rouguiere	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	00015921	Fêtons les 10 ans de la gazette habitant de la Rouguière 2025	8 000
025607	Institut de Formation , d'Animation et de Conseil IFAC pour St Barnabé / La Fourragère	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine	00015631	Fête de Quartiers - St-Barnabé - Journée des familles -	6 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 240 500 Euros (deux cent quarante mille cinq cents Euros), dont 14 000 Euros (quatorze mille euros) pour des associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.2, sous-chapitre 020 service 03032, Programme 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/046/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025.

25-42333-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités ;

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 88 100 Euros (quatre-vingt-huit mille cent Euros), dont 10 000 euros (dix mille euros) pour deux associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers N°	Subventions complémentaires 2025 déjà attribuées	Objet de la demande	Montant
042013	Compagnie Après la Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	00014555	5 000 € déjà votés au CM du 19/04	« À vous de conter : En secret...»	4 000
191441	Protis Club	44 Avenue Raoul Follereau 13011 Marseille	00016617		Subvention fonctionnement	6 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense soit 88 100 Euros (quatre-vingt-huit mille cent Euros), dont 10 000 euros (dix mille euros) pour deux associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - article 65748.1 - sous-chapitre 428 - service 03032 - action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 –

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/048/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions aux Équipements Sociaux pour l'innovation et la créativité - 2ème répartition 2025.

25-42336-DLSVAEC

VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS) ainsi que son Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle sur le territoire communal. Cette dernière s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

Pour toute la durée de cette dernière, la Ville de Marseille a décidé d'accorder aux équipements sociaux une contribution financière importante et annuelle afin d'apporter des solutions concrètes aux demandes légitimes des Centres Sociaux pour stabiliser les postes clés de ces structures (direction, accueil, comptabilité, famille, jeunesse) ; qu'ils puissent proposer des activités aux habitants lors de l'ouverture estivale du mois d'août ; qu'ils innovent et créent des projets portant sur l'animation territoriale, la famille et la jeunesse.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus et à la suite des décisions prises et inscrites dans la délibération 25/0204/VDV du 25 Avril 2025, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 1 020 535 Euros (un million vingt mille cinq cent trente-cinq Euros), est soumise à notre approbation.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et avenants des associations concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VU LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027

VU L'ANNEXE A L'AVENANT 1 : DÉCLINAISON DE LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARSEILLE

VU LA DELIBERATION N°23/0798/VDV DU 5 DÉCEMBRE 2023

VU LA DELIBERATION N°24/0038/VDV du 16 FÉVRIER 2024

VU LA DELIBERATION N°25/0204/vdv du 25 avril 2025

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées aux Équipements Sociaux de notre secteur pour l'innovation et la créativité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers N°	Subventions complémentaires 2025 déjà attribuées	Objet de la Demande	Montant en Euros
4366	Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Vallée de l'Huveaune/St-Marcel/La Valbarelle	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	00015127	10 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation de Territoire	1 000
4366	Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Vallée de l'Huveaune/St-Marcel/La Valbarelle	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	00015146	12 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet Famille	2 000

4366	Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Vallée de l'Huveaune/St-Marcel/La Valbarelle	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	00014926	13 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet Jeunesse	12 000
4366	Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Vallée de l'Huveaune/St-Marcel/La Valbarelle	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	10285		Projet de solidarité international au Sénégal	5 000
4366	Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Les Trois Lucs/La Valentine	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	00015125	8 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation territoriale	14 000
4366	Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Les Trois Lucs /La Valentine	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	00014924	12 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation collective Familles 11/12	3 000
11591	Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	00014982	4 500 € déjà votés au CM du 25/04	Vivre ensemble, réinvestir les espaces publics et dynamiser la participation citoyenne	1 000
11591	Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	00014978	3 000 € déjà votés au CM du 25/04	Animation collective familles	1 000
11591	Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	00014981	2 500 € déjà votés au CM du 25/04	Actions jeunesses	1 000
11577	Association familiale du Centre Social Bois Lemaitre (AFAC)	Villa Emma avenue Roger Salzmann 13012 Marseille	00016445		Le petit marché de Noël de Bois Lemaitre	700
22480	Synergie Family pour CS Les Caillols	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	00015417	9 000 € déjà votés au CM du 25/04	Événements de Proximité : Un Lien Fort entre Quartiers et Habitants	2 000
22480	Synergie Family pour CS Les Caillols	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	00015418	6 000 € déjà votés au CM du 25/04	Générations Unies-Jeunes des Caillols en Action	5 000
22480	Synergie Family pour CS Les Caillols	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	00016381		Animations de Noël sur le territoire des Caillols	2 350

22480	Synergie Family pour CS Rouguière / Libérateurs / Comtes	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	00016385		Fêtons noël toutes et tous ensemble à la Rouguière	3 350
22480	Synergie Family pour CS Rouguière / Libérateurs / Comtes	4-6 rue Berthelot 13014 Marseille	011327		Apprendre d'où nous venons pour savoir où nous allons à la Rouguière	5 700
25607	Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour Les Camoins	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	00015186	80 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet des Camoins	40 000
25607	Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour Saint Barnabé	53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine	00015154	80 000 € déjà votés au CM du 25/04	Projet d'animation et de gestion	40 000
TOTAL						**139 100**

ARTICLE 2 Sont approuvés les conventions et avenants ci-annexés.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et avenants.

ARTICLE 3 La dépense, soit 1 020 535 Euros (un million vingt mille cinq cent trente-cinq Euros), dont 139 100 Euros (cent trente neuf mille cent euros) pour les équipements sociaux de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748.2 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.
Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/049/VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.
25-42357-DC
VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.
Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille:
- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.
Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :
- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;

- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des titrages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération n°24/0606/VDV du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération n°25/0058/VDV du 28 février 2025, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une troisième répartition au titre des subventions 2025. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 1 194 600 Euros (un million cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont approuvés la convention et l'avenant conclus entre la Ville de Marseille et deux acteurs culturels de notre secteur, ci-annexés.

ARTICLE 2 Sont approuvées les versements des subventions au bénéfice des acteurs culturels de notre secteur selon le détail ci-après :

Pilier 2 **Démocratie culturelle**							
Secteur	**Bénéficiaire**	**IB**	**N° Tiers**	**Adresse du Siège Social**	**N° Avenant**	**N° Dossier Progos**	**Montant en Euros**
Patrimoine, arts et traditions populaires	LES AMIS DU VIEUX SAINT MARCEL	04383 65748.1 311 12900905	097224	15 MONTÉE DES GAULOIS 13011 MARSEILLE		00017026	4 000

Pilier 3 **Education artistique et culturelle**							
Secteur	**Bénéficiaire**	**IB**	**N° Tiers**	**Adresse du Siège Social**	**N° Avenant**	**N° Dossier Progos**	**Montant en Euros**
EAC Spectacle vivant	HEKO FARM	04363 65748.1 316 12900904	174955	603 RUE SAINT PIERRE 13012 MARSEILLE		00015867	4 000

ARTICLE 3 La dépense d'un montant de 1 194 600 Euros (un million cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Euros), dont 8 000 Euros (huit mille euros) pour deux associations de notre secteur, est imputée au Budget Principal exercice 2025 sur les imputations suivantes :

chapitre article sous-chapitre programme service montant
65 65748.1 317 12900902 04073 90 000 Euros
65 65748.1 317 12900903 04073 12 000 Euros
65 65748.1 317 12900904 04073 5 000 Euros

65 65748.1 311 12900902 04086 123 500 Euros
65 65748.1 311 12900903 04086 67 500 Euros
65 65748.1 311 12900904 04086 49 000 Euros
65 65748.1 311 12900905 04086 3 000 Euros
65 65748.1 316 12900902 04086 25 000 Euros
65 65748.1 316 12900903 04086 83 000 Euros
65 65748.2 311 12900902 04086 120 000 Euros
65 65748.2 316 12900902 04086 80 000 Euros
65 65748.2 316 12900903 04086 292 000 Euros
65 65748.1 311 12900904 04363 38 100 Euros
65 65748.1 316 12900904 04363 42 500 Euros
65 65748.1 317 12900904 04363 7 000 Euros
65 65748.1 311 12900902 04383 15 500 Euros
65 65748.1 311 12900903 04383 5 000 Euros
65 65748.1 311 12900905 04383 10 000 Euros

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème.
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/050/VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 2ème répartition 2025.
25-42334-DLSVAEC
VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.
Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des seniors résidant dans notre cité en s'investissant dans des domaines variés tels que :
- les actions d'accompagnement des seniors en situation de fragilité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'aide et l'accès au numérique.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 26 300 Euros (vingt-six mille trois cents Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à une association de notre secteur œuvrant en faveur des Seniors, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Subventions complémentaires 2025 déjà attribuées	Objet de la demande	Montant en Euros
011616	Association Musicale Socio Culturelle AMSC	Beaumont 1 allée des Pinsons 13012 Marseille	00014854	2 000 € déjà votés au CM du 25/04	Activation à la mémoire Scrabble et Bibliothèque Un défi pour combattre l'isolement social.	1 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, 26 300 Euros (vingt-six mille trois cents Euros), dont 1 000 Euros (mille Euros) pour une association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748.1, sous-chapitre 4238, service 03032, Programme 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème.
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/052/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque.

25-42361-DAEJ

VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, en collaboration avec l'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés en faveur du développement de ludothèques.

En tant que voie d'accès au savoir et à la culture, l'espace ludothèque a pour vocation d'offrir un lieu de vie inspirant pour l'ensemble des enfants. Il s'agit, à travers ces espaces, de permettre un libre accès à l'information, aux œuvres d'imagination, à la découverte de la vie. Une expérience en ludothèque peut contribuer à la compréhension du monde, découvrir le plaisir du jeu, de la lecture et du partage collectif et favoriser l'épanouissement des enfants en proposant une offre culturelle de proximité.

La ludothèque poursuit l'objectif principal de favoriser les interactions entre enfants, à travers le jeu et la lecture. Au-delà de cette mission de favoriser le jeu, ces lieux remplissent un rôle éducatif, social et culturel.

La Ville de Marseille et la CAF 13 ont ciblé plusieurs critères d'attribution prioritaires : présence sur l'ensemble des territoires et prioritairement dans des zones dépourvues d'équipements culturels de proximité, et projets portés par des équipements d'animation sociale.

En 2025, le budget de soutien aux ludothèques associatives est de 200 000 Euros (deux cent mille Euros) soit une augmentation de 22% par rapport à 2024. Cette augmentation va permettre entre autre de financer des nouveaux porteurs de projets. Le montant de la subvention de la Ville de Marseille par ludothèque, s'établit sur deux axes, en accord avec la CAF :

• Quantitativement sur le temps d'ouverture des ludothèques et le nombre de personnel affecté à l'activité.

• Qualitativement pour renouveler les supports de jeux

Le montant de la subvention est versé en une fois.

Les conventions ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est attribué le versement des subventions sur le budget 2025 aux associations de notre secteur qui conduisent un projet de ludothèque dans listées dans le tableau ci-dessous :

N° Tiers	Bénéficiaire	Ludothèque	Montant en Euros
11591	AEC les Escourtines, 15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	AEC LES ESCOURTINES	8 420
25607	Association Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC), 53, rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières	CS FISSIAUX, ST BARNABE, LES CAMOINS	20 160
TOTAL			28 580

ARTICLE 2 La dépense, soit 200 000 Euros (deux cent mille Euros), dont 28 580 Euros (vingt huit mille cinq cent quatre vingt euros) pour des associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits du Budget 2025. Article 65748.22 - Sous chapitre 338 - Service 05032 - Action 11012412.

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions et tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/053/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION

ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition.

25-42428-DAEJ

VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par la délibération n°22/00051/VDV du 4 mars 2022 la Ville de Marseille s'est dotée d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) pour trois ans, qui vise à offrir un parcours cohérent et de qualité sur les temps périscolaire et extrascolaire en lien avec l'école. Ce projet, au service des enfants de 3 à 12 ans, est structuré autour d'un socle de thématiques éducatives que sont la Culture, le Sport, la Santé, la Citoyenneté et la transition écologique et la Qualité de Vie, ce socle étant la pierre angulaire de la réussite éducative des écolières et écoliers marseillais, de leur épanouissement et de leur émancipation en tant qu'individus et citoyens. Cette structuration répond à deux besoins opérationnels majeurs :

favoriser la mise en place d'une réelle transversalité dans la conduite du Projet, au sein des services de la Ville, permettant ainsi le décloisonnement des dispositifs et des actions, et avec les partenaires institutionnels (CAF, Education Nationale, DRAC…) et associatifs (Union des Centres Sociaux, associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, associations d'éducation populaire, équipements sociaux…),

articuler la coordination des nombreux acteurs éducatifs à deux échelles : celle de la ville dans son ensemble, et celle des huit territoires correspondant aux mairies de secteur, pour répondre aux enjeux particuliers.

Le présent rapport présente les motifs de prolongation du PEDT pour les années scolaires à venir soit 2025/2026 et 2026/2027 :

1- Le Projet éducatif territorial et la Refondation des Temps de l'Enfant

Par délibération n°23/0055/VDV du 10 février 2023, l'accord de partenariat pour la réalisation du projet « Refondation des temps de l'Enfant » a été adopté par le Conseil municipal. En répondant à l'appel à manifestation d'intérêt « innovation dans la forme scolaire » lancé par la Caisse des dépôts (CDC), en partenariat avec les services de l'Éducation nationale (DSDEN), la Ville de Marseille a bénéficié d'un financement sur cinq ans, venant conforter son action sur les temps périscolaires et extrascolaires.

L'AMI « Refondation des temps de l'Enfant » a permis :

de renforcer l'équipe en charge du PEDT, notamment le recrutement de huit coordinateurs PEDT sur chaque secteur de la Ville de Marseille,

de renforcer l'offre périscolaire par l'augmentation du nombre d'animateurs, le nombre d'accueils et une meilleure couverture territoriale,

de renforcer la mise en œuvre de projets éducatifs sur les temps périscolaires et/ou l'extrascolaire dans les écoles ou les équipements sociaux en lien avec les besoins des territoires à travers le lancement d'un appel à projets,

de renforcer la formation de la communauté éducative de manière inter catégorielle avec une programmation de formation innovante et sur mesure au Tiers Lieu Educatif Canopé.

La prolongation du PEDT jusqu'en 2027 permettra d'assurer une continuité entre le PEDT et le projet « Refondation des temps de l'enfant » dans lequel est engagé la Ville de Marseille.

2. Concertations avec les acteurs éducatifs et les enfants et renforcement de la territorialisation du PEDT :

Suite aux premières concertations en 2022 ayant permis de définir les axes prioritaires du PEDT, la Ville de Marseille a continué chaque année à rencontrer les acteurs éducatifs et les enfants afin d'identifier les enjeux éducatifs prioritaires au plus près des réalités territoriales et de coconstruire des réponses adaptées.

Les concertations de 2024, qui ont eu lieu sur les huit secteurs de la Ville, ont permis de travailler plus particulièrement sur le lien entre l'école et ses partenaires en proposant la réalisation d'un guide PEDT, permettant la bonne mise en œuvre de ce dernier dans les écoles, en lien avec les opérateurs du périscolaires et extrascolaires. Désormais dotée d'un service PEDT au complet composé de huit coordinateurs territoriaux, la Ville souhaite mettre à profit les deux années supplémentaires du PEDT actuel afin poursuivre et de renforcer la dynamique territoriale du PEDT avant de repartir sur l'élaboration concertée d'un nouveau PEDT. L'année 2026-2027 pourra ainsi être consacrée à l'évaluation du PEDT et à sa réécriture.

3. L'enfant au cœur du Projet éducatif territorial

Le Projet éducatif Territorial 2022-2025 a consacré une place centrale à l'enfant, en lui donnant la parole à travers les concertations et en encourageant sa participation à toutes les étapes du projet, depuis le diagnostic jusqu'à la mise en œuvre de solutions concrètes. La prise en compte du rôle central de l'enfant dans le projet éducatif territorial s'accompagne de la nécessité urgente de le protéger et de prévenir toute forme de violences à son égard. Dans le cadre de la prolongation du PEDT, la Ville de Marseille souhaite développer les actions en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux enfants.

La mise en œuvre du Projet éducatif de territoire est l'un des axes de l'Appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » dont la Ville a été lauréate aux côtés de la DSDEN 13, le réseau Canopé et Aix-Marseille Université pour le projet « Refondation des temps de l'enfant ». Ce projet est donc soutenu par l'État, via la Caisse des dépôts.

En cohérence avec les ambitions du projet éducatif de territoire et du projet « Refondation des temps de l'enfant », la Ville de Marseille a lancé pour la 3ème année un appel à projets pour financer des actions éducatives répondant aux axes et objectifs prioritaires du PEDT pour l'année scolaire 2025-2026.

Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits par la Ville de Marseille, en prenant en compte les priorités thématiques du PEDT et la contribution aux besoins en matière de formation et d'accès à des actions éducatives de qualité pour tous, toute l'année y compris durant les vacances scolaires. Ont également été sélectionnés les dossiers témoignant d'une démarche partenariale innovante entre les différents membres de la communauté éducative ou pouvant donner lieu à des coopérations renforcées entre les différents temps de l'enfant.

Les projets retenus permettent par exemple d'organiser des ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine pour 240 enfants en accueil de loisirs, de produire des outils de sensibilisation à l'égalité filles-garçons, d'organiser des temps d'activités créatives parents-enfants ou de former des animateurs à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Après examen des dossiers, une première répartition des crédits de l'année 2025,d'un montant de 505 500 Euros (cinq cent cinq mille cinq cent Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°21/0596/VDV DU 1ER OCTOBRE 2021
VU LA DELIBERATION N°22/0051/VDV DU 4 MARS 2022
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial et du plan mercredi, entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ci-annexé.

ARTICLE 2 Est autorisé le versement de subventions aux associations suivantes de notre secteur listées dans le tableau ci-dessous :

Tiers	Bénéficiaire	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
4453	CCO ST MENET	9528	ACTION PEDT ST MENET 2025	2 000
22480	SYNERGIE FAMILY CS LA ROUGUIÈRE	9860	POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS DE LA ROUGUIÈRE ET LUTTONS CONTRE TOUTES FORMES D'ERRANCE ET DE DISCRIMINATION	7 000
22480	SYNERGIE FAMILY CS LES CAILLOLS	10068	LE JARDIN DES SAVOIRS: UN PROJET COLLECTIF AU SERVICE DE L'ÉDUCATION ET DU LIEN SOCIAL	4 000
11577	AFAC CS BOIS LEMAÎTRE	10089	DU SPORT À L'ASSIETTE! LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS, CA CONTINUE!	3 000
XXX	AEC LES ESCOURTINES	10205	SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT, MON JARDIN EST NOTRE JARDIN	4 000
TOTAL				20 000

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant n°1 et lesdites conventions ainsi que tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 La dépense totale, soit 505 500 Euros (cinq cent cinq mille cinq cents Euros), dont 20 000 Euros (vingt mille Euros) pour des associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2025 Article 65748.26 – Sous Chapitre 338 - Service 05032- Action 11012412.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/054/VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la Petite enfance - Approbation des conventions d'investissement avec les associations LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13, Enfance et différence et Léo Lagrange Petite enfance.
25-42516-DPE
VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.
Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13), souhaite renforcer son engagement en faveur de la pérennisation et du développement de l'offre d'accueil de qualité des jeunes enfants, par le soutien à des associations qui participent à cette politique publique ambitieuse.
Ainsi, par délibération n°24/0635/AGE du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la Convention Territoriale Globale, signé entre la Ville et la CAF qui a débuté au 1er janvier 2025, pour une durée de 5 ans. L'axe « s'éveiller » porte, en particulier, l'enjeu de pérennisation et de développement de l'offre d'accueil collective.
Par ailleurs, les délibérations n°11/1255/SOSP du 12 décembre 2011 et n°13/0684/SOSP du 17 juin 2013 ont approuvé le montant des aides à l'investissement apportées aux associations lors de la création ou de l'extension de places d'accueil du jeune enfant :
• lors de la création d'un équipement : 2 750 Euros par place créée (deux mille sept cent cinquante Euros),
• lors de la création d'un équipement réalisé soit sur un terrain ou un bâti mis à disposition par la Ville : 1 650 Euros par place créée (mille six cent cinquante Euros),
• lors de l'extension d'un équipement sans gros travaux : 1 650 Euros par place (mille six cent cinquante Euros),
• lors de l'extension d'un équipement avec gros travaux : 2 750 Euros (deux mille sept cent cinquante Euros) par place,
• lors de la création d'une micro crèche en appartement : 1 100 Euros (mille cent Euros) par place.
Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 6 600 Euros (six mille six cents Euros) à l'association FAIL 13 pour

l'extension de 4 berceaux de la crèche « Les Premiers Pas » sise 99 allée de la Rouguiere 13011 Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°11/1255/SOSP DU 12 DECEMBRE 2011
VU LA DELIBERATION N°13/0684/SOSP DU 17 JUIN 2013
VU LA DELIBERATION N°24/0635/AGE DU 12 DECEMBRE 2024
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée le versement d'une subvention de 6 600 Euros (six mille six cent Euros) à l'association de notre secteur : l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13 pour l'extension de 4 berceaux de la crèche « Les premiers pas ».

ARTICLE 2 Est approuvée la convention afférente ci-annexée.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est habilité à signer lesdites conventions et tout acte ou tout document afférents à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 La dépense sera imputée sur les crédits du Budget Primitif 2025 - Chapitre 204 Nature 20421– Fonction 4221 – Direction 05012.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/055/VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attributions de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.
25-42509-DSPI
VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.
Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion - Accessibilité Universelle 2022/2024 a été voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022.
Ce plan s'articule autour de différentes thématiques et objectifs déclinés en actions pour permettre à chacun et chacune de pouvoir mieux vivre dans la ville et de s'y épanouir, aussi bien physiquement qu'intellectuellement, l'autonomie de la personne étant la condition indispensable à l'exercice de sa citoyenneté.
Ce plan intègre le soutien aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 224 500 Euros (Deux cent vingt-quatre mille cinq cent Euros), pour les subventions en « action » et « fonctionnement, de 20 000 euros à destination du Centre Hospitalier Valvert pour l'action portée par l'USDBB et de 8 249 euros pour les subventions en « investissement » aux associations, est soumise à notre approbation.
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Associations	Objet	Numéro de dossier	Tiers	Adresse	Montant en euros
AVI Sourire	Stages essentiellement prévus sur la base nautique de corbière pour favoriser la pratique du rameur par un public mixte valide/handicap et préparation des compétitions pour une 60aine de bénéficiaires (30 valides et 30 en situation de handicap). – ACTION	00014792		4 rue Lazarine, 13012 MARSEILLE	1 500

AVI Sourire	Aider nos adhérents (environ 50) à participer à cette course. Mobilisation des étudiants en santé afin de mixer les participants. Animation d'un stand. ACTION	00014794		4 rue Lazarine, 13012 MARSEILLE	1 000
AVI Sourire	3 journées réunissant une trentaine de personnes valides et en situation de handicap sur chacun des 3 jours dont 1 journée organisée à la base nautique de Corbière. But recherché : sensibiliser, informer, promouvoir, valoriser et favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap - ACTION	00014793		4 rue Lazarine, 13012 MARSEILLE	1 500
CINCLUS	Amélioration du quotidien des personnes handicapées en répondant à leur demande afin de suivre, orienter selon le graduel des urgences. - ACTION	00015403		2ème étage – 35 route des 3 Lucs, La Valentine – 13012 MARSentré EILLE	1 000
DYSPRAXIE FRANCE DYS13	Cette association a pour buts de favoriser par tous les moyens possibles la connaissance et la reconnaissance de la dyspraxie ainsi que le repérage, le dépistage, le diagnostic, l'accompagnement des personnes atteintes de dyspraxie (ou suspectées de l'être) avec des troubles éventuellement associés - FONCTIONNEMENT			21 chemin de la Montadette, 13011 MARSEILLE	1 500
L'AVI SOURIRE	Le dispositif Sports Handi Nautiques Corbière propose 7 activités nautiques et de plein air aux personnes en situation de de handicap et aux personnes éligibles au sport santé et sport sur ordonnance. Les activités proposées sont l'aviron, l'ergomètre, l'escalade, le kayak, le paddle, ainsi que la découverte aquatique et la voile collective. - ACTION	00015983		4 rue Lazarine, 13012 MARSEILLE	5 000
TOTAL					11 500

ARTICLE 2 Le montant de la dépense en action et fonctionnement , soit 224 500 Euros (Deux cent vingt-quatre mille cinq cent Euros), dont 11 500 Euros pour des associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Service 03313 – Chapitre 65 – Article 65748.1-Sous chapitre 425.

ARTICLE 3 Est attribuée la subvention au bénéfice du Centre hospitalier Valvert, et en particulier de son Unité de Soutien au Développement du Bébé, dans le cadre de la convention pluriannuelle qui le lie à la Ville, votée par le Conseil municipal DCM 23/0481/VDV en date du 15 septembre 2023, dans le cadre du projet de détection précoce de l'autisme.

ARTICLE 4 Le montant de la dépense détaillée à l'article 3, soit 20 000 Euros (Vingt mille Euros), sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Service 03313 – Chapitre 65 – Article 657381 -Sous chapitre 425.

ARTICLE 5 Est attribuée la subvention suivante pour les projets d'investissement d'une association de notre secteur œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de ces crédits.

L'AVI SOURIRE	Demande de subvention en investissement pour l'achat d'un assault bike - INVESTISSEMENT	00015984		4 rue Lazarine, 13012 MARSEILLE	900

ARTICLE 6 Le montant de la dépense détaillé à l'article 5, soit 900 euros (neuf cents Euros) sur un budget total pour l'investissement de 30 000 Euros (trente mille Euros), inscrits au budget primitif de 2025, Service 03313 – Chapitre 204 – Article 20421 – Sous chapitre 425 - OPE 2025-OS-10217 Subventions d'investissement aux associations.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/056/VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes - 2eme répartition 2025.
25-42525-DSAS
VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.
Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
Conformément à la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.
A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance. Comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées dans ce CLSPDR.
Aussi, concernant la prévention de la délinquance juvénile ,a été créée en son sein une instance dédiée à cette thématique dénommée «Commission Mineurs» ;
Le présent rapport soumet au conseil municipal une répartition des subventions correspondant au soutien que la Ville souhaite apporter à des associations qui conduisent sur le territoire marseillais des actions en faveur de la prévention des comportements à risque chez les jeunes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est autorisé le paiement de subventions aux associations dont la liste suit:

TIERS	ASSOCIATION	DOSSIER	MONTANT	OBJET	SECTEUR
	SYNERGIE FAMILY	00010199	3000	Bienvenue les filles - Centre social de la Maurelle	13012 / 13013

191728	CANAPE-LIT	00010480	2500	Sur le vif	13001 / 13003 / 13008 / 13010 / 13011
11591	ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS LES ESCOURTINES	00010897	5000	2025 - RAID AVENTURE - Action - ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS LES ESCOURTINES	13011
11577	ASSOCIATION FAMILIALE DU CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE (AFAC)	00011046	4000	2025 - mini séjour deconnecté - AaP - ASSOCIATION FAMILIALE DU CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE (AFAC)	13012
11591	ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS LES ESCOURTINES	00011347	6000	2025 - PREVENIR LES EXCLUSIONS ET FAVORISER LE RACCROCHAGE SCOLAIRE - Action - ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS LES ESCOURTINES	13011

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer tout document concourant à la bonne exécution de cette décision.

ARTICLE 3 La dépense, d'un montant total de 369 800 Euros (Trois cent soixante neuf mille, huit cent euros), sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2025 nature 65748.2 - Sous chapitre 10 - Service 03013 - Action 15092548.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/057/AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3ème répartition.
25-42541-DGAJSP
AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.
Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
Conformément à la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en oeuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.
A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance et, comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées en son sein.
Dans ce cadre, ont été identifiées les priorités et actions qui répondent aux besoins spécifiques du territoire, lesquelles s'inscrivent notamment dans les champs suivants :
- mobilisation des acteurs de la tranquillité nocturne autour des questions de sécurité et tranquillité publique ;
- pérennisation des initiatives permettant le rapprochement des jeunes et des institutions ;
- prévention de la radicalisation ;
- maintien de prestations gratuites, de qualité et diversifiées par les professionnels du droit et de l'accès aux droits ;
- accompagnement des victimes d'actes de délinquance.

Le présent rapport soumet donc au Conseil Municipal une première répartition des subventions pour un montant total de 251 000 euros (deux cent cinquante et un mille euros) représentant le soutien que la Ville de Marseille souhaite apporter aux structures associatives qui développent une action poursuivant ces objectifs concourant plus généralement à la prévention de la délinquance et plus particulièrement à la prévention des radicalités, de la récidive et de l'aide aux victimes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes :

N°Tiers	Association	Arrondissements	N°dossier	Montant en Euros	Objet de la demande
110230	Centre de ressources pour l'anticipation et l'aide au changement	2ème / 3 ème / 11 ème 13 ème / 14 ème 15 ème		3 000	Interculturalité, jeunesse, familles La prévention des radicalités au coeur des quartiers
33133	Association Sud Formation	8 ème / 9 ème / 10 ème / 11 ème / 12 ème		15 000	chantier d'insertion maxi services Sud Est
5356	Appel d'Aire	Tout Marseille		15 000	Re)mobiliser par le « faire avec » : Chantier-École de Menuiserie/Métallerie /Remédiation cognitive/Citoyenneté -
806	CCAS	Tout Marseille	00015642	80 000	intervenants sociaux en commissariat
8547	Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance	Tout Marseille	0015280	40 000	Aide aux victimes à Marseille
8547	Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance	Tout Marseille	00015279	40 000	Aide aux victimes en urgence
118122	Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)	Tout Marseille	00015274	3 000	Suivi thérapeutique renforcé des auteurs de violences conjugales
118122	Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS)	Tout Marseille		3 000	Développement d'une juridiction résolutive de problème (JRP)
655547	Fondation Infirmerie Protestante de Marseille	Tout Marseille		3 000	Projet ASSAB - mise en réseau en faveur de l'accès aux droits, de l'accès aux soins et de la continuité des soins pour les personnes sans abri à Marseille - Volet prévention
43959	Conseil Départemental d'Acces au Droit	Tout Marseille	00015641	2 000	Festival du Film Judiciaire
15586	Centre de Loisirs jeunes Police Nationale	Tout Marseille		8 000	Vivre Ensemble le Littoral
40889	BUS 31/32	Tout Marseille		3 000	Plus Belle La Nuit : Renforcement des maraudes urbaines en centre-ville marseillais dans le

					cadre de la prévention des risques en milieu festif
24357	Association pour le Droit des Enfants et des Jeunes	Tout Marseille		28 000	Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
	La maison des Cadets des Marins Pompiers	Tout Marseille		8 000	La Maison des cadets des marins pompiers
Total				251 000 Euros	

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions ci-annexées ainsi que tout document concourant à la bonne exécution de cette décision.

ARTICLE 3 Les dépenses correspondant à un montant de 251 000 Euros (deux cent cinquante et un mille Euros) seront imputées sur les crédits 2025 dont:
- 82 000 Euros (quatre-vingt-deux mille euros) - nature 657363- Sous chapitre 10 - Service 03013 - Action 15092548 (pour le CDAD et le CCAS) et
- 169 000 Euros (cent soixante neuf mille euros) - nature 65748.2 - Sous chapitre 10 - Service 03013 - Action 15092548 pour les autres subventions.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/058/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Plan Pauvreté - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Contrat Local des Solidarités.

25-42523-DSAS

AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°23/0730/AGE du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté l'adoption du Pacte Local des Solidarités entre l'État et la Ville de Marseille doté d'un budget de 1 700 000 Euros (850 000 Euros de l'État et 850 000 Euros de la Ville). Ce dispositif quadri-annuel prend la suite des deux années de contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) voté en 2021 et 2022. Des crédits supplémentaires attribués par un avenant adopté au Conseil Municipal du 18 octobre 2024 par la délibération n° 24/0457/AGE d'un montant de 300 000 Euros (150 000 Euros de l'État et 150 000 Euros de la Ville) viennent abonder le budget alloué à ce dispositif portant le budget total à 2 000 000 Euros (1 000 000 d'Euros de l'État et 1 000 000 Euros de la Ville) jusqu'en 2027, date de fin du contrat local des solidarités.

Ces crédits supplémentaires accordés spécifiquement à la contractualisation unique de la Ville de Marseille marquent la reconnaissance par l'État de l'impact du dispositif sur la lutte contre la pauvreté sur le territoire.

La première année de contractualisation avait permis l'impulsion d'actions volontaristes pour renforcer l'accès aux droits, aux besoins essentiels et à l'accompagnement social des personnes les plus précaires : création d'équipes de travailleurs sociaux dédiées à l'accès aux droits des personnes domiciliées au CCAS, intégration de travailleurs sociaux du CCAS au sein des maraudes du Samu social, développement des douches et bagageries à destination des personnes sans abri, soutien à la création de points d'aide alimentaire et d'épiceries sociales, lutte contre l'isolement des seniors…

La deuxième année, avec une augmentation de 300 000 Euros du budget, a permis de poursuivre la mise en œuvre des actions déjà engagées au titre de la première CALPAE et de développer des actions spécifiques centrées sur la petite enfance et le soutien à la parentalité.

Ce second renforcement des crédits dédiés au contrat, permettra cette année de renforcer l'axe 2 (Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous) avec pour objectifs de favoriser les dispositifs de soutien au retour à l'emploi et la levée des freins périphériques à la réinsertion professionnelle.

Les moyens à hauteur de 1,7 millions d'Euros portent sur les quatre axes d'intervention suivants :

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

- Favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant en squats et en bidonvilles ;
- Accompagner la parentalité pour les familles accueillies dans les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence ;
- Pérenniser l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires ;
- Mener des actions de préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes d'accueil ;

Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous :

- Renforcer les plateformes mode de garde ;
- Mobilisation du service public municipal en faveur de l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi

Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits :

- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe ;
- Renforcer l'accès aux droits et l'accompagnement global des publics les plus vulnérables et invisibilisés ;
- Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité ;
- Accroître les capacités d'accompagnement social du Samu social en les coordonnant avec les autres acteurs de l'accompagnement social et du soin ;
- Renforcement de l'accompagnement social des personnes hébergées ou vivant en squats et bidonvilles ;

Axe 4 : Construire une transition écologique et solidaire :

- Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité ;
- Structuration de l'offre municipale et des orientations stratégiques sur la lutte contre la précarité alimentaire

Les crédits supplémentaires pour l'année 2025 feront l'objet d'une seconde répartition.

Il s'agit de délibérer afin d'autoriser la dépense d'un montant de 1 212 000 euros (un million deux cent douze mille Euros) à destination des associations partenaires et formaliser le conventionnement avec le CCAS de Marseille pour un montant de 550 000 Euros (quatre cent cinquante mille Euros) d'ores et déjà versé dans le cadre de la dotation globale annuelle.

Le CCAS fera l'objet d'un soutien afin de renouveler les actions d'accès aux droits initiées dans le cadre de la convention précédente ainsi que d'un soutien lors de la deuxième répartition.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur dont la liste suit, dans le cadre du Contrat Local des Solidarités. Elles se déclinent sous les thématiques suivantes :

Axe 3 : Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité

centre social des escourtines	00009866	Mise en place en lien avec les bailleurs des Escourtines d'un	13011	4 000

		programme pour les seniors.		

Axe 4 : Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité

ass equipement collectif les escourtines	00009711	Financement de l'épicerie sociale	13011	12 000

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations et la Ville de Marseille.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

ARTICLE 3 La dépense d'un montant total de 1 212 000 euros (un million deux cent douze mille Euros), dont 16 000 Euros (seize mille euros) pour deux associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2025, chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.2 – programme 13051485 - service 03082.

ARTICLE 4 Est approuvée la convention ci-annexée, conclues entre le CCAS et la Ville de Marseille, précisant le fléchage de la dotation de fonctionnement du CCAS pour un montant de 550 000 euros (cinq cent cinquante mille euros).

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/060/AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SERVICE FILIÈRES, FONCIER ET RAYONNEMENT - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille - Approbation de conventions
25-42388-DETECES
AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

En cohérence avec sa feuille de route économique 2023-2030, approuvée par délibération 23/0567/VAT du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille souhaite soutenir diverses associations contribuant au développement économique de Marseille, pour leur plan d'actions 2025.
Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 345 000 Euros (trois cent quarante-cinq mille Euros), dont 16 000 Euros à 2 associations de notre secteur réparties comme suit :
Association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée : « Faciliter de l'action à l'emploi aux habitants de Marseille Est » (Progos n°00016298) :

Budget prévisionnel	51 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros

L'association regroupe les entrepreneurs du secteur Est de la ville. Son objectif est de répondre aux besoins spécifiques des entreprises de chaque zone d'activité de la vallée de l'Huveaune, en termes d'animation économique, de promotion territoriale, de politique de développement de l'emploi et d'information à ses adhérents.

BGE Provence Alpes Méditerranée Acces Conseil : « Créafem : elles osent, elles entreprennent » (Progos n°00016729) :

Budget prévisionnel	19 900 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	6 000 Euros

L'association appartient au réseau national BGE (Boutique de gestion), 1er réseau indépendant d'appui à la création d'activité et au développement des entreprises. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être tentées par l'entrepreneuriat, alors que les créations d'entreprises par des femmes ne représentent aujourd'hui que 40% en France. L'action intitulée "Elles osent, elles entreprennent" propose des réponses concrètes aux femmes qui souhaitent créer leur activité ou à celles qui ont des difficultés à développer leur nouvelle entreprise. Ce dispositif poursuit 3 enjeux : Éveiller l'intérêt et aider la création d'entreprise ; Accompagner la réussite des entrepreneures ; Permettre la création d'emploi. Et 2 phases : Soutenir les créatrices d'entreprises à travers un accompagnement personnalisé et ; Valoriser des entreprises créées par les femmes à travers une communication dédiée.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/0567/VAT DU 20 OCTOBRE 2023 APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIQUE 2023 - 2030 DE LA VILLE DE MARSEILLE
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvé un montant total de subventions de 345 000 Euros (trois cent quarante-cinq mille Euros) dont 16 000 Euros à 2 associations de notre secteur œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, réparti comme suit :

Ligne subventions de fonctionnement : nature 65748.1 ; fonction 61.90 ; service 01072						
Tiers	Structures	Adresse	n°Dossier	Objet de la subvention	Montants des subventions en Euros	Montants des acomptes versés en 2025 en Euros

80252	Les entrepreneurs de l'Huveaune Vallée	CMA Saint Menet 8 traverse des écoles 13011 Marseille	00016298	Faciliter de l'action à l'emploi aux habitants de Marseille EST	10 000	10 000
015140	BGE Provence Alpes Méditerranée accès conseil	7 rue Gaston de Flotte – Actipole 12 – 13012 Marseille	00016729	« Créafem : elles osent, elles entreprennent »	6 000	6 000
Montant total					16 000	16 000

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions annexées à la présente délibération, conclues entre la Ville de Marseille et les associations énoncées ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Les crédits correspondants au versement des subventions en fonctionnement sont inscrits au budget principal 2025 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur : nature 65748-1 ; fonction 61.90 ; action 19900910 ; service 01072.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/061/AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - La Maison des Bout'chou - Transfert de garantie suite au transfert de patrimoine au profit de l'association FRANCE HORIZON.
25-42260-DF
AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
Par délibération n°08/1073/FEAM du 15 décembre 2008, la Ville a accordé sa garantie à la Maison des Bout'Chou pour un emprunt destiné à la réhabilitation du château Saint-Barnabé en vue de la création d'une crèche multi accueil de 85 berceaux dans le 12ème arrondissement.
Aujourd'hui, la Maison des Bout'Chou et France Horizon ont décidé de se rapprocher dans le cadre d'une opération de fusion.
Cette opération entraîne le transfert de patrimoine cité ci-dessus à FRANCE HORIZON , association loi 1901 dont le siège social est sis 5 place du Colonel Fabien – 75010 Paris.
La Maison des Bout'Chou a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté le transfert de l'encours du prêt concerné par l'opération au profit de France Horizon.
Elle sollicite la Ville afin qu'elle autorise le maintien de la garantie rattachée au financement du bien cédé, au profit de France Horizon.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :
LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LES ARTICLES 2298 ET 2316 DU CODE CIVIL
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET NOTAMMENT
L'ARTICLE L.312-3
VU LA DELIBERATION N°08/1073/FEAM DU 15 DECEMBRE 2008
VU LA DELIBERATION N°23/0250/AGE DU 7 JUILLET 2023 ET SON RÈGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS GENERALES D'OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE
VU LA DEMANDE DE LA MAISON DES BOUT'CHOU

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE
ARTICLE 1 La Ville prend acte de la fusion de la Maison des Bout'chou et de FRANCE HORIZON entraînant le transfert du patrimoine de la Maison des Bout'Chou pour lequel la Ville a accordé sa garantie en 2008.
ARTICLE 2 La Ville réitère sa garantie à hauteur de 25% à FRANCE HORIZON pour le service des engagements résiduels correspondant à l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Les caractéristiques du prêt transféré sont détaillées ci-après :

N° Contrat	N° Délibération	% garanti	CRD au 01/01/2025	Indice et marge
1129510	08/1073/FEAM	25	64 093,50	LA+0,60 %

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/062/AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société BATIGERE - PARADIS VERT - Acquisition en VEFA de 46 LLS dans le 11ème arrondissement.
25-42250-DF
AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
La Société BATIGERE Habitat, dont le siège social est sis 12 rue des Carmes – CS 40750 – 54064 Nancy Cedex, sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt destiné à l'acquisition en Vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 46 logements collectifs sociaux (12 PLUS, 8 PLAI et 26 PLS) situés 10 avenue de la Grognarde dans le 11ème arrondissement.
Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 11 722 614 Euros (onze millions sept cent vingt-deux mille six cent quatorze Euros), la Société BATIGERE Habitat doit contracter un emprunt de 8 192 000 Euros (huit millions cent quatre-vingt-douze mille Euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50%) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (50%).
L'annuité prévisionnelle garantie est de 163 386 Euros (cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-six Euros).
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :
LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET NOTAMMENT
L'ARTICLE L.312-3
VU LES ARTICLES 2298 ET 2316 DU CODE CIVIL
VU LA DELIBERATION N°23/0250/AGE DU 7 JUILLET 2023 ET SON RÈGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS GENERALES D'OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE
VU L'AVIS DE MONSIEUR L'ADJOINT DELEGUE A LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
VU LE CONTRAT DE PRET N°170528 EN ANNEXE, SIGNE ENTRE LA SOCIETE BATIGERE HABITAT (L'EMPRUNTEUR) ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
VU LA DEMANDE DE L'EMPRUNTEUR
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 192 000 Euros(huit millions cent quatre-vingt-douze mille Euros) que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 46 logements collectifs sociaux (12 PLUS, 8 PLAI et 26 PLS) situés 10 avenue de la Grognarde dans le 11ème arrondissement.
La garantie de la Ville est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 096 000 Euros (quatre millions quatre-vingt-seize mille Euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
ARTICLE 2 Les caractéristiques financières sont indiquées dans le contrat de prêt n°170528 constitué de sept lignes de prêt PLUS/PLAI/PLS.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
ARTICLE 3 La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville visée à l'article 1 dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.
ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
ARTICLE 5 La garantie ne pourra être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.
ARTICLE 6 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/063/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2025 - 3ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.

25-42497-DSPI

AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

En juin 2020, le renouvellement de majorité municipale à Marseille a marqué une étape décisive dans la mise en œuvre d'une politique de santé ambitieuse. Le programme proposé aux concitoyens a été construit avec une participation active des Marseillaises et des Marseillais afin d'apporter des réponses concrètes à leurs besoins et de réduire les inégalités en santé sur l'ensemble du territoire.

Bien que la santé relève d'abord de la compétence de l'État, la Ville de Marseille a souhaité en faire une priorité. Elle constitue en effet l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité ; du renforcement de l'équité territoriale, à la prévention, la promotion de la santé et l'accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire marseillais (en s'appuyant sur l'aller-vers et le ramener-vers afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et le renoncement aux soins).

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, et que la Ville soutient, dans les domaines suivants : la lutte contre les addictions et la réduction des risques, la santé sexuelle et affective, l'activité physique adaptée et la nutrition, la santé mentale, la santé environnementale.

En 2025 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre depuis le début de la mandature, la Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé, qui visent prioritairement les domaines où les inégalités territoriales sont les plus marquées tout en en favorisant la promotion de la santé dés le plus jeune âge.

Ainsi une attention particulière est accordée à toutes les actions favorisant l'aller-vers et le ramener-vers, visant à améliorer l'accès à la prévention, à la santé et aux soins des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, notamment les femmes tout en agissant sur la réduction des inégalités femmes-hommes.

Par ailleurs, les projets visant à prendre en compte les impacts de la crise sanitaire sur la santé somatique et la santé mentale des Marseillaises et Marseillais font l'objet de la plus grande considération.

La Ville de Marseille au titre de la campagne de subventions 2025 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :

- La prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions afin de favoriser la littératie et l'éducation à la santé, le dépistage et le repérage précoce.
- L'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien aux dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.
- Le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés du soin et de l'éducation à la santé.
- L'inconditionnalité des accompagnements et des prises en charge, l'orientation vers un parcours de soins adapté et sans rupture.
- L'approche communautaire en santé et le renforcement de la capacité des bénéficiaires à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches en les accompagnant vers l'autonomisation.
- L'amélioration de la qualité de vie et de la santé des personnes, au travers notamment d'un accompagnement global permettant de prendre en compte leur projet de vie et de favoriser l'inclusion sociale et citoyenne.
- La lutte contre les discriminations des personnes stigmatisées en raison notamment de leurs pathologies, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur situation socio-économique.
- L'accès à une alimentation favorable pour la santé et à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité ainsi que les conséquences de la perte d'autonomie ou des maladies chroniques.
- Le soutien aux dynamiques de travail en réseau dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et intersectorielle, pour favoriser une approche décloisonnée de la prévention et la promotion de la santé selon une approche populationnelle.
- Le soutien d'actions favorisant la prévention de l'obésité infantile

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA LOI N° 2000-321 du 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS
COMPLÉTÉE PAR LE DÉCRET N° 2001-495 DU 6 JUIN 2001 RELATIF A LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES
VU LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
VU LA DELIBERATION N°22/010/VET DU 29JUIN 2022 VU LA DELIBERATION N°25/0171/VET DU 25 AVRIL 2025
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions de fonctionnement suivantes aux associations de notre secteur intervenant dans le champ de la santé publique :

Associations	Numéro de dossier	Objet du dossier	N° tiers	Adresse	Subventions 2025
Association Des Équipements Collectifs Les Escourtines	00015609	Ma santé, mon projet dans l'épicerie solidaire 2025	PREP1588	15 Traverse De La Solitude 13011 Marseille	3 000,00 €
Gcsms Coordination Marseillaise Habitat Et Sante Mentale	00015432	Projet incurie diogéne 2025 : Accompagnement vers le soin renforcé des personnes concernées par un syndrome d'incurie diogène	00002812	19, Traverse De La Trevaresse 13012 Marseille	53 278,00 €
Gcsms Coordination Marseillaise Habitat Et Sante Mentale	00015431	Réseaux santé mentale et habitat 2025 : Améliorer l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement des personnes présentant des troubles psychiques via l'animation de réseaux pluridisciplinaires santé mentale et habitat	00002812	19, Traverse De La Trevaresse 13012 Marseille	29 163,00 €
Le Club Des Marseillaises	00010953	Village Prévention Santé à l'occasion de La Marseillaise des Femme 2025	PREP11208	27 B, Boulevard Notre-Dame 13011 Marseille	2 500,00 €
		Total Général			**87 941 €**

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec chacune des associations citées dans l'article 1 dont le montant accordé est supérieur à 23 000 Euros (vingt-trois-mille Euros). Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense en fonctionnement, 575 062 Euros (cinq cent soixante quinze mille soixante-deux euros), dont 87 941 Euros (quatre-vingt-sept mille et neuf cent quarante-et-un euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, gérés par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion –Pôle Santé - Service Prévention Promotion de la Santé – Code Service 03194– chapitre 65 – Article 65748.1-Sous chapitre 410.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/064/AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Appel à Projet " Égalité Femmes / Hommes dans le Sport : héritage immatériel des Jeux Olympiques " - Attribution de subventions aux lauréats.
25-42373-DS
AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille, engagée pour l'égalité dans le sport, a lancé cette année un appel à projets inédit : "Égalité femmes-hommes dans le sport : Héritage immatériel des Jeux Olympiques".
La parité qui était au cœur de la dynamique olympique doit être accompagné d'une profonde transformation du monde sportif pour tendre vers l'égalité des genres dans le sport. Une enveloppe globale de 150 000 Euros (cent cinquante mille Euros) a été votée par la Ville de Marseille afin d'accompagner des projets qui permettront de :
renforcer l'égalité des genres dans la pratique sportive, dès le plus jeune âge ;
promouvoir le sport auprès des Marseillaises ;
favoriser l'accès à la pratique sportive à celles qui en sont le plus éloignées ;
lutter contre les stéréotypes de genre ;
partager une culture sportive éthique, égalitaire et solidaire.
Cet appel à projets, fait écho également aux actions définies dans le cadre du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) qui vise à soutenir des dispositifs s'inscrivant dans les deux axes suivants :
• Sensibiliser et former les professionnels et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et par extension associative, à l'égalité filles-garçons, à la déconstruction des stéréotypes de genre, à la prévention des violences sexistes et sexuelles
• Encourager et favoriser la mixité dans les pratiques sportives et de loisirs des filles et des garçons.

L'appel à projets "égalité femmes-hommes dans le sport" s'adresse à toutes les associations, clubs sportifs et établissements éducatifs marseillais. L'objectif de la Ville de Marseille est d'agir sur le terrain en termes d'incitation à la pratique par les Marseillaises, notamment au sein d'espaces préemptés principalement par les hommes, mais aussi à la pratique mixte des activités et compétitions sportives et à la médiatisation, à la visibilisation et la valorisation de la pratique sportive des femmes et minorités de genre dans son ensemble.

Un financement jusqu'à 80 % du budget prévisionnel pouvait être accordé.

Les projets subventionnés sont pour notre secteur :

Tiers	Association	Adresse	N° Dossier	Montant en Euros	Intitulé du projet Plus value/innovation
A CRÉER	Haltérophilie Club de Marseille	546, Boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille	00011105	1 400	Égalité et inclusivité dans le sport. L'haltérophilie, "sport masculin", déconstruire les stéréotypes en élargissant la pratique de ce sport aux femmes de 15 à 75 ans aux travers d'entrainements et de compétitions en équipes mixtes.
A CRÉER	Cime Sardine	40, Avenue du Garlaban – 13012 Marseille	00010619	2 600	Promouvoir la pratique de l'escalade pour les femmes et minorité de genre. Pratique de l'escalade, en mettant en place une série d'actions de formation à la déconstruction des stéréotypes à

					destination des femmes et minorités de genre.
24731	Team Marseille Blue Stars	216, Boulevard Saint Marcel – 13011 Marseille	00010596	2 500	Une étoile pour toutes et tous. Pratiques Foot us, flag football et cheerleading (nouvelles disciplines olympiques) pour tous les sexes, en mixité accompagnés d'un volet de sensibilisation assuré par l'association Femmes de sport
A CRÉER	L'Avi Sourire	4, Rue Lazarine 13012 Marseille	00009986	700	Avi rose. Usage du mois symbolique d'octobre pour faire tester gratuitement l'aviron aux femmes malades/ou engagée dans l'accompagnement. Il vise à une pratique pérenne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 3 La dépense correspondante d'un montant de 114 700 Euros (cent quatorze mille sept cent Euros), dont 7 200 Euros (sept mille deux cents euros) pour des association de notre secteur, sera imputée sur le Budget Principal 2024 – DS 04022 – chapitre 65 – sous chapitre 30,40 – article 65748.1 – programme 20190701.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/065/AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.
25-42320-DS
AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.
La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :
- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc…
- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.
Elle poursuit des objectifs spécifiques :
- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé ;
- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer ;
- promouvoir les évènements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.
La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.
Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.
Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une quatrième répartition d'un montant global de 1 103 740 Euros (un million cent trois mille sept cent quarante Euros), dont 260 900 Euros (deux cent soixante mille et neuf cents euros) pour des associations de notre secteur.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :
LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes de notre secteur ainsi que les subventions proposées.

SPORT COMPETITION					
110447	AJC Marseille Sport et Culture	35, Route des 3 Lucs à la Valentine – 13212 Marseille	00016632 00016633	2 000 1 400	Action : Sporting 4 change 2025. Date : 04 au 05 juillet 2025. Action : Tournoi de rugby touch inclusif. Date : 04 au 05 juillet 2025.
11916	Amicale Cycliste Marseille Est	La Valbarelle heckel – Bat E-33, Avenue Elléon – 13011 Marseille	00016265 00016266	2 500 7 000	Fonctionnement du club de cyclisme. Action : 37ème Cyclo cross Date : 01 au 30 novembre 2025.
76117	Association Sportive Bombardière	Stade de la Bombardière – 201 rue Charles Kaddouz – 13012 Marseille	00015063 00015052	3 000 7 500	Action : Projet fonctionnement pédagogique. Date : 1er juillet 2024 au 30 juin 2025. Action : Projet éducatif pédagogique. Date : 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.
34522	Club Sportif Marseille	Maison des Sports – Place des Caillols – 13012 Marseille	00016267	45 000	Fonctionnement du club de handball au niveau national 2.
11909	Entente Union Aménienne ARDZIV	36, Rue Pierre Guys – 13012 Marseille	00016268	30 000	Fonctionnement du club de football au niveau départemental.

11913	Jeunesse Sportive de Saint Julien	10, Rue du Groupe Scolaire 13012 Marseille	00016269	7 500	Fonctionnement du club de football au niveau départemental.
43908	Le Club des Marseillaises	La Sauvadoure 27 B, boulevard Notre Dame -13011 Marseille	00015387	15 000	Action : La Marseillaise des Femmes. Date : 16 au 18 mai 2025.
33204	Les Archers des 3 Lucs	Domaine le Commandeur – 39, Avenue Alfred Blachère 13012 Marseille	00016270	4 000	Fonctionnement du club de tir à l'arc au niveau national.
27624	Rugby Club Marseillais	3, Avenue Jean Compadieu - 13012 Marseille	00015410	9 000	Fonctionnement du club de rugby au niveau régional.
171253	Saint Marcel Basket	59, traverse des Faïenciers - Villa 18 Lotissement la Floriane – 13012 Marseille	00015009	8 000	Fonctionnement du club de basket au niveau régional. 2 Athlètes de haut niveau.
29402	Savate Boxe Valentine	153, Route des 3 Lucs – 13011 Marseille	00016457	3 000	Fonctionnement du club de boxe Savate.
24731	Team Marseille Blue Stars	216, Boulevard Saint Marcel – 13011 Marseille	00015064	15 000	Fonctionnement du club de football américain au niveau national. 8 athlètes de haut niveau.
131610	Tennis Club Fourragère	38, Avenue Vincent Van Gogh – 13012 Marseille	00016674	5 000	Fonctionnement du club de tennis au niveau national.
11902	Union Sportive des Cheminots de la Grande Bastide	Stade de la Grande Bastide Cazaulx – boulevard Bouyala d'Arnaud – 13012 Marseille	00015560	12 000	Fonctionnement du club multisports Football, Natation, Tennis de table au niveau régional et départemental.
11805	Union Sportive Michelis	4, Avenue du Pontet – 13011 Marseille	00016511	7 500	Fonctionnement du club de football au niveau départemental.
11915	Vélo Club la Pomme	462, Boulevard Mireille Lauze – 13211 Marseille	00016535 00016536 00016537	55 000 6 000 2 000	Fonctionnement du club de cyclisme au niveau international. Action : Bosses de Provence Date : 20 au 21 septembre 2025. Action : Cyclo cross de Luminy. Date : 30 novembre au 01 décembre 2025.
Sport Social					
175699	Lutte Olympique Massalia	Résidence Eclose Bat H1 – 141, Avenue de Saint Menet – 13011 Marseille	00015563	6 000	Fonctionnement du club de lutte au niveau international. 3 Athlètes de haut niveau.
37764	Planete Borg	12, Allée des Fleurs – 13012 Marseille	00016455	2 000	Fonctionnement du club de boxe au niveau national.
11894	Provence Boxe Française	136, Traverse de la Martine -13011 Marseille	00016456	3 000	Fonctionnement du club de boxe au niveau national.
35282	Taekwondo Hagakure	3, Boulevard de la Salette – 13012 Marseille	00016638	1 500	Fonctionnement du club de taekwondo.

SPORT LOISIRS					
35927	Les Randonneurs de l'Age d'Or de Saint Pierre	18, traverse de la Resclave - 13011 Marseille	00014934	1 000	Fonctionnement du club de randonnées de loisirs.

ARTICLE 2 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de 1 103 740 Euros (un million cent trois mille sept cent quarante Euros), dont 260 900 Euros (deux cent soixante mille neuf cents euros) pour des associations de notre secteur, sera imputée sur le Budget Principal 2025 – DS 04022 – chapitre 65 – sous chapitre 30,40 – article 65748.1 – programme 20190701.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/066/VET
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".
25-42503-DSPI
VET

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
La Ville de Marseille a engagé une nouvelle politique de lutte contre les discriminations autour de 3 axes stratégiques :
● Éducation
● Plaidoyer, prévention, sécurité
● Équité des territoires
Afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique, la Ville renforce son soutien aux fédérations associatives et aux associations engagées sur l'ensemble du territoire au plus proche des publics concernés afin de favoriser un vivre-ensemble conforme à la protection, à l'émancipation et à l'accès aux droits communs de toutes les Marseillaises et de tous les Marseillais.
Un appel à projets « Sensibilisations aux Discriminations dans les Écoles » ouvert à l'ensemble des structures associatives marseillaises mettant en place des actions pour tendre vers une collectivité plus juste et plus respectueuse de la diversité, a été publié le 3 mars 2025.
Celui-ci a pour objectif d'encourager et de soutenir financièrement les projets associatifs contribuant aux objectifs suivants :
Intervenir sur un ou plusieurs critères de discriminations recensés par la loi,
Permettre le développement de l'esprit créatif et critique de l'enfant par un partage du sensible, permettant de mieux appréhender les autres et la diversité du monde,
Assurer une répartition des projets sur l'ensemble du territoire.
Les dossiers déposés ont été examinés par un jury d'expertes et d'experts constitué de techniciens de la Ville de Marseille et de représentants du Rectorat d'Aix-Marseille. L'Adjoint en charge de la Démocratie Locale, de la Lutte contre les Discriminations, de la Promotion des Budgets Participatifs et du Service Civique a ensuite procédé à la sélection des lauréats.
Les dossiers ont été examinés au regard des critères suivants :
Critère 1 - Atelier interactif, dynamique et ludique sur une (ou plusieurs) forme(s) de discrimination(s) , s'adressant à un public de jeunes Marseillais·es (CP/CM2).
Critère 2 - Appréhension des discriminations pour mieux éveiller l'enfant au respect des différences et de la diversité.
Critère 3 - Capacité des structures candidates à proposer un travail de sensibilisation.
Critère 4 - Propositions résolument inclusives et pédagogiques, permettant d'être adaptées à tous les jeunes Marseillais
Le versement des subventions se fera en une seule fois.

Le montant total de la dépense s'élève à 67 930 euros (soixante-sept mille neuf cent trente euros), dont 5 600 Euros (cinq mille six cents euros) pour une association de notre secteur.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée une répartition au titre des subventions aux associations lauréates de l'appel à projets « Sensibilisations aux Discriminations dans les Écoles » à hauteur de 67 930 Euros (Soixante-sept mille neuf cent trente euros), dont 5 600 Euros (cinq mille six cents euros) pour une association de notre secteur :

Associations	Objet	Numéro de suivi	Tiers	Adresse	Montant en Euros
ICOM PROVENCE	Ateliers de sensibilisation au handicap par le prisme du jeu	00016594	036721	100 Boulevard de la Barasse 13011 Marseille	5 600 €

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 67 930 Euros (Soixante-sept mille neuf cent trente euros), dont 5 600 Euros (cinq mille six cents euros) pour une association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Service 03323, Chapitre 65 – Article 65748.1 – Sous chapitre 428 .

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/067/VET
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - 2ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.
25-42499-DSPI
VET

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
La pratique du sport-santé s'inscrit dans une démarche de prévention primaire pour prévenir l'apparition de maladies chroniques et la perte d'autonomie mais également en prévention secondaire et tertiaire pour permettre d'améliorer la qualité de vie d'un personne fragilisée sur le plan de la santé et de prévenir l'aggravation de certaines pathologies ou récidive de certaines maladies.
En 2025 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre en 2024, la Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé portées par les différents acteurs et professionnels favorisant la promotion de l'activité physique accessible et encadrée pour la santé physique et mentale de chacun ; et qui visent prioritairement territoires où les inégalités sont les plus marquées.
La Ville de Marseille au titre de la campagne de subvention 2025 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :
L'accès pour la santé à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité , prévenir la perte d'autonomie et renforcer la santé des personnes avec une affection de longue durée ou une maladie chronique.

Le renforcement de l'offre d'activité physique adaptée et sécurisée sur le territoire marseillais pour lutter contre les inégalités d'accès et notamment auprès des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien des dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.
Le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés de l'éducation à la santé et de la pratique d'une activité physique.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :
LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA LOI N° 2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS COMPLÉTÉE PAR LE DÉCRET N° 2001-495 DU 6 JUIN 2001 RELATIF A LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES
VU LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de fonctionnement à une association de notre secteur intervenant dans le champ de la santé publique :

Associations	Objet	Numéro de dossier	N° tiers	Adresse	Subventions 2025 en Euros
ACTIONS GÉNÉRATIONS SENIORS	Projet GERONT'O SPORT accompagnement d'hyper-proximité en activité physique pour des seniors dans des QPV du 13e et 14e	00010767	P00003519	176 AVENUE DE MONTOLIVET 13012 MARSEILLE	2 500

ARTICLE 2 Le montant de la dépense en fonctionnement, 28 500 Euros (Vingt huit mille cinq cent Euros), dont 2 500 Euros (deux mille cinq cent euros) pour une association de notre secteur, géré par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion – Pôle Santé - Service de la Maison Sport Santé – Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1 Sous Chapitre 410.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/068/VET
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MISSION OBSERVATOIRE PROSPECTIVE PARTICIPATION CITOYENNE - Attribution d'une subvention pour action aux associations répondant à la thématique « Démocratie locale ».
25-42514-DGSE
VET

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
La Ville de Marseille développe un ensemble de politiques publiques renforçant la transparence de ses décisions à l'égard des citoyennes et des citoyens et leur offrant la possibilité de s'exprimer régulièrement. Elle contribue à renforcer le lien et la confiance entre les citoyens et les institutions publiques en proposant notamment des initiatives comme le Conseil municipal des jeunes, le Conseil municipal des enfants,

l'Assemblée citoyenne du futur, les différentes démarches de concertation autour du réaménagement de l'espace public ou encore les Budgets participatifs.
Grâce au travail réalisé entre les différents services municipaux, un ensemble de nouvelles démarches démocratiques ont été créées dans une logique d'inclusion des publics les plus éloignés des instances de décision. Les projets municipaux associant les citoyens sont donc de plus en plus nombreux. Toutes ces démarches participatives, avec leur agenda et leurs outils de consultation du public, sont désormais accessibles à toutes et tous sur la plateforme de participation citoyenne participons.marseille.fr.
Toutes les initiatives associatives marseillaises concourant à la participation citoyenne et à la vitalité des principes démocratiques sont par ailleurs indispensables et doivent être soutenues, notamment dans un contexte de désinformation généralisée et de méfiance exacerbée à l'égard des institutions.
Afin de renforcer son action en matière de démocratie locale et de défense des droits démocratiques, la Ville de Marseille souhaite développer son soutien aux associations marseillaises engagées en faveur de la préservation des principes démocratiques, du développement des dynamiques démocratiques internes aux organisations et de l'exercice des droits civiques.
Dans ce contexte, la Ville de Marseille a défini trois axes de travail stratégiques autour :
- des actions de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté pour la préservation des principes démocratiques,
- du renouvellement et développement de la démocratie au sein des organisations,
- des actions de soutien et d'accompagnement des citoyennes et des citoyens dans l'exercice de leurs droits civiques.
La Ville de Marseille a ainsi sélectionné des projets proposés par des associations répondant particulièrement à, au moins, un de ces trois axes.
La Ville de Marseille souhaite donc leur attribuer une subvention d'action. Une convention et un dispositif de suivi des objectifs sont mis en place afin d'accompagner les associations soutenues dans la réalisation de leurs actions participant à la démocratie locale.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :
LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE
ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'une subvention à une association de notre secteur :

Association ou organisme	Adresse	N°Dossier N°Progos	Montant en Euros	Objet de la demande
MELTING POLITIQUE OUVERTE A TOUS	28 AVENUE ABBE LANFRANCHI, BATIMENT E13, 13011 MARSEILLE	00015773	5000	"Nous sommes la démocratie"

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3 La dépense totale s'élève à 27 500 Euros (vingt-sept mille cinq cents Euros), dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour une association de notre secteur, et sera imputée sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la mission observatoire prospective et participation citoyenne articles 65748 chapitre 022 sous-chapitre 65.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/069/VET
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville.
25-42490-DNV
VET

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
La prise en considération de l'importance du retour de la nature en ville dans le fonctionnement quotidien de notre ville nécessite un soutien des associations œuvrant dans ce domaine et plus particulièrement celles gérant des jardins collectifs, qu'ils soient partagés ou familiaux.
En 2025, la Ville souhaite soutenir des associations qui l'ont sollicitée pour l'octroi de subventions afin de réaliser des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en faveur du retour de la nature en ville.
L'association « Jardinot PACA » (13012), dossiers n° 00008402 et 00008406
« Jardinot PACA » est une association de loi 1901 sans but lucratif, composée de bénévoles engagés dans un jardinage familial de qualité de plus en plus orienté vers des modes culturaux qui tiennent compte des problématiques sociales, de santé et environnementales.
Son objectif est de diffuser des connaissances techniques aux jardiniers amateurs afin qu'ils optimisent leurs efforts au service d'une autoproduction familiale utilisant de bonnes pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.
En 2025, pour la onzième saison, l'association propose le renouvellement des ateliers de médiateurs jardiniers « une année au jardin », qui se déroulent au comité de Saint Louis les Aygalades sur une parcelle de 2,5 hectares située dans le 15ème arrondissement et qui consistent en :
- un appui aux associations de jardinage, aux porteurs de projets de création de jardins et soutien aux familles, pour réussir un jardin sain avec des techniques culturales efficaces et innovantes, avec une priorité pour les quartiers prioritaires,
- un transfert de compétences techniques concernant le jardinage à visée d'autoproduction,
- la mise en place de dynamiques croisées entre participants autour du jardinage urbain.
Les dix ateliers mensuels ont lieu de septembre à mai et s'adressent à l'ensemble des inscrits (30 participants par an). A cela s'ajoute des ateliers ouverts, temps de rencontres supplémentaires entre participants désireux d'aborder des contenus plus techniques.
Considérant que le projet de l'association « Jardinot PACA » (dossier 00008402) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action dénommée « une année au jardin ».
En 2025, l'association propose également le renouvellement de l'action d'appui aux jardins associatifs collectifs dénommée « une année dans votre jardin ». Cette action est le prolongement de l'action « une année au jardin ». Les ateliers s'adressent à des adultes impliqués dans la question de la Nature en Ville et à des structures souhaitant former leurs adhérents. L'action s'adresse à tout le territoire marseillais, créant une forte mixité sociale.
Les principaux objectifs de cette action sont de :
- réussir un jardin sain en s'appuyant sur des techniques culturales efficaces,
- transférer des compétences techniques concernant l'agriculture à visée d'autoproduction, le respect de l'environnement, la biodiversité...
- aider à la mise en place de dynamiques locales autour du jardinage urbain (troc de graines et de plantes, plantations et récoltes collectives, dégustations collectives...). Pour la saison 2025/2026, l'action prévoit trois cycles de dix ateliers pendant dix mois. Chaque atelier est constitué de quinze personnes du réseau associatif local (centre social, jardiniers, écoles, amaps).
Considérant que le projet de l'association « Jardinot PACA » (dossier 000008406) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2025, une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action d'appui aux associations de jardiniers dénommée « une année dans votre jardin ».
L'association VVOUM (Vers des Vergers Ouverts, Urbains et Méditerranéens) (13012) , dossier n°00008468
L'association VVOUM bénéficie depuis 2023 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé de 4 200 m² dénommé la Bastide à fruits sis allée Archam Babayan 13012. Elle a pour but de porter, concevoir, exécuter ou participer à des projets de science citoyenne dans les domaines de l'environnement, l'agroécologie et la biodiversité, de réaliser des actions de sensibilisation, animation et/ou formation dans ces domaines, de mener à bien des activités de production agricole avec des méthodes saines, durables et/ou naturelles. Les objectifs sont de créer de l'innovation sociale et de la connaissance autour du verger et de la production de fruits via le concept de science participative et à long terme de mettre en place un réseau de vergers agroforestiers.
En 2025, cette dernière souhaite continuer à solidifier son fonctionnement via la poursuite de sa professionnalisation, la sécurisation de ses moyens financiers, la fidélisation de sa base de bénévoles, le développement des compétences de leurs bénévoles, la préparation de la plantation de nouveaux vergers, ainsi que la poursuite de la mise en place d'ateliers de science participative (publics adultes et enfants), l'aménagement d'un espace d'accueil/ animation et la création d'une nouvelle entrée face à cet espace l'organisation d'événements pour le quartier (journée porte ouvertes, fête de quartier), la concrétisation de ses recherches visant à retracer l'histoire de la parcelle, le démarrage d'un projet artistique autour de la haie. pour contribuer au salaire de son animateur arboriculture/biodiversité, en augmentant son volume de travail hebdomadaire au-delà des 12h/semaines actuelles:
Considérant que le projet de l'association "VVOUM" (dossier 00008468) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 6 000 Euros (six mille Euros), réglée en un seul versement, pour le jardin partagé dénommé "la Bastide à fruits".
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS
VU LE DÉCRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DE LA
LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 ET RELATIF A LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES
OCTROYÉES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées aux associations de notre secteur listées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Adresse du siège social	Numéro de dossier	Montant alloué	Action subventionnée
Jardinot PACA	99 rue des Anémones 13012	000008406	4 000 Euros	Une année dans votre jardin
Jardinot PACA	99 rue des Anémones 13012	00008402	4 000 Euros	Une année au jardin
Vers des Vergers Ouverts, Urbains et Méditerranéens	14 av des Lauriers Rose 13012	00008468	6 000 Euros	subvention de fonctionnement

ARTICLE 2 Le montant de la dépense globale s'élève à 142 900 Euros (cent quarante deux mille neuf cent Euros), dont 14 000 Euros (quatorze mille euros) pour des associations de notre secteur, et sera imputé sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la Nature en Ville- code 04504 - article 65748.1 – sous chapitre 70.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est habilité à signer les conventions susvisées.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/070/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION RELATIONS AUX FAMILLES ET PROJETS PARTENARIAUX - Approbation de la convention cadre des Cités éducatives et attribution de subventions pour les Cités éducatives.

25-42450-DGAPM

VET

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a fait de l'éducation une priorité afin que l'ensemble des petites Marseillaises et des petits Marseillais puissent bénéficier des meilleures conditions pour grandir, s'épanouir, s'émanciper.

Afin de concrétiser cette ambition, une attention particulière doit être portée sur les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) où habitent près de 240 000 habitants (soit l'équivalent de la ville de Lille), soit 30% de la population marseillaise.

En effet, dans ces quartiers prioritaires, les habitants sont particulièrement confrontés à des situations de précarité qui ne favorisent pas la réussite éducative des enfants et des jeunes.

Afin de remédier à cette situation, la Ville de Marseille a engagé plusieurs actions concrètes en partenariat avec les différentes institutions présentes sur le territoire (Préfecture, Education Nationale, Métropole Aix Marseille Provence, CAF, ARS, etc.).

Parmi ces actions, deux dispositifs jouent un rôle majeur pour accompagner efficacement les enfants et les jeunes les plus défavorisés :

• les Cités éducatives ;
• le Programme de Réussite Éducative.

Le rapport ci-présent vise formaliser l'engagement de la Ville de Marseille dans ces deux dispositifs pour 2025, 2026 et 2027.

Approbation d'une nouvelle convention-cadre pour les Cités éducatives marseillaises

Les Cités éducatives marseillaises sont des dispositifs partenariaux qui mobilisent la Ville de Marseille, la Métropole Aix Marseille Provence, la Préfecture, la DSDEN 13, des associations et des habitants du territoire.

Elles visent à favoriser la réussite éducative, l'accompagnement socio-médical, l'ouverture culturelle, la découverte artistique et le développement des enfants et des jeunes (0-25) dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

En 2019, trois Cités éducatives ont été créés :

• la Cité éducative Centre-Ville qui comprend notamment les quartiers de Belsunce, de Saint-Charles et des Grands Carmes ;
• la Cité éducative Malpassé qui comprend une partie des quartiers de Saint-Just et de Malpassé ;
• la Cité éducative Nord, qui comprend notamment les quartiers de Saint-Antoine, de Notre Dame Limite, de Verduron et de Saint André ;

Suite aux évaluations positives du dispositif dans ces territoires, deux nouvelles Cités ont été créées en 2022 :

• la Cité éducative M14 (Bon Secours, Canet, Saint Barthélémy, Le Merlan) ;
• la Cité éducative des Docks (Joliette, La Villette, Saint Mauront, etc.).

Depuis la création de ces dispositifs, les différents partenaires ont engagé plus de 18 millions d'euros (dont 3 millions d'Euros pour la Ville de Marseille) afin de développer des projets variés et transversaux pour structurer les réseaux éducatifs, développer l'innovation pédagogique, coordonner les prises en charge éducatives, développer la prévention santé, lutter contre le décrochage scolaire, faciliter l'insertion culturelle, etc.

Au vu de la qualité des projets menés et du besoin d'intensifier l'accompagnement éducatif dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville, le Conseil Municipal adopte une nouvelle convention cadre pluriannuelle, signée avec l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence, et qui permet de :

• prolonger l'existence des Cités éducatives existantes jusqu'en 2027;
• d'inclure dans la Cité éducative Nord les écoles Kalliste, Granière et Solidarité ;
• **créer les Cités éducatives Belle de Mai, La Rose (notamment les quartiers des Olives, de Saint Mitre et de la Rose) et Haut Huveaune (quartiers de La Pomme, de Saint Marcel, de La Valbarelle et de la Millière).**

Cette convention fixe les orientations stratégiques, les plans d'actions, les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation de ces Cités éducatives. Des conventions d'applications signées entre la Ville de Marseille, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence, viendront préciser les modalités spécifiques d'organisation pour chaque Cité éducative.

A l'instar des subventions versées par la Métropole Aix- Marseille Provence et par l'Etat, ce soutien financier de la Ville de Marseille est le résultat d'un travail partenarial : seuls les projets faisant l'unanimité entre les quatre institutions copilotes sont proposées au Conseil Municipal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°19/0648/ECSS du 17 juin 2019
VU LA DELIBERATION n°21/01/05/ecss du 8 fevrier 2021
VU LA DELIBERATION N°21/0681/VDV DU 1ER OCTOBRE 2021
VU LA DELIBERATION N°22/0044/VDV DU 4 MARS 2022
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention cadre, ci-annexée, entre l'État, la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ladite convention cadre et les conventions d'application à venir issues de la convention-cadre de partenariat.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/071/VET
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement, 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.
25-42467-MRUQP
VET

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par Délibération n°24/0118/VET du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le Contrat de Ville pour la période 2024-2030, constituant le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficultés et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.
Le Contrat de Ville cible la géographie prioritaire définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, fixant à quarante et un le nombre de quartiers prioritaires marseillais.
Le Contrat de Ville 2024-2030 a été établi à l'échelle métropolitaine. Il a été construit avec les principaux partenaires institutionnels de la politique de la ville (Ville de Marseille, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille Provence, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, bailleurs sociaux). Il se décline en conventions communales pour une approche territorialisée et sur-mesure.
Les orientations thématiques du Contrat de Ville métropolitain sont les suivantes :
- habiter son logement, son quartier, sa ville ;
- préserver sa santé et sa qualité de vie ;
- grandir et s'épanouir ;
- accéder à ses droits et s'émanciper ;
Travailler et entreprendre.
En complément de la démarche métropolitaine, la Ville de Marseille a réalisé un important travail de concertation avec ses partenaires institutionnels, les acteurs associatifs de la politique de la ville et les habitants. Cette démarche participative a permis de produire la convention communale déclinant le contrat de ville métropolitain. Les axes prioritaires de la convention communale sont les suivants :
- désenclaver les quartiers en favorisant la mobilité et l'accès à des services de proximité de qualité ;
- lutter contre la précarité et prévenir les facteurs de vulnérabilité ;
- favoriser la réappropriation de l'espace public pour renforcer le lien social et permettre aux habitants de vivre sereinement et dignement dans un environnement de qualité ;
- soutenir l'épanouissement et le parcours de la petite enfance à la jeunesse.
Dans ce cadre, la Ville de Marseille souhaite poursuivre et renforcer ses engagements :
• En finançant des projets qui s'inscrivent dans ce cadre d'intervention. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, relatifs à l'appel à projet « le contrat des possibles », est soumise à votre approbation :
• Une 1ère réparation des crédits de l'année 2025, d'un montant de 659 496 € Euros (Six Cent Cinquante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Seize Euros) pour l'attribution de subvention d'investissement
• Une 2ème répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 79 000 Euros Soixante Dix Neuf Mille Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement et de 16 500 Euros (Seize Mille Cinq Cent Euros) pour l'attribution de subvention de fonctionnement reposant sur des financements pluriannuels (CPO)
• En soutenant les acteurs favorisant la mobilisation et la participation citoyenne. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.
Afin de soutenir les micro-initiatives valorisant l'engagement des habitants, de développer les tables de quartier, premier échelon d'implication des citoyens dans les quartiers prioritaires et de redynamiser les conseils citoyens échelon de représentativité tel qu'inscrit dans la loi, une seconde répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 25 000 Euros (Vingt Cinq Mille Euros), pour l'attribution de subvention de fonctionnement est soumise à notre approbation.
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée la répartition de crédits à hauteur de 659 496 € Euros (Six Cent Cinquante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Seize Euros), dont 15 893 Euros (quinze mille huit cent quatre vingt treize euros) pour l'association de notre secteur, pour l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre de l'appel à projet « le contrat des possibles » à l'association suivante :

Ligne Subvention d'investissement : Nature 20422/20421 Fonction 518 - service 01112

Tiers	Association	Adresse	Secteur	Dossier MGDIS n°	Dossier Progos n°	Montant en Euros	Objet de la demande
40479	ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR BEL	36 Bis, Rue De La Pinède 13011 Marseille	11/12	11755	00016302	15 893,00 €	CoopAirBel

La dépense correspondante de 659 496 € Euros (Six Cent Cinquante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Seize Euros), dont 15 893 Euros (quinze mille huit cent quatre vingt treize euros) pour l'association de notre secteur, pour l'attribution de subventions d'investissement sera imputée au budget principal 2025 et suivant de l'OPE 2025 OS 10224 Chapitre 204 – Nature 20422/20421 Fonction 518 - service 01112.
Les crédits sont prévus au budget 2025

ARTICLE 2 Est approuvée la répartition de crédits à hauteur 79 000 Euros (Soixante Dix Neuf Mille Euros), dont 15 000 Euros (quinze mille euros) pour des associations de notre secteur, pour l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet « le contrat des possibles » aux associations suivantes :

Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.2, fonction 428, service 01112

Tiers	Association	Adresse	Secteur	Dossier DAUPHIN MGDIS n° Dossier PROGOS n°	Montant en Euros	Objet de la demande
22480	SYNERGIE FAMILY	4-6 Rue Berthelot Marseille 14 13014 Marseille	11/12	311902	3 000 €	Hors les murs
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13	192 Rue Horace Bertin Marseille 05 13005 Marseille	11/12	307741	3 000 €	Projet Jeunesse Prévention - Vallée de l'Huveaune
22480	SYNERGIE FAMILY	4-6 Rue Berthelot Marseille 14 13014 Marseille	11/12	305080	3 000 €	Projet DSL - CS les Caillols
25607	IFAC	53 Rue Du Reverend Pere C Gilbert 92600 Asnieres Sur Seine	11/12	308401	3 000 €	Rencontres de l'emploi et de la formation
22480	SYNERGIE FAMILY	4-6 Rue Berthelot 13014 Marseille	11/12	309441	3 000 €	"Apprenons à la Rouguière"- CS de la Rouguière

La dépense correspondante de 79 000 Euros (Soixante Dix Neuf Mille Euros), dont 15 000 Euros (quinze mille euros) pour des associations de notre secteur, pour l'attribution de subventions de fonctionnement sera imputée au budget principal nature 65748.2 - fonction 428 - service 01112.
Les crédits sont prévus au budget 2025

ARTICLE 3 Est approuvée la répartition de crédits à hauteur de 16 500 Euros (Seize Mille Cinq Cent Euros, dont 2 000 Euros (deux mille euros) pour une association de notre secteur, pour l'attribution de subventions de fonctionnement reposant sur des financements pluriannuels (CPO) dans le cadre de l'appel à projet « le contrat des possibles » :

Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.2, fonction 428, service 01112

Tiers	Association	Adresse	Secteur	Dossier DAUPHIN MGDIS n° Dossier PROGOS n°	Montant en Euros	Objet de la demande
75334	LA FORET EN PAPIER	Cité Des Associations Bl 209 93 La Canebière 13001 Marseille	11/12	307797	2 000 €	Lire dans le Grand Sud Huveaune

La dépense correspondante de 16 500 Euros (Seize Mille Cinq Cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille euros) pour une association de notre secteur, pour l'attribution de subventions de fonctionnement reposant sur des financements pluriannuels (CPO) sera imputée au budget principal nature 65748.2 - fonction 428 - service 01112.
Les crédits sont prévus au budget 2025.
ARTICLE 5 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer les conventions ci-annexées.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/072/VAT
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne - Attribution d'une subvention à l'Association Compagnons Bâtisseurs Provence pour l'action « Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées en 2025» - convention annuelle de financement.
25-42423-DLLHI
VAT

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
Dans le cadre de la stratégie d'intervention partenariale concernant les grandes copropriétés dégradées, la Ville de Marseille souhaite s'impliquer pour accélérer la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne et accompagner la stratégie de traitement envisagée (redressement ou recyclage). Pour ce faire, elle contribue à la mise en œuvre de travaux urgents et d'amélioration dans ces grandes copropriétés dégradées, dans le cadre de deux dispositifs nationaux : les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat - Copropriété Dégradée (OPAH-CD) et les plans de sauvegarde (PDS).
La Ville de Marseille contribue par ailleurs au déploiement du Programme d'Intérêt National, qui vise l'accompagnement de 13 ensembles immobiliers privés. Parmi ces 13, 4 bénéficient d'une étude de préfiguration, dispositif déployé par l'Etat, pour potentiellement devenir une Opération de Requalification des Copropriétés dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN). La copropriété des Rosiers (14earrondissement) est l'objet d'une étude de préfiguration ORCOD-IN, comme mentionnée ci-dessus. La **copropriété du Parc Bel Ombre (11e arrondissement)** a été accompagnée par un dispositif métropolitain de prévention (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés).
Dans ce contexte d'intervention publique, l'action "Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées" de l'association des Compagnons Bâtisseurs Provence peut contribuer à prévenir la dégradation et accompagner la mise en œuvre des interventions publiques.

Ce projet associatif est conduit depuis 7 années à destination des ménages occupants dans des copropriétés en difficulté marseillaises. Il est cofinancé par l'Etat, la Fondation pour le Logement des Défavorisés, la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il a permis d'obtenir des résultats encourageants quant à la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie, le repérage de problématiques sociales, la sensibilisation des ménages aux enjeux de l'entretien du logement, au sein de 4 grandes copropriétés marseillaises : Parc Kalliste (15e arrondissement), les Rosiers et Maison Blanche (14e arrondissement) et le Parc Corot (13e arrondissement). En 2024, les 3 sites d'intervention de cette action ont été le Parc Corot, les Rosiers (13e arrondissement) et **Parc Bel Ombre (11e arrondissement).** Au total, 230 habitants ont été accompagnés, en collectif et individuel. En individuel, 28 accompagnements (soit 140 habitants) ont pris la forme de 19 diagnostics techniques, 17 chantiers d'auto réhabilitation conduits avec les habitants, 12 médiations (entre locataires et propriétaires) et 8 signalements. En collectif, 15 accompagnements ont réuni 90 habitants, dans des ateliers.
En 2025, l'action de cette association sera ciblée sur les 2 copropriétés suivantes : les Rosiers et **Parc Bel Ombre**. La démarche du projet se décline en 3 axes :
- l'accompagnement du rapport au logement, auprès des habitants (accompagnement d'au moins 50 ménages avec orientation, visites, diagnostics techniques, chantiers de réhabilitation, médiations locataires/bailleurs,
signalements des situations de logements indignes ou indécents aux institutions),
- le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, en capitalisant les informations sur les conditions de logement des populations et les propriétaires bailleurs indélicats,
- la réalisation de temps collectifs et participatifs, sur chaque territoire d'action, en lien avec le tissu associatif local, permettant d'améliorer le cadre de vie.
A cet effet, il est proposé que la Ville approuve la subvention de la Ville de Marseille aux Compagnons Bâtisseurs Provence et la convention afférente pour cette action des Compagnons Bâtisseurs Provence pour l'année 2025 à hauteur de 50 000 Euros. Cette subvention représente 16,7% du montant prévisionnel de l'action s'élevant à 299 224 Euros.
Les autres financements de l'action proviennent de l'Etat (130 000 Euros), la Fondation Pour le Logement des Défavorisés (50 000 Euros) et la Métropole Aix-Marseille-Provence (16 000 Euros) et des produits de la structure. Les modalités et conditions de versement de cette subvention sont détaillées dans la convention jointe en annexe.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°17/1560/UAGP DU 3 AVRIL 2017 AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE L'ACCORD PARTENARIAL POUR UNE STRATEGIE D'INTERVENTION DES COPROPRIETES DEGRADEES SUR LA VILLE DE MARSEILLE
VU A DELIBERATION N°24/0262/VAT DU 28 JUIN 2024 ATTRIBUANT UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE POUR L'ACTION "ACCOMPAGNER L'HABITAT EN COPROPRIETES DEGARDEES EN 2024"
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE
ARTICLE 1 Est accordée une subvention de 50 000 Euros (cinquante mille Euros) – numéro progos 00016081 - à l'Association Compagnons Bâtisseurs Provence pour la conduite d'une action d'accompagnement des ménages occupants de copropriétés dégradées, nommée "Accompagner l'habiter en

copropriétés dégradées". Elle a pour objectif l'accompagnement du rapport au logement, auprès des habitants, le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et le développement d'une dynamique collective, pour favoriser l'émergence d'initiatives locales.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention de financement, jointe en annexe, entre la Ville de Marseille et l'Association des Compagnons Bâtisseurs Provence, pour la conduite de cette action annuelle.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à signer cette convention et tous les actes afférents.

ARTICLE 4 La dépense correspondante à la subvention, versée par la Ville de Marseille pour le soutien du dispositif des Compagnons Bâtisseurs Provence, sera imputée sur les budgets 2025 et suivants de l'opération issue du chapitre 65 - sous-chapitre 552 - article 65748.2 - programme 17131602- Service 01073.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/073/VAT
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement.
25-42424-DLLHI
VAT

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
Par délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille s'est dotée d'un nouveau cadre d'intervention pour dynamiser la production des logements locatifs sociaux, dont un règlement d'aides en faveur du logement locatif social pour soutenir l'acquisition-amélioration dans le parc existant, la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (RO-LLS) et la restructuration des logements existants dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'innovation sociale (pensions de familles et résidences d'accueil, habitat inclusif) et la production de PLAI adaptés ou à loyer minoré.
C'est au titre de ce règlement d'aides qu'il est proposé d'attribuer des subventions pour la réalisation de 23 opérations dont 3 sur notre secteur :
UNICIL - Opération VALBARELLE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 20 (vingt) logements locatifs sociaux collectifs (11 PLUS - 9 PLAI), sise 64 boulevard de la Valbarelle, Marseille 11ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 98 000 Euros (quatre-vingt-dix-huit-mille Euros) pour vingt logements, représentant 4 000 Euros (quatre-mille Euros) par logement PLUS et 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération MAUSSANE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 13 (treize) logements locatifs sociaux collectifs (7 PLUS - 6 PLAI), sise 13 avenue Saint Menet, Marseille 11ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 64 000 Euros (soixante-quatre-mille Euros) pour treize logements, représentant 4 000 Euros (quatre-mille Euros) par logement PLUS et 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
ERILIA Opération SCARAMELLI - programmée en RO-LLS. Acquisition Amélioration de 12 (douze) logements locatifs sociaux collectifs (6 PLUS – 6 PLAI), sise 92 rue Scaramelli, Marseille 12e arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 150 000 Euros (cent-cinquante-mille Euros) pour douze logements, représentant 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement PLUS, et 15 000 Euros (quinze-mille Euros) par logement PLAI, subvention qui inclut une majoration de 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement en application de la prime supplémentaire temporaire « Booster plan de relance ». L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION N°23/0542/VAT DU 20 OCTOBRE 2023
VU LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE APPROUVE AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU 22 FÉVRIER 2024
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE
ARTICLE 1 Sont approuvés les versements des subventions au bénéfice des opérations de production de 45 logements locatifs sociaux sur notre secteur selon le détail ci-après :

Bénéficiaire	Nom de l'opération	Adresse de l'opération	logements financés	Nature logements	Montant de la subvention	Convention en annexe n°
UNICIL	Valbarelle	64 bd de la Valbarelle - 13011	20	11 PLUS 9 PLAI	98 000	3
UNICIL	Maussane	13 avenue Saint Menet -13011	13	7 PLUS 6 PLAI	64 000	5
ERILIA	Scaramelli	92 rue Scaramelli - 13012	12	6 PLUS 6 PLAI	150 000	21
TOTAUX	3 opérations		45	24 PLUS 21 PLAI	312 000	

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions conclues entre la Ville de Marseille et les différents bailleurs sociaux, ci-annexées.
ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.
ARTICLE 4 La dépense d'un montant total de 2 720 000 Euros (deux-million-sept-cent-vingt-mille Euros), dont 312 000 Euros (trois cent douze mille euros) pour des logements sur notre secteur, sera imputée sur les budgets 2025 et suivants, de l'opération 2025-OS-10062, chapitre 204 code fonctionnel 552 nature 20422 service 01073.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité avec abstention non inscrit Cécile VIGNES.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS**

_____

- Séance du 19 juin 2025 -

_____

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/074/VAT
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - Appel à projets Commerce - Attribution de subventions pour l'année 2025 - Approbation de conventions
25-42384-DETECES
VAT

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :
Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, en centre-ville comme dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.
Afin de soutenir et accompagner ses commerçants et ses artisans, la Ville de Marseille souhaite encourager les fédérations et associations de commerçants et d'artisans, ou autre type d'association, à défaut d'association de commerçants, notamment dans les noyaux villageois, à proposer des projets / actions qui concourent à la promotion du commerce, à la redynamisation et/ou à l'attractivité commerciales, et à la création de liens entre les habitants, les visiteurs et commerçants marseillais.
C'est la raison pour laquelle, un appel à projet « Actions 2025 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille » a été lancé.
Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total 315 424 Euros (trois cent quinze mille quatre cent vingt-quatre Euros) à 18 structures dont 15 034 Euros (quinze mille trente quatre euros) pour une association de notre secteur :
Association Centre Commercial de Saint-Barnabé Village : « Noël à Saint-Barnabé Village » (Progos n°00016783)

Budget prévisionnel	18 793 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 034 Euros

L'association propose une journée d'animations intitulée « Noël enchanté » afin de créer une atmosphère féerique et festive. Les animations prévues sont les suivantes : décorations florales des boutiques et installation de sapins, chorale, photos avec Père Noël, mascottes, stands d'activités pour les enfants, distribution de bonnets et de friandises, stands gourmands.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :
LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/0567/VAT DU 20 OCTOBRE 2023 APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIQUE 2023 - 2030 DE LA VILLE DE MARSEILLE
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvé un montant total de subventions de 315 424 Euros (trois cent quinze mille quatre cent vingt-quatre Euros) à 18 structures, dans le cadre de l'appel à projets Commerce, dont 15 034 Euros (quinze mille trente quatre euros) pour une association de notre secteur :

Ligne subvention de fonctionnement : nature : 65748-1 ; fonction : 632; service : 01553						
Tiers	Associations	Adresse	n°Dossier	Montant de la subvention en Euros	Objet de la subvention	Montant de l'acompte versé en 2025 en Euros
43275	Centre Commercial de Saint Barnabé Village	30 rue des Électriciens 13012 Marseille		15 034	Noël à Saint-Barnabé Village	12 027

ARTICLE 2 Est approuvée la convention annexée à la présente délibération, conclue entre la Ville de Marseille et l'association énoncée ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions et ces avenants ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Les crédits correspondants au versement des subventions en fonctionnement sont inscrits au budget principal 2025 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur - Service Commerce et Artisanat : nature 65748-1 ; fonction 632 ; action 19172664 ; service 01553.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème. Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

Mairie du 7ème secteur

Délibérations du 17 juin 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-038 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42598-DGAREGP - 25-038 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RELATIONS EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Approbation et autorisation de signature du contrat de partenariat avec la Société Publique des Écoles Marseillaises portant sur les groupes scolaires Jolie Manon, Simone de Beauvoir, Bouge, Malpassé Les Oliviers, Emile Vayssière 1 et Aygalades Oasis (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation et autorisation de signature du contrat de partenariat avec la Société Publique des Écoles Marseillaises portant sur les groupes scolaires Jolie Manon, Simone de Beauvoir, Bouge, Malpassé Les Oliviers, Emile Vayssière 1 et Aygalades Oasis.

Pour répondre à la dégradation importante de son parc d'établissements scolaires, faire face aux enjeux climatiques, à l'évolution des effectifs scolaires et aux projets d'aménagements de son territoire, la Ville de Marseille a adopté le 11 octobre 2021 un Plan écoles sans précédent. Ce dernier, dont la réalisation s'étend sur l'ensemble de la Ville, vise ainsi à construire, réhabiliter, remettre à niveau des écoles, équipements publics fondamentaux pour l'avenir de la Ville, et constitue un projet urbain qui s'inscrit pleinement dans une politique locale et nationale de rénovation du tissu urbain et des services publics.

RAPPORT N° 25-42598-DGAREGP - 25-038 7S
Le Plan écoles s'articule autour de deux volets et vise l'intégralité du parc scolaire municipal. La réalisation du volet 1 est fondée par un accord-cadre de marchés de partenariat entre la Ville et la Société Publique des Écoles Marseillaises (SPEM) approuvé par délibération du conseil municipal du 10 février 2023 et conclu le 4 avril 2023. Ce premier volet, opéré par la SPEM, consiste en la restructuration ou la création de 188 écoles. Le second volet, opéré directement par la Ville, porte sur la rénovation des autres écoles de la commune.
Le Plan écoles est aujourd'hui en phase active de déploiement. Concernant le volet 1, une première vague a été engagée dans le cadre d'un marché subséquent n°1 (MS1) entre la Ville et la SPEM (approuvé par délibération du conseil municipal du 10 février 2023 et conclu le 21 août 2023) pour 12 écoles sur les sites Jolie Manon, Simone de Beauvoir, Bouge, Malpassé Les Oliviers, Emile Vayssière 1 et Aygalades Oasis.
Ces écoles sont déjà pour la plupart réalisées et seront toutes livrées pour la rentrée 2025.

L'accord-cadre de marchés de partenariat précité ainsi que le MS1 ont été annulés le 20 janvier 2025 par le tribunal administratif de Marseille avec prise d'effet au 1er août 2025. La Ville a contesté cette décision en appel et, dans l'attente de ce recours, prend les dispositions nécessaires pour s'y conformer afin de ne pas perturber la réalisation du Plan.
Aussi, le présent rapport a pour objet l'approbation et l'autorisation de signature d'un marché de partenariat entre la Ville de Marseille et la SPEM visant au financement, à la conception, et à la réhabilitation et/ou la construction des 12 écoles précitées de la première vague (ci-joint). Le contrat est proposé pour une durée de 25 ans après la dernière mise à disposition, permettant le financement des ouvrages dans le temps. En cohérence avec le recours en appel précité, le contrat inclut sous forme de tranches conditionnelles une mission d'entretien-maintenance des ouvrages confiée à la SPEM. Cette option sera déclenchée, le cas échéant, dès lors que la SPEM sera juridiquement compétente pour l'exécuter. A défaut, les marchés de la SPEM seront transférés à la Ville au moment d'entrer dans la phase d'exécution de la maintenance, c'est-à-dire à l'issue de la phase de conception-construction, sans conséquence financière pour la Ville.
L'ensemble des opérations font l'objet d'ambitions fonctionnelles, techniques et environnementales élevées. Des exigences en terme d'heures d'insertion et de parts dédiées aux PME/TPE sont également inclues dans le contrat.
Le coût global des écoles est de 123,5 millions d'Euros HT, montant qui inclut notamment différents frais au rang desquels la rémunération de la SPEM de 7,5 millions d'Euros et des frais inhérents aux délais de réalisation des écoles (frais financiers intercalaires pour environ 5 millions d'Euros HT).
Déduction faite des subventions de l'État d'un montant total de 62 millions d'Euros HT, le coût global du Projet pour la Ville est de 61,5 millions d'Euros HT. A noter que la Ville a déjà financé sur ce montant 19,5 millions d'Euros HT d'étude-conception.
Les coûts, déduction faite des subventions, seront portés par la SPEM et financés par celle-ci au travers d'un emprunt bancaire contracté auprès de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB).
La Ville versera pendant 25 années à partir de la mise à disposition des écoles une redevance à la SPEM, liée à la conception-construction-financement pour les tranches fermes et possiblement liée à l'exploitation-maintenance et frais de gestion pour les tranches conditionnelles.

RAPPORT N° 25-42598-DGAREGP - 25-038 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42598-DGAREGP au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42598-DGAREGP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d’Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-039 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42373-DS - 25-039 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Appel à Projet " Egalité Femmes / Hommes dans le Sport : héritage immatériel des Jeux Olympiques " - Attribution de subventions aux lauréats (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions aux lauréats.

La Ville de Marseille, engagée pour l'égalité dans le sport, a lancé cette année un appel à projets inédit : "Égalité femmes-hommes dans le sport : Héritage immatériel des Jeux Olympiques".
La parité qui était au cœur de la dynamique olympique doit être accompagné d'une profonde transformation du monde sportif pour tendre vers l'égalité des genres dans le sport. Une enveloppe globale de 150 000 Euros (cent cinquante mille Euros) a été votée par la Ville de Marseille afin d'accompagner des projets qui permettront de :
renforcer l'égalité des genres dans la pratique sportive, dès le plus jeune âge ;
promouvoir le sport auprès des Marseillaises ;

RAPPORT N° 25-42373-DS - 25-039 7S

favoriser l'accès à la pratique sportive à celles qui en sont le plus éloignées ;
lutter contre les stéréotypes de genre ;
partager une culture sportive éthique, égalitaire et solidaire.
Cet appel à projets, fait écho également aux actions définies dans le cadre du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) qui vise à soutenir des dispositifs s'inscrivant dans les deux axes suivants :
• Sensibiliser et former les professionnels et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et par extension associative, à l'égalité filles-garçons, à la déconstruction des stéréotypes de genre, à la prévention des violences sexistes et sexuelles
• Encourager et favoriser la mixité dans les pratiques sportives et de loisirs des filles et des garçons.
L'appel à projets "égalité femmes-hommes dans le sport" s'adresse à toutes les associations, clubs sportifs et établissements éducatifs marseillais. L'objectif de la Ville de Marseille est d'agir sur le terrain en termes d'incitation à la pratique par les Marseillaises, notamment au sein d'espaces préemptés principalement par les hommes, mais aussi à la pratique mixte des activités et compétitions sportives et à la médiatisation, à la visibilisation et la valorisation de la pratique sportive des femmes et minorités de genre dans son ensemble.
Un financement jusqu'à 80 % du budget prévisionnel pouvait être accordé.
Les projets subventionnés sont :

Tiers	Association	Adresse	N° Dossier	Montant en Euros	Intitulé du projet Plus value/innovation
A CRÉER	Elles s'en foot	14, Rue Berthelot – 92150 Suresnes	00010983	25 400	Elles s'en foot. Création d'un "club de foot 2.0" ultra-flexible avec des entrainements à la carte, simple et digital facilitant les inscriptions, ouvert à toutes sans distinction de niveau ou age.
A CRÉER	Haltérophilie Club de Marseille	546, Boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille	00011105	1 400	Égalité et inclusivité dans le sport. L'haltérophilie, "sport masculin", déconstruire les stéréotypes en élargissant la pratique de ce sport aux femmes de 15 à 75 ans aux travers d'entrainements et de compétitions en équipes mixtes.

RAPPORT N° 25-42373-DS - 25-039 7S

146268	Association Sport dans la Ville	15, Quai de la Gare d'Eau – 69009 Lyon	00010868	20 000	Marseille avec Elles. Promotion de la mixité et l'égalité dans le sport cible filles de 6 à 25 ans issues des QPV. Pratiques sportives variées : football, basket-ball, rugby, pétanque, parkour. Encourager les filles à investir tous les équipements disponibles.
44895	Team Judo Jujitsu	31, Boulevard Roumé –	00010674	6 000	Renforcer la pratique sportive féminine au sein du Team Judo Jujitsu Marseille.

		13013 Marseille			Redynamiser la pratique des adolescentes, garder ces jeunes femmes engagées après la pré-adolescences dans un accompagnement à 360°. Club à dominante féminine.
A CRÉER	Centre de Culture Ouvrière	29, Avenue de Frais Vallon – 13013 Marseille	00011030	5 000	Droit au but : construisons l'Égalité de genre dans le sport. Vision holistique de la lutte contre les stéréotypes dans le sport en formant notamment les parents des pratiquants. Possibilité de tester différents sports : rugby, la pétanque, la boxe.
A CRÉER	Balle en Main	38, Rue de la République – 13001 Marseille	00011094	9 300	Marseille Sisterhoop. Promouvoir la pratique d'un sport/basket safe grâce à un cadre en non-mixité choisie, des intervenants formés ou sensibilisés à la prévention des violences.

RAPPORT N° 25-42373-DS - 25-039 7S

A CRÉER	Cime Sardine	40, Avenue du Garlaban – 13012 Marseille	00010619	2 600	Promouvoir la pratique de l'escalade pour les femmes et minorité de genre. Pratique de l'escalade, en mettant en place une série d'actions de formation à la déconstruction des stéréotypes à destination des femmes et minorités de genre.
24731	Team Marseille Blue Stars	216, Boulevard Saint Marcel – 13011 Marseille	00010596	2 500	Une étoile pour toutes et tous. Pratiques Foot us, flag football et cheerleading (nouvelles disciplines olympiques) pour tous les sexes, en mixité accompagnés d'un volet de sensibilisation assuré par l'association Femmes de sport
118581	Marseille United Sport pour tous	Cité des Associations – 93, La Canebière – 13001 Marseille	00010523	3 000	Organisation d'un tournoi Olympic Massalia games destiné aux femmes et minorité de genre. Premier tournoi transgenre multisports organisé en France avec une volonté de reconduire le projet une fois par an.
A CRÉER	Association a Visées Educatives Culturelles et Sportives	279, Chemin de Sainte Marthe – 13014 Marseille	00011051	3 200	Soccer Girls. Amener les jeunes femmes vers la pratique du foot tout en apprenant la culture footballistique et pratiquer l'anglais. Priorité portée sur les adolescentes issues des QPV.

RAPPORT N° 25-42373-DS - 25-039 7S

A CRÉER	Règles Elémentaires	9, Rue de Vaugirard – 75006 Paris	00011080	4 400	Carton rouge aux tabous des règles dans le sport. Mise en avant du "tabou" lié aux règles dans le sport. Ateliers de sensibilisation animés par des athlètes, et des modules de formation pour les personnes référentes (éducateurs, coachs, associations locales)
161350	UCPA Sport Loisirs	21, Rue de Stalingrad – 94110 Arcueil	00010722	3 400	Quadrathlon des Femmes. Programme d'initiations à destination de femmes ayant subies des violences physiques ou psychologiques et

					participants à des programmes de reconstruction.
63065	Point Sud	3, Boulevard Guicou – 13003 Marseille	00011032	3 200	De la mixité à l'égalité. Renforcer les compétences des professionnelles des centres sociaux afin transmettre aux enfants les valeurs d'égalité des sexes au travers d'activités sportives et éducatives.
A CRÉER	Association Dahlir	8, Impasse du Viaduc – 43700 Brives Charensac	00010912	2 000	Femmes en Mouvement. Les femmes accueillies dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Usage du sport comme un levier de reconstruction physique et psychologique.
91701	Handi Sud Basket	8, Impasse Notre Dame Limite – 13015 Marseille	00011110	3 400	Handi basket au féminin – Inclusion et égalité dans le sport. Lever les freins à la participation féminine, de valoriser les parcours des joueuses et de renforcer leur intégration au sein des équipes mixtes et féminines du club.

A CRÉER	L'Avi Sourire	4, Rue Lazarine 13012 Marseille	00009986	700	Avi rose. Usage du mois symbolique d'octobre pour faire tester gratuitement l'aviron aux femmes malades/ou engagée dans l'accompagnement. Il vise à une pratique pérenne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42373-DS au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42373-DS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-040 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42026-DLSVAEC - 25-040 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de la vie locale et des célébrations - 1ère répartition 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de la vie locale et des célébrations.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :
- les actions à vocation pluri et intergénérationnelle concourant au travail de mémoire et à l'histoire d'un quartier, d'un arrondissement ou de la commune ;

RAPPORT N° 25-42026-DLSVAEC - 25-040 7S

- les actions de proximité contribuant à fédérer les habitants autour d'une dynamique locale ;
- les initiatives qui favorisent la célébration d'un évènement majeur dans un esprit de convivialité ;
- les actions visant à aborder et à traiter les problématiques quotidiennes des Marseillaises et des Marseillais dans une démarche d'intérêt général ;
- les manifestations ou évènements à dimension locale autour d'une approche thématique spécifique.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 15 000 Euros (quinze mille Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42026-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42026-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-041 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42265-DF - 25-041 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - La Société VILOGIA - Les Restanques du Vallon/Frais Vallon Bât B - Acquisition en VEFA de 23 logements sociaux PLS dans le 13ème arrondissement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'acquisition en VEFA de 23 logements sociaux PLS dans le 13ème arrondissement.

La Société d'HLM Vilogia, dont le siège social est sis 74, rue Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq (59650), sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt destiné à financer l'acquisition en Vente en état futur d'achèvement de 23 logements locatifs sociaux PLS, opération « Les Restanques du Vallon » situés bât B, 210, avenue de Frais Vallon dans le 13ème arrondissement.
Le programme global comporte 68 logements répartis sur 4 bâtiments avec un mixage de produits : Bât A, 18 logements locatifs sociaux PLUS, PLAI et PLS ; Bât B, objet de la présente : 23 logements PLS ULS ; Bât C : 16 logements locatifs sociaux PLS et Bât D : 11 logements PLUS.
RAPPORT N° 25-42265-DF - 25-041 7S
L'opération respecte la réglementation thermique RT 2012 – 23%.
Le système de chauffage se fait par pompe à chaleur et panneaux solaires pour alimenter les PAC.
Le projet comporte un jardin central et les T3 et T4 sont en double ou triple orientation afin de favoriser la qualité de l'éclairement.
Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 690 638 Euros (un millions six cent quatre-vingt-dix mille six cent trente-huit Euros), la Société d'HLM Vilogia doit contracter un emprunt de 1 580 638 Euros (un million cinq cent quatre-vingt mille six cent

trente-huit Euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50%) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (50%).
L'annuité prévisionnelle garantie est de 65 446 Euros (soixante-cinq mille quatre cent quarante-six Euros).
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42265-DF au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS DEFAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42265-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-042 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42554-DETECES - 25-042 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Soutien aux actions de l'association Le Sel de la Vie - Approbation de conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de conventions concernant le soutien aux actions de l'association Le Sel de la Vie.

Fondée le 14 juillet 2020 à Marseille, l'association Le Sel de la Vie, reconnue d'intérêt général, s'engage à combattre les inégalités sociales et à promouvoir l'accès aux droits fondamentaux dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Elle regroupe des acteurs éducatifs, des associations locales, des familles et des parents mobilisés autour de l'éducation, la formation, le sport, la culture et la solidarité.
Avec une vision à 360 degrés, l'association œuvre pour l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle et la cohésion communautaire, en s'appuyant sur les besoins identifiés par les acteurs de terrain. En seulement quatre ans, elle a déployé une multitude de projets structurants, reconnus par des prix prestigieux, tout en opérant avec des moyens limités mais une forte détermination.

RAPPORT N° 25-42554-DETECES - 25-042 7S

Le Sel de la Vie met ainsi l'accent sur l'égalité des chances via des projets éducatifs innovants, dont notamment son programme phare, « Excellente Éducative en Santé : Médenpharmakiné ». Cette « écurie » sociale et solidaire, lancée en août 2020, offre une préparation de grande qualité, à coût réduit, aux concours de médecine, pharmacie, maïeutique, dentaire et kinésithérapie pour les jeunes issus de QPV et de milieux modestes. Ce programme exemplaire, soutenu par des médecins, des étudiants et des professionnels (sophrologue, psychologue, psychiatre), a accompagné à ce jour plusieurs centaines d'étudiants, pour des résultats remarquables. Ainsi, entre 2022 et 2024, le taux moyen de réussite s'établit à 45%, dont 2 Grands Admis classés parmi les dix premiers pourcents du numerus, et un Grand admis en médecine, parmi les 150 premiers.
Ce programme est complété d'une action en direction des lycéens et des collégiens, afin de promouvoir au plus tôt les filières Santé, Sanitaire et Sociale, et plus largement scientifiques, en déconstruisant les représentations et en combattant le déterminisme social ou de genre. Mais le Sel de la Vie ne s'arrête pas là, et a également développé des programmes d'insertion, de remobilisation vers l'emploi, tels que « Les Daronnes à bord : Cap vers l'insertion et l'emploi » ou le « Détection Accompagnement Orientation des jeunes et adultes en Rupture (DAO) ». Bénéficiant d'un agrément régional Service Civique, et en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et la DRAJES PACA, l'association déploie une action de Service Civique Consolidé pour lutter contre le décrochage scolaire.
Disposant pour la période 2024-2027 d'une accréditation Erasmus + Education des Adultes (2024-2027), elle développe également un programme de mobilité européenne visant à offrir des opportunités de formation, de partage et de découverte sur les thématiques de l'anglais, du numérique et des emplois verts.
Enfin, la structure s'engage fortement dans le développement de nombreuses actions culturelles, sportives, et éducatives, dans le cadre de collectifs associatifs et citoyens.
Le Sel de la Vie incarne une dynamique solidaire et innovante à Marseille, brisant les déterminismes sociaux par des actions concrètes. Son impact dans les QPV et ses distinctions témoignent de son efficacité à transformer durablement les trajectoires des jeunes marseillais, faisant écho à sa devise : « Venir de… ne doit plus empêcher de devenir. ».
Ainsi, après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 89 000 Euros (quatre-vingt-neuf mille Euros) à l'association Le Sel de la Vie, réparties comme suit :
« Détection Accompagnement Orientation (DAO) » (Progos n°00016727)

Budget prévisionnel	202 500 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	54 000 Euros

L'action Détection Accompagnement Orientation (DAO) est conçue pour répondre aux besoins spécifiques des individus qui, possédant des expériences et des savoir-faire, peinent néanmoins à les valoriser en raison de leur éloignement des systèmes d'emploi et d'éducation classiques. En ciblant particulièrement ceux qui sont en retrait, éloignés vis-à-vis des institutions et les adultes et jeunes

NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation), le DAO vise à réinsérer efficacement ces publics dans le système socio-économique grâce à une approche personnalisée. L'action est construite sur 3 parcours avec des objectifs spécifiques pour chacun d'eux. La durée totale des 3 parcours est de 60 heures et l'action concernera 40 participants.

RAPPORT N° 25-42554-DETECES - 25-042 7S

« Médenpharmakiné - Excellence Sciences : Construire l'Excellence et l'émancipation par l'éducation populaire » (Progos n°00016793)

Budget prévisionnel	445 800 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	20 000 Euros

Avec « Médenpharmakiné », la première écurie sociale et solidaire de Marseille, le Sel de la Vie s'engage activement dans la lutte contre les déterminismes sociaux et dans la promotion de l'égalité des chances, en particulier pour les jeunes issus de quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'association souhaite produire des ressources et des outils intellectuels à la fois ouverts et accessibles au grand public, tels que la revue "Sillons" dont le premier numéro portera sur le thème « savoirs et rapport aux savoirs ».
« Agir sur les territoires des QPV » (Progos n°00016792)

Budget prévisionnel	351 300 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 000 Euros

Le projet vise à proposer des actions et dispositifs pour accompagner des jeunes collégiens et lycéens, résidant les quartiers prioritaires, afin de lutter contre les obstacles et empêchements à construire leur parcours de formation et de qualification. Des actions spécifiques sont orientés dans la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, quand d'autres programmes portés par l'association visent à accompagner des jeunes à « briser le plafond de verre » dans la poursuite d'études universitaires d'excellence (préparation aux concours, études de médecine, dentaire, etc.). Ces actions s'inscrivent dans les orientations municipales visant à favoriser l'accès à l'autonomie et à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les service municipaux.
Sont annexées à ce rapport, les conventions spécifiques relatives aux actions subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42554-DETECES au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42554-DETECES - 25-042 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42554-DETECES qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-043 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42524-DSAS - 25-043 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l 'Exclusion, 3eme répartition 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion.

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à soutenir leurs actions. Il est ainsi proposé de procéder à une troisième répartition de subventions pour l'année 2025 pour un montant total de 1 035 000 Euros (un million trente-cinq mille Euros).

A travers cette troisième répartition la municipalité soutient des projets visant l'inclusion sociale, l'accompagnement, l'hébergement de personnes en grande précarité ainsi que leur accès à l'alimentation.

RAPPORT N° 25-42524-DSAS - 25-043 7S

Cette troisième répartition permet notamment le soutien à 25 projets d'aide alimentaire portant à près de 930 000 Euros (neuf cent trente mille Euros) le soutien apporté en 2025 par la Direction de l'Action Sociale et des Solidarités aux acteurs de l'aide alimentaire. Un poste en augmentation de près de 10% par rapport à l'année 2024. En 2025 la Ville double le montant de son soutien aux épiceries sociales qui, souvent portées par des centres sociaux, permettent un accès, en proximité, à des aliments à moindre coût tout en garantissant le libre choix des ménages. Ce soutien permet notamment la poursuite de l'action de ces acteurs

essentiels de la vie des quartiers au Grand Canet, à Frais Vallon, la Soude, la Capelette et les Escourtines.
Afin de favoriser la diversification des modes d'approvisionnement et l'accès des ménages à des produits frais, le soutien envers les projets visant la redistribution d'invendus et l'accès à des denrées de producteurs locaux est également accru à travers un soutien renforcé à des projets tels que celui d'Action Contre la Faim au marché de la Viste ou de la Cantina qui, en lien avec les Coursiers Solidaires à Vélo, redistribue les fruits et légumes issus de grossistes locaux à des associations accompagnant des personnes en grande précarité. En lien avec les constats issus de la Nuit de la Solidarité l'action de distribution alimentaire sera renforcée sur le secteur Prado avec l'association Vendredi 13 et Belsunce avec Cocoteam13, le soutien à l'action du restaurant Noga de l'association Maavar est également renforcé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42524-DSAS au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42524-DSAS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42524-DSAS - 25-043 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-044 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42352-DS - 25-044 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, la Fondation OM, la Fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football - Travaux de réhabilitation et de rénovation des citystades Félix Weygand (13ème arrondissement) et Peysonnel (3ème arrondissement) (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, la Fondation OM, la Fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football et des travaux de réhabilitation et de rénovation des citystades Félix Weygand (13ème arrondissement) et Peysonnel.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Marseille souhaite permettre à toutes les Marseillaises et tous les Marseillais de pratiquer une activité sportive, en accédant à une offre variée, au sein d'infrastructures de qualité et accessibles à tous, sur l'ensemble de son territoire. Elle souhaite promouvoir l'image sportive de la Ville en améliorant la qualité des équipements sportifs existants par la réhabilitation et la rénovation de terrains de proximité en accès libre.

RAPPORT N° 25-42352-DS - 25-044 7S

Par délibération n°24/0188/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal approuvait la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, la Fondation OM, la Fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football, par laquelle les mécènes s'engagent à financer les projets de réhabilitation et de rénovation des citystades Félix Weygand (13e arrondissement) et Peyssonnel (3ème arrondissement), à hauteur des plafonds suivants :

Pour la réhabilitation et la rénovation du citystade Félix Weygand :
- Fondation OM : 20 000 Euros (vingt mille Euros) ;
- Fondation CMA-CGM : 40 000 Euros (quarante mille Euros) ;
- Ligue Méditerranée de Football : 10 000 Euros (dix mille Euros).

Pour la réhabilitation et la rénovation du citystade Peysonnel :
- Fondation OM : 20 000 Euros (vingt mille Euros) ;
- Fondation CMA-CGM : 40 000 Euros (quarante mille Euros).

Dans le cadre de cette convention, suite à l'évolution du programme de travaux pour la réhabilitation et la rénovation du citystade Peyssonnel, les parties ont convenu d'apporter des modifications à ladite convention.
Les apports financiers initialement prévus par les mécènes pour cette opération, se feront désormais en nature, à travers la création et la réalisation d'œuvre artistique au sol, ainsi qu'une fresque murale, par des artistes en lien avec la Fondation OM et la Fondation CMA-CGM, valorisé à hauteur des montants initiaux.
Les mécènes mobiliseront ainsi leurs réseaux ainsi que leurs équipes graphiques afin de proposer et réaliser des designs qui participeront à l'attractivité et la dynamisation de cet équipement destiné principalement au jeune public et qui se verra donner un nouvel élan à travers un ambitieux programme de rénovation, approuvé par délibération n°25/0258/AGE du 25 avril 2025, comprenant notamment une redistribution des espaces avec la rénovation du terrain de jeu, de l'espace paysager et de l'espace fitness, ainsi que la modernisation de l'éclairage en LED.
Aussi, les parties ont convenues d'apporter des précisions quant aux différents de éléments de communication et aux événements qui seront organisés conjointement dans le cadre de ce mécénat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42352-DS au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42352-DS - 25-044 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42352-DS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-045 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42284-DF - 25-045 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT), Extension de 22 places du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Marius Massias dans le 13ème arrondissement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie d'emprunt au profit de l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs.

L'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT), dont le siège social est sis 3 rue Palestro dans le 3ème arrondissement, envisage l'extension de 22 places de son Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Marius Massias situé 30 avenue de la Croix Rouge dans le 13ème arrondissement.
Ce centre accueille 116 jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 27 ans, en situation de grande fragilité sociale, selon deux modes de prises en charge :
- le pôle « urgences qualifiée » pour une capacité de 85 places sur le bâtiment principal appelé « La Roseraie », objet de la présente,

RAPPORT N° 25-42284-DF - 25-045 7S

- le pôle « insertion » pour une capacité de 31 places, propose une prise en charge complète (hébergement et accompagnement).

La tranche d'âge prise en charge par le CHRS Marius Massias fait des personnes accueillies un public pour lequel l'avenir reste à construire et dont les chances de réinsertion sont grandes en raison d'itinéraires de rue encore peu chronicisés. L'objectif est de mettre en œuvre les conditions favorables au démarrage et à l'étayage des parcours d'insertion des jeunes hébergés, ce qui passe, entre autres, par une offre d'hébergement décente et capable de répondre aux exigences d'un public « en devenir ».
L'ensemble des démarches permettent une insertion professionnelle rapide et durable, l'obtention de revenus stables et l'accès à un logement autonome.
Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 872 929 Euros (huit cent soixante-douze mille neuf cent vingt-neuf Euros), l'AAJT doit contracter un emprunt de 300 000 Euros (trois cent mille Euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50%) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (50%).
L'annuité prévisionnelle garantie est de 9 174 Euros (neuf mille cent soixante-quatorze Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42284-DF au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42284-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42284-DF - 25-045 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-046 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

RAPPORT N° 25-42541-DGAJSP - 25-046 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance (Rapport au Conseil

Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance.

Conformément à la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en oeuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.
A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance et, comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées en son sein.

RAPPORT N° 25-42541-DGAJSP - 25-046 7S

Dans ce cadre, ont été identifiées les priorités et actions qui répondent aux besoins spécifiques du territoire, lesquelles s'inscrivent notamment dans les champs suivants :
- mobilisation des acteurs de la tranquillité nocturne autour des questions de sécurité et tranquillité publique ;
- pérennisation des initiatives permettant le rapprochement des jeunes et des institutions ;
- prévention de la radicalisation ;
- maintien de prestations gratuites, de qualité et diversifiées par les professionnels du droit et de l'accès aux droits ;
- accompagnement des victimes d'actes de délinquance.

Le présent rapport soumet donc au Conseil Municipal une première répartition des subventions pour un montant total de 251 000 euros (deux cent cinquante et un mille euros) représentant le soutien que la Ville de Marseille souhaite apporter aux structures associatives qui développent une action poursuivant ces objectifs concourant plus généralement à la prévention de la délinquance et plus particulièrement à la prévention des radicalités, de la récidive et de l'aide aux victimes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42541-DGAJSP au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42541-DGAJSP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42541-DGAJSP - 25-046 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-047 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42497-DSPI - 25-047 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution aux associations développant des projets de santé publique.

En juin 2020, le renouvellement de majorité municipale à Marseille a marqué une étape décisive dans la mise en œuvre d'une politique de santé ambitieuse. Le programme proposé aux concitoyens a été construit avec une participation active des Marseillaises et des Marseillais afin d'apporter des réponses concrètes à leurs besoins et de réduire les inégalités en santé sur l'ensemble du territoire.
Bien que la santé relève d'abord de la compétence de l'État, la Ville de Marseille a souhaité en faire une priorité. Elle constitue en effet l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité ; du renforcement de l'équité territoriale, à la prévention, la promotion de la santé et l'accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire marseillais (en s'appuyant sur l'aller-vers et le ramener-vers afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et le renoncement aux soins).

RAPPORT N° 25-42497-DSPI - 25-047 7S

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, et que la Ville soutient, dans les domaines suivants : la lutte contre les addictions et la réduction des risques, la santé sexuelle et affective, l'activité physique adaptée et la nutrition, la santé mentale, la santé environnementale.
En 2025 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre depuis le début de la mandature, la Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé, qui visent prioritairement les domaines où les inégalités territoriales sont les plus marquées tout en en favorisant la promotion de la santé dés le plus jeune âge.
Ainsi une attention particulière est accordée à toutes les actions favorisant l'aller-vers et le ramener-vers, visant à améliorer l'accès à la prévention, à la santé et aux soins des personnes en situation

de précarité et/ou de vulnérabilité, notamment les femmes tout en agissant sur la réduction des inégalités femmes-hommes.
Par ailleurs, les projets visant à prendre en compte les impacts de la crise sanitaire sur la santé somatique et la santé mentale des Marseillaises et Marseillais font l'objet de la plus grande considération.
La Ville de Marseille au titre de la campagne de subventions 2025 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :
- La prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions afin de favoriser la littératie et l'éducation à la santé, le dépistage et le repérage précoce.
- L'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien aux dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.
- Le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés du soin et de l'éducation à la santé.
- L'inconditionnalité des accompagnements et des prises en charge, l'orientation vers un parcours de soins adapté et sans rupture.
- L'approche communautaire en santé et le renforcement de la capacité des bénéficiaires à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches en les accompagnant vers l'autonomisation.
- L'amélioration de la qualité de vie et de la santé des personnes, au travers notamment d'un accompagnement global permettant de prendre en compte leur projet de vie et de favoriser l'inclusion sociale et citoyenne.
- La lutte contre les discriminations des personnes stigmatisées en raison notamment de leurs pathologies, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur situation socio-économique.
- L'accès à une alimentation favorable pour la santé et à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité ainsi que les conséquences de la perte d'autonomie ou des maladies chroniques.
- Le soutien aux dynamiques de travail en réseau dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et intersectorielle, pour favoriser une approche décloisonnée de la prévention et la promotion de la santé selon une approche populationnelle.

RAPPORT N° 25-42497-DSPI - 25-047 7S

- Le soutien d'actions favorisant la prévention de l'obésité infantile

Demande de remboursement :
Par courrier en date du 6 mars 2025 l'association Éducation Santé Nord 13 domiciliée au 110 rue Edmond Rostand 13006 Marseille sollicite le remboursement de la subvention (EX 019975) de 15 000 Euros (quinze mille Euros) accordée par la ville de Marseille par la délibération n°22/0210 en date du 29 juin 2022 car l'action n'a pu être réalisée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42497-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42497-DSPI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-048 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42444-DTEM - 25-048 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT - Attribution de subventions à diverses associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de l'agriculture de proximité (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de l'agriculture de proximité.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus durable. La prise en considération des principes du développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques nécessite une sensibilisation soutenue de la population à la protection de l'environnement afin que tous les Marseillais s'approprient les gestes quotidiens qui correspondent à leur mise en application concrète. L'un des grands enjeux environnementaux est de lutter contre les inégalités territoriales en matière d'alimentation et de santé et de conforter une agriculture locale, respectueuse de l'environnement et porteuse d'emplois.

RAPPORT N° 25-42444-DTEM - 25-048 7S

C'est pourquoi la Ville de Marseille souhaite soutenir en 2025 les associations œuvrant dans le champ de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de l'agriculture de proximité. Ce soutien entre en complémentarité avec les actions sociales de la municipalité, le Projet Agri-alimentaire Marseillais, et la volonté affichée de sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement et à l'écocitoyenneté.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une seconde répartition des crédits de l'année 2025, pour un montant total de 31 000 Euros (trente et un mille Euros), est soumise à votre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle, sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.
- Association « LES JARDINS DE JULIEN » 13014
Créée en 2012, de la volonté de quelques passionnés désireux de s'engager dans les domaines de l'agriculture urbaine et de l'action sociale, l'association « les Jardins de Julien » s'est fixée comme objectif de développer des jardins collectifs afin de produire des cultures de saison, renforcer la solidarité, la cohésion sociale, la citoyenneté, lutter contre les exclusions et protéger l'environnement.
Depuis 2016, son champ d'action s'étend sur les terres d'une ancienne bastide du 14°arrondissement « le domaine de la Charlotte ». Un espace a été aménagé à l'intérieur du jardin afin d'accueillir les publics et de favoriser les échanges entre les citoyens. Il permet également à l'association d'organiser des sessions de formation et de transmission de savoirs-faire autour du jardinage et de la protection de l'environnement.
* Dossier n°00009400
En 2025, l'association poursuit le projet intitulé « Un agriculteur responsable » qui a pour objectif de mettre au service des jardiniers amateurs, adhérents de l'association, un agriculteur confirmé pour les accompagner dans l'acquisition de connaissances et de compétences, notamment par l'expérimentation de méthodes de culture vertueuses.
Pour soutenir cette action, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2025, réglée en un seul versement, une subvention de 18 000 Euros (dix huit mille Euros).
* Dossier n°00009652
L'association poursuit également l'action « Les ateliers pédagogiques » qui se propose d'accueillir des élèves d'écoles élémentaires et de collèges du 14ème arrondissement, avec l'objectif de les sensibiliser à la protection de la biodiversité et de les initier par la pratique à une agriculture naturelle respectueuse des saisons. 9 classes sont ciblées pour l'année 2025.
Pour soutenir cette action, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2025, réglée en un seul versement, une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros).
- Association « LES PANIERS MARSEILLAIS » 13001 - Dossier n° 00010749
L'association « Les Paniers Marseillais » existe depuis plus de 15 ans, elle compte environ 5000 adhérents et une quarantaine de bénévoles. Elle agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire avec pour objet de favoriser l'accès à une alimentation saine pour le plus grand nombre en établissant des circuits courts et des partenariats directs entre producteurs et consommateurs. Elle conduit également une action éducative en tant que lieu de réflexion et d'action concernant l'environnement, l'alimentation et la santé.

RAPPORT N° 25-42444-DTEM - 25-048 7S

L'association propose le renouvellement de l'action « Les paniers doublement solidaires », lancée en 2018, qui consiste en une distribution hebdomadaire, directement par les producteurs maraîchers, de légumes bio, locaux, de saison et de qualité à des familles en situation de précarité. L'action cible une population qui est ordinairement éloignée de ce type de produits, dépendante de l'aide alimentaire.
Le besoin de s'approvisionner en fruits et légumes frais a été émis directement par les familles. Celles-ci s'engagent sur la durée auprès du producteur pour lui acheter ses produits, elles contribuent à hauteur de 3 à 7 Euros pour un panier d'une valeur de 20 Euros. Les rencontres hebdomadaires avec les producteurs sont aussi l'occasion d'établir du lien social, en échangeant avec les autres familles.
En 2025 la distribution de paniers s'étend sur dix quartiers marseillais : Château Gombert, Saint Louis la Calade, Endoume, Frais Vallon, Montredon, la Blancarde, le Panier, Tour des Pins, Réformés et Saint Loup. Elle implique 8 maraîchers et touche 71 familles habitant les quartiers prioritaires de la ville.
Pour soutenir cette action, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2025, réglée en un seul versement, une subvention de 7 000 Euros (sept mille Euros).
- Association « TERRE API » sise à Vitrolles (13127) – Dossier 00008738 :

Cette association met en place, pour 2025, l'action « Butinons la connaissance », qui a pour but de sensibiliser les enfants et les familles à l'importance des abeilles et de la biodiversité, et de promouvoir des comportements favorables à la préservation de l'environnement. D'autres objectifs visent à faire découvrir le rôle essentiel des abeilles dans l'écosystème notamment la pollinisation.
Des ateliers pratiques initieront les participants à l'apiculture et aux produits de la ruche (miel, cire, propolis), dans le but également de créer un lien concret entre les jeunes et la nature.
Le dossier de demande de subvention 00008738 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Une subvention de 2 000 Euros (deux mille Euros) a été votée par le Conseil Municipal le 25 avril 2025. Il est proposé de lui attribuer une subvention complémentaire de 2 000 Euros (deux mille Euros), réglée en un seul versement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42444-DTEM au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42444-DTEM - 25-048 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42444-DTEM qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-049 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42445-DF - 25-049 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société CDC Habitat Social - Sugar Chutes Lavie PP/Grand'R - Acquisition en VEFA de 40 logements collectifs sociaux dans le 13ème arrondissement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une garantie d'emprunt concernant l'acquisition en VEFA de 40 logements collectifs sociaux dans le 13ème arrondissement.

La Société CDC Habitat Social, dont le siège social est sis avenue Pierre Mendes France – 75013 Paris, sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt destiné à l'acquisition en Vente en état futur d'achèvement de 40 logements collectifs sociaux (28 PLUS et 12 PLAI) situés 115 avenue des Chutes Lavie dans le 13ème arrondissement.
L'opération cible les exigences de la réglementation thermique RT 2012 qui fixe des résultats en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie ainsi que des exigences de moyens.
Les travaux de peinture et les revêtements seront réalisés selon le Label NF Habitat HQE.

RAPPORT N° 25-42445-DF - 25-049 7S

Cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 6 721 149 Euros (six millions sept cent vingt et un mille cent quarante-neuf Euros) est financée par un emprunt de 3 671 262 Euros (trois millions six cent soixante et onze mille deux cent soixante-deux Euros) proposé par la Caisse des dépôts et Consignations.
L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50%) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (50%).

L'annuité prévisionnelle garantie est de 68 136 Euros (soixante-huit mille cent trente-six Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42445-DF au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS DEFAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42445-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-050 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42440-DF - 25-050 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société VILOGIA - MURILLO Lot 2 - Acquisition en VEFA de 8 logements sociaux dans le 14ème arrondissement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une garantie d'emprunt concernant l'acquisition en VEFA de 8 logements sociaux dans le 14ème arrondissement.

La Société d'HLM Vilogia, dont le siège social est sis 74, rue Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq (59650), sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt destiné à financer l'acquisition en Vente en état futur d'achèvement de 8 logements sociaux PLUS/PLAI/PLS (lot 2) situés rue Gabriel Audisio dans le 14ème arrondissement.
Le programme s'implante dans la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe comprenant plus de 24 hectares dédiés aux espaces verts. Il comporte 51 logements répartis en 2 bâtiments, 35 logements sont en accession libre et 16 acquis par VILOGIA dont 8 ont été garantis en 2023. Le Lot 2, objet de la présente, comprend également 8 logements collectifs sociaux.
Ces bâtiments avec présence de panneaux photovoltaïques en toiture respectent la réglementation thermique RT 2012 qui exige des résultats de confort, de consommation d'énergie et de moyens.

RAPPORT N° 25-42440-DF - 25-050 7S

Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 348 252 Euros (un million trois cent quarante-huit mille deux cent cinquante-deux Euros), la Société d'HLM Vilogia doit contracter un emprunt de 1 147 927 Euros (un million cent quarante-sept mille neuf cent vingt-sept Euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50%) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (50%).
L'annuité prévisionnelle garantie est de 23 227 Euros (vingt-trois mille deux cent vingt-sept Euros).
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42440-DF au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS DEFAVORABLE à l'approbation des

dispositions énoncées dans le rapport 25-42440-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-051 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

RAPPORT N° 25-42599-DGAREGP - 25-051 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RELATIONS EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Approbation et autorisation de signature d'un avenant au contrat de partenariat avec la Société Publique des Écoles Marseillaises portant sur le groupe scolaire Solidarité (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation et l'autorisation de signature d'un avenant au contrat de partenariat avec la Société Publique des Ecoles Marseillaises portant sur le groupe scolaire Solidarité.
Pour répondre à la dégradation importante de son parc d'établissements scolaires, faire face aux enjeux climatiques, à l'évolution des effectifs scolaires et aux projets d'aménagements de son territoire, la Ville de Marseille a adopté le 11 octobre 2021 un Plan écoles sans précédent. Ce dernier, dont la réalisation s'étend sur l'ensemble de la Ville, vise à construire, réhabiliter, remettre à niveau des écoles, équipements publics fondamentaux pour l'avenir de la Ville, et constitue un projet urbain qui s'inscrit pleinement dans une politique locale et nationale de rénovation du tissu urbain et des services publics.

RAPPORT N° 25-42599-DGAREGP - 25-051 7S

Le Plan écoles s'articule autour de deux volets et vise l'intégralité du parc scolaire municipal. Le premier volet, opéré par la Société Publique des Écoles Marseillaises (SPEM), consiste en la restructuration ou la création de 188 écoles. Le second volet, opéré directement par la Ville, porte sur la rénovation des 304 autres écoles.
Le Plan écoles est aujourd'hui en phase active de déploiement. Concernant le volet 1, une première vague a été engagée pour 12 écoles qui seront toutes livrées pour la rentrée 2025. Une deuxième vague d'écoles a été confiée à la SPEM au travers d'une lettre de consultation émise en février 2024. Six premières écoles, réparties sur trois sites (Château Gombert, Kallisté et Font-Vert), sont engagées par la Société des écoles au travers de marchés globaux de performance. Elles entreront en phase chantier en fin d'année 2025. La phase de procédure du groupe scolaire Solidarité (13ème), objet du présent rapport, est désormais aboutie (marché global de performance)et rejoindra également le premier groupe d'écoles précité en phase travaux en début d'année prochaine. Pour rappel, les écoles de cette même vague 2 ayant fait l'objet d'une procédure en marchés séparés (dite MOP) feront l'objet de contractualisation à l'automne 2025 pour des démarrages de travaux également prévus en fin d'année/début d'année prochaine.
La réalisation du volet 1 est fondé par un accord-cadre de marchés de partenariat entre la Ville et la SPEM approuvé par délibération du conseil municipal du 10 février 2023. Cet accord a été annulé le 20 janvier 2025 par le tribunal administratif de Marseille avec prise d'effet au 1er août 2025. La Ville a contesté cette décision en appel et, dans l'attente de ce recours, prend les dispositions nécessaires pour s'y conformer afin de ne pas perturber la réalisation du Plan.
Un marché de partenariat entre la Ville de Marseille et la SPEM visant au financement, à la conception, et à la réhabilitation et/ou la construction des groupes scolaires de Château Gombert (13ème), de Kallisté (15ème) et de Font-Vert (14ème) a été approuvé le 25 avril 2025, par délibération n°25/0272/AGE et signé le 6 mai 2025. Le contrat d'une durée de 25 ans après la dernière mise à disposition, permet le financement des ouvrages dans le temps. En cohérence avec le recours en appel précité, le contrat inclut sous forme de tranches conditionnelles une mission d'entretien-maintenance des ouvrages confiée à la SPEM. Cette option sera déclenchée, le cas échéant, dès lors que la SPEM sera juridiquement compétente pour l'exécuter. A défaut, les marchés de la SPEM seront transférés à la Ville au moment d'entrer dans la phase d'exécution de la maintenance, c'est-à-dire à l'issue de la phase de conception-construction, sans conséquence financière pour la Ville.
Aussi, le présent rapport a pour objet l'approbation et l'autorisation de signature d'un avenant au marché de partenariat précité afin d'y inclure le groupe scolaire de Solidarité (13ème).
Le montant d'investissement prévu pour le groupe scolaire Solidarité est de 12,6 millions d'Euros HT. La tranche conditionnelle pour l'entretien-maintenance est estimée pour un montant de 0,5 millions d'Euros HT sur huit ans.
Les coûts seront portés par la Société des Écoles et financés par celle-ci au travers d'un emprunt bancaire, une fois les subventions déduites.
La Ville versera pendant 25 années à partir de la mise à disposition des écoles une redevance à la Société des Écoles, liée à la conception-construction-financement pour les tranches fermes et possiblement liée à l'exploitation-maintenance et frais de gestion pour les tranches conditionnelles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

RAPPORT N° 25-42599-DGAREGP - 25-051 7S

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42599-DGAREGP au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42599-DGAREGP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-052 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42505-DS - 25-052 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - DIRECTION GENERALE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - 13ème et 15ème arrondissements - Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée à la Mairie du 7ème secteur et à la Mairie du 8ème secteur - Retrait des gymnases et des plateaux sportifs Bouge, Malpassé les Oliviers 13ème arrondissement et Aygalades Oasis 15ème arrondissement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies des 7ème et 8ème secteurs.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Marseille souhaite permettre à toutes les Marseillaises et à tous les Marseillais de pratiquer une activité sportive, en accédant à une offre variée, au sein d'infrastructures de qualité et accessibles à tous, sur l'ensemble de son territoire. Elle souhaite également promouvoir l'image sportive de la Ville en améliorant la qualité des équipements sportifs existants par la réhabilitation et la rénovation de terrains de proximité en accès libre.

RAPPORT N° 25-42505-DS - 25-052 7S

La Ville de Marseille est propriétaire des équipements sportifs énoncés ci-dessous :
• gymnase de l'école Bouge (identifiant 231) sis 28, rue de Marathon dans le 13ème arrondissement - équipement dont la gestion est confiée à la Mairie du 7ème secteur ;
plateau sportif de l'école Bouge (identifiant 27547) sis 28, rue de Marathon dans le 13ème arrondissement – équipement dont la gestion est confiée à la Mairie du 7ème secteur ;
gymnase de l'école Malpassé les Oliviers (identifiant 906) sis avenue Saint Paul dans le 13ème arrondissement – équipement dont la gestion est confiée à la Mairie du 7ème secteur ;
plateau sportif de l'école Malpassé les Oliviers (identifiant 27525) sis Avenue Saint Paul dans le 13ème arrondissement – équipement dont la gestion est confiée à la Mairie du 7ème secteur ;
gymnase de l'école Aygalades Oasis (identifiant 2778) sis traverse des Laitiers dans le 15ème arrondissement, équipement dont la gestion est confiée à la Mairie du 8ème secteur ;
plateaux sportifs de l'école Aygalades Oasis (identifiant 27860) sis traverse des Laitiers dans le 15ème arrondissement – équipement dont la gestion est confiée à la Mairie du 8ème secteur.
Dans le cadre du « Plan École » lancé en 2023 et co-porté par la Ville de Marseille et l'État via la Société Publique des Écoles Marseillaises (SPDEM), ces groupes scolaires, au sein duquel ces équipements sportifs sont implantés, font l'objet d'une ambitieuse réhabilitation.
Ces équipements, de dimensions intermédiaires, sont pré-équipés en matériels sportifs pour la pratique de sports collectifs et sont à même de répondre aux besoins et aux usages des associations, qu'elles soient affiliées aux fédérations sportives agréées ou développant des projets à caractère sportif pour leurs adhérents.
Aussi, dans le prolongement de l'action de développement du sport pour tous et du sport de proximité, la Ville de Marseille souhaite développer au sein de ces équipements, situés dans un secteur fortement urbanisé et sous-doté en installations sportives, de nouvelles pratiques sportives telles que le basketball, la boxe ou le badminton.
Le fonctionnement de ces équipements sera mutualisé pour la pratique sportive scolaire et la pratique sportive associative. Leur ouverture aux associations permettra de répondre au manque d'équipements à disposition des associations sportives pour une pratique élargie.
Ainsi, la Ville souhaite procéder à la recentralisation de ces équipements, dont la gestion sera dorénavant assurée, à la fois, par la Direction de l'Éducation pour ce qui concerne son statut d'équipement sportif scolaire, mais également à la Direction des Sports pour la gestion opérationnelle et notamment l'organisation d'activités sportives et la coordination auprès des associations.
Ces nouvelles pratiques permettront de donner un nouvel essor à ces associations sportives tout en favorisant le développement de l'accès au sport pour tous.
Afin de mener à bien ce projet de développement de la pratique sportive, il convient de recentraliser les équipements sportifs suscités.

RAPPORT N° 25-42505-DS - 25-052 7S
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42505-DS au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42505-DS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-053 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42388-DETECES - 25-053 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SERVICE FILIERES, FONCIER ET RAYONNEMENT - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille - Approbation de conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions et conventions aux associations oeuvrant en faveur du développement économique de Marseille.

En cohérence avec sa feuille de route économique 2023-2030, approuvée par délibération 23/0567/VAT du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille souhaite soutenir diverses associations contribuant au développement économique de Marseille, pour leur plan d'actions 2025.
Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 345 000 Euros (trois cent quarante-cinq mille Euros) à 23 associations réparties comme suit :
Association FASK : « Programme d'actions 2025 » (Progos n°00016293) :

Budget prévisionnel	187 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros

RAPPORT N° 25-42388-DETECES - 25-053 7S

FASK - contraction de FAshion et de Skills - est une association créée en 2019 par des spécialistes du développement économique et de l'emploi, et des professionnels de différents métiers de la mode, à Marseille et dans sa région. Les actions de Fask pour l'année 2025 s'articulent autour de trois axes :

1. Les actions spécifiques à l'emploi dans la filière notamment ;
2. Les actions liées à la transition écologique de la filière ;
3. Les actions d'accompagnement des opérateurs de la filière.

Association MARSEA Nord Développement : « Mars'Attract » (Progos n°00016377) :

Budget prévisionnel	225 511 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	25 000 Euros

Réseau d'entreprises du nord de la ville, l'association agit pour et avec les acteurs économiques du nord de Marseille pour la transformation positive du territoire. L'objectif est d'améliorer l'attractivité des quartiers nord de Marseille pour les entreprises et leurs collaborateurs. Elle propose pour 2025, un programme d'actions afin de poursuivre la transformation du territoire : Emploi local ; Cadre de vie ; Attractivité et dynamisme du territoire.

Association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée : « Faciliter de l'action à l'emploi aux habitants de Marseille Est » (Progos n°00016298) :

Budget prévisionnel	51 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros

L'association regroupe les entrepreneurs du secteur Est de la ville. Son objectif est de répondre aux besoins spécifiques des entreprises de chaque zone d'activité de la vallée de l'Huveaune, en termes d'animation économique, de promotion territoriale, de politique de développement de l'emploi et d'information à ses adhérents.

Association La Cité des entrepreneurs d'Euroméditerranée: « Euromed'tier » (Progos n°00016314) :

Budget prévisionnel	72 122 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	7 000 Euros

L'association a pour but de fédérer les entreprises sur Euromed afin qu'elles contribuent à dynamiser le territoire et soient les ambassadrices de cette opération de requalification urbaine. Elle a également un rôle essentiel dans la mise en relation entre les entreprises adhérentes. Pour 2025, l'association souhaite : Mettre œuvre la 18ème édition du salon Euromed'tier et développer l'attractivité et le dynamisme du territoire.

Association Bande Originale : « Festival La Claque Podcast Party édition 2025 » (Progos n°00016351) :

Budget prévisionnel	64 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros

RAPPORT N° 25-42388-DETECES - 25-053 7S

L'association organise au mois de juin 2025 la troisième édition de « La Claque Podcast Party » : rencontres professionnelles et événement grand public. Cet événement est conçu comme un espace-temps unique et innovant pour dynamiser l'écosystème du podcast local et national. Unique événement dédié au podcast dans le sud de la France, il favorise la structuration du secteur, crée des débouchés économiques et met en lumière les talents locaux et nationaux, tout en attirant un public varié de professionnels et amateurs curieux (environ 1 800 participants attendus).

Association Sudanim : « Programme d'actions 2025 » (Progos n°00016786):

Budget prévisionnel	103 005 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	17 000 Euros

En 2025, l'association prévoit de déployer un programme d'actions ambitieux au sein de la ville de Marseille avec une attention particulière portée aux studios de jeux vidéo : Co-organisation de Cartoon Next du 23 au 25 avril 2025 ; Organisation et animation du SudAnim Campus à Marseille ; Accompagnement en août 2025 d'une délégation de studios de jeux vidéo marseillais à la prestigieuse Gamescom ; Mise en place d'un repère tour jeux vidéo, qui consiste à faire venir une dizaine d'entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire (à Marseille en octobre 2025) ; Organisation de soirée de rentrée SudAnim en septembre 2025 à Marseille.

Association Imago Production : « Marseille Web Fest » (Progos n°00016254) :

Budget prévisionnel	130 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	30 000 Euros

Depuis sa première édition en 2011, le Marseille Web Fest est devenu un événement incontournable auprès des professionnels du secteur de la production de contenus digitaux et des nouvelles écritures. L'édition de 2025 se tiendra du 16 au 18 octobre 2025.

Association Aide aux musiques innovatrices : « Programme de la plateforme Dynamo et développement de carrière 2025 » (Progos n°00016307) :

Budget prévisionnel	163 179 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 000 Euros

Implantée à la Friche de la Belle-de-Mai, l'association sollicite la Ville pour accompagner le passage à l'échelle de son dispositif phare d'incubation des entrepreneurs des industries culturelles et créatives : la plateforme Dynamo. Ce dispositif s'articule autour de deux parcours :
- « Emergence » permettant de valider l'opportunité d'un projet et de créer son entreprise ;
- « Consolidation » qui permet de développer son activité. L'intégration à un réseau d'alumni est assurée post incubation via des webinaires, rencontres pros, etc.

Association French Tech Aix-Marseille région Sud : « Programme d'activités 2025 » (Progos n°00016309)

Budget prévisionnel	743 100 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	35 000 Euros

La French Tech Aix-Marseille (FTAM) est un écosystème composé de 400 adhérents dont 125 start-up marseillaises. L'association déploie une stratégie articulée autour de trois axes : Animer et faire rayonner le territoire ; Accélérer le développement des start-up ; Faire d'Aix-Marseille la capitale de l'impact notamment à travers l'organisation au mois de septembre du Grand Bain (+ de 2 000 participants) où la Ville dispose d'un pavillon dédié.

RAPPORT N° 25-42388-DETECES - 25-053 7S

Association Anima Investment Network : « Programme d'actions 2025 » (Progos n°00016368) :

Budget prévisionnel	687 887 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	20 000 Euros

Créée en 2006, dans le cadre du processus de Barcelone / Partenariat Euromed, le réseau Anima réunit 70 organisations membres dans 20 pays et plus de 400 experts et partenaires mobilisables. Son cœur de métier est l'ingénierie de projet financier pour la coopération « économique ». Dans le cadre du partenariat 2025, l'association mettra en œuvre les trois actions suivantes : Accompagnement d'entrepreneurs africains vers Marseille ; Structuration d'un réseau de partenaires économiques de l'écosystème de la Ville de Marseille et participation à la définition d'un parcours d'accompagnement pour les entrepreneurs de la filières des Industries Culturelles et Créatives d'Afrique et de Méditerranée ; Mise en œuvre du projet Euromed Clusters Forward et organisation d'une mission Industries Culturelles et Créatives en Tunisie.

Association Incubateur Multimédia Belle-de-Mai : « Incuber des entreprises numériques et technologiques dans les Industries Culturelles et Créatives » (Progos n°00016787):

Budget prévisionnel	468 396 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros

En 2025, l'Incubateur de la Belle-de-Mai repositionne son programme d'accompagnement « le 1024 » sur les technologies dédiées aux Industries Culturelles et Créatives. D'une durée de 18 mois, ce programme vise à apporter du conseil individualisé et du financement (jusqu'à 40 000 Euros) aux entrepreneurs sélectionnés. Le 1024 ciblera des projets en phase d'amorçage au sein des secteurs suivants : cinemaTech, musicTech, presse, radio, jeu vidéo, arts numériques. Les projets d'entreprise ciblés proposent des solutions technologiques numériques appliquées aux Industries Culturelles et Créatives.

Association BAGA Collectif : « Slow Fashion Week » (Progos n°00016788):

Budget prévisionnel	281 678 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	30 000 Euros

Le collectif BAGA qui promeut la mode éthique et durable depuis 2022, organise la première Slow Fashion Week de Marseille (et de France), du 7 au 14 juin. Les membres du collectif proposent une programmation riche et diverse : tables-rondes, conférences, défilés et expositions, dans plus de 40 lieux différents à Marseille. Le Studio Lausié, école de mode alternative située à Marseille, proposera en fin de semaine un défilé de clôture. La grande majorité de ces évènements seront gratuits et accessibles à tout le monde : étudiants du secteur de la mode, créateurs et créatrices, grandes marques et grand public, curieux des enjeux de la mode durable. Cette action vise à positionner Marseille comme ville référence de la mode durable et à soutenir le développement de jeunes créateurs locaux.

Association FESTIN : « Restaure – animation de communauté de restaurateurs » (Progos n°00016294) :

Budget prévisionnel	130 812 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

RAPPORT N° 25-42388-DETECES - 25-053 7S

L'association soutient l'animation et la transformation des pratiques des restaurateurs marseillais à travers le mouvement Restaure lancé en 2024. En 2025, l'action vise à renforcer l'action du collectif pour fédérer et accompagner la communauté des restaurateurs marseillais vers des pratiques plus justes, plus inclusives et plus durables en instaurant des temps d'échanges « les apéros toasts », la mise en place d'un guichet unique de l'engagement, permettant aux restaurateurs d'identifier facilement les initiatives locales pour favoriser leur implication, des offres de formation dédiées à la prévention contre les violences sexuelles et sexistes et le développement d'un management plus juste et plus humain.

Association Convention des entreprises pour le climat : « Animation des Alumnis et lancement d'un nouveau projet » (Progos n°00016338) :

Budget prévisionnel	496 196 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

La Convention des entreprises pour le climat est une association d'intérêt général qui a pour raison d'être de rendre irrésistible la bascule de l'économie extractive vers l'économie régénérative avant 2030. Les actions de l'association pour 2025, soutenues par la Ville de Marseille s'articulent autour de deux axes :

1. Poursuivre la montée en compétences sur les enjeux d'impact et les nouveaux modèles économiques des alumnis des deux premiers parcours, soit plus de 120 organisations. Cette montée en compétence s'effectuera à l'occasion de 2 grandes journées prévues à Marseille en juillet et octobre 2025 ;

2. Lancer un 3e parcours. Ce parcours regroupera 50 à 60 organisations soit plus dune centaine de dirigeants sur 6 fois deux jours. Le lancement officiel aura lieu en novembre 2025.

Association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur : « Formation et travail en i ntelligence collective pour l'ESS à Marseille » (Progos n°00016784) :

Budget prévisionnel	37 500 Euros

Subvention de la Ville de Marseille	30 000 Euros

L'association est un organisme de financement et d'accompagnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire et entreprises dites « engagées ». La proposition du plan d'action 2025 de l'association vise à soutenir le développement et la coopération entre les entreprises engagées dans la dynamique « Fabriqué à Marseille » via deux axes :
1. Professionnaliser les structures notamment celles de l'ESS dans le pilotage économique et financier de leur activité et diffuser une culture de l'investissement ;
2. Renforcer le développement et les coopérations interentreprises par la préfiguration de l'offre de service d'une personne moral fédérant les entreprises du Fabriqué à Marseille.
Association Marseille Solutions : « Tourisme régénératif et innovation sociale : une ambition pour Marseille » (Progos n°00015601) :

Budget prévisionnel	42 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	25 000 Euros

Créée en 2015, l'association s'est fixée pour objectif d'accélérer le développement d'initiatives d'intérêt général ayant un impact direct sur le territoire de Marseille. Elle s'est spécialisée dans l'innovation sociale et environnementale et a pour ambition de détecter et répondre aux problématiques sociales et environnementales du territoire par des solutions nouvelles et innovantes. Le plan d'actions 2025 de Marseille Solutions propose de :

- Prototyper une nouvelle offre touristique régénérative et inclusive et assurer l'édition d'une carte touristique de l'innovation sociale. La carte pourra donner lieu à la préfiguration d'une offre de services ;
- Développer et faire rayonner Marseille, ses ressources, ses acteurs et ses preuves de concepts en termes d'innovation sociale, notamment à travers le montage et/ou l'accueil de projet européen.
Association Mouvement Impact France : « Programme d'actions 2025 » (Progos n°00016328) :

Budget prévisionnel	2 300 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

L'association rassemble des entrepreneurs et dirigeants français qui mettent l'impact écologique et social au cœur de leur entreprise. Elle déploie notamment un outil gratuit d'évaluation d'impact social et environnemental de l'activité économique des entreprises : l'impact score. Les actions de l'association pour 2025, soutenues par la Ville de Marseille s'articulent autour de trois axes :
1. Animation d'ateliers collectifs afin de renseigner l'outil de l'impact score. Ces ateliers sont à destination des membres des différents réseaux d'entreprises de Marseille dont LEHV, La cité des entrepreneurs et Marséa ;
2. Intervention sur l'impact score à l'occasion du So good Maif festival en septembre 2025 ;
3. Accompagnement de la Ville de Marseille sur la mobilisation de l'impact score dans la cadre de la démarche du Spaser ou du fabriqué à Marseille si l'outil s'avère pertinent.
Association La Ruche Marseille : « Régénérer en Méditerranée - Marseille » (Progos n°00016785) :

Budget prévisionnel	50 564 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

La Ruche Marseille est une association qui accueille et stimule une communauté ouverte d'entrepreneurs. L'association proposera en 2025 des actions afin de favoriser la bifurcation vers une économie régénérative :
- Déployer une programmation d'événements et d'ateliers de sensibilisation qui a pour ambition de mettre en valeur les dynamiques entrepreneuriales innovantes pour une transformation écologique et sociale de notre territoire ;
- Renforcer la capacité à coopérer des acteurs économiques du changement à travers des parcours « synergies » à l'attention des cadres et chef d'entreprises qui souhaitent engager leurs entreprises dans une trajectoire de transition écologique.
Association L'Incassable : « Accélération de la consigne des bouteilles en verre pour réemploi : doublement des volumes collectés afin de préparer un passage à l'échelle industrielle » (Progos n°00016301) :

Budget prévisionnel	129 500 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 000 Euros

L'association met en place une filière de réemploi de bouteilles en verre consignées en alternative aux emballages à usage unique. Elle propose aux producteurs de boissons et magasins partenaires une solution clé en main de collecte, tri et lavage de bouteilles ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour le passage à la consigne. Après un premier soutien de la Ville de Marseille qui a permis de soutenir la mise en place de la consigne monétaire dans les magasins du réseau, tout en élargissant le nombre de points de collecte à Marseille, l'association propose la mise en place du plan d'actions 2025 dont l'objectif principal est de doubler les volumes de bouteilles en verres collectées afin de passer de 100 000 à 200 000 bouteilles collectées sur 1 an. L'enjeu est de préparer l'incassable à un passage à l'échelle industrielle.

Association Délégation régionale CFG des SCOP PACA : « Les sociétés coopératives
fabriquées à Marseille » (Progos n°00016249) :

Budget prévisionnel	10 500 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

Le réseau des SCOP accompagne la création, la reprise et la transformation d'entreprises sous forme de Société coopérative de production (SCOP) ou de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Il propose un service complet aux entrepreneurs : accueil, accompagnement dans la durée, financements, formations, échanges entre entrepreneurs, représentation auprès des pouvoirs publics. Les actions du réseau des SCOP pour 2025 soutenues par la Ville de Marseille s'articulent autour deux axes :
1. Accompagnement des entrepreneurs marseillais sous statut coopératif et souhaitant entreprendre en coopérative (accueil, accompagnement dans la durée, financements, formations, échanges entre entrepreneurs) ;
2. Assurer la promotion à l'attention de ses membres des politiques publiques Municipales pouvant être mobilisées par les coopératives (Fabriqué à Marseille, facilitation de l'accès à la commande publique du SPASER, recherche foncier, etc).

Association Intermade : « Développement de l'ESS par l'animation de territoire et l'incubation de projet » (Progos n°00016723) :

Budget prévisionnel	209 483 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 000 Euros

L'association est une couveuse marseillaise d'innovation sociale qui accompagne depuis plus de 21 ans l'émergence de projets de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et leur développement. Incubateur d'innovation sociale situé à la Friche de la Belle-de-Mai, elle a pour objectif la sécurisation des parcours des entrepreneurs et leur autonomisation. Pour chaque stade d'avancement des projets, elle propose un dispositif d'accompagnement et de formation que sont le starter, la couveuse et le suivi post-création.

BGE Provence Alpes Méditerranée Acces Conseil : « Créafem : elles osent, elles entreprennent » (Progos n°00016729) :

Budget prévisionnel	19 900 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	6 000 Euros

RAPPORT N° 25-42388-DETECES - 25-053 7S

L'association appartient au réseau national BGE (Boutique de gestion), 1er réseau indépendant d'appui à la création d'activité et au développement des entreprises. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être tentées par l'entrepreneuriat, alors que les créations d'entreprises par des femmes ne représentent aujourd'hui que 40% en France. L'action intitulée "Elles osent, elles entreprennent" propose des réponses concrètes aux femmes qui souhaitent créer leur activité ou à celles qui ont des difficultés à développer leur nouvelle entreprise. Ce dispositif poursuit 3 enjeux : Éveiller l'intérêt et aider la création d'entreprise ; Accompagner la réussite des entrepreneures ; Permettre la création d'emploi. Et 2 phases : Soutenir les créatrices d'entreprises à travers un accompagnement personnalisé et ; Valoriser des entreprises créées par les femmes à travers une communication dédiée.

Festival International de cinéma de Marseille : « FIDLab – Plateforme de coproduction » (Progos n°00015263) :

Budget prévisionnel 290 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille 10 000 Euros

Le FIDLab est un espace de travail autour de projets de films sélectionnés en réponse à un appel international. Chaque année, une dizaine de projets sont sélectionnés, sans critères de format, de durée, de sujet, que ce soient des fictions, des documentaires, des animations ou des séries, au stade de l'écriture, du développement ou de la post production. La plateforme a été créée pour offrir aux porteurs de projets l'opportunité de rencontres dynamiques avec des producteurs, fonds de soutien, diffuseurs, distributeurs, vendeurs, TV. Le FIDLab se positionne à la fois comme un espace défricheur de talents et un écrin en termes de diversité accueillie, et est devenu un label reconnu dans le monde. La 17ème édition du FIDLab se déroulera les jeudi 10 et vendredi 11 juillet 2025, en plein cœur du FIDMarseille (8-13 juillet 2025).

Par ailleurs, par délibération n°25/0039/AGE en date du 28 février 2025, le Conseil Municipal a approuvé une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence. Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention susmentionnée.
Enfin, par délibération n°19/0417/EFAG en date du 17 juin 2019, la Ville de Marseille s'est engagée à soutenir financièrement, à hauteur de 1 000 000 Euros, l'opération d'investissement intitulée « Création d'une plateforme de 55 000 m² de caractéristique PF2 – Bassin Mirabeau » (convention n°2019-80719) portée par le GPMM.
Un avenant n°1, approuvé par délibération n°23/0341/VAT en date du 7 juillet 2023, a prorogé la durée de la convention jusqu'au 1er septembre 2025 afin de tenir compte des retards liés à la crise sanitaire et aux effets du contexte géopolitique.
L'opération n'étant pas encore achevée, et afin d'assurer la continuité du partenariat entre les parties, il convient de proroger à nouveau la durée de validité de ladite convention, par voie d'avenant, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 1er septembre 2027.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42388-DETECES au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42388-DETECES - 25-053 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42388-DETECES qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements

Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-054 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42523-DSAS - 25-054 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Plan Pauvreté - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du dans le cadre du Plan pauvreté (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Contrat Local des Solidarités.

Par délibération n°23/0730/AGE du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté l'adoption du Pacte Local des Solidarités entre l'État et la Ville de Marseille doté d'un budget de 1 700 000 Euros (850 000 Euros de l'État et 850 000 Euros de la Ville). Ce dispositif quadri-annuel prend la suite des deux années de contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) voté en 2021 et 2022. Des crédits supplémentaires attribués par un avenant adopté au Conseil Municipal du 18 octobre 2024 par la délibération n° 24/0457/AGE d'un montant de 300 000 Euros (150 000 Euros de l'État et 150 000 Euros de la Ville) viennent abonder le budget alloué à ce dispositif portant le budget total à 2 000 000 Euros (1 000 000 d'Euros de l'État et 1 000 000 Euros de la Ville) jusqu'en 2027, date de fin du contrat local des solidarités.
Ces crédits supplémentaires accordés spécifiquement à la contractualisation unique de la Ville de Marseille marquent la reconnaissance par l'État de l'impact du dispositif sur la lutte contre la pauvreté sur le territoire.

RAPPORT N° 25-42523-DSAS - 25-054 7S

La première année de contractualisation avait permis l'impulsion d'actions volontaristes pour renforcer l'accès aux droits, aux besoins essentiels et à l'accompagnement social des personnes les plus précaires : création d'équipes de travailleurs sociaux dédiées à l'accès aux droits des personnes domiciliées au CCAS, intégration de travailleurs sociaux du CCAS au sein des maraudes du Samu social, développement des douches et bagageries à destination des personnes sans abri, soutien à la création de points d'aide alimentaire et d'épiceries sociales, lutte contre l'isolement des seniors…
La deuxième année, avec une augmentation de 300 000 Euros du budget, a permis de poursuivre la mise en œuvre des actions déjà engagées au titre de la première CALPAE et de développer des actions spécifiques centrées sur la petite enfance et le soutien à la parentalité.
Ce second renforcement des crédits dédiés au contrat, permettra cette année de renforcer l'axe 2 (Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous) avec pour objectifs de favoriser les dispositifs de soutien au retour à l'emploi et la levée des freins périphériques à la réinsertion professionnelle.
Les moyens à hauteur de 1,7 millions d'Euros portent sur les quatre axes d'intervention suivants :

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
- Favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant en squats et en bidonvilles ;
- Accompagner la parentalité pour les familles accueillies dans les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence ;
- Pérenniser l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires ;
- Mener des actions de préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes d'accueil ;
Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous :
- Renforcer les plateformes mode de garde ;
- Mobilisation du service public municipal en faveur de l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi
Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits :
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe ;
- Renforcer l'accès aux droits et l'accompagnement global des publics les plus vulnérables et invisibilisés ;
- Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité ;
- Accroître les capacités d'accompagnement social du Samu social en les coordonnant avec les autres acteurs de l'accompagnement social et du soin ;
- Renforcement de l'accompagnement social des personnes hébergées ou vivant en squats et bidonvilles ;
Axe 4 : Construire une transition écologique et solidaire :

RAPPORT N° 25-42523-DSAS - 25-054 7S

- Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité ;
- Structuration de l'offre municipale et des orientations stratégiques sur la lutte contre la précarité alimentaire
s pour l'année 2025 feront l'objet d'une seconde répartition.
Il s'agit de délibérer afin d'autoriser la dépense d'un montant de 1 142 000 Euros (Un million cent quarante-deux mille Euros) à destination des associations partenaires et formaliser le conventionnement avec le CCAS de Marseille pour un montant de 550 000 Euros (quatre cent cinquante mille Euros) d'ores et déjà versé dans le cadre de la dotation globale annuelle.
Le CCAS fera l'objet d'un soutien afin de renouveler les actions d'accès aux droits initiées dans le cadre de la convention précédente ainsi que d'un soutien lors de la deuxième répartition.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42523-DSAS au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42523-DSAS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-055 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42320-DS - 25-055 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives.

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.
La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :
- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc.

RAPPORT N° 25-42320-DS - 25-055 7S

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.Elle poursuit des objectifs spécifiques :
- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé ;
- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer ;
- promouvoir les évènements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.
La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.
Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.
Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une quatrième répartition d'un montant global de 1 103 840 Euros (un million cent trois mille huit cent quarante Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42320-DS au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42320-DS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42320-DS - 25-055 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-056 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42453-DTEM - 25-056 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ENERGIE - Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de deux conventions de subventionnement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement.

La mise en œuvre de la transition écologique au bénéfice de l'ensemble des Marseillais, dans le contexte de l'engagement de la Ville dans les ambitions de « Marseille 2030 objectif climat », s'appuie sur l'action d'organismes œuvrant dans le secteur de l'environnement et de la sensibilisation.
En 2025 la Ville souhaite soutenir des associations qui proposent des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en matière de transition écologique et d'environnement.

RAPPORT N° 25-42453-DTEM - 25-056 7S

1. Kalabazi – Dossier 8672
L'association "Kalabazi" a pour objet de développer la création artistique, et notamment le spectacle vivant, à travers la création, la production et la diffusion de spectacles et d'actions pédagogiques. Elle s'inscrit dans la volonté de proposer une culture de proximité, accessible à tous.
L'action « Solar Quartet » vise à réaliser une série de concerts de jazz participatifs et pédagogiques, alimentés à l'énergie solaire photovoltaïque pour les besoins en électricité de la sonorisation et de certains instruments de musique. Ces concerts seront réalisés dans des friches urbaines naturelles de Marseille à l'occasion de la fête de la nature au printemps 2025.
Le dossier 8672 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 Euros (deux mille Euros), réglée en un seul versement.
2. Médiance 13 – Dossier 9808
L'association "Médiance 13" assure l'accompagnement social des habitants dans leurs démarches d'accès aux droits, de fracture numérique, précarité énergétique.
L'action « Transition écologique et Intervention préventives à domicile en partenariat avec GRDF » vise à informer et conseiller 400 locataires équipés de chaudières à gaz pour faire des économies d'énergie et prévenir les risques liés à leur utilisation. Les ménages ciblés sont principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit du renouvellement d'une action déjà financée en 2024.
Le dossier 9808 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.
3. Association pour l'innovation et la recherche au service du climat – Dossier 10260
L'association "AIR Climat" travaille depuis 10 ans, sur l'appréhension par tous des enjeux du changement climatique. Elle analyse les trajectoires d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et la contribution

volontaire des experts du climat de toutes disciplines. Elle pilote dans ce cadre son projet phare le "GREC-SUD : Groupe Régional d'Experts sur le Climat en Région Sud". Ainsi, à l'interface entre la science et la société, AIR Climat vise à accompagner et faciliter la prise de décision et à renforcer le passage à l'action.
Intervenant régulièrement sur le territoire de Marseille, et en appui à l'ambition « Marseille 2030 objectif climat », AIR Climat sollicite une subvention de fonctionnement.
Le dossier 10260 correspondant à cette demande a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 20 000 Euros (vingt mille Euros), réglée en un seul versement.
4. Les Pas Perdus – Dossier 10542
L'association "Les Pas Perdus" s'inscrit dans un mouvement d'art contemporain collaboratif. Depuis 1994, en France, sur le continent africain, ce collectif réalise des œuvres avec des occasionnels de l'art, organisant des ateliers collaboratifs in situ sur les territoires dans lesquels il intervient.

RAPPORT N° 25-42453-DTEM - 25-056 7S

L'action « Joyeux Débarras, la circulation des matériaux/Année 2 Laboratoire d'art et de design vise la création d'un atelier intensif de création d'objets à partir de matériaux et d'objets du quotidien réemployés. Ce format expérimental permet aux publics de bénéficier d'un encadrement individualisé et utilise le fonds multiple d'une matériauthèque de réemploi. Ouvert à tous les niveaux, les ateliers s'adressent en priorité (mais pas exclusivement) aux habitants des 3ème et 14ème arrondissements, voisins du tiers-lieu des 8 pillards où travaille l'association.
Le dossier 10542 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 6 000 Euros (six mille Euros), réglée en un seul versement.
5. Association de Promotion de l'ingenierie socio-éducative (APIS) – Dossier 10700

"L'association de promotion de l'ingénierie socio-éducative (APIS)" organise l'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif dans les 9ème et 10ème arrondissements de Marseille.
L'action « le Cabanon de Coin Joli » vise à mettre en place avec les jeunes un chantier de rénovation écologique (bardage bois, électricité photovoltaïque autonome, récupération de l'eau de pluie) de deux préfabriqués, dans la résidence de logement social du Trioulet, pour en faire un lieu d'accueil accessible en dehors des horaires de cours, les soirées et weekend. La localisation éloignée des habitations évitera les nuisances sonores.
Le dossier 10700 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement.
6 - Marseille En Transition – Dossier 10775
L'association Marseille en transition a pour objet la mobilisation des citoyens pour accélérer une transition écologique, sociale, économique et démocratique à Marseille.
L'action « 1001 Fresques » vise à organiser les 4 et 5 octobre 2025 une diversité d'ateliers dans différents lieux de la ville : la Fresque du Climat, la Fresque du Sexisme, l'atelier 2 Tonnes, la Fresque Jeunesse et Handicap, la Fresque de l'Eau, Inventons Nos Vies Bas Carbone, etc. Le projet vise à sensibiliser plus de 500 personnes.
Le dossier 10775 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement.
7 - Texte Hors Contexte– Dossier 10988
L'association Texte hors contexte a pour but la création et la transmission de la pratique théâtrale à Marseille.
L'action « Anthropo-Scènes » vise à la diffusion d'un spectacle autour des enjeux du climat et de la responsabilité écologique, notamment lors de 72h de l'écologie à Marseille du 12 au 14 juin 2025.
Le dossier 10988 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 7 000 Euros (sept mille Euros), réglée en un seul versement.
8 - Le Recif– Dossier 11040
L'association "Le récif" gère un espace de coworking et un lieu d'échange et d'évènementiel au service de la transition écologique et solidaire dans le 1er arrondissement de Marseille.

RAPPORT N° 25-42453-DTEM - 25-056 7S

L'action « Soutien à l'animation et à la gestion du lieu "Le Récif"2025 » vise à soutenir l'animation et la coordination des activités de sensibilisation à la transition écologique : projections de films, débats, ateliers (Fresque du Carbone Bleu, 2030 Glorieuses, Repair Café). Un second volet porte sur le développement de partenariats avec des associations, experts et entreprises agissant pour la transition écologique, afin de sensibiliser et engager une communauté autour des enjeux environnementaux et sociaux.
Le dossier 11040 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 20 000 Euros (vingt mille Euros), réglée en un seul versement.
9 - Bande Originale – Dossier 11086
L'association "Bande Originale" rassemble des professionnel·les du podcast engagés pour placer l'écoute au centre des enjeux sociétaux. Elle porte le festival La Claque Podcast Party, dont la 3ème édition explorera "l'À venir" et la transition écologique, et se déroulera en même temps que les 72h de l'écologie du 12 au 14 juin 2025.
L'action « Voix à venir : échos de Marseille 2030 » propose de réaliser : une consultation sonore citoyenne pour imaginer une ville plus juste et durable ; des ateliers itinérants impliquant toutes et tous ; une analyse d'expert pour dégager des pistes d'action ; la création d'une communauté engagée sur le long terme ; une série de podcasts portant la vision des Marseillais pour 2030. Elle vise à impliquer plus de 200 personnes.
Le dossier 11086 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.
10 - B.A.Balex – Dossier 11125
L'association "B.A.Balex" accompagne les organisations (associations, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, acteurs des Communs, collectifs informels) a agir à travers le droit.
L'action « Mécanismes de protection des communs - Etude européenne comparative : Les modèles de propriété foncière collective et/ ou d'occupation collective des espaces fonciers » vise à élaborer et diffuser un guide sur les mécanismes de protection du foncier par la propriété collective en Europe. Une étude comparative sera réalisée, basée sur une collecte de données concernant les différents modèles de propriétés collectives et d'occupation collective des espaces fonciers, avec comme objectif de sécuriser l'usage collectif de ces espaces. Le guide sera diffusé à l'occasion d'un évènement organisé à Marseille sur le sujet des communs afin de sensibiliser le public à cette notion et ses enjeux. Cette action a donc pour objectif de renforcer la capacité citoyenne d'agir pour préserver l'usage collectif des espaces fonciers dans le cadre d'initiatives d'intérêt général (logement, droit à la ville, espaces culturels...) ;
Le dossier 11125 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 8 855 Euros (huit mille huit cent cinquante-cinq Euros), réglée en un seul versement.
11 – Pole Insertion 13 – Dossier 11332 - 13014 Marseille
L'association "Pole Insertion 13" fait partie de la fondation des apprentis d'Auteuil et déploie des actions d'information, de formation et d'insertion dans le secteur de la transition écologique à Marseille.

RAPPORT N° 25-42453-DTEM - 25-056 7S

L'action « Green JOB - Vers des métiers durables » vise à sensibiliser 120 demandeurs d'emploi aux enjeux de la transition écologique à travers des ateliers collectifs mis en place dans les Missions Locales, agences France Travail, Centre sociaux de Marseille, et à accompagner 50 demandeurs d'emplois dans la définition de leur projet professionnel vers les métiers de la transition écologique.
Le dossier 11332 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.
12 – Cité de l'agriculture – Dossier 11416
L'association "La Cité de l'agriculture" est un outil de recherches, d'actions et d'interventions face à la nécessité d'une profonde transformation écologique et sociale de notre société. Elle place

l'accès à l'alimentation durable et l'agriculture urbaine en clefs de voûte de la transition écologique des villes.
L'action « Le cortège des transitions », déjà financée en 2022, 2023 et 2024, propose deux événements dédiés aux solutions de transition écologique et sociale organisés en partenariat avec la Cité des transitions et les acteurs associatifs de deux quartiers de Marseille. La première date se déroulera entre les quartiers de la Maurelette et Bassens dans le 15ème arrondissement, permettant de renforcer les liens avec les habitants de ces quartiers et s'articulera avec le projet d'épicerie mobile. La seconde date aura lieu aux Réformés, un QPV en centre-ville, pour toucher un public plus large et diversifié, et offrir ainsi une plus grande visibilité aux initiatives locales de transition. Les deux opérations devraient toucher un public estimé à 1000 personnes.
Le dossier 11416 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.
13 – Collectif Enchante – Dossier 11456
L'association "Collectif enchanté" porte le développement de MAREPOSA (Maison de Ressources Populaires en Santé), un tiers-lieu implanté dans le 14e arrondissement de Marseille qui a ouvert ses portes en avril 2025. Ce lieu a vocation à appréhender la santé selon des dimensions physiques et psychiques mais aussi sociales et environnementales.
L'action « Les jardins de MAREPOSA » vise à offrir un lieu de vie et de partage à vocation sociale, pédagogique et thérapeutique pour les patients, les usagers et les habitants du quartier, ainsi que pour les professionnels du lieu. Les activités thérapeutiques et pédagogiques seront co-animées par les professionnels de santé et du social, et par le jardinier-médiateur. Une cuisine solidaire au sein du lieu ressource permettra d'accroître la portée du jardin et des liens entre les différentes activités. A terme une partie du jardin sera orientée dans la production de plantes aromatiques et médicinales.
Le dossier 11456 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement.
14 – EKO ! – Dossier 11461
L'association" EKO !" porte des projets positifs et innovants de développement durable et solidaire. Elle favorise les épanouissements et les résiliences individuels et collectifs respectueux de la nature et des cultures.

RAPPORT N° 25-42453-DTEM - 25-056 7S

L'action « La low-tech pour une transition écologique inclusive » vise à transmettre à toutes et tous, Marseillais et exilés, des savoir-faire simples et innovants, à la fois écologiques et accessibles, pour répondre aux besoins essentiels avec sobriété et autonomie : cuisiner sobrement, filtrer de l'eau, se protéger de la chaleur, récupérer des matériaux, réparer plutôt que jeter, se déplacer, adapter son logement, etc. Elle s'appuie sur des ateliers de découverte et de sensibilisation à la low-tech dans divers quartiers de Marseille avec une programmation variée : couture, travail du bois, utilisation de plantes aromatiques et médicinales, etc.
Le dossier 11461 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement.
15 - Les 8 Pillards – Dossier 11462
L'association "Les 8 Pillards" rassemble de nombreuses structures associatives, artistes indépendants et artisans qui occupent l'ancienne usine Pillard dans le 14ème arrondissement de Marseille sous convention d'occupation précaire.
L'action « patrimoine, occupations précaires et réemploi » vise à accompagner la fin de l'occupation de l'usine des 8 pillards en partageant l'expérience à travers un événement et en permettant la réutilisation des matériaux qui seront déconstruits pour d'autres occupations de bâtiments vacants. Cette action a déjà été financée en 2024 à hauteur de 15 000 Euros (quinze mille Euros).
Le dossier 11462 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement.
16 – Capenergies – Dossier 11730
L'association "Capenergies" est un pôle de compétitivité doté d'une expertise dans le champ des énergies décarbonées qui facilite l'émergence de projets innovants et accompagne leur financement et leur développement pour accélérer la transition énergétique dans les territoires.
L'action « Appui à l'innovation pour le développement des énergies renouvelables et pour la transition énergétique à Marseille » s'intéressera notamment à la possibilité de couvrir les infrastructures routières, comme les autoroutes urbaines, par des panneaux photovoltaïques, qui pourraient permettre d'allier production d'électricité renouvelable et lutte contre le bruit, tout en valorisant des territoires déjà artificialisés. L'association animera l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs locaux potentiellement concernés par le projet. Un colloque sera organisé sur le sujet. Il s'agit de la poursuite d'une action financée en 2024 à hauteur de 14 500 Euros (quatorze mille cinq cents Euros).
Le dossier 11730 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 15 000 Euros (quinze mille Euros), réglée en un seul versement.
17 – Ensemble Artistique Tour Sainte Deux Choses Lune – Dossier 10907
L'association « Ensemble artistique Tour Sainte deux choses lune » occupe depuis 2015 l'ancienne église désacralisée de Tour Sainte, dans le 14ème arrondissement, qui lui a été confiée en gestion par la congrégation des Lazaristes. Son objectif est de faire de cet édifice un lieu au bénéfice des habitants des 14ème et 15ème arrondissements, tout en restant ouvert au reste de la ville, qui soit à la fois un lieu d'expression artistique et culturelle pour toutes, tous et par toutes, tous, engagé dans la transition écologique et sociale.

RAPPORT N° 25-42453-DTEM - 25-056 7S

La Ville de Marseille a voté une subvention de 40 000 Euros (quarante mille Euros) en octobre 2023 à l'association, qui a permis de recruter en janvier 2024 un coordinateur de projets socio-culturels, puis en octobre 2024 son renouvellement pour l'année 2025. Elle a par ailleurs voté en avril 2025 une subvention de 21 200 Euros (vingt et un mille deux cents Euros) pour le projet d'aménagement du jardin.
La demande de renouvellement de cette subvention pour l'action « La Fabrique des Nou(e)s à Tour Sainte » doit permettre d'assurer la pérennité du poste et ainsi le développement de l'association, notamment pour des actions d'éducation à l'environnement et à l'alimentation durable. Les activités visent tout public sans distinction d'âge, de genre ou de milieu social. Tous les habitants des quartiers des environs sont accueillis et en particulier les habitants des quartiers Politique de la Ville avec des activités gratuites ou demandant une participation symbolique. Par ailleurs le lieu de Tour Sainte est mis à la disposition de nombreuses associations voisines et de leurs adhérents.
Le dossier 10907 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 25 000 Euros (vingt-cinq mille Euros), réglée en un seul versement.
Une convention d'attribution de subvention a été établie et figure en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42453-DTEM au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42453-DTEM qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42453-DTEM - 25-056 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-057 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42397-DSPI - 25-057 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - MISSION UNE SEULE SANTE - Subventions attribuées aux associations mettant en oeuvre l'approche Une seule santé à Marseille - Budget primitif 2025 - 1ère répartition - Affectation d'autorisation d'engagement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions aux associations mettant en œuvre l'approche Une seule santé à Marseille.

En juin 2020, le renouvellement de majorité municipale à Marseille a marqué une étape décisive dans la mise en œuvre d'une politique de santé ambitieuse. Le programme proposé aux concitoyens a été construit avec une participation active des Marseillaises et des Marseillais afin d'apporter des réponses concrètes à leurs besoins et de réduire les inégalités en santé sur l'ensemble du territoire.
Bien que la santé relève d'abord de la compétence de l'État, la Ville de Marseille a souhaité en faire une priorité. Et, dans la continuité de cet engagement, la Ville se positionne comme pionnière avec la création d'une mission « Une seule santé/Santé globale ». Son objectif est d'inclure une approche intégrée et systémique reliant la santé humaine, animale et environnementale dans toutes les politiques de la Ville.

RAPPORT N° 25-42397-DSPI - 25-057 7S

Les défis sont nombreux : pollution atmosphérique, pollution de l'eau, des sols, nuisances sonores, difficultés à accéder à une alimentation durable de qualité, émergences de maladies infectieuses aggravent les inégalités sociales et constituent autant de menaces pour l'habitabilité de notre territoire. Ils appellent à envisager notre action de façon plus préventive, transversale et moins anthropocentrée : promouvoir les déterminants de la santé humaine ne peut se faire que dans des environnements accueillants pour l'ensemble du vivant.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, et que la Ville soutient dans le domaine de la santé globale où la santé humaine est solidaire de la santé de tous les êtres vivants qui composent les écosystèmes.
En 2025 et suite à la création de la mission « Une seule santé/Santé globale », la Ville de Marseille souhaite impulser des actions spécifiques à cette nouvelle approche qui visent prioritairement ce que nous buvons, mangeons, respirons et les façons d'habiter notre territoire.
En agissant sur le cadre de vie que tous les Marseillaises et Marseillais ont en partage et en intervenant auprès des générations futures, la démarche « Une seule santé » de la Ville agit à la racine des inégalités.
La Ville de Marseille au titre de la campagne de subventions 2025 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :
- L'accès à une alimentation favorable pour la santé
- L'intervention en faveur de l'amélioration de la qualité des milieux
- La réduction des risques environnementaux pour la santé
- L'urbanisme favorable à la santé
- La mobilisation sociale dans son domaine de compétence

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42397-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42397-DSPI - 25-057 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42397-DSPI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-058 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42500-DSPI – 25-058 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations.
La Ville de Marseille a engagé une nouvelle politique de lutte contre les discriminations autour de 3 axes stratégiques :
● Éducation,
● Plaidoyer, prévention, sécurité,
● Équité des territoires.

RAPPORT N° 25-42500-DSPI – 25-058 7S

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique, la Ville renforce son soutien aux fédérations associatives et aux associations engagées sur l'ensemble du territoire au plus proche des publics concernés afin de favoriser un vivre-ensemble conforme à la protection, à l'émancipation et à l'accès aux droits communs de toutes les Marseillaises et de tous les Marseillais.
La Ville de Marseille exprime par cette première répartition de crédits sa confiance aux actions de la société civile complémentaires et conformes aux objectifs de politiques publiques de l'ensemble des institutions territoriales et nationales engagées dans un partenariat aux côtés de la Municipalité.
Après examen des dossiers, une seconde répartition des crédits de l'année 2025 d'un montant de 92 500 euros (quatre-vingt douze mille cinq cent euros) est soumise à notre approbation.
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42500-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42500-DSPI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-059 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42448-DFI - 25-059 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE – SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE – 13ème arrondissement – Place Pelabon – Acquisition d'un local commercial en vue de la pérennisation de l'association pour l'Archivage et la Recherche de la Mémoire Arménienne (ARAM) (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'acquisition d'un local commercial en vue de la pérennisation de l'association pour l'Archivage et la Recherche de la Mémoire Arménienne, Place Pelabon (13e).

La Ville de Marseille souhaite acquérir un local commercial d'une superficie d'environ 290 m² sis 8 bis, place Pelabon dans le 13ème arrondissement, cadastré 887 C0156, appartenant à Monsieur Thomas Derminassian.
Depuis 2007, l'association ARAM, association de loi 1901 occupe ce lieu. Elle y a réalisé d'importants travaux de rénovation pour permettre le stockage et l'archivage des documents de la mémoire arménienne.

RAPPORT N° 25-42448-DFI - 25-059 7S

Implantée dans le quartier de Saint Jérôme, le rôle de l'ARAM est d'assurer la recherche, la collecte, la sauvegarde, l'archivage, la valorisation, la mise à disposition, la diffusion et l'exploitation du patrimoine, documents et objets ayant trait à la communauté arménienne et à sa diaspora dans le but de promouvoir auprès du grand public la culture et l'Histoire arménienne, de diffuser les productions et produits culturels cités par le biais d'éditions tous supports, d'organiser des événements publics, d'encourager et aider au niveau national et international la recherche universitaire et scientifique ayant trait à l'histoire et à la culture arménienne, et d'assister dans ses domaines de compétences les associations, les institutions, les établissements scolaires.
L'acquisition par la Ville de Marseille vise à maintenir les activités de cette association locataire, étant soucieuse de préserver l'activité de cette association qui contribue à la vie du quartier, mais rayonne également à l'international.
Par un avis n°DS22854526 rendu le 29 avril 2025, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) a estimé le montant de l'acquisition à 200 000 Euros (deux cent mille Euros) prix net vendeur, en l'état d'occupation.
Par courrier en date du 15 mai 2025, Monsieur Derminassian a accepté la vente au prix de la DRFIP.
Il vous est proposé d'approuver l'acquisition de ce local au prix de 200 000 € conformément à l'avis du Domaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42448-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42448-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42448-DFI - 25-059 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-060 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42468-DFI - 25-060 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 14ème arrondissement - Convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille Provence sur la copropriété dégradée du Mail (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille Provence sur la copropriété dégradée du Mail.

Faisant suite aux sollicitations de la Ville lors des Etats Généraux du Logement de 2022, le Président de la République a annoncé en juin 2023 un plan sur les copropriétés dégradées, et notamment le lancement d'études de préfiguration d'opérations de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) sur le territoire marseillais.
Par une lettre de mission du Ministre délégué et de la Secrétaire d'Etat du 21 novembre 2023, l'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur a été missionné pour engager la réalisation de quatre études de préfiguration sur quatre ensembles de copropriétés, sous l'égide du Préfet de région, en concertation étroite avec la Métropole et la Ville de Marseille. Les quatre copropriétés visées sont la Maurelette, l'ensemble du Mail, Consolat et les Rosiers.

RAPPORT N° 25-42468-DFI - 25-060 7S

Cette lettre de mission a également confié à l'EPF la conduite d'actions de maîtrise foncière, en anticipation de la définition des actions de redressement des copropriétés, avec l'objectif de mobilisation des bailleurs sociaux par le Préfet de région, pour la gestion des logements ainsi acquis.
Pour mener à bien ces engagements, il est donc proposé l'approbation d'une Convention d'Intervention Foncière sur le site de la copropriété du Mail, ensemble immobilier composé du Grand Mail et des 2 bâtiments Le Gardian et le Mail G (boulevard Jourdan, rue des Gardians, rue Beaucaire, rue Tir dans le 14ème arrondissement).
Située dans le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) Grand Saint-Barthélemy, et construit entre 1970 et 1973, l'ensemble du Mail se distingue par sa taille : l'ensemble immobilier couvre environ 4 hectares, avec 8 bâtiments d'habitation dont 5 tours, 583 logements, 3 écoles et 14 lots commerciaux.
Cette convention prévoit un engagement financier de l'EPF de 2 000 000 d'Euros (deux millions d'Euros), permettant de premières acquisitions, sur les bâtiments à démolir, ainsi que sur les bâtiments à recycler en logements sociaux.
La gestion de ces biens acquis par l'EPF devra être déléguée à un bailleur, à identifier impérativement avant toute acquisition des biens par l'EPF.
La convention prendra fin le 31 décembre 2026. A cette date, les résultats des études de préfigurations d'ORCOD-IN conduites par l'EPF permettront de mettre en place une nouvelle Convention d'Intervention Foncière, mieux ciblée sur les besoins opérationnels de redressement de la copropriété.
Cependant, en fin de convention, ou dans le cadre d'une résiliation anticipée, la convention prévoit que la Métropole soit garante du rachat des biens et du remboursement des débours.
Il est donc proposé de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la Convention d'Intervention Foncière sur le site du Mail, entre la Métropole, la Ville de Marseille et l'EPF PACA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42468-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42468-DFI - 25-060 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42468-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-061 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42423-DLLHI - 25-061 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne - Attribution d'une subvention à l'Association Compagnons Bâtisseurs Provence pour l'action « Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées en 2025» - convention annuelle de financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention à l'Association Compagnons Bâtisseurs Provence pour l'action « Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées en 2025 ».

Dans le cadre de la stratégie d'intervention partenariale concernant les grandes copropriétés dégradées, la Ville de Marseille souhaite s'impliquer pour accélérer la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne et accompagner la stratégie de traitement envisagée (redressement ou recyclage). Pour ce faire, elle contribue à la mise en œuvre de travaux urgents et d'amélioration dans ces grandes copropriétés dégradées, dans le cadre de deux dispositifs nationaux : les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat - Copropriété Dégradée (OPAH-CD) et les plans de sauvegarde (PDS).
La Ville de Marseille contribue par ailleurs au déploiement du Programme d'Intérêt National, qui vise l'accompagnement de 13 ensembles immobiliers privés. Parmi ces 13, 4 bénéficient d'une étude de préfiguration, dispositif déployé par l'Etat, pour potentiellement devenir une Opération de

RAPPORT N° 25-42423-DLLHI - 25-061 7S

Requalification des Copropriétés dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN). La copropriété des Rosiers (14earrondissement) est l'objet d'une étude de préfiguration ORCOD-IN, comme mentionnée ci-dessus. La copropriété du Parc Bel Ombre (11e arrondissement) a été accompagnée par un dispositif métropolitain de prévention (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés).

Dans ce contexte d'intervention publique, l'action "Accompagner l'habiter en copropriétés dégradées" de l'association des Compagnons Bâtisseurs Provence peut contribuer à prévenir la dégradation et accompagner la mise en œuvre des interventions publiques.
Ce projet associatif est conduit depuis 7 années à destination des ménages occupants dans des copropriétés en difficulté marseillaises. Il est cofinancé par l'Etat, la Fondation pour le Logement des Défavorisés, la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il a permis d'obtenir des résultats encourageants quant à la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie, le repérage de problématiques sociales, la sensibilisation des ménages aux enjeux de l'entretien du logement, au sein de 4 grandes copropriétés marseillaises : Parc Kalliste (15e arrondissement), les Rosiers et Maison Blanche (14e arrondissement) et le Parc Corot (13e arrondissement). En 2024, les 3 sites d'intervention de cette action ont été le Parc Corot, les Rosiers (13e arrondissement) et Parc Bel Ombre (11e arrondissement). Au total, 230 habitants ont été accompagnés, en collectif et individuel. En individuel, 28 accompagnements (soit 140 habitants) ont pris la forme de 19 diagnostics techniques, 17 chantiers d'auto réhabilitation conduits avec les habitants, 12 médiations (entre locataires et propriétaires) et 8 signalements. En collectif, 15 accompagnements ont réuni 90 habitants, dans des ateliers.
En 2025, l'action de cette association sera ciblée sur les 2 copropriétés suivantes : les Rosiers et Parc Bel Ombre. La démarche du projet se décline en 3 axes :
- l'accompagnement du rapport au logement, auprès des habitants (accompagnement d'au moins 50 ménages avec orientation, visites, diagnostics techniques, chantiers de réhabilitation, médiations locataires/bailleurs, signalements des situations de logements indignes ou indécents aux institutions),
- le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, en capitalisant les informations sur les conditions de logement des populations et les propriétaires bailleurs indélicats,
- la réalisation de temps collectifs et participatifs, sur chaque territoire d'action, en lien avec le tissu associatif local, permettant d'améliorer le cadre de vie.
A cet effet, il est proposé que la Ville approuve la subvention de la Ville de Marseille aux Compagnons Bâtisseurs Provence et la convention afférente pour cette action des Compagnons Bâtisseurs Provence pour l'année 2025 à hauteur de 50 000 Euros. Cette subvention représente 16,7% du montant prévisionnel de l'action s'élevant à 299 224 Euros.
Les autres financements de l'action proviennent de l'Etat (130 000 Euros), la Fondation Pour le Logement des Défavorisés (50 000 Euros) et la Métropole Aix-Marseille-Provence (16 000 Euros) et des produits de la structure. Les modalités et conditions de versement de cette subvention sont détaillées dans la convention jointe en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

RAPPORT N° 25-42423-DLLHI - 25-061 7S

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42423-DLLHI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42423-DLLHI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-062 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42403-DFI - 25-062 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 13ème arrondissement - 51, avenue de Frais Vallon - Acquisition d'un terrain d'une superficie d'environ 1 300 m² appartenant au bailleur Habitat Marseille Provence (HMP) cadastrée 886 I 43 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'acquisition d'un terrain d'un superficie d'environ 1300 m² appartenant au bailleur Habitat Marseille Provence au 51 avenue de Frais Vallon (13e).

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Frais Vallon, la Ville de Marseille souhaite construire de nouveaux équipements publics destinés à des activités socio-éducatives, socio-culturelles et de loisirs, tous publics et intergénérationnels.
Pour répondre aux besoins des habitants du secteur et offrir un meilleur service public, elle envisage notamment la construction d'un centre social.
La Ville ne disposant pas de foncier nécessaire, elle a sollicité HMP pour acquérir une partie de la parcelle non bâtie d'environ 1 300 m², cadastrée 886 I 43, sise 51, avenue de Frais Vallon. Cette acquisition permettra à la Ville de construire un équipement d'une emprise au sol d'environ 885 m², comprenant notamment un accueil collectif de mineurs, des espaces jeunesse, de famille ainsi que des espaces de rencontres et d'échanges, ouverts aux associations et habitants.

RAPPORT N° 25-42403-DFI - 25-062 7S

Il est donc proposé d'acquérir le foncier nécessaire au projet conformément à l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques n°24097694 en date du 9 mai 2025 au prix de 60€/m² soit 53 500 Euros net vendeur.
Sur demande de la Ville, HMP conservera la jouissance du site pendant la période préalable au commencement des travaux, estimée à début 2027.
Cette opération de construction fait l'objet d'un engagement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à hauteur de 2 459 515 Euros (deux millions quatre cent cinquante-neuf mille cinq cent quinze Euros).
Un marché de maitrise d'œuvre doit être lancé au troisième trimestre 2025. Le coût des travaux est estimé à environ 4,7 millions d'Euros.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42403-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORBLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42403-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-063 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42407-DFI - 25-063 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 13ème arrondissement - 82, rue Étienne Miege - Cession au profit de l'Association Beth Habad (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la cession du bien sis au 82 rue Étienne Miege dans le 13ème arrondissement, au profit de l'association Beth Habad Château Gombert.

La Ville de Marseille est propriétaire d'une bastide sis 82, rue Etienne Miege dans le 13ème arrondissement, acquise en 1972 en vue du projet de construction de voirie. Cette bastide en R+1, d'une superficie d'environ 230m², est implantée sur la parcelle 879 E0194 d'une superficie de 1 004m².
L'association Beth Habad Château Gombert, association loi 1901 dont l'objet est d'être un centre d'activités sociales, culturelles et éducatives, a sollicité la Ville de Marseille pour faire l'acquisition de ce bien.
Actuellement locataire, l'association souhaite acquérir un lieu permettant une plus grande capacité d'accueil, tout en conservant sa localisation au cœur de Château Gombert. La bastide, une fois rénovée, pourra accueillir toutes les activités de l'association. Ce projet nécessite de lourds travaux de rénovation et de remises aux normes, indispensables à l'accueil du public, d'un montant prévisionnel de 480 000 Euros (quatre cent quatre-vingts mille Euros).

RAPPORT N° 25-42407-DFI - 25-063 7S

Cette opération sera financée par concours bancaire (300 000 Euros), par apport de fonds propres (50 000 Euros) et par une campagne de collecte de dons associatifs.
Il est donc proposé de céder le bien sis au 82 rue Étienne Miege dans le 13ème arrondissement, au prix de 644 000 Euros (six cent quarante-quatre mille Euros) conformément à l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 29 avril 2025 assorti d'une marge d'appréciation de 10%. Une clause de maintien de destination sera incluse à l'acte de cession.
Le déclassement du bien est nécessaire car il a fait l'objet d'un classement au domaine public par anticipation lors de son acquisition.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42407-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42407-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-064 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42384-DETECES - 25-064 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - Appel à projets Commerce - Attribution de subventions pour l'année 2025 - Approbation de conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de conventions dans le cadre de l'appel à projet « Actions 2025 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille ».

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, en centre-ville comme dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

RAPPORT N° 25-42384-DETECES - 25-064 7S

Afin de soutenir et accompagner ses commerçants et ses artisans, la Ville de Marseille souhaite encourager les fédérations et associations de commerçants et d'artisans, ou autre type d'association, à défaut d'association de commerçants, notamment dans les noyaux villageois, à proposer des projets / actions qui concourent à la promotion du commerce, à la redynamisation et/ou à l'attractivité commerciales, et à la création de liens entre les habitants, les visiteurs et commerçants marseillais.
C'est la raison pour laquelle, un appel à projet « Actions 2025 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille » a été lancé.
Après examens des dossiers parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total 324 824 Euros (trois cent vingt-quatre mille huit cent vingt-quatre Euros) à 20 structures réparties comme suit :
Association Centre Commercial de Saint-Barnabé Village : « Noël à Saint-Barnabé Village » (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	18 793 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 034 Euros

L'association propose une journée d'animations intitulée « Noël enchanté » afin de créer une atmosphère féerique et festive. Les animations prévues sont les suivantes : décorations florales des boutiques et installation de sapins, chorale, photos avec Père Noël, mascottes, stands d'activités pour les enfants, distribution de bonnets et de friandises, stands gourmands.
Association DV Photographie : « Commerces emblématiques des Cinq-Avenues » (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	4 338 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	3 470 Euros

Au cœur du noyau villageois des Cinq-Avenues, l'association propose de réaliser des portraits de commerçants, photographiques et textuels, afin de mettre en valeur leur parcours, leurs savoir-faire, et leur ancrage dans le quartier. Ces portraits seront exposés dans les commerces et dans des lieux d'exposition du quartier.
Association Comité d'intérêt des habitants de la Rose (CIHR) : « Fête de la Rose » (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	6 669 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

Dans le cadre des nouveaux aménagements des espaces publics de la Rose, et en particulier du jardin Scholl Chaumel, il est proposé une journée d'animations organisée par les commerçants de la Rose et le CIHR afin d'inviter les habitants à profiter de ces nouveaux espaces, aux côtés des commerçants. Les animations prévues sont les suivantes : restauration, buvette, et nombreux stands pour enfants.

RAPPORT N° 25-42384-DETECES - 25-064 7S

Association Les commerçants de la Plaine : « Programme d'animations d'avril à décembre 2025 » (Progos n°00015846)

Budget prévisionnel	46 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	22 950 Euros

L'association des commerçants de la Plaine propose de nombreuses animations sur l'année : Miss Cagole en avril, la Plaine du Rock en mai, des concerts perlés de juin à août, et un Noël solidaire le 24 décembre.

Association RedPlexus : « Les Plus Belles de Mai » (Progos n°00015595)

Budget prévisionnel	36 745 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

L'association RedPlexus organise la 2e édition du festival « Les Plus Belles de Mai » qui met en lumière les femmes et leur place dans l'espace public à travers des performances artistiques et des temps forts dans quatre bars tenus par des femmes dans le quartier de la Belle de Mai. Il est proposé de développer la visibilité du festival en créant un parcours photos de l'édition précédente chez les commerçants du quartier.

Association Terrains Vagues : « Quartier de lettres, atlas des devantures » (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	12 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	8 000 Euros

L'association Terrains Vagues propose de valoriser le patrimoine graphique issu des devantures commerciales, anciennes et actuelles, de la Belle de Mai à travers un travail d'enquête, la publication d'un atlas des devantures, un exposition et des évènements de restitution en collaboration avec les commerçants du quartier.

Association CineMémoire : « Saint Just en image» (Progos n°00015596)

Budget prévisionnel	23 150 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	13 000 Euros

Le projet de Cinémémoire pour 2025-2026 vise à animer le quartier de Saint-Just à Marseille en diffusant des films inédits dans les vitrines des boutiques des noyaux villageois, accompagnés de ciné-rencontres conviviales. L'objectif est de montrer aux habitants des images de leur propre quartier tout en collectant de nouveaux films amateurs et témoignages pour enrichir les archives de l'association.

Association des commerçants et professionnels de l'unité d'habitation : « Programme d'animations du Corbusier » (Progos n°00016250)

Budget prévisionnel	30 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	4 000 Euros

RAPPORT N° 25-42384-DETECES - 25-064 7S

L'association engage une dynamique de relance à travers un programme d'animations culturelles et commerciales visant à renforcer l'attractivité de l'Unité d'Habitation et à fédérer les commerçants autour d'actions communes.

Association des Commerçants Prado Plage : « Circuit Gourmand et Culturel de la Promenade Pompidou » (Progos n°00015825)

Budget prévisionnel	3 950 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	3 160 Euros

L'action a pour objectif de redynamiser le quartier de la Promenade Georges Pompidou en organisant un événement convivial qui favorise les échanges entre commerçants, habitants et visiteurs. À travers des animations culturelles, des ateliers pour enfants, des démonstrations de produits locaux et des performances musicales.

CIQ Saint Just : « Animations Saint Just » (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	13 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	7 412 Euros

Dans une optique de redynamisation commerciale et de renforcement du lien entre les habitants et les commerces de proximité, le CIQ de Saint-Just, en partenariat avec les commerçants du quartier, propose trois temps forts d'animation en 2025 :

- "Reconnaître son commerçant" ouvrira la saison en juin avec une animation ludique et participative visant à valoriser les figures locales du commerce, grâce à un jeu de reconnaissance photo, un défilé musical et une remise de lots ;
- La "Fête de Saint-Just - Chasse aux trésors", organisée en octobre, mobilisera les enfants des écoles et les familles autour d'un parcours d'énigmes dans les vitrines des commerçants, aboutissant à une grande parade festive ;
- "Noël à Saint-Just" clôturera l'année avec une tombola gratuite accessible à tous, une distribution de lots offerts par les commerçants, et des animations conviviales en lien avec les festivités organisées par la Ville.

Association Les commerces de la Butte : « Mise en place de décorations sur les devantures commerciales, les escaliers du Cours Julien et organisation d'une journée vintage» (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	27 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	21 600 Euros

L'association propose de valoriser l'identité Street Art du quartier du Cours Julien par la réalisation d'une fresque monumentale sur les escaliers qui y mène, de décorer les devantures commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année et d'organiser une journée dédiée au vintage sur la place.

Association Commerces Haut de Rome : « Organisation d'animations et mise en place de décorations à l'occasion des fêtes de fin d'année, végétalisation de la rue» (Progos n°00015827)

Budget prévisionnel	22 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	16 000 Euros

RAPPORT N° 25-42384-DETECES - 25-064 7S

L'association propose de valoriser l'axe par l'organisation d'animations et la décoration de 30 devantures commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année. La poursuite de la végétalisation de la rue de Rome ainsi que l'organisation d'une animation musicale à l'occasion de la Grande Braderie sont également proposées.

Association Commerces Positifs : «Organisation d'un défilé de mode et concours des plus belles vitrines » (Progos n°00015838)

Budget prévisionnel	105 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	16 000 Euros

L'association organise la 10ème édition de « Mode & Design en ville » qui permet de valoriser les commerçants du centre-ville et la mise en place de la 7ème édition du concours « Plus belle la vitrine de Marseille » à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Association de la rue Caisserie et Proche : «Décoration de vitrines» (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	12 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	9 600 Euros

L'association souhaite décorer les devantures commerciales de 25 commerces à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Association Vauban : « Organisation d'animations et mise en place de décorations » (Progos n°00015968)

Budget prévisionnel	7 829,18 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	6 260 Euros

L'association souhaite ponctuer l'année par la mise en place de nombreux événements tels que la Chasse au œufs de Pâques dans les commerces le samedi, veille de Pâques, une fête d'été sur la place Valère Bernard, soirée guinguette avec animations musicales et stands des commerçants, des animations sur les 2 places du quartier avec la fanfare Farigoule à l'occasion de la Grande Braderie, un Festival Street Food Vauban comprenant des stands de nourriture à emporter devant les commerces, de la musique et l'organisation d'un grand repas partagé, la fête d'Halloween, la mise en place d'une décoration festive du quartier à l'occasion des fêtes de fin d'année ainsi que d'une nocturne de Noël avec animations.
Association Vauban Breteuil : «Décoration des devantures commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année.» (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	38 341 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	20 420 Euros

L'association Vauban Breteuil souhaite décorer les devantures commerciales de 25 commerces à l'occasion des fêtes de fin d'année.
Fédération des associations de commerçants du Centre ville de Marseille : « Organisation d'événements, mise en place d'animations et végétalisation » (Progos n°00016248)

Budget prévisionnel	134 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	107 200 Euros

RAPPORT N° 25-42384-DETECES - 25-064 7S

La Fédération Marseille Centre propose un programme d'actions visant à redynamiser et embellir le centre-ville. Pour ce faire, elle prévoit l'organisation de Kouss Kouss festival autour du pois chiche, l'organisation d'un événement avec les commerçants de la rue Sainte comprenant l' édition d'un guide découverte des ateliers d'artisanat en partenariat avec l'Office du Tourisme, la mise en place d'animations à l'occasion des fêtes de fin d'année et la poursuite de la végétalisation avec l'installation de nouvelles jardinières rue Francis Davso, rue Haxo et rue Saint-Ferréol.
Union des commerçants et artisans de Mazargues : « Organisation d'événements » (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	22 500 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 200 Euros

L'Union des commerçants et artisans de Mazargues propose un programme d'actions et d'événements répartis tout au long de l'année en animant les temps forts suivants : Nouvel an chinois, le Carnaval, Pâques, Les Régalades de Mazargues, la Grande Braderie, Halloween et Noël.
Association Village Haxo Marseille : « Organisation d'un défilé de mode » (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	11 500 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	4 400 Euros

L'association organise un défilé de mode de créateurs sur la rue Haxo en partenariat avec les commerces de bouche de la rue.
Association des commerçants Prado-Castellane : «Organisation d'événements» (Progos n°XXXXX)

Budget prévisionnel	26 800 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	21 118 Euros

L'association propose un programme d'animations sur la place Castellane et le début de l'avenue du Prado à l'occasion d'Halloween et de Noël.
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.
Par ailleurs, par délibération n°24/0284/AGE en date du 28 juin 2024, le Conseil Municipal a attribué une subvention d'un montant de 21 000 Euros (vingt et un mille Euros) à l'association des Commerçants de l'Escale Borely pour l'action « Escale Market » (convention n°2024-81121) et par délibération n°24/0343/VAT en date du 20 septembre 2024, le Conseil Municipal a attribué une subvention d'un montant de 12 000 Euros (douze mille Euros) à l'association Cinémoire.Net pour l'action « Marseille : 111 vitrines : Eugène Pierre, Chave et Le Camas » (convention n°2024-81510).
Il est proposé, de proroger par voie d'avenant, le délai de réalisation des deux actions énoncées ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2025.
Sont annexées à ce rapport, les conventions et avenants des associations susmentionnées.

RAPPORT N° 25-42384-DETECES - 25-064 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

RAPPORT N° 25-42384-DETECES - 25-064 7S

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42384-DETECES au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42384-DETECES qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-065 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42404-DFI - 25-065 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 13ème arrondissement - Quartier Malpassé - Rue Marathon - Acquisition en VEFA auprès du promoteur Quartus de locaux, d'une superficie d'environ 395 m² non bâtie pour la construction d'une crèche (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'acquisition en VEFA auprès du promoteur Quartus de locaux, d'une superficie de 395 m² non bâtie pour la construction d'une crèche.
Le quartier Malpassé souffre d'un nombre de places en crèches insuffisant face au nombre de demandes. Dans le cadre du Nouveau Plan de Renouvellement Urbain Grand Malpassé, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a validé la demande de subvention portée par la Ville de Marseille pour un projet d'équipement petite enfance dans le secteur Malpassé.
Initialement, la parcelle cadastrée 887 L0022, appartenant à la Ville et faisant partie du lot 10 de la concession d'aménagement Malpassé confiée à la Soleam par la Métropole, avait été identifiée comme foncier mobilisable à cet effet. Or les premières études de capacité réalisées sur celle-ci ont démontré l'inadaptation du foncier à un projet de crèche.
La Ville ne dispose pas d'autre foncier adapté à un tel équipement dans ce périmètre.

RAPPORT N° 25-42404-DFI - 25-065 7S

Le promoteur Quartus a déposé une demande de permis de construire le 20 mars 2024 et accordé le 3 septembre 2024, pour un programme de construction neuve à proximité immédiate de la parcelle 887 L0022, rue Marathon et sur la parcelle cadastrée 881 L063.
Ce permis prévoit la réalisation d'un programme composé de :
- locaux commerciaux en rez-de-chaussée dont les lots A1 et A2, d'une superficie totale d'environ 395 m², objets du présent rapport d'acquisition ;
- logements à l'étage, déjà commercialisés auprès de la société Villogia.
Il apparaît que l'acquisition des locaux commerciaux prévus au projet de la société Quartus permettront à la Ville d'aménager une crèche pour une trentaine de berceaux, en prévoyant une salle commune et une cuisine. Les plans proposés par le promoteur prévoient des réseaux indépendants de la copropriété et sont adaptés à l'équipement.
Par courrier du 15 avril 2024, Quartus a envoyé une proposition d'acquisition de ces locaux à la Ville au prix de 755 520 Euros (sept cent cinquante-cinq mille cinq cent vingt Euros) net vendeur, une notice descriptive et des plans.
Par avis du 6 janvier 2025 n°21343753, la Direction Régionale des Finances Publiques a estimé la valeur de ces locaux à 629 000 Euros (six cent vint-neuf mille Euros), soit 754 800 Euros TTC (sept cent cinquante-quatre mille huit cents Euros).
Il est proposé aujourd'hui d'approuver l'acquisition de ces locaux aux conditions fixées dans le projet d'acte et au prix fixé par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42404-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42404-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42404-DFI - 25-065 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-066 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42424-DLLHI - 25-066 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions en faveur du logement locatif social.

Par délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille s'est dotée d'un nouveau cadre d'intervention pour dynamiser la production des logements locatifs sociaux, dont un règlement d'aides en faveur du logement locatif social pour soutenir l'acquisition-amélioration dans le parc existant, la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (RO-LLS) et la restructuration des logements existants dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'innovation sociale (pensions de familles et résidences d'accueil, habitat inclusif) et la production de PLAI adaptés ou à loyer minoré.
C'est au titre de ce règlement d'aides qu'il est proposé d'attribuer des subventions pour la réalisation de 23 opérations.

RAPPORT N° 25-42424-DLLHI - 25-066 7S

UNICIL - Opération LES FABRIQUES ILOT AURA 5C2 - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 9 (neuf) logements locatifs sociaux collectifs (5 PLUS - 4 PLAI) – sise Les Fabriques, îlot AURA – 5C2 Bâtiment 4A, Marseille 15ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 71 000 Euros (soixante-et-onze-mille Euros) pour neuf logements, représentant 7 000 Euros (sept-mille Euros) par logement PLUS et 9 000 Euros (neuf-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération CITADELLE BRIANCON - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 24 (vingt-quatre) logements locatifs sociaux collectifs (12 PLUS - 12 PLAI) – sise 7-8-11

boulevard Briançon, Marseille 3ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 168 000 Euros (cent-soixante-huit-mille Euros) pour vingt-quatre logements, représentant 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLUS et 8 000 Euros (huit-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération VALBARELLE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 20 (vingt) logements locatifs sociaux collectifs (11 PLUS - 9 PLAI), sise 64 boulevard de la Valbarelle, Marseille 11ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 98 000 Euros (quatre-vingt-dix-huit-mille Euros) pour vingt logements, représentant 4 000 Euros (quatre-mille Euros) par logement PLUS et 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération ESPRIT SAINT MITRE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 7 (sept) logements locatifs sociaux collectifs (4 PLUS - 3 PLAI), sise 14 impasse de la Tourelle, Marseille 14ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 13 000 Euros (treize-mille Euros) pour sept logements, représentant 1 000 Euros (mille Euros) par logement PLUS et 3 000 Euros (trois-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération MAUSSANE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 13 (treize) logements locatifs sociaux collectifs (7 PLUS - 6 PLAI), sise 13 avenue Saint Menet, Marseille 11ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 64 000 Euros (soixante-quatre-mille Euros) pour treize logements, représentant 4 000 Euros (quatre-mille Euros) par logement PLUS et 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération JEAN LABRO - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 30 (trente) logements locatifs sociaux collectifs (15 PLUS - 15 PLAI), sise 58-70 boulevard Jean Labro, Marseille 16ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 150 000 Euros (cent-cinquante-mille Euros) pour trente logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération ETIENNE MIEGE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 21 (vingt-et-un) logements locatifs sociaux collectifs (11 PLUS - 10 PLAI), sise 13-25 rue Etienne Miège, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 83 000 Euros (quatre-vint-trois-mille Euros) pour vingt-et-un logements, représentant représentant 3 000 Euros (trois-mille Euros) par logement PLUS et 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
UNICIL - Opération FAUCHIER - programmée en RO-LLS. Acquisition Amélioration de 22 (vingt-deux) logements locatifs sociaux collectifs (2 PLUS - 20 PLAI) – sise 50 rue Fauchier, Marseille 2ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 210 000 Euros (deux-cent-dix-mille Euros) pour vingt-deux logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement PLUS et 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.

RAPPORT N° 25-42424-DLLHI - 25-066 7S

VILOGIA - Opération BOUGE MALPASSE - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 25 (vingt-cinq) logements locatifs sociaux collectifs (25 PLUS), sise 42 rue de Marathon / angle boulevard Bouge, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 200 000 Euros (deux-cent-mille Euros) pour vingt-cinq logements, représentant 8 000 Euros (huit-mille Euros) par logement PLUS. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
LOGIS MEDITERRANEE - Opération DELPRAT. Acquisition Amélioration de 23 (vingt-trois) logements locatifs sociaux collectifs (13 PLUS – 10 PLAI), sise 52 avenue Delprat, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 158 000 Euros (cent-cinquante-huit-mille Euros) pour vingt-trois logements, représentant 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLUS et 8 000 Euros (huit-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
AURELLE. Construction neuve de 29 (vingt-neuf) logements locatifs sociaux collectifs (29 PLAI), sise 34-46 chemin de la Maurelle, Marseille 13e arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 145 000 Euros (cent-quarante-cinq-mille Euros) pour vingt-neuf logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
FONCIERE D'HABITAT et HUMANISME Opération GROBET. Acquisition Amélioration de 2 (deux) logements locatifs sociaux collectifs (2 PLAI adaptés), sise 21 rue Louis Grobet, Marseille 1er arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 34 000 Euros (trente-quatre-mille Euros) pour deux logements, représentant 17 000 Euros (dix-sept-mille Euros) par logement PLAI adapté. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
FONCIERE D'HABITAT et HUMANISME Opération CRIMEE. Acquisition Amélioration d'un logement locatif social (1 PLAI adapté), sise 141 rue Crimée, Marseille 3ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 15 000 Euros (quinze-mille Euros). L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
FONCIERE D'HABITAT et HUMANISME Opération PAUL CLAUDEL. Acquisition Amélioration d'un logement locatif social (1 PLAI adapté), sise 225 boulevard Paul Claudel, Marseille 10ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 17 000 Euros (dix-sept-mille Euros). L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
ICF HABITAT Opération SAINT BAZILE. Acquisition Amélioration de 14 (quatorze) logements locatifs sociaux collectifs (10 PLUS - 4 PLAI), sise 19 rue Saint-Bazile, Marseille 1er arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 70 000 Euros (soixante-dix-mille Euros) pour quatorze logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
SFHE Opération CAMAS - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 16 (seize) logements locatifs sociaux collectifs (6 PLUS – 10 PLAI), sise 25 rue du Camas, Marseille 5ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 160 000 Euros (cent-soixante-mille Euros) pour seize logements, représentant 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
SFHE Opération AUGER - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 15 (quinze) logements locatifs sociaux collectifs (3 PLUS – 12 PLAI), sise 4 rue Auger, Marseille 4ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 129 000 Euros (cent-vingt-neuf-mille Euros) pour quinze logements, représentant 7 000 Euros (sept-mille Euros) par logement PLUS, et 9 000 Euros (neuf-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.

RAPPORT N° 25-42424-DLLHI - 25-066 7S

3F SUD Opération DAUDET - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 14 (quatorze) logements locatifs sociaux collectifs (9 PLUS – 5 PLAI), sise 130 rue Alphonse Daudet, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 95 000 Euros (quatre-vingt-quinze-mille Euros) pour quatorze logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement PLUS, et 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
3F SUD Opération CHANTEPERDRIX - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 20 (vingt) logements locatifs sociaux collectifs (12 PLUS – 8 PLAI), sise traverse Chanteperdrix, Marseille 10e arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 140 000 Euros (cent-quarante-mille Euros) pour vingt logements, représentant 6 000 Euros (six-mille Euros) par logement PLUS, et 8 500 Euros (huit-mille-cinq-cent Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
3F SUD Opération PARC LA ROSE. Acquisition Amélioration de 16 (seize) logements locatifs sociaux collectifs (16 PLUS), sise 120 avenue Jean-Paul Sartre – 11 impasse de la Farandole, Marseille 13ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 80 000 Euros (quatre-vingt-mille Euros) pour

seize logements, représentant 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
ERILIA Opération SCARAMELLI - programmée en RO-LLS. Acquisition Amélioration de 12 (douze) logements locatifs sociaux collectifs (6 PLUS – 6 PLAI), sise 92 rue Scaramelli, Marseille 12e arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 150 000 Euros (cent-cinquante-mille Euros) pour douze logements, représentant 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement PLUS, et 15 000 Euros (quinze-mille Euros) par logement PLAI, subvention qui inclut une majoration de 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement en application de la prime supplémentaire temporaire « Booster plan de relance ». L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
ERILIA Opération OPENCIA - programmée en RO-LLS. Construction neuve de 18 (dix-huit) logements locatifs sociaux collectifs (7 PLUS – 11 PLAI), sise 33-35-45 boulevard Figuière, Marseille 4 ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 170 000 Euros (cent-soixante-dix-mille Euros) pour dix-huit logements, représentant 8286 Euros (huit-mille-deux-cent-quatre-vingt-six Euros) par logement PLUS, et 10 182 Euros (dix-mille-cent-quatre-vint-deux Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.
3F RESIDENCE Opération RÉSIDENCE D'ACCUEIL JEAN MARTIN. Construction neuve de 30 (trente) logements locatifs sociaux collectifs (18 PLAI – 12 PLAI adaptés), sise 63 rue Jean Martin, Marseille 5ème arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 300 000 Euros (trois-cent-mille Euros) pour trente logements, représentant 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42424-DLLHI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42424-DLLHI - 25-066 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42424-DLLHI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-67 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42489-DFI - 25-067 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 13ème arrondissement - Avenue Jean-Paul Sartre - Cession d'une parcelle communale d'une superficie d'environ 4 880 m² au profit de l'Association Cultuelle Frais Vallon. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport a pour objet l'approbation de cession d'une parcelle communale au profit de l'Association Culturelle Frais Vallon.
La Ville de Marseille est propriétaire de la parcelle cadastrée 886 K76 d'une superficie cadastrale d'environ 4 880 m², non bâtie sise avenue de Frais Vallon dans le 13ème arrondissement. Elle a été acquise par préemption pour l'élargissement du chemin des Jonquilles. Ce projet a été abandonné.
Dans le cadre du Nouveau Plan de Renouvellement Urbain (NPRU) de Frais Vallon, il est une revalorisation du quartier et une relocalisation de l'Association Cultuelle Frais Vallon (ACFV).

RAPPORT N° 25-42489-DFI - 25-067 7S

L'Association a présenté un projet de mosquée d'une superficie de totale d'environ 4 500 m² comprenant un espace réservé à la pratique du culte et un espace culturel avec des salles de cours et une bibliothèque. Ce projet de relocalisation permettra à l'association de continuer diverses actions menées auprès des habitants du quartier et en outre d'améliorer les conditions d'accueil des fidèles. Il s'intégrera dans l'environnement existant dans le respect des espaces verts existants par la prise en compte dès la conception des objectifs de développement durable.
L'association prévoit un montant d'investissement d'environ 4 400 000 d'Euros (quatre millions quatre cent mille Euros).
Il vous est proposé de céder le tènement foncier cadastré 886 K76 conformément à l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP).
Une clause de maintien de destination sera précisée dans l'acte.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42489-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42489-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-069 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42509-DSPI - 25-069 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attributions de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de personnes en situation de handicap.
Le Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion - Accessibilité Universelle 2022/2024 a été voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022.
Ce plan s'articule autour de différentes thématiques et objectifs déclinés en actions pour permettre à chacun et chacune de pouvoir mieux vivre dans la ville et de s'y épanouir, aussi bien physiquement qu'intellectuellement, l'autonomie de la personne étant la condition indispensable à l'exercice de sa citoyenneté.
Ce plan intègre le soutien aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

RAPPORT N° 25-42509-DSPI - 25-069 7S

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 150 800 euros pour les subventions en « action » et « fonctionnement, de 20 000 euros à destination du Centre Hospitalier Valvert pour l'action portée par l'USDBB et de 8 249 euros pour les subventions en « investissement » aux associations, est soumise à notre approbation.
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42509-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42509-DSPI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-070 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42357-DC - 25-070 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions et conventions aux associations ou organismes culturels.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille:
- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

RAPPORT N° 25-42357-DC - 25-070 7S

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :
- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.
Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.
La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.
L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.
À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.
Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des titrages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.
La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.
Par délibération n°24/0606/VDV du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.
Par délibération n°25/0058/VDV du 28 février 2025, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

RAPPORT N° 25-42357-DC - 25-070 7S

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une troisième répartition au titre des subventions 2025. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.
Le montant total de cette répartition s'élève à 1 068 100 Euros (un million soixante-huit mille cents Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42357-DC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42357-DC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-071 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42516-DPE - 25-071 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la Petite enfance - Approbation des conventions d'investissement avec les associations LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13, Enfance et différence et Léo Lagrange Petite enfance (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la Petite enfance.

La Ville de Marseille, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13), souhaite renforcer son engagement en faveur de la pérennisation et du développement de l'offre d'accueil de qualité des jeunes enfants,

par le soutien à des associations qui participent à cette politique publique ambitieuse.
Ainsi, par délibération n°24/0635/AGE du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la Convention Territoriale Globale, signé entre la Ville et la CAF qui a débuté au 1er janvier 2025, pour une durée de 5 ans. L'axe « s'éveiller » porte, en particulier, l'enjeu de pérennisation et de développement de l'offre d'accueil collective.

RAPPORT N° 25-42516-DPE - 25-071 7S

Par ailleurs, les délibérations n°11/1255/SOSP du 12 décembre 2011 et n°13/0684/SOSP du 17 juin 2013 ont approuvé le montant des aides à l'investissement apportées aux associations lors de la création ou de l'extension de places d'accueil du jeune enfant :
lors de la création d'un équipement : 2 750 Euros par place créée (deux mille sept cent cinquante Euros),
lors de la création d'un équipement réalisé soit sur un terrain ou un bâti mis à disposition par la Ville : 1 650 Euros par place créée (mille six cent cinquante Euros),
lors de l'extension d'un équipement sans gros travaux : 1 650 Euros par place (mille six cent cinquante Euros),
lors de l'extension d'un équipement avec gros travaux : 2 750 Euros (deux mille sept cent cinquante Euros) par place,
lors de la création d'une micro crèche en appartement : 1 100 Euros (mille cent Euros) par place.
Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 6 600 Euros (six mille six cents Euros) à l'association FAIL 13 pour l'extension de 4 berceaux de la crèche « Les Premiers Pas » sise 99 allée de la Rouguiere 13011 Marseille, une subvention de 4 950 Euros (quatre mille neuf cent cinquante Euros) à l'association Enfance et différence pour l'ex tension de 3 berceaux de la crèche « Enfance et Différence » sise 122 rue du Liandier 13008 Marseille et une subvention de 110 000 Euros (cent dix mille Euros) à l'association Léo Lagrange Petite Enfance pour la création de la crèche « Les Poussins de Saint Barth » de 40 berceaux sise 52 boulevard de Jourdan 13014 Marseille.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42516-DPE au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42516-DPE qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42516-DPE - 25-071 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-072 7S DU
CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS

Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42465-DAEJ - 25-072 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes.

Selon les dernières données du recensement, les jeunes âgés de 15 à 29 représentent 19,4% de la population marseillaise. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre - on comptait en 2021 (INSEE) 169 169 jeunes âgés de 15 à 29 ans. C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale (accès aux stages, à l'apprentissage, à l'emploi, accès à une couverture santé, au 1er logement, accès à la culture…).

RAPPORT N° 25-42465-DAEJ - 25-072 7S

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunesses, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir :
• les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,
• les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.
Ce soutien se traduit ici par la mobilisation d'un budget de 72 000 Euros (soixante-douze mille Euros). Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :
• être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;
• avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire marseillais.
• les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.
De plus, dans le cadre de sa politique globale en faveur de la jeunesse, la Ville de Marseille propose, de concert avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, de soutenir financièrement les Accueils de Jeunes, lieux d'émancipation et d'apprentissage de la citoyenneté, développés par des associations sur l'ensemble des secteurs de la Ville.
Pour rappel, les Accueils de Jeunes sont des Accueils collectifs de mineurs (14-17 ans) bénéficiant d'une convention dérogatoire avec les services de l'État, leur singularité réside dans le fait qu'ils permettent au public de circuler librement et qu'il n'y a pas d'obligation en termes de participation aux différents projets et actions.
Cette souplesse des Accueils de Jeunes est destinée à favoriser les projets organisés par les jeunes, notamment sur les temps

propices que sont le soir, les mercredis, samedis et durant les vacances scolaires. La libre adhésion contribue à l'émancipation des jeunes. Les actions s'inscrivent dans un projet éducatif établi par la structure.
En soutenant les Accueils de Jeunes par un financement dédié, la Ville de Marseille soutient des acteurs de territoire qui connaissent les besoins des jeunes et des professionnels, et qui contribuent au dialogue et à la conduite des projets municipaux en faveur de la jeunesse.
Une répartition des crédits est ainsi proposée à destination de 26 structures labellisées accueils de jeunes pour un montant total de trois cent neuf mille et huit euros (309 008) Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42465-DAEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42465-DAEJ - 25-072 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42465-DAEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-073 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42348-DE - 25-073 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - SERVICE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PRÉVISION SCOLAIRE - Évolutions administratives et organisationnelles dans les écoles publiques marseillaises. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation des évolutions administratives et organisationnelles dans les écoles publiques marseillaises.

Conformément au Code de l'Éducation, qui impose aux communes de définir un territoire de recrutement pour chaque école maternelle et élémentaire, ce rapport propose la mise à jour de la sectorisation des écoles publiques de Marseille, telle qu'arrêtée par la délibération n°07/0787/CESS du 16 juillet 2007 et mise à jour par la délibération n°10/0219/SOSP du 29 mars 2010, par la délibération n°19/1143/ECSS du 25 novembre 2019, et enfin par la délibération n°25//0091 du 28 février 2025.
La Ville de Marseille poursuit la mise en œuvre de sa politique éducative ambitieuse en faveur de l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et de la qualité du service public de l'éducation. Cette dynamique se traduit notamment par des investissements majeurs dans la construction, la rénovation et l'extension des écoles, ainsi que par une organisation administrative plus efficiente des établissements scolaires.

RAPPORT N° 25-42348-DE - 25-073 7S

Au-delà de l'effort porté sur le bâti, la municipalité veille également à adapter l'organisation des écoles aux réalités actuelles du terrain, qu'il s'agisse de l'évolution des capacités d'accueil, de l'ouverture de nouveaux équipements ou de la nécessité de clarifier les rattachements administratifs. L'objectif est double : garantir un pilotage plus fluide des établissements scolaires et renforcer la lisibilité de l'offre éducative pour les familles.
Ces mesures s'inscrivent en continuité et en complémentarité des actions engagées dans le cadre du Plan École, et plus largement des démarches de restructuration du service public de l'éducation, incluant la refonte des secteurs scolaires et l'adaptation des capacités aux besoins des territoires.
Chaque décision s'inscrit dans une approche concertée avec les services de l'Éducation nationale et les acteurs de la communauté éducative.
Dans ce cadre, deux mesures sont aujourd'hui soumises à l'approbation du Conseil Municipal, dans la perspective de la rentrée scolaire 2025 :
- Le transfert de l'école maternelle Émile Vayssière 3 vers le groupe scolaire Émile Vayssière 1, récemment réhabilité et agrandi, permettant une meilleure organisation des effectifs dans le secteur concerné. Ce transfert s'effectuera à périmètre scolaire constant, garantissant ainsi la stabilité pour les familles et la continuité du parcours des élèves.
- La fusion administrative de l'école maternelle Mazargues Vaccaro avec l'école élémentaire du même nom, située boulevard du Maréchal Koenig (9e arrondissement), Ce regroupement s'effectue sous un même RNE, pour simplifier la gestion des établissements sans incidence sur l'organisation pédagogique et sans impact sur les postes.
Ces évolutions ont été préparées en lien étroit avec les services de l'Éducation nationale, les équipes pédagogiques concernées ainsi que les représentants des parents d'élèves, validés en conseil d'école. Elles s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration du service rendu aux familles et de rationalisation du fonctionnement des écoles.
Au regard de ces éléments, l'avis du Préfet a été sollicité.
D'autre part, afin de faciliter les inscriptions scolaires de certains des enfants les plus vulnérables habitant sur le territoire, il est proposé de sectoriser, sur toutes les écoles publiques marseillaises, plusieurs adresses qui sont utilisées pour la domiciliation de familles en situation de grande précarité et/ou de danger. Ces familles bénéficient d'un suivi du CCAS de Marseille et peuvent, pour des cas précis et à titre de protection, être domiciliées au siège du CCAS tout en habitant temporairement dans d'autres lieux.
L'affectation scolaire de ces enfants sera donc adossée au lieu d'habitation temporaire (hôtels, foyers, etc ...) des familles ; ce qui permettra aux enfants de suivre une scolarité dans les écoles proches de ce lieu.

Il en sera de même pour les enfants de femmes victimes de violences qui sont hébergés dans des lieux temporaires et qui ont une domiciliation administrative au siège d'une association dédiée à l'accompagnement de ces situations.
Par ailleurs, une erreur matérielle survenue dans le rapport présenté lors du Conseil municipal du 28 février 2025 (délibération n°25/0091/VDV) a été identifiée concernant la sectorisation des adresses situées rue du Pommier et rue Nationale.
Plus précisément, une inversion dans l'affectation des périmètres scolaires s'est glissée dans l'annexe transmise à l'Éducation nationale.

RAPPORT N° 25-42348-DE - 25-073 7S

Cette erreur, purement matérielle et sans incidence sur la volonté exprimée du Conseil municipal, sera corrigée par les services et prise en compte dans les versions mises à jour transmises aux autorités académiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42348-DE au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42348-DE qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-074 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42332-DLSVAEC - 25-074 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.
Après examen des dossiers parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 186 000 Euros (cent quatre vingt six mille Euros), est soumise à notre approbation.

RAPPORT N° 25-42332-DLSVAEC - 25-074 7S
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42332-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42332-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-075 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42358-DC - 25-075 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Quatrième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :
Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions d'investissement dans différents secteurs culturels.
La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :
- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc.
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

RAPPORT N° 25-42358-DC - 25-075 7S

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :
- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité,
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.
Dans le cadre de la définition de sa politique culturelle, la Ville de Marseille associe les nombreux acteurs présents sur son territoire, acteurs dont elle accompagne les besoins dans la réalisation de leurs projets.
Ce soutien se manifeste par l'attribution de subventions pour des projets en investissement.
Dans le secteur culturel, différentes structures implantées et actives sur Marseille sollicitent un soutien financier de la Ville de Marseille en investissement afin de développer leurs activités auprès du public.
Par délibération n°24/0605/VDV du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions d'investissement aux associations et organismes culturels conventionnés.
Par délibération n°25/0059/VDV du 28 février 2025, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions d'investissement aux associations et organismes culturels conventionnés.
Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution d'une troisième répartition de subventions d'investissement à hauteur de 184 726 Euros (cent quatre-vingt-quatre mille sept cent vingt-six Euros).
Par délibération 24/0282/AGE du 28 juin 2024, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention d'investissement à PRIMITIVI d'un montant de 10 000 Euros (dix mille Euros). L'article 3.2. nécessite un complément d'information afin de préciser l'objet de la subvention
C'est la raison pour laquelle est soumise au vote du Conseil Municipal l'approbation d'un avenant à la convention de subventionnement n°2024-81329.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42358-DC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42358-DC - 25-075 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42358-DC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-076 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

RAPPORT N° 25-42359-DC - 25-076 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titres des subventions 2025 - Approbation des conventions - Secteur Culture provençale. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions aux associations et partenaires, du secteur de la Culture provençale.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :
- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

RAPPORT N° 25-42359-DC - 25-076 7S

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :
- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.
La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel et de la culture provençale. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.
L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. À cet égard, l'évaluation des activités et des actions est renforcée pour envisager l'évolution des modalités de partenariats si nécessaire, et ce, dans le sens d'une meilleure optimisation et redistribution des ressources.
Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune de quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.
La Culture provençale s'inscrit dans le pilier « mondialité culturelle » dont les caractéristiques sont les suivantes :
- promotion de la diversité et des expressions culturelles incluant la promotion de la culture provençale, au regard de l'offre existante sur le plan local et national ;
- dispositifs et/ou programmation et/ou coproductions induisant et restituant clairement l'importance des échanges internationaux intellectuels, artistiques ou scientifiques notamment mais non exclusivement autour de sujets sociétaux ;
- création, accompagnement et/ ou participation significatifs à des dispositifs, programmes de coopération européens, ou internationaux ;
- mise en valeur structurée, durable et innovante du patrimoine immatériel de la Ville de Marseille auprès de ses habitants ;
- accueil d'artistes en exil.
RAPPORT N° 25-42359-DC - 25-076 7S

Depuis 2021, des actions comme la réouverture du Musée provençal à Château-Gombert, le développement du marché des santonniers sur le Vieux Port ou l'exposition « l'Asie des provençaux » au Musée Borély traduisent l'engagement de la Ville de Marseille en faveur des acteurs de la Culture provençale. « Ville monde » ouverte sur la Méditerranée et fière de ses traditions, la Ville de Marseille permet à l'ensemble des associations provençales de faire rayonner son patrimoine auprès des Marseillaises, des Marseillais et des visiteurs. En 2024 plusieurs propositions concernent des projets célébrant le 120eme anniversaire du Prix Nobel de Littérature de Frédéric Mistral.
Aussi, les subventions proposées aux associations et partenaires dédiés à la Culture provençale font l'objet d'un traitement spécifique.
Par délibération n°24/0602/VDV du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.
Par délibération n°25/0061/VDV du 28 février 2025, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.
Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une troisième répartition au titre des subventions 2025.
Le montant total de cette répartition s'élève à 32 000 Euros (trente-deux mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42359-DC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42359-DC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42359-DC - 25-076 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-077 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42525-DSAS – 25-077 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes - 2eme répartition 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subvention à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes.

Conformément à la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.
A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance. Comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées dans ce CLSPDR.

RAPPORT N° 25-42525-DSAS - 25-077 7S

Aussi, concernant la prévention de la délinquance juvénile ,a été créée en son sein une instance dédiée à cette thématique dénommée «Commission Mineurs» ;
Le présent rapport soumet au conseil municipal une répartition des subventions, d'un montant total de 375 800 euros, correspondant au soutien que la Ville souhaite apporter à des associations qui conduisent sur le territoire marseillais des actions en faveur de la prévention des comportements à risque chez les jeunes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42525-DSAS au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42525-DSAS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-078 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

RAPPORT N° 25-42382-DSPI – 25-078 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 2ème répartition - Approbation de convention ci-annexée (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.
La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité

RAPPORT N° 25-42382-DSPI - 25-078 7S

, œuvrent en faveur des droits des femmes en s'investissant dans des domaines tels que :
- la défense des droits des femmes ;
- l'égalité femmes/hommes, dans tous les actes de la vie courante ;
- la lutte contre la maltraitance faite aux femmes.

Après examen des dossiers parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025 d'un montant de 163 000 Euros (cent soixante-trois mille Euros) est soumise à notre approbation.
Sont annexées à ce rapport, les conventions en faveur d'associations subventionnées dont le montant est supérieur à 23 000 Euros (vingt-trois mille Euros) et celles nécessitant un conventionnement à la demande du guichet unique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42382-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42382-DSPI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-079 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

RAPPORT N° 25-42361-DAEJ – 25-079 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque.
Dans le cadre d'une politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, en collaboration avec l'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés en faveur du développement de ludothèques.
En tant que voie d'accès au savoir et à la culture, l'espace ludothèque a pour vocation d'offrir un lieu de vie inspirant pour l'ensemble des enfants. Il s'agit, à travers ces espaces, de permettre un libre accès à l'information, aux œuvres d'imagination, à la découverte de la vie. Une expérience en ludothèque peut contribuer à la compréhension du monde, découvrir le plaisir du jeu, de la lecture et du partage collectif et favoriser l'épanouissement des enfants en proposant une offre culturelle de proximité.

RAPPORT N° 25-42361-DAEJ – 25-079 7S

La ludothèque poursuit l'objectif principal de favoriser les interactions entre enfants, à travers le jeu et la lecture. Au-delà de cette mission de favoriser le jeu, ces lieux remplissent un rôle éducatif, social et culturel.
La Ville de Marseille et la CAF 13 ont ciblé plusieurs critères d'attribution prioritaires : présence sur l'ensemble des territoires et prioritairement dans des zones dépourvues d'équipements culturels de proximité, et projets portés par des équipements d'animation sociale.
En 2025, le budget de soutien aux ludothèques associatives est de 200 000 Euros (deux cent mille Euros) soit une augmentation de 22% par rapport à 2024. Cette augmentation va permettre entre autre de financer des nouveaux porteurs de projets. Le montant de la subvention de la Ville de Marseille par ludothèque, s'établit sur deux axes, en accord avec la CAF :
- Quantitativement sur le temps d'ouverture des ludothèques et le nombre de personnel affecté à l'activité.
- Qualitativement pour renouveler les supports de jeux
Le montant de la subvention est versé en une fois
Les conventions ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42361-DAEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42361-DAEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42361-DAEJ – 25-079 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-080 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42355-DE – 25-080 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - POLE RESTAURATION SCOLAIRE - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets « la Semaine du Goût 2025 » - Approbation de conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets « la semaine du Goût 2025 ».

La Ville de Marseille est résolument engagée dans la promotion de l'alimentation durable, notamment dans ses restaurants scolaires du premier degré, dont elle a la responsabilité.
La Semaine du Goût, événement national organisé chaque année, a pour vocation de sensibiliser à la diversité des goûts, à la qualité des produits et à la culture culinaire et transmission des savoirs culinaires. Elle représente un moment privilégié pour promouvoir les produits de qualité, les savoir-faire locaux et les bonnes pratiques alimentaires.

RAPPORT N° 25-42355-DE- 25-080 7S

La Ville de Marseille porte une politique alimentaire ambitieuse, en cohérence avec les grands principes de l'alimentation durable – intégrant les dimensions de santé publique (promotion d'une alimentation saine et durable), justice sociale (accès à une alimentation de qualité pour tous), environnementale (préservation des ressources) et économique (soutien des filières locales).
Dans cette perspective, la Ville de Marseille souhaite investir cette Semaine du Goût en faisant appel aux associations locales pour faire vivre cet événement populaire dans les différents quartiers de la Ville. Les associations retenues proposeront des ateliers de cuisine participatifs gratuits aux petits Marseillais et petites Marseillaises des écoles sélectionnées.
Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'organisation de la Semaine du Goût au cœur de tous les secteurs de la Ville et l'attribution de subventions aux associations partenaires, en fonction des projets présentés et dans la limite d'une enveloppe budgétaire définie.
C'est dans ce cadre qu'un Appel à Projets La Semaine du Goût a été lancé le 11 avril 2025 afin de soutenir les associations qui œuvrent à sensibiliser à une alimentation saine et durable.
Cet appel à projets est un outil pour favoriser le dynamisme territorial en matière de sensibilisation et de transmission. Langage universel, l'alimentation est un puissant vecteur d'inclusion, de cohésion et d'émancipation. A travers les animations proposées, la Semaine du Goût sera l'occasion de cuisiner ensemble, découvrir des recettes méditerranéennes, transmettre des savoir-faire locaux et échanger autour d'un repas convivial.
Dans ce cadre, 3 projets ont été retenus :
• Association LA CANTINA - 1 500 Euros (mille cinq cents Euros)
À travers ces ateliers, la Cantina poursuit les objectifs suivants :
- Sensibiliser aux enjeux d'alimentation durable (saisonnalité, localité, gaspillage alimentaire, agriculture biologique) ;
- Donner les clés d'une alimentation de qualité et de proximité ;
- Proposer des interventions mêlant à la fois des savoirs scientifiques (autour de la biologie, botanique et économie) et technique (dans la pratique de la cuisine).
•Association ICI-LES CUISINES DE L'EXTRAORDINAIRE - 10 000 Euros (dix mille Euros)
À travers ces ateliers, ICI-Les cuisines de l'extraordinaire poursuit les objectifs suivants :
- Découvrir ou redécouvrir les histoires des goûts, des produits et plats des cuisines méditerranéennes en appuyant sur la Provence et Marseille, mais aussi sur d'autres pays de la rive sud de la Méditerranée ;
- Transmettre des pratiques alimentaires au regard des bouleversements environnementaux ;
- Proposer des programmes pédagogiques en utilisant la cuisine et les cultures culinaires comme vecteurs d'émancipation, de transmission des patrimoines, des histoires mais aussi comme moyens de (re)connaissance de la culture de l'Autre et comme témoins de l'Histoire du monde.
•Association LA PETITE LILI - 4 000 Euros (quatre mille Euros)

RAPPORT N° 25-42355-DE- 25-080 7S

À travers ces ateliers, La Petite Lili poursuit les objectifs suivants :
- Sensibiliser les petits et petites marseillais à l'alimentation durable, au plaisir de cuisiner et aux bienfaits d'une cuisine saine, locale et accessible ;
- Réinventer la restauration autour de valeurs de solidarité, d'inclusion et d'impact local ;
- Fédérer un écosystème d'acteurs engagés pour construire un modèle alimentaire plus juste et plus humain.
La méthode d'instruction des dossiers garantit la transparence et la qualité de la sélection.
Ces projets répondent aux objectifs fixés par l'appel à projets. Le montant total de la dépense liée au versement de ces paiements s'élève à 15 500 Euros (quinze mille cinq cents Euros).
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables fournies par les organismes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42355-DE au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42355-DE qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42355-DE- 25-080 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-081 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

RAPPORT N° 25-42333-DLSVAEC – 25-081 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations en faveur de lien social.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;

RAPPORT N° 25-42333-DLSVAEC – 25-081 7S

- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités ;
Après examen des dossiers parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 65 800 Euros (soixante cinq mille huit cents Euros), est soumise à notre approbation**.**
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42333-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42333-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-082 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42428-DAEJ – 25-082 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du plan mercredi entre la Ville de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions dans le cadre du Projet Éducatif Territorial.

Par la délibération n°22/00051/VDV du 4 mars 2022 la Ville de Marseille s'est dotée d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) pour trois ans, qui vise à offrir un parcours cohérent et de qualité sur les temps périscolaire et extrascolaire en lien avec l'école. Ce projet, au service des enfants de 3 à 12 ans, est structuré autour d'un socle de thématiques éducatives que sont la Culture, le Sport, la Santé, la Citoyenneté et la transition écologique et la Qualité de Vie, ce socle étant la pierre angulaire de la réussite éducative des écolières et écoliers marseillais, de leur épanouissement et de leur émancipation en tant qu'individus et citoyens. Cette structuration répond à deux besoins opérationnels majeurs :

RAPPORT N° 25-42428-DAEJ- 25-082 7S

- favoriser la mise en place d'une réelle transversalité dans la conduite du Projet, au sein des services de la Ville, permettant ainsi le décloisonnement des dispositifs et des actions, et avec les partenaires institutionnels (CAF, Education Nationale, DRAC…) et associatifs (Union des Centres Sociaux, associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, associations d'éducation populaire, équipements sociaux…),
- articuler la coordination des nombreux acteurs éducatifs à deux échelles : celle de la ville dans son ensemble, et celle des huit territoires correspondant aux mairies de secteur, pour répondre aux enjeux particuliers.
Le présent rapport présente les motifs de prolongation du PEDT pour les années scolaires à venir soit 2025/2026 et 2026/2027 :
1- Le Projet éducatif territorial et la Refondation des Temps de l'Enfant
Par délibération n°23/0055/VDV du 10 février 2023, l'accord de partenariat pour la réalisation du projet « Refondation des temps

de l'Enfant » a été adopté par le Conseil municipal. En répondant à l'appel à manifestation d'intérêt « innovation dans la forme scolaire » lancé par la Caisse des dépôts (CDC), en partenariat avec les services de l'Éducation nationale (DSDEN), la Ville de Marseille a bénéficié d'un financement sur cinq ans, venant conforter son action sur les temps périscolaires et extrascolaires.
L'AMI « Refondation des temps de l'Enfant » a permis :
- de renforcer l'équipe en charge du PEDT, notamment le recrutement de huit coordinateurs PEDT sur chaque secteur de la Ville de Marseille,
- de renforcer l'offre périscolaire par l'augmentation du nombre d'animateurs, le nombre d'accueils et une meilleure couverture territoriale,
- de renforcer la mise en œuvre de projets éducatifs sur les temps périscolaires et/ou l'extrascolaire dans les écoles ou les équipements sociaux en lien avec les besoins des territoires à travers le lancement d'un appel à projets,
- de renforcer la formation de la communauté éducative de manière inter catégorielle avec une programmation de formation innovante et sur mesure au Tiers Lieu Educatif Canopé.
La prolongation du PEDT jusqu'en 2027 permettra d'assurer une continuité entre le PEDT et le projet « Refondation des temps de l'enfant » dans lequel est engagé la Ville de Marseille.
2- Concertations avec les acteurs éducatifs et les enfants et renforcement de la territorialisation du PEDT :
Suite aux premières concertations en 2022 ayant permis de définir les axes prioritaires du PEDT, la Ville de Marseille a continué chaque année à rencontrer les acteurs éducatifs et les enfants afin d'identifier les enjeux éducatifs prioritaires au plus près des réalités territoriales et de coconstruire des réponses adaptées.
Les concertations de 2024, qui ont eu lieu sur les huit secteurs de la Ville, ont permis de travailler plus particulièrement sur le lien entre l'école et ses partenaires en proposant la réalisation d'un guide PEDT, permettant la bonne mise en œuvre de ce dernier dans les écoles, en lien avec les opérateurs du périscolaires et extrascolaires. Désormais dotée d'un service PEDT au complet composé de huit coordinateurs territoriaux, la Ville souhaite mettre à profit les deux années supplémentaires du PEDT actuel afin poursuivre et de renforcer la dynamique territoriale du PEDT avant de repartir sur l'élaboration concertée d'un nouveau PEDT. L'année 2026-2027 pourra ainsi être consacrée à l'évaluation du PEDT et à sa réécriture.

RAPPORT N° 25-42428-DAEJ- 25-082 7S

3- L'enfant au cœur du Projet éducatif territorial
Le Projet éducatif Territorial 2022-2025 a consacré une place centrale à l'enfant, en lui donnant la parole à travers les concertations et en encourageant sa participation à toutes les étapes du projet, depuis le diagnostic jusqu'à la mise en œuvre de solutions concrètes. La prise en compte du rôle central de l'enfant dans le projet éducatif territorial s'accompagne de la nécessité urgente de le protéger et de prévenir toute forme de violences à son égard. Dans le cadre de la prolongation du PEDT, la Ville de Marseille souhaite développer les actions en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux enfants.
La mise en œuvre du Projet éducatif de territoire est l'un des axes de l'Appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » dont la Ville a été lauréate aux côtés de la DSDEN 13, le réseau Canopé et Aix-Marseille Université pour le projet « Refondation des temps de l'enfant ». Ce projet est donc soutenu par l'État, via la Caisse des dépôts.
En cohérence avec les ambitions du projet éducatif de territoire et du projet « Refondation des temps de l'enfant », la Ville de Marseille a lancé pour la 3ème année un appel à projets pour financer des actions éducatives répondant aux axes et objectifs prioritaires du PEDT pour l'année scolaire 2025-2026.
Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits par la Ville de Marseille, en prenant en compte les priorités thématiques du PEDT et la contribution aux besoins en matière de formation et d'accès à des actions éducatives de qualité pour tous, toute l'année y compris durant les vacances scolaires. Ont également été sélectionnés les dossiers témoignant d'une démarche partenariale innovante entre les différents membres de la communauté éducative ou pouvant donner lieu à des coopérations renforcées entre les différents temps de l'enfant.
Les projets retenus permettent par exemple d'organiser des ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine pour 240 enfants en accueil de loisirs, de produire des outils de sensibilisation à l'égalité filles-garçons, d'organiser des temps d'activités créatives parents-enfants ou de former des animateurs à l'accueil d'enfants en situation de handicap.
Après examen des dossiers, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 505 500 Euros (cinq cent cinq mille cinq cent Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42428-DAEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42428-DAEJ- 25-082 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42428-DAEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-083 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42334-DLSVAEC - 25-083 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors - 2ème répartition 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Séniors.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des seniors résidant dans notre cité en s'investissant dans des domaines variés tels que :
- les actions d'accompagnement des seniors en situation de fragilité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;

RAPPORT N° 25-42334-DLSVAEC - 25-083 7S

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités
adaptées ;
- l'aide et l'accès au numérique.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 28 300 Euros (vingt-huit mille trois cents Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42334-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42334-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-084 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42336-DLSVAEC - 25-084 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions aux Equipements Sociaux pour l'innovation et la créativité - 2ème répartition 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions aux Equipements Sociaux pour l'innovation et la créativité.
Par délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS) ainsi que son Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle sur le territoire communal. Cette dernière s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

RAPPORT N° 25-42336-DLSVAEC - 25-084 7S

Pour toute la durée de cette dernière, la Ville de Marseille a décidé d'accorder aux équipements sociaux une contribution financière importante et annuelle afin d'apporter des solutions concrètes aux demandes légitimes des Centres Sociaux pour stabiliser les postes clés de ces structures (direction, accueil, comptabilité, famille, jeunesse) ; qu'ils puissent proposer des activités aux habitants lors de l'ouverture estivale du mois d'août ; qu'ils innovent et créent des projets portant sur l'animation territoriale, la famille et la jeunesse.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus et à la suite des décisions prises et inscrites dans la délibération 25/0204/VDV du 25 Avril 2025, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 1 310 135 Euros (un million trois cent dix mille cent trente-cinq Euros), est soumise à notre approbation.
Sont annexés à ce rapport, les conventions et avenants des associations concernées.Par délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS) ainsi que son Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle sur le territoire communal. Cette dernière s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42334-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42334-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42336-DLSVAEC - 25-084 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-085 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42330-DLSVAEC - 25-085 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS D'ANIMATION URBAINE - 2EME REPARTITION 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :
Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations d'animation urbain.
La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :
- les projets socio-sportifs et socio-culturels ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités ;
- la Valorisation et l'Intégration par l'Environnement.

RAPPORT N° 25-42330-DLSVAEC - 25-085 7S

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025,d'un montant de 35 000 Euros (trente-cinq mille Euros), est soumise à notre approbation.

Par délibération N°24-0309-VDV du 20 septembre 2024, la Ville de Marseille a attribué une subvention de 5 000 Euros à l'« Association de Promotion de l'Ingénierie Socioéducative » pour la réalisation de l'action « Les JOP solidaires de l'hippodrome Borely » (projet déposé N° 0002999). L'association a informé la collectivité de la non réalisation de l'action, il est donc nécessaire de demander à cette association le remboursement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42330-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42330-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-086 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42542-DGAJSP - 25-086 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITE - SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MÉMOIRES ET MONDE COMBATTANT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DES FAMILLES - 2EME REPARTITION 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des familles.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. Cette ambition s'appuie notamment sur la promotion et la mise en œuvre de politiques sociales et familiales inclusives et intergénérationnelles.
En matière familiale, l'action de la municipalité vise ainsi à organiser ou soutenir des évènements à dimension collective concourant au bien-être et au mieux vivre ensemble, à soutenir des actions d'information et d'accompagnement, individuel ou collectif, engagées par des associations ou mises en place au sein d'équipements municipaux ou sociaux, et à animer un réseau d'acteurs socio-éducatifs autour des familles.

RAPPORT N° 25-42542-DGAJSP - 25-086 7S

C'est ainsi que la Ville souhaite aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des familles marseillaises, en s'investissant notamment dans des actions visant :
- l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale et le renforcement des liens parents-enfants,
- le développement des liens intergénérationnels,
- renforcement des liens familiaux fragilisés par le biais de la médiation ;
- l'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ;
- l'aide aux familles à développer leur capacité d'intégration par le biais de l'acquisition des savoirs de base en langue française (écrit/oral).
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 40 000 Euros (quarante mille Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42542-DGAJSP au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42542-DGAJSP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42542-DGAJSP - 25-086 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-087 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42542-DGAPM - 25-087 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION RELATIONS AUX FAMILLES ET PROJETS PARTENARIAUX - Approbation de la convention de partenariat relative aux modalités financières de facturation du service de la restauration scolaire au collège Clair Soleil (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de partenariat relative aux modalités financières de facturation du service de la restauration scolaire au Collège Clair Soleil.
Par convention de nationalisation conclue entre la Ville de Marseille et le Recteur d'Aix-Marseille, en application des décrets n°55-644 du 20 mai 1955 et n°76-1305 du 28 décembre 1976, la Ville de Marseille assure l'approvisionnement des repas et procède à la facturation de la participation financière des convives des collèges publics qui ne disposent pas de leur propre service de restauration.
C'est le cas du collège Clair Soleil qui ne dispose pas de réfectoire dans ses locaux et ne propose donc pas de service de cantine au sein de son établissement.

RAPPORT N° 25-42542-DGAPM - 25-087 7S

Jusqu'à présent, la gestion de la restauration scolaire dans les écoles du 1er degré faisait l'objet d'une délégation de service public. Dans ce cadre, le délégataire assurait les inscriptions, la commande des repas, ainsi que la facturation trimestrielle auprès des familles.
Cette délégation arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2024-2025, et la Ville de Marseille ré-internalise la gestion des inscriptions, facturations et encaissements des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires publiques à partir de septembre 2025.
Afin d'organiser ce nouveau fonctionnement, il est proposé de conclure une convention tripartite entre la Ville de Marseille, le Collège Clair Soleil et le CD13. Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de transmission des informations nécessaires à la facturation et de préciser les engagements de chacune des parties.
Cette convention est valable pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2025/2026, et permettra au CD13 et au Collège Clair Soleil d'organiser leurs prises en charge des modalités de facturations et d'encaissement à partir du 1er janvier 2026.
La Ville de Marseille assurera la prestation de restauration scolaire auprès des collégiens de Clair Soleil, transmettra les tarifs applicables et établira un titre de recettes correspondant aux repas effectivement servis. Le Collège Clair Soleil, de son côté, prendra en charge les inscriptions, communiquera les effectifs et la répartition des types de repas à la Ville, et assurera le suivi des facturations, y compris en cas d'impayés.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42542-DGAPM au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42542-DGAPM qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42542-DGAPM - 25-087 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-088 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42335-DLSVAEC - 25-088 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SOCIAUX 2025 - 3EME REPARTITION DES SUBVENTIONS SUR LES FINANCEMENTS INSCRITS DANS LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la convention cadre des centres sociaux 2025.

Par la délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre Par la délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux, ainsi que l'Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle à Marseille sur la période 2024-2027. Elle s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire partie prenante du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

RAPPORT N° 25-42335-DLSVAEC - 25-088 7S

L'objet du présent rapport est d'autoriser l'attribution de la troisième répartition de subsides inscrites dans la Convention Cadre des Centres Sociaux pour l'année 2025 portant sur les projets dédiés à l'Ouverture Estivale du mois d'Août de 43 équipements sociaux engagés ; d'apporter un soutien exceptionnel et ponctuel afin d'atténuer le coût de l'énergie et de logistique pour les 32 structures occupantes de locaux communaux ainsi que l'attribution, proratisée sur 2 mois, de la mission d'Animation Globale et de Coordination (AGC), des Activités Collectives Familles (ACF) et Jeunesse du Centre Social la Savine/Vallon des Tuves dont sa convention de délégation de service public (DSP) s'éteindra le 18 Octobre 2025.
L'ensemble de ces contributions sont prévues par la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 ainsi que l'Annexe qui la décline sur le territoire communal et sont inscrites au Budget Municipal 2025. Les modalités de versement de ces dotations sont précisées dans les conventions d'objectifs et financières initiales ou dans les avenants joints en annexe.
Pour un total de 577 447 Euros (Cinq-cent-soixante-dix-sept-mille-quatre-cent-quarante-sept Euros) afin d'assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement de ces structures.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42335-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42335-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42335-DLSVAEC - 25-088 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-089 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42331-DLSVAEC - 25-089 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DIVERSES ASSOCIATIONS. 2EME REPARTITION 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.
De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 143 900 Euros (cent quarante-trois mille neuf cents Euros), est soumise à notre approbation.

RAPPORT N° 25-42331-DLSVAEC - 25-089 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42331-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42331-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-090 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42308-DC – 25-090 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projet éducation artistique et culturelle (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projet éducation artistique et culturelle.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante en poursuivant notamment les objectifs de promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde comme vecteur d'émancipation de l'individu.
A cet égard, le déploiement d'une politique volontariste et transversale en matière d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), favorisant un égal accès à l'art et à la culture, dans sa diversité, aux enfants et à la jeunesse marseillaise, à travers la construction du parcours d'EAC pour toutes et tous constitue une priorité dans la politique culturelle marseillaise.

RAPPORT N° 25-42308-DC – 25-090 7S
Ce parcours est constitué d'un ensemble d'expériences, de projets et d'actions mobilisant des composantes indissociables qui constituent les trois piliers de l'EAC :
La rencontre : permettre de rencontrer des artistes et/ou des professionnels de la culture et scientifique, associées à la fréquentation des œuvres, des lieux culturels et patrimoniaux (une ou plusieurs sorties culturelles) ;
La pratique : favoriser les pratiques collectives dans différents domaines artistiques et scientifiques ;
La compréhension : acquérir des connaissances qui permettent de se constituer une culture personne ainsi que développer son esprit critique.
Les publics cibles et prioritaires de la politique d'EAC de la Ville de Marseille sont les enfants de 0 à 12 ans sur temps scolaire et hors-temps scolaire avec une attention particulière portée aux enfants de 0 à 6 ans ; ainsi que les jeunes de 12 à 25 ans hors cadre scolaire et/ou éloignés de l'offre culturelle.
La mise en œuvre de cette politique d'EAC à la Ville de Marseille se co-construit de manière transversale avec les équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées,

Opéra, Château de la Buzine) et de l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée (établissement public de coopération culturelle) ; ainsi qu'en partenariat avec les partenaires institutionnels du territoire (la DRAC, l'Académie d'Aix-Marseille), et la Caisse des Écoles. Elle est complétée par l'action du maillage associatif culturel qui a bénéficié depuis 2023 d'une aide en subventions d'EAC, poursuivi en 2024 avec le lancement d'un appel à projets dédié conforme à la délibération du conseil municipal en date du 19 avril 2024 (24/0210/VDV).
Pour cette année 2025, l'engagement en faveur de l'EAC et l'appel à projets EAC est reconduit. Il a pour objet d'encourager et soutenir financièrement des projets culturels de transmission innovants d'un point de vue artistique et culturel, et/ou leur démarche de mobilisation et de participation des enfants et de ceux qui les accompagnent. L'enveloppe financière maximale dédiée à cet appel à projets est de 270 000 Euros (deux-cent- soixante- dix mille Euros).
Les projets déposés par les associations et structures éligibles au titre de l'Appel à projets de l'Éducation Artistique et Culturelle entre le 07 mars 2025 et le 07 avril 2025 ont été soumis à une commission de sélection des projets interservices (représentants des directions de la Petite enfance, de l'éducation, de la jeunesse), les 17 avril et 24 avril 2025, et une commission partenariale (Caisse des écoles, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches du Rhône – Délégation académique à l'action culturelle) le 25 avril 2025.
Les projets sélectionnés ont été arbitrés lors d'un comité stratégique le 12 juin 2025, à l'aune des objectifs poursuivis par l'appel à projets EAC :
- Enrichir le parcours EAC des enfants et de la jeunesse marseillaise par le développement de projets artistiques, culturels et scientifiques mobilisant les 3 piliers de l'EAC.
- Renforcer l'expérience sensible, la découverte d'un / des univers artistique(s) et culturel(s), la créativité et l'esprit critique de l'enfant et/ou du jeune par des ateliers de pratiques artistiques et/ou scientifiques.
- Assurer une équité de répartition des projets sur l'ensemble du territoire en tenant compte des caractéristiques de mobilité et d'éloignement aux équipements culturels et artistiques.
Les projets retenus permettront de diversifier, compléter l'offre actuelle à destination des enfants (0 à 12 ans), et des jeunes (12 à 25 ans) dans les différents temps de leur vie (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Les actions proposées pourront se dérouler entre novembre 2025 et juin 2026.

RAPPORT N° 25-42308-DC – 25-090 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42308-DC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42308-DC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-091 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42514-DGSE – 25-091 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MISSION OBSERVATOIRE PROSPECTIVE PARTICIPATION CITOYENNE - Attribution d'une subvention pour action aux associations répondant à la thématique « Démocratie locale » (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention pour l'action aux associations répondant à la thématique « Démocratie locale ».

La Ville de Marseille développe un ensemble de politiques publiques renforçant la transparence de ses décisions à l'égard des citoyennes et des citoyens et leur offrant la possibilité de s'exprimer régulièrement. Elle contribue à renforcer le lien et la confiance entre les citoyens et les institutions publiques en proposant notamment des initiatives comme le Conseil municipal des jeunes, le Conseil municipal des enfants, l'Assemblée citoyenne du futur, les différentes démarches de concertation autour du réaménagement de l'espace public ou encore les Budgets participatifs.

RAPPORT N° 25-42514-DGSE – 25-091 7S

Grâce au travail réalisé entre les différents services municipaux, un ensemble de nouvelles démarches démocratiques ont été créées dans une logique d'inclusion des publics les plus éloignés des instances de décision. Les projets municipaux associant les citoyens sont donc de plus en plus nombreux. Toutes ces démarches participatives, avec leur agenda et leurs outils de consultation du public, sont désormais accessibles à toutes et tous sur la plateforme de participation citoyenne participons.marseille.fr.
Toutes les initiatives associatives marseillaises concourant à la participation citoyenne et à la vitalité des principes démocratiques sont par ailleurs indispensables et doivent être soutenues, notamment dans un contexte de désinformation généralisée et de méfiance exacerbée à l'égard des institutions.
Afin de renforcer son action en matière de démocratie locale et de défense des droits démocratiques, la Ville de Marseille souhaite développer son soutien aux associations marseillaises engagées en faveur de la préservation des principes démocratiques, du développement des dynamiques démocratiques internes aux organisations et de l'exercice des droits civiques.
Dans ce contexte, la Ville de Marseille a défini trois axes de travail stratégiques autour :
- des actions de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté pour la préservation des principes démocratiques,
- du renouvellement et développement de la démocratie au sein des organisations,

- des actions de soutien et d'accompagnement des citoyennes et des citoyens dans l'exercice de leurs droits civiques.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42514-DGSE au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42514-DGSE qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

RAPPORT N° 25-42514-DGSE – 25-091 7S

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-092 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42422-DTEM – 25-092 7S
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ENERGIE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE METROPOLE" POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU TIERS LIEU PRODUCTIF ET PEDAGOGIQUE : L'ATELIER DU VIVANT VALLON DE SERRE DANS LE 13EME ARRONDISSEMENT - APPROBATION D'UNE CONVENTION (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention à l'associatIon « Le Paysan Urbain Marseille Métropole » pour la création d'un nouveau tiers lieu productif et pédagogique L'atelier du vivant Vallon de Serre dans le 13ème Arrondissement, et l'approbation d'une convention.
La mise en œuvre de la transition écologique et sociale au bénéfice de l'ensemble des Marseillais, dans le contexte de l'engagement de la Ville dans les ambitions de « Marseille 2030 objectif climat », s'appuie sur l'action d'associations et d'autres opérateurs d'intérêt général œuvrant dans le sens de cette transition.
L'association Le Paysan Urbain Marseille Métropole souhaite développer ses activités en acquérant le domaine agricole de Vallon de Serre, situé dans le 13è arrondissement sur le piémont du massif de l'Etoile. Sur ce domaine agricole de 6,7 hectares en cours d'acquisition vont se déployer les activités autour de 4 axes :

RAPPORT N° 25-42422-DTEM – 25-092 7S

• une production agricole à haute valeur ajoutée,
• l'autoproduction alimentaire accompagnée via la mise en place de terrains dédiés,
• l'insertion sociale et professionnelle via des chantiers d'insertion, l'école ETRE Marseille, et la délégation de service public de la DREETS pour le repérage et la remobilisation de publics dits invisibles,
• le soutien aux activités de transition écologique via l'accueil sur le site d'autres acteurs.
L'association Le Paysan Urbain Marseille Métropole œuvre depuis 2017 pour la place de l'agriculture et du végétal en ville et la lutte contre les précarités via son activité d'insertion socio-professionnelle. Depuis 7 ans, les activités de l'association se sont étoffées, de l'agriculture urbaine à l'animation pédagogique, la création de jardins en ville et dans les milieux scolaires, la renaturation via la pépinière de plantes locales, la formation de jeunes décrocheurs aux métiers de la transition écologique.
L'association veut aujourd'hui jouer un rôle structurant auprès des collectivités, des entreprises, des citoyennes et citoyens pour sensibiliser, transmettre et rendre Marseille plus verte et plus résiliente. Ses actions s'adressent à l'ensemble des Marseillaises et Marseillais dans le cadre d'une transition écologique juste. Sont visés tout particulièrement les publics en situation de précarité, les publics scolaires et périscolaires, ainsi que l'ensemble des habitantes et habitants sans distinction de genre, d'âge, de classe sociale.
En 2024, les publics bénéficiaires étaient les suivants : 50 salariées et salariés en insertion via les activités de production végétale et d'animation pédagogique ; 42 jeunes décrocheurs via l'école ETRE Marseille ; près de 3 450 participantes et participants sur les activités de pédagogie autour des jardins, de la biodiversité et de l'alimentation durable (dont 2/3 de publics scolaires et périscolaires, de la maternelle au collège), avec un focus sur les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).
Pour le projet l'Atelier du Vivant, l'acquisition du domaine agricole de Vallon de Serre sera faite par une SCI en cours de constitution, dont les fonds propres seront apportés par l'association Le Paysan Urbain et d'autres partenaires et qui fera appel à des emprunts bancaires.
Cette acquisition fait suite à la sélection par la SAFER en février 2025 du projet porté par l'association Le Paysan Urbain. La SAFER impose que la vente soit réalisée d'ici fin août 2025.
La Ville de Marseille souhaite soutenir cette opération d'intérêt public local qui fait l'objet du dossier de subvention n°11003 en apportant une subvention d'investissement de 100 000 Euros (cent mille Euros) à l'association Le Paysan Urbain Marseille Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42422 DTME au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

RAPPORT N° 25-42422-DTEM – 25-092 7S

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42422 DTME qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-093 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42467-MRUQP – 25-093 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement, 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation du Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement, 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

Par Délibération n°24/0118/VET du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le Contrat de Ville pour la période 2024-2030, constituant le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficultés et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.
Le Contrat de Ville cible la géographie prioritaire définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, fixant à quarante et un le nombre de quartiers prioritaires marseillais.

RAPPORT N° 25-42467-MRUQP – 25-093 7S

Le Contrat de Ville 2024-2030 a été établi à l'échelle métropolitaine. Il a été construit avec les principaux partenaires institutionnels de la politique de la ville (Ville de Marseille, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille Provence, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, bailleurs sociaux). Il se décline en conventions communales pour une approche territorialisée et sur-mesure.
Les orientations thématiques du Contrat de Ville métropolitain sont les suivantes :
- habiter son logement, son quartier, sa ville ;
- préserver sa santé et sa qualité de vie ;
- grandir et s'épanouir ;
- accéder à ses droits et s'émanciper ;
Travailler et entreprendre.
En complément de la démarche métropolitaine, la Ville de Marseille a réalisé un important travail de concertation avec ses partenaires institutionnels, les acteurs associatifs de la politique de la ville et les habitants. Cette démarche participative a permis de produire la convention communale déclinant le contrat de ville métropolitain. Les axes prioritaires de la convention communale sont les suivants :
- désenclaver les quartiers en favorisant la mobilité et l'accès à des services de proximité de qualité ;
- lutter contre la précarité et prévenir les facteurs de vulnérabilité ;
- favoriser la réappropriation de l'espace public pour renforcer le lien social et permettre aux habitants de vivre sereinement et dignement dans un environnement de qualité ;
- soutenir l'épanouissement et le parcours de la petite enfance à la jeunesse.
Dans ce cadre, la Ville de Marseille souhaite poursuivre et renforcer ses engagements :
• En finançant des projets qui s'inscrivent dans ce cadre d'intervention. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.
Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, relatifs à l'appel à projet « le contrat des possibles », est soumise à votre approbation :
• Une 1ère réparation des crédits de l'année 2025, d'un montant de 507 135 € Euros (Cinq Cent Sept Mille Cent Trente Cinq Euros) pour l'attribution de subvention d'investissement
• Une 2ème répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 79 000 Euros Soixante Dix Neuf Mille Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement et de 16 500 Euros (Seize Mille Cinq Cent Euros) pour l'attribution de subvention de fonctionnement reposant sur des financements pluriannuels (CPO)• En soutenant les acteurs favorisant la mobilisation et la participation citoyenne. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.

RAPPORT N° 25-42467-MRUQP – 25-093 7S

Afin de soutenir les micro-initiatives valorisant l'engagement des habitants, de développer les tables de quartier, premier échelon d'implication des citoyens dans les quartiers prioritaires et de redynamiser les conseils citoyens échelon de représentativité tel qu'inscrit dans la loi, une seconde répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 25 000 Euros (Vingt Cinq Mille Euros), pour l'attribution de subvention de fonctionnement est soumise à notre approbation.
Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42467-MRUQP au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42467-MRUQP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-094 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42314-DAEJ – 25-094 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

Marseille, ville née des échanges maritimes, et dont l'activité et la vie ont toujours été intimement liées à la mer, s'appuie sur celle-ci pour écrire son avenir.
Les enjeux que représentent pour Marseille, son littoral, ses espaces insulaires et maritimes, et la zone d'évolution nautique exceptionnelle qu'est la rade de Marseille, sont en effet majeurs et conditionnent l'attractivité, le développement économique et touristique, et l'équilibre social de notre ville.
C'est ainsi que la politique mer de la Ville de Marseille :

RAPPORT N° 25-42314-DAEJ – 25-094 7S

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : notamment les politiques sportives et notamment les activités nautiques et subaquatiques, de la transition écologique, mais également de la jeunesse et de l'enfance et l'éducation ;
- joue un rôle transversal au sein de la ville et au sein des multiples partenariats externes afin de développer la citoyenneté maritime des Marseillais, les activités nautiques et subaquatiques et d'établir et mettre en oeuvre une feuille de route prospective et proactive de la mer et du littoral.

Elle poursuit notamment six objectifs spécifiques :
- Promouvoir les sports nautiques et subaquatiques comme vecteur d prise de conscience des enjeux environnementaux et éco responsables,
- Favoriser l'émergence de l'activité physique et du sport pour tous et de toutes les disciplines ;
- Promouvoir l'image sportive de la ville de Marseille et contribuer à l'essor du tissu associatif ;
- Préserver la biodiversité terrestre et marine et redonner sa place à la nature dans le territoire de la Ville ;
- Faire de Marseille la Ville des projets qui mobilisent et fédèrent toutes les parties prenantes du territoire autour de la transition écologique (acteurs économiques, collectivités, institutions) ;
- Renforcer les activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, et de l'écocitoyenneté auprès des jeunes.

Aussi pour atteindre ces objectifs la Ville de Marseille développe et accompagne toutes les activités nautiques et subaquatiques sur le territoire de la commune afin qu'elles puissent être accessibles à tous et notamment aux petites marseillaises et aux petits marseillais.
Forte d'une façade maritime de 57 kilomètres de côte, la Ville de Marseille se veut être une Capitale de la Mer reconnue. Elle souhaite donc développer et accompagner la pratique des activités nautiques et subaquatiques de manière égalitaire sur tout son territoire. Notre ville possède également un littoral et des espaces marins et insulaires remarquables qui nécessitent des actions de protection, de gestion et de sensibilisation. Cette situation est un facteur essentiel dans le développement durable et le rayonnement de la Ville au travers d'actions liées à la biodiversité de ces espaces maritimes et côtiers.
La Ville de Marseille souhaite accompagner les jeunes Marseillais à devenir des éco citoyens, le public enfance (0 à 11 ans) et jeunesse (11 à 20 ans) étant en premier lieu concerné par les enjeux de sensibilisation à la transition écologique.
Ainsi, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des trois piliers suivants et de leur cohérence avec les caractéristiques suivantes :
1) Développement et promotion des activités nautiques
- Équilibrer, diversifier et compléter l'offre nautique et de plongée existant sur l'ensemble de notre littoral ;
- Promouvoir le nautisme, la plongée et la pratique de la mer à Marseille en développant un « tourisme nautique » et un « tourisme subaquatique » ;

RAPPORT N° 25-42314-DAEJ – 25-094 7S

- Attirer, faciliter et accompagner les évènements nautiques nationaux et internationaux, ainsi que les grandes manifestations de plongée ;
- Intéresser la population marseillaise au nautisme et à la plongée sous toutes ses formes, et permettre un accès à ces activités pour tous, par la mise en place d'une offre diversifiée et complétée de formations pour tous les publics, ainsi que par l'augmentation et la diversification des pratiques scolaires ;
- Fédérer, soutenir et contribuer à développer les actions des fédérations sportives des universités, et du mouvement sportif et associatif.

2) Gestion et protection des milieux naturels littoraux, marins et insulaires
- Contribuer à la connaissance du territoire de tous les publics par l'observation du milieu naturel littoral, marin et insulaire, la collecte de données sur les espèces et les habitats lien avec les scientifiques locaux ;
- Capitaliser les connaissances globales sur la mer, les littoraux et les îles et valoriser l'expérience des gestionnaires pour la Ville de Marseille à l'échelle locale, nationale et internationale notamment par la mise en réseau des différents acteurs et la promotion d'actions exemplaires ;
- Mettre en oeuvre des actions de gestion, de préservation et de développement des sites patrimoniaux naturels et culturels littoraux, marins et insulaires du territoire et des espèces protégées.

3) Éducation et sensibilisation à la transition écologique

- Faire découvrir et connaître aux jeunes publics le territoire littoral, marin et insulaire de la commune afin de mieux appréhender sa fragilité et la nécessité de sa préservation ;
- Sensibiliser aux impacts humains sur le milieu naturel littoral, marin et insulaire (problématique des déchets, mégots de cigarette, plastiques, rejet de polluants, etc.) ;
- Éduquer tous les publics à l'environnement, au développement durable et accompagner le changement des comportements ;
- Diffuser la connaissance auprès du plus grand nombre d'acteurs, fédérer et impliquer la société autour des enjeux liés à la préservation des milieux naturels littoraux, marins et insulaires.
Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion mer de la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations une seconde répartition au titre des subventions 2025.
Le montant total de la dépense liée à cette répartition s'élève à 303 900 Euros (trois cent trois mille neuf cents Euros) réparti comme suit :
• Subventions de fonctionnement : 288 900 Euros
• Subventions d'investissement :15 000 Euros

RAPPORT N° 25-42314-DAEJ – 25-094 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42314-DAEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42314 DAEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-095 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42429-DAEJ – 25-095 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous.
Ce rapport porte sur la pérennisation du dispositif Vacances pour tous de la Ville de Marseille pour l'exercice 2025.
D'une part une action de « séjours de Vacances » ou la Ville de Marseille dans une politique volontariste et de justice sociale souhaite porter une ambition en termes de solutions de départ en vacances pour les enfants accompagnés par les équipements sociaux.
Fort du succès du plan « Vacances Apprenantes » les années précédentes, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de déployer, à nouveau, le dispositif « Colos Apprenantes » pendant les vacances 2025. Par délibérations n°20/0488/UAGP du 5 octobre 2020, n°21/0440/VDV du 9 juillet 2021 et n°22/0228/VDV du 29 juin 2022, la Ville de Marseille a approuvé sa participation au dispositif « Colos Apprenantes ».

RAPPORT N° 25-42429-DAEJ – 25-095 7S

Aussi, la Ville de Marseille a mis en place un dispositif « Vacances pour tous » doté d'un budget de 850 000 Euros (huit cent cinquante mille Euros). Soit une augmentation de 700 000 Euros (sept cent mille Euros) par rapport à 2021. De plus, la Ville sollicite une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès des services de l'État pour l'exercice 2025.
Afin de pouvoir cibler un maximum de bénéficiaires, la Ville de Marseille a également choisi de s'engager auprès des partenaires qui collaborent également avec la CAF, par l'intermédiaire du service VACAF (Aide aux Vacances Enfants). La Ville de Marseille déduira ainsi le montant VACAF de sa participation à l'aide au départ. Au total, ces financements permettront de subventionner le départ en vacances de 3 000 enfants en 2025, nombre en constante augmentation depuis 2020.
La Ville de Marseille se réserve la possibilité de solliciter, le cas échéant, d'autres partenariats et ce, pour proposer le plus de séjours envisageables.
Les séjours sont déclarés en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN et accueillant les enfants de 3 à 17 ans.
L'action est prévue durant les vacances d'été 2025 en complément de la délibération d'avril 2025 et durant les vacances d'automne et de fin d'année 2025 comme fixée par les services de l'État
Les conventions conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille. Un premier versement d'acompte de 250 Euros (deux cent cinquante Euros) par départ interviendra à la signature de la convention. Le montant de l'acompte est augmenté de 25% par rapport à 2024. Le solde sera versé à réception des bilans.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42429 DAEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42429-DAEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42429-DAEJ – 25-095 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-096 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42385-DETECES – 25-096 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MISSION EMPLOI - Attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 3ème attribution - Approbation de conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi.
Au titre de la politique municipale en faveur de l'emploi, de nombreux opérateurs locaux de l'insertion et de l'accompagnement professionnel ont sollicité un soutien de la Ville de Marseille, qui a fait le choix fort, sur cette mandature, de mener au service de l'emploi des Marseillaises et des Marseillais, un combat de tous les instants. Elle souhaite à cet effet promouvoir et soutenir les actions et innovations servant cette ambition, et activer l'ensemble des leviers concourant à l'amélioration de la situation des plus éloignés de l'emploi.
Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 119 500 Euros (cent dix-neuf mille cinq cents Euros) à 7 associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi, réparties comme suit :

RAPPORT N° 25-42385-DETECES – 25-096 7S

JEDAI : « Plateforme mode de garde 2025 » (Progos n°00016722)

Budget prévisionnel	205 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	4 500 Euros
Taux d'intervention Ville de Marseille	2%

Le dispositif plateforme mode de garde permet la levée du frein périphérique de la garde d'enfant et favorise le parcours d'insertion socioprofessionnelle des foyers qu'ils soient monoparentaux ou non. Le public auquel il s'adresse est majoritairement précarisé, percevant les minimas sociaux, les mères isolées étant plus particulièrement concernées par cette problématique. La Plateforme permet de lever le frein de la garde d'enfant et favorise l'insertion professionnelle des parents précarisés, l'accès à l'emploi et à la formation. Elle est mise en œuvre sur les 2ème, 3ème, 13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements de Marseille. L'action consiste en un accompagnement des personnes pour trouver un mode de garde quand elles ont un projet emploi/formation. Elle s'organise sous forme de premiers accueils collectifs puis par des rendez-vous réguliers, sur prescription.
Wake Up café : « Parcours de remobilisation vers l'emploi et l'entrepreneuriat pour des personnes sortant de prison » (Progos n°00016258)

Budget prévisionnel	390 222 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros
Taux d'intervention Ville de Marseille	2,6 %

Créée en 2014, l'association Wake up Café accompagne des "wakeurs", personnes détenues motivées pour être soutenues vers une réinsertion durable et sans récidive. L'association propose des parcours visant une réhabilitation complète de la personne, un accompagnement individuel sur-mesure dedans-dehors et l'intégration à une communauté d'entraide, pilier pour lutter contre l'isolement et la récidive. L'action du Wake up Café est structurée autour de l'idée que l'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement psycho-social des personnes sortant de prison sont des leviers clés pour leur réinsertion et dans la lutte contre la récidive. Créer des ponts entre les sortants de prison et le monde de l'entreprise pour opérer un changement de regard réciproque et permettre une réinsertion professionnelle pérenne, en engageant les acteurs économiques locaux.
La Niaque – l'Asso : « La Niaque – action emploi » (Progos n°00016353)

Budget prévisionnel	442 950 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros
Taux d'intervention Ville de Marseille	2,3 %

RAPPORT N° 25-42385-DETECES – 25-096 7S

La Niaque, est une association d'accompagnement au retour à l'emploi pour des personnes ayant subi une longue rupture professionnelle après avoir été touchées par un cancer. L'objectif de l'action est de contribuer à la prévention de la désinsertion professionnelle par suite d'un arrêt longue maladie dû à un cancer, en complément des programmes de soins de support existants (APA, diététique, soutien psychologique). Mais encore, d'agir pour l'inclusion dans la société et permettre aux personnes ayant été touchées par la maladie de retrouver leur place dans la vie active, en prenant en compte leur situation de santé, de vie et leurs aspirations. L'association propose d'accueillir toutes les personnes souhaitant être accompagnées de façon globale pour retrouver leur place dans la société, dans le cadre de l'égalité des chances. Mais aussi de les accompagner à travers un bilan professionnel, softs skills, connaissances et compétences. 98% des personnes accompagnées sont des femmes et la moyenne d'âge est de 45 ans.

CIERES : « Agir pour l'emploi Centre et 15e/16e » (Progos n°00016730)

Budget prévisionnel	50 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros
Taux d'intervention Ville de Marseille	10%

Le Centre d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social (CIERES) a été fondé en 1993, son concept est d'accueillir et accompagner sur des sites en rénovation urbaine les publics en grande difficulté d'accès à l'emploi. L'action agir ensemble pour l'emploi est une action d'accompagnement collectif soutenue par des entretiens individuels périodiques, l'idée étant que c'est l'intégration dans un groupe qui en brisant l'isolement et le repli sur soi suscite la démarche active d'emploi et redonne l'espoir de s'insérer. Elle a pour vocation de donner les outils et les codes nécessaires à une insertion professionnelle aux personnes éloignées de l'emploi, cumulant les freins périphériques et habitant de l'hyper centre-ville et les quartiers nord littoral, en favorisant les regroupements collectifs qui apportent une vision plus juste de la capacité de la personne à travailler en équipe et à être à l'écoute de l'autre.
Émergence(s) Compétences Projets :
Cette association a pour principal objet la gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille-Provence Métropole Centre (PLIE MPM Centre). Dans ce cadre, elle a pour vocation de :
- mettre en place des parcours individualisé d'insertion socioprofessionnelle pour des publics très éloignés de l'emploi,
- mettre en cohérence les politiques et les moyens de lutte contre l'exclusion et de développement de l'emploi.
Avec les nouvelles obligations portées par la Loi Climat et résilience et les objectifs du Plan National pour des Achats Durables, un nombre croissant de marchés publics doit intégrer une considération sociale. C'est pourquoi les actions d'Émergence(s) Compétences Projets sont en pleine expansion.

RAPPORT N° 25-42385-DETECES – 25-096 7S

1. « 2025 – Animation des clauses sociales sur le territoire de MP Centre » (Progos n°00016488)

Budget prévisionnel	348 189 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	25 000 Euros
Taux d'intervention Ville de Marseille	7%

L'association veut renouveler son action de facilitation du 1er janvier au 31 décembre 2025. L'objectif de celle-ci est de faciliter le retour à l'emploi de personnes qui en sont très éloignées et d'aider les entreprises à trouver le personnel dont elles ont besoin grâce au levier de la commande publique. Par cette action, elle accompagnera les entreprises titulaires des marchés clausés de la Ville de Marseille dans la mise en œuvre de la clause sociale ainsi que les publics en insertion.

2. « Fabrique de l'insertion 2025 » (Progos n°00016489)

Budget prévisionnel	42 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros
Taux d'intervention Ville de Marseille	24 %

Dans un contexte de reprise économique forte où les personnes très éloignées de l'emploi ne peuvent pas accéder directement à un emploi classique alors que de plus en plus d'entreprises peinent à recruter, l'association veut organiser une journée de rencontres professionnelles entre entrepreneurs sociaux et classiques, dans l'optique de collaborations futures. Ainsi, des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et des Structures du Secteur Adapté et Protégé (STPA) pourront se faire connaître en participant à des speed dating de 15 minutes, le matin avec les services acheteurs et l'après-midi avec les services RH d'entreprises traditionnelles.
Association FESTIN :
L'association a pour objet de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, par les métiers de la restauration et les métiers de bouche. L'association propose à la Ville de Marseille deux actions :
1. « Restaurant les beaux mets » (Progos n°00016724)

Budget prévisionnel	549 855 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 000 Euros
Taux d'intervention Ville de Marseille	2,7%

RAPPORT N° 25-42385-DETECES – 25-096 7S

« Les Beaux Mets » est le premier restaurant en détention en France sous le format Atelier Chantier d'Insertion (ACI) ouvert au public. Implanté au sein de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) du centre pénitentiaire des Beaumettes à Marseille, ce restaurant semi-gastronomique permet à des personnes détenues de préparer leur sortie de détention grâce à une formation adaptée en situation de travail et un accompagnement sociaux professionnel renforcé vers un emploi en cuisine ou au service. Il est à noter que cet accompagnement se poursuit à la sortie de prison le temps nécessaire à une réinsertion réussie. Le restaurant fonctionne tous les midis, grâce à une équipe de 13 personnes détenues en parcours d'insertion, encadrées par trois personnes qualifiées, pour une durée minimum de 4 mois soit au total sur une année un accompagnement de 40 personnes.
2. « Des étoiles et des femmes » (Progos n°00016312)

Budget prévisionnel	149 038 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	20 000 Euros
Taux d'intervention Ville de Marseille	13,4%

Cette action va fêter cette année ses 10 ans et a permis de diplômer 60 femmes d'un CAP cuisine et d'une immersion dans des restaurants de chefs étoilés, tout en les accompagnant à la levée des freins périphériques à l'emploi. Le modèle marseillais « Des Étoiles et des femmes », a inspiré 13 autres territoires et l'association développe encore son essaimage. Marseille est devenue la tête de réseau de ce projet, lauréat de la Fondation de France S'engage en 2019. Ce dispositif s'adresse à des femmes de tout âge, non diplômées, très éloignées de l'emploi et la plupart du temps habitant en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).
Douze d'entre-elles sont sélectionnées pour suivre une formation diplômante de 9 mois réalisée par le Greta au sein du Lycée Hôtelier de Marseille. Cette formation se fait en alternance. Les bénéficiaires font leur stage dans l'un des 12 restaurateurs marseillais de grande qualité partenaires de l'opération. En parallèle, l'association accompagne également 12 autres femmes encore plus éloignées de l'emploi, dans une formation Titre à Finalité Professionnelle comprenant une remise à niveau, une formation théorique et technique dans les métiers de la restauration et un stage chez un chef partenaire reconnu pour son excellence.
Le financement proposé intègre également un soutien exceptionnel à la tenue, sur Marseille en octobre prochain, de l'évènement anniversaire regroupant l'ensemble des villes ayant déployé ce dispositif.
Ensemble pour l'insertion culinaire et sociale (EPICES) : « Projet coopératif pour l'emploi et l'inclusion socioprofessionnelle par la restauration » (Progos n°00016370)

Budget prévisionnel	55 500 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	20 000 Euros
Taux d'intervention Ville de Marseille	36%

Le collectif EPICES, dorénavant constitué en association, regroupe 12 structures marseillaises travaillant à l'insertion socio-professionnelles des personnes éloignées de l'emploi par les métiers de la cuisine. Ensemble, ces structures accompagnent plus de 300 personnes par an, sur un secteur particulièrement en tension de recrutements. Afin de mutualiser et densifier collectivement leurs actions, ces acteurs se structurent autour d'une feuille de route visant 3 objectifs :

- Faire connaître et valoriser l'insertion par les métiers de la restauration auprès des employeurs et donneurs d'ordre (marchés clausés ou réservés) ;

RAPPORT N° 25-42385-DETECES – 25-096 7S

- Coordonner et organiser au sein d'un guichet unique le lien avec les recruteurs et les candidats, sur des métiers en tension ;
- Favoriser la reconnaissance et la valorisation du parcours au sein des structures.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.
Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42385-DETECES au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42385-DETECES qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-097 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42450-DGAPM – 25-097 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION RELATIONS AUX FAMILLES ET PROJETS PARTENARIAUX - Approbation de la convention cadre des Cités éducatives et attribution de subventions pour les Cités éducatives (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution des subventions ainsi que la convention cadre pour les Cités éducatives.

La Ville de Marseille a fait de l'éducation une priorité afin que l'ensemble des petites Marseillaises et des petits Marseillais puissent bénéficier des meilleures conditions pour grandir, s'épanouir, s'émanciper.
Afin de concrétiser cette ambition, une attention particulière doit être portée sur les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) où habitent près de 240 000 habitants (soit l'équivalent de la ville de Lille), soit 30% de la population marseillaise.
En effet, dans ces quartiers prioritaires, les habitants sont particulièrement confrontés à des situations de précarité qui ne favorisent pas la réussite éducative des enfants et des jeunes.

RAPPORT N° 25-42450-DGAPM – 25-097 7S

Afin de remédier à cette situation, la Ville de Marseille a engagé plusieurs actions concrètes en partenariat avec les différentes institutions présentes sur le territoire (Préfecture, Education Nationale, Métropole Aix Marseille Provence, CAF, ARS, etc.).
Parmi ces actions, deux dispositifs jouent un rôle majeur pour accompagner efficacement les enfants et les jeunes les plus défavorisés :
• les Cités éducatives ;
• le Programme de Réussite Éducative.
Le rapport ci-présent vise formaliser l'engagement de la Ville de Marseille dans ces deux dispositifs pour 2025, 2026 et 2027.
1 – Approbation d'une nouvelle convention-cadre pour les Cités éducatives marseillaises
Les Cités éducatives marseillaises sont des dispositifs partenariaux qui mobilisent la Ville de Marseille, la Métropole Aix Marseille Provence, la Préfecture, la DSDEN 13, des associations et des habitants du territoire. Elles visent à favoriser la réussite éducative, l'accompagnement socio-médical, l'ouverture culturelle, la découverte artistique et le développement des enfants et des jeunes (0-25) dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).
En 2019, trois Cités éducatives ont été créés :
• la Cité éducative Centre-Ville qui comprend notamment les quartiers de Belsunce, de Saint-Charles et des Grands Carmes ;
• la Cité éducative Malpassé qui comprend une partie des quartiers de Saint-Just et de Malpassé ;
• la Cité éducative Nord, qui comprend notamment les quartiers de Saint-Antoine, de Notre Dame Limite, de Verduron et de Saint André ;
Suite aux évaluations positives du dispositif dans ces territoires, deux nouvelles Cités ont été créées en 2022 :
• la Cité éducative M14 (Bon Secours, Canet, Saint Barthélémy, Le Merlan) ;
• la Cité éducative des Docks (Joliette, La Villette, Saint Mauront, etc.).
Depuis la création de ces dispositifs, les différents partenaires ont engagé plus de 18 millions d'euros (dont 3 millions d'Euros pour la Ville de Marseille) afin de développer des projets variés et transversaux pour structurer les réseaux éducatifs, développer l'innovation pédagogique, coordonner les prises en charge éducatives, développer la prévention santé, lutter contre le décrochage scolaire, faciliter l'insertion culturelle, etc.
Au vu de la qualité des projets menés et du besoin d'intensifier l'accompagnement éducatif dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville, le Conseil Municipal adopte une nouvelle convention cadre pluriannuelle, signée avec l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence, et qui permet de :
• prolonger l'existence des Cités éducatives existantes jusqu'en 2027;
• d'inclure dans la Cité éducative Nord les écoles Kalliste, Granière et Solidarité ;

RAPPORT N° 25-42450-DGAPM – 25-097 7S

• créer les Cités éducatives Belle de Mai, La Rose (notamment les quartiers des Olives, de Saint Mitre et de la Rose) et Haut Huveaune (quartiers de La Pomme, de Saint Marcel, de La Valbarelle et de la Millière).Cette convention fixe les orientations stratégiques, les plans d'actions, les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation de ces Cités éducatives. Des conventions d'applications signées entre la Ville de Marseille, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence, viendront préciser les modalités spécifiques d'organisation pour chaque Cité éducative.
2 – Approbation de l'attribution de subventions permettant de financer des projets dans le cadre des Cités Éducatives pour l'année 2025
Depuis leurs créations, la Ville de Marseille s'est engagée à cofinancer les dispositifs Cités éducatives, notamment en versant des subventions à des associations porteuses de projets s'inscrivant dans les objectifs de ces dispositifs :
• 100 000 Euros (cent mille Euros) par an sont versés pour les Cités éducatives Centre-Ville, Malpassé, Les Docks, et Nord ;
• au vu son étendu, 200 000 Euros (deux cent mille Euros) sont versés par an pour de la Cité éducative M14.
A l'instar des subventions versées par la Métropole Aix- Marseille Provence et par l'Etat, ce soutien financier de la Ville de Marseille est le résultat d'un travail partenarial : seuls les projets faisant l'unanimité entre les quatre institutions copilotes sont proposées au Conseil Municipal.
Dans ce cadre, 73 projets ont été retenus pour l'année 2025. Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables fournies par les organismes lors du versement.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42450-DGAPM au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42450-DGAPM qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

RAPPORT N° 25-42450-DGAPM – 25-097 7S

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-098 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42377-DNV – 25-098 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE ESPACES VERTS ET RENATURATION SERVICE PROSPECTIVE EXPERTISE ET PROJETS - Requalification et renaturation du Cheminement Villecroze - 13ème arrondissement - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme – Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la requalification et renaturation du Cheminement Villecroze,13ème arrondissement, et l'approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme ainsi que de son financement.
Dans le cadre des politiques publiques liées à l'amélioration du cadre de vie et de la Transition écologique, la Direction de la Nature en Ville procède à la requalification et à la renaturation d'espaces verts.
Ces politiques publiques ont pour objectif de préserver la nature, de participer à son expansion et de redonner une place à la nature en Ville, tout en améliorant le confort de l'espace public.
Situé au croisement des résidences Louis Villecroze, Les Oliviers et Les Bleuets, les logements gérés par Habitat Marseille Provence, à savoir "le Cheminement Villecroze" est un espace multifonctionnel (City Stade, terrain de pétanque, cheminements, aire de jeux, espace de nature...) d'une superficie d'environ 6 500 m² dont la Ville de Marseille est gestionnaire.

RAPPORT N° 25-42377-DNV – 25-098 7S

En cohérence avec les investissements importants d'ores et déjà engagés aux abords des résidences concernées (inauguration des écoles Malpassé Les Oliviers en novembre 2024, livraison du gymnase de proximité en 2025), la Ville de Marseille renforce son action en proposant la requalification et la renaturation du Cheminement Villecroze. Particulièrement investis dans ce projet, les habitants du quartier ont pu, à l'occasion de deux réunions publiques les 18 février et 16 avril 2025, exprimer leurs attentes et participer pleinement à la consolidation d'un projet global.S'agissant des équipements sportifs, la rénovation du City Stade a fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil municipal du 25 avril 2025. Elle sera complétée par l'aménagement d'une aire de street-workout (grâce au budget participatif) et la réhabilitation du terrain de pétanque.
S'agissant spécifiquement de la réhabilitation des espaces de nature du Cheminement Villecroze, plusieurs aménagements permettront aux habitants de disposer d'un espace plus agréable à arpenter, à savoir :
- mise en place de nouvelles plantations sur les espaces de nature, reprise du réseau d'arrosage, suppression et renaturation d'une ancienne alcôve pour conteneur à ordures,
- construction d'un nouvel escalier en direction du collège Auguste Renoir,

- reprise de l'aire de jeux existante et création d'une nouvelle aire de jeux,
- installation d'une fontaine à boire, à proximité du City stade et du terrain de boules,
- installation de mobiliers de détente.
Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation d'affectation de l'autorisation de programme Rénovation des jardins et création d'aires de jeu, 2025 PG 26, à hauteur de 600 000 Euros (six cent mille Euros).

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération 2025 PG 26 est le suivant :
- Année 2025 : 400 000 Euros (quatre cent mille Euros),
- Année 2026 : 200 000 Euros (deux cent mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42377-DNV au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42377-DNV – 25-098 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42377-DNV qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-099 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attributions de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation de la convention avec l'association l'Hydre (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville, et de la convention avec l'association l'Hydre.

La prise en considération de l'importance du retour de la nature en ville dans le fonctionnement quotidien de notre ville nécessite un soutien des associations œuvrant dans ce domaine et plus particulièrement celles gérant des jardins collectifs, qu'ils soient partagés ou familiaux.
En 2025, la Ville souhaite soutenir des associations qui l'ont sollicitée pour l'octroi de subventions afin de réaliser des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en faveur du retour de la nature en ville.
L'association "Hydre" 13003, dossier n°0008597

RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S

L'association l'Hydre est titulaire d'une convention d'occupation temporaire sur le jardin Levat situé au 52 rue Levat, dans le 3ème arrondissement, d'une superficie de 17 000 m². Elle propose la coordination de ce dernier, ce qui consiste en l'ouverture quotidienne du jardin au public (sauf le lundi), la médiation quotidienne avec les usagers, le développement écologique du jardin, l'accompagnement des structures conventionnées (parcelles potagères et maraîchères), la mutualisation des outils et des ressources à l'échelle du quartier et la planification des activités accueillies dans le jardin en sachant que toutes les activités sont à but non lucratif et qu'aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires.
Les bénéficiaires des différentes activités sont prioritairement les habitants de la Belle de Mai et du 3ème arrondissement et plus largement les habitant.es de Marseille et de la Métropole. Ils sont de tous âges, avec une attention particulière apportée aux enfants (3-18 ans) avec la mise en place d'ateliers pédagogiques adaptée à leur tranche d'age.
Afin d'élargir le nombre et les profils de bénéficiaires, l'Hydre monte des partenariats avec des associations/structures du quartier (MPT, la Fraternité, en chantier, mot à mot, Cho3...) et participe activement au collectif des jardins de la Belle de Mai.
L'action développée par l'association consiste à faire du jardin Levat le support d'actions sociales de quartier pour une écologie populaire. Les actions auront lieu majoritairement dans le jardin Levat, néanmoins, certaines d'entre-elles sortent des murs du jardin notamment les prêts d'outils, de plans et de compost afin de fournir les espaces plantés du quartier.
Considérant que le projet de l'association «l'Hydre» (dossier 00008597) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 76 000 Euros (soixante seize mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action dénommée « coordination du jardin Levat ».
L'association « Jardinot PACA » (13012), dossiers n° 00008402 et 00008406
« Jardinot PACA » est une association de loi 1901 sans but lucratif, composée de bénévoles engagés dans un jardinage familial de qualité de plus en plus orienté vers des modes culturaux qui tiennent compte des problématiques sociales, de santé et environnementales.
Son objectif est de diffuser des connaissances techniques aux jardiniers amateurs afin qu'ils optimisent leurs efforts au service d'une autoproduction familiale utilisant de bonnes pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.
En 2025, pour la onzième saison, l'association propose le renouvellement des ateliers de médiateurs jardiniers « une année au jardin », qui se déroulent au comité de Saint Louis les Aygalades sur une parcelle de 2,5 hectares située dans le 15ème arrondissement et qui consistent en :

- un appui aux associations de jardinage, aux porteurs de projets de création de jardins et soutien aux familles, pour réussir un jardin sain avec des techniques culturales efficaces et innovantes, avec une priorité pour les quartiers prioritaires,
- un transfert de compétences techniques concernant le jardinage à visée d'autoproduction,
- la mise en place de dynamiques croisées entre participants autour du jardinage urbain.
Les dix ateliers mensuels ont lieu de septembre à mai et s'adressent à l'ensemble des inscrits (30 participants par an). A cela s'ajoute des ateliers ouverts, temps de rencontres supplémentaires entre participants désireux d'aborder des contenus plus techniques.

RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S

Considérant que le projet de l'association « Jardinot PACA » (dossier 00008402) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action dénommée « une année au jardin ».
En 2025, l'association propose également le renouvellement de l'action d'appui aux jardins associatifs collectifs dénommée « une année dans votre jardin ». Cette action est le prolongement de l'action « une année au jardin ». Les ateliers s'adressent à des adultes impliqués dans la question de la Nature en Ville et à des structures souhaitant former leurs adhérents. L'action s'adresse à tout le territoire marseillais, créant une forte mixité sociale.
Les principaux objectifs de cette action sont de :
- réussir un jardin sain en s'appuyant sur des techniques culturales efficaces,
- transférer des compétences techniques concernant l'agriculture à visée d'autoproduction, le respect de l'environnement, la biodiversité...
- aider à la mise en place de dynamiques locales autour du jardinage urbain (troc de graines et de plantes, plantations et récoltes collectives, dégustations collectives...). Pour la saison 2025/2026, l'action prévoit trois cycles de dix ateliers pendant dix mois. Chaque atelier est constitué de quinze personnes du réseau associatif local (centre social, jardiniers, écoles, amaps).
Considérant que le projet de l'association « Jardinot PACA » (dossier 000008406) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2025, une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action d'appui aux associations de jardiniers dénommée « une année dans votre jardin ».
« L'association des terres intérieures » (13006), dossier n° 00009875 et 00008228
« L'association des terres intérieures » gère le le jardin collectif de Frais Vallon et participe au développement d'une agriculture durable, innovante et solidaire en créant du lien social entre les usagers des espaces agricoles.
En 2025, cette dernière souhaite porter une action de sensibilisation à l'environnement et de médiation sociale à destination des enfants de Frais Vallon.
L'action a pour objectif d'accompagner les enfants dans leurs temps scolaires, extra et périscolaires afin de leur proposer un espace d'activités autour de l'environnement. Des interventions sont réalisées dans toutes les classes de primaires des deux écoles de Frais-Vallon, hors temps scolaire, des activités sont proposées à la pause déjeuner et lors de l'étude du soir et une fois par mois, une intervention a lieu sur l'espace sélectionné par les élèves de CM1 désigné comme aire terrestre éducative afin d'effectuer des observations autour de la biodiversité locale. Des interventions sont également proposées pour les classe de l'école maternelle Nord de Frais-Vallon et des animations dans l'espace public sont organisées les mercredis après-midis pour proposer des activités autour de l'environnement et la nature.
Considérant que le projet de « l'association des terres intérieures » (dossier 00009875) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action de sensibilisation à l'environnement et de médiation sociale à destination des enfants de Frais Vallon.
En 2025, l'association demande également un soutien financier pour son fonctionnement général (dossier 00008228).

RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S
Considérant que le projet de « l'association des terres intérieures » (dossier 00008228) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 1 100 Euros (mille cent Euros), réglée en un seul versement, pour soutenir son fonctionnement général.
L'association " DONUT" (13001), dossier n° 00008369
L'association "DONUT" est une association créée en 2015 qui s'est donnée pour mission d'éduquer les citoyens aux données ouvertes, de créer des rencontres autour de la donnée et de révéler et modérer les données. Elle regroupe une pluralité de compétences telles la *data science*, l'informatique, le design graphique, la biodiversité, le logement, l'école, la santé, l'aménagement urbain, la recherche, le journalisme, l'innovation, la médiation et organise des conférences, des rencontres et des hackathons pour réunir des professionnels, des chercheurs, des étudiants et toute personne intéressée par un sujet.
En 2025, l'association souhaite organiser un *hackaton* de la nature en ville, c'est-à-dire un évènement visant à mobiliser les habitants de Marseille autour de la renaturation citoyenne et la gestion des espaces naturels de leur ville (contraction des termes *hacking* et marathon; processus créatif, très utilisé dans le domaine de l'innovation numérique). Concrètement, après une une phase préparatoire d'identification, d'ateliers et de réunions publiques, cela consiste à faire travailler ensemble des volontaires aux compétences variées, sur une durée de 48 heures, dans le but de faire émerger des idées et concevoir des solutions pertinentes à des problématiques posées en s'appuyant sur des constats factuels. Il s'agit de chercher, d'utiliser et de croiser des données, de construire des outils, des méthodes, des visuels ou des solutions de manière collaborative, de concrétiser des idées, sur fond d'intelligence collective en réunissant des citoyens de tous horizons.
Considérant que le projet de l'association "DONUT" (dossier 00008369) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement, pour l'organisation d'un *hackaton* de la nature en ville .
L'association " le collectif des jardiniers du panier" (13002), dossier n° 00009242
L'association " le collectif des jardiniers du panier" bénéficie depuis 2020 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé dénommé jardin partagé du refuge sis 4 rue des Repenties, dans le 2ème arrondissement.
En 2025, cette dernière souhaite porter une demande sur le jardin partagé du Panier dénommé "jardin collectif du refuge" afin d'entretenir le jardin et son compost, organiser des ateliers de jardinage ou culturels, partager des connaissances (jardinage, plantes, insectes, recettes naturelles ...) afin que le jardin devienne un lieu de vie du quartier, un lieu de regroupement des familles pour le goûter des enfants après l'école. Le but est de réunir un maximum d'habitants d'ages, d'origines et de cultures différentes, (jeunes écoliers, personnes âgées du CCAS ou de la MPT Joliette, des familles du Centre social Baussenque ou du Lacydon, mais également des associations qui ont besoin du jardin pour mener à bien leur projet (Addap13, La cloche, l'Armée du Salut ...).

RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S

Considérant que le projet de l'association " le collectif des jardiniers du panier" (dossier 00009242) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros), réglée en un seul versement, pour le jardin partagé du panier dénommé jardin partagé du refuge.
L'association VVOUM (Vers des Vergers Ouverts, Urbains et Méditerranéens) (13012) , dossier n°00008468
L'association VVOUM bénéficie depuis 2023 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé de 4 200 m² dénommé la Bastide à fruits sis allée Arcam Babayan 13012. Elle a pour but de porter, concevoir, exécuter ou participer à des projets de science citoyenne dans les domaines de

l'environnement, l'agroécologie et la biodiversité, de réaliser des actions de sensibilisation, animation et/ou formation dans ces domaines, de mener à bien des activités de production agricole avec des méthodes saines, durables et/ou naturelles. Les objectifs sont de créer de l'innovation sociale et de la connaissance autour du verger et de la production de fruits via le concept de science participative et à long terme de mettre en place un réseau de vergers agroforestiers.
En 2025, cette dernière souhaite continuer à solidifier son fonctionnement via la poursuite de sa professionnalisation, la sécurisation de ses moyens financiers, la fidélisation de sa base de bénévoles, le développement des compétences de leurs bénévoles, la préparation de la plantation de nouveaux vergers, ainsi que la poursuite de la mise en place d'ateliers de science participative (publics adultes et enfants), l'aménagement d'un espace d'accueil/ animation et la création d'une nouvelle entrée face à cet espace l'organisation d'événements pour le quartier (journée porte ouvertes, fête de quartier), la concrétisation de ses recherches visant à retracer l'histoire de la parcelle, le démarrage d'un projet artistique autour de la haie. pour contribuer au salaire de son animateur arboriculture/biodiversité, en augmentant son volume de travail hebdomadaire au-delà des 12h/semaines actuelles:
Considérant que le projet de l'association "VVOUM" (dossier 00008468) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 6 000 Euros (six mille Euros), réglée en un seul versement, pour le jardin partagé dénommé "la Bastide à fruits".
L'association "Centre social Agora" (13014) , dossier n° 00009824
L'association bénéficie depuis l'année 2025 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un nouveau jardin partagé de 856 m² livré au printemps 2025 en plein cœur du parc de la Plaine des Loisirs et des Sports.
En 2025, cette dernière souhaite animer cet espace de manière collective, en permettant aux associations du territoire de mener des actions autour du jardinage et en impliquant activement les habitants, renforçant ainsi le lien social et sensibilisant à l'écologie et à la biodiversité. L'apprentissage du jardinage se fera avec des parcelles thématiques (fleurs, plantes aromatiques, fruits et légumes de saison) et des activités et ateliers seront animés par les associations locales et les habitants.

RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S

Considérant que le projet de l'association "Centre socialAgora" (dossier 00009824) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action sur le jardin partagé "Agora Busserine".
l'association "jardins collectifs Longchamp" (13001), dossier n° 00009493
L'association " jardins collectifs Longchamp" bénéficie depuis 2019 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion du jardin collectif Longchamp situé à l'intérieur du parc Longchamp dans le 4ème arrondissement. Elle vise à sensibiliser à l'environnement en respectant les valeurs de l'éducation populaire et à favoriser les rencontres de proximité entre les habitants.
En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de lui permettre de continuer ses projets dans le domaine pédagogique auprès des écoles du quartier et de prolonger l'aménagement du jardin avec l'aide des bénévoles et des adhérents.
Considérant que le projet de l'association " jardins collectifs Longchamp" (dossier 00009493) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 400 Euros (quatre cents Euros), réglée en un seul versement, pour son action sur le jardin partagé 'Longchamp".
L'association "jardins familiaux de la Parette"(13010) dossier n° 00010794
L'association "jardins familiaux de la Parette" bénéficie depuis 2019 d'une convention d'occupation précaire d'un terrain de 4 323 m² situé rue Désiré Blanco 13010 à usage de jardins familiaux. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de créer des panneaux pédagogiques pour les animations sur le jardinage.
Considérant que le projet de l'association "jardins familiaux de la Parette" (dossier 00010794) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 1 000 Euros (mille Euros), réglée en un seul versement, pour son fonctionnement.
L'association "jardin partagé Bougainville" (13003) , dossier n° 00011178
L'association "jardin partagé Bougainville" bénéficie depuis 2025 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion du jardin partagé Bougainville situé à l'intérieur du parc Bougainville dans le 3ème arrondissement. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de soutenir le fonctionnement de l'association et le jardinage.
Considérant que le projet de l'association "jardins partagé Bougainville" (dossier 00011178) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "Soutien au fonctionnement de l'association et au jardinage ».
• Ligue de l'enseignement- Fédération départementale des Bouches-du-Rhône mouvement d'éducation populaire - FAIL 13 (13005) dossiers n° 00011187et n°00010241
L'association " Ligue de l'enseignement- Fédération départementale des Bouches-du-Rhône mouvement d'éducation populaire- FAIL 13" bénéficie depuis 2021 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion du jardin partagé "aux mille saveurs" d'une superficie de 2 300 m² situé rue des Musardises dans le 15ème arrondissement. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin d'accompagner et mobiliser les jardiniers dans la gestion du jardin partagé

RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S

Considérant que le projet de l'association "Ligue de l'enseignement- Fédération départementale des Bouches-du-Rhône mouvement d'éducation populaire- FAIL 13" (dossier 00011187) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "accompagnement, mobilisation des jardiniers dans la gestion du jardin partagé".
L'association a également présenté le dossier n° 00010241 pour son action sur le jardin partagé du centre social Saint Joseph crée en 2023 sur un terrain appartenant à la Ville de Marseille. En 2025, la volonté est de développer l'accueil du public et les animations pédagogiques à destination des habitants et des écoles et de favoriser l'implication des habitants et notamment des seniors.
Considérant que le projet de l'association "Ligue de l'enseignement - Fédération départementale des Bouches-du-Rhône mouvement d'éducation populaire- FAIL 13 (dossier 00010241) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 1 000 Euros (mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "centre social Saint Joseph, un jardin extraordinaire".
Collectif enchanté (13014) , dossier n° 00011454
L'association "collectif enchanté" a ouvert un tiers lieu en avril 2025 sur un terrain appartenant à la Ville de Marseille situé 98 rue Alphonse Allais - 13014. Ce lieu a vocation a appréhender la santé selon des dimensions physiques et psychiques mais aussi sociales et environnementales. L'objectif de création des espaces jardins est d'offrir un lieu de vie et de partage à vocation sociale, pédagogique et thérapeutique pour les patients, les usagers et les habitants du quartier, ainsi que pour les professionnels du lieu. Il permettra de mettre en relation les différents acteurs de la structure et les différents publics du quartier. Le lieu sera ouvert au public.
Considérant que le projet de l'association " Collectif enchanté (dossier 00011454) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "les jardins de Mareposa".

Les minots de Saint Charles...ou d'ailleurs (13003) , dossier n° 00010239
L'association " Les minots de Saint Charles...ou d'ailleurs "bénéficie depuis 2021 d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion du jardin partagé "Terre Happy du Racati" d'une superficie de 600 m² situé rue des Musardises dans le 15ème arrondissement. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de favoriser le lien social, l'inclusion et la transition écologique en mobilisant les habitants autour d'un espace de culture collective et pédagogique.
Considérant que le projet de l'association "Les minots de Saint Charles...ou d'ailleurs" (dossier 00010239) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 4 500 Euros (quatre mille cinq cent Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "ensemble, cultivons notre quartier".
Les jardins de Julien (13014) , dossier n° 00009401
L'association «les Jardins de Julien», gère un jardin collectif dans le 14ème arrondissement sur un terrain de 1,5 hectares appartenant à la SOLEAM avec une cinquantaine de jardiniers bénévoles amateurs et un agriculteur permanent.

RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S

En 2025, l'association souhaite adapter ses ateliers d'été et d'hiver aux nouvelles contraintes du climat, perfectionner son système d'arrosage au goutte-à-goutte dans un esprit d'économie d'eau l'été et envisager l'installation d'une deuxième serre.
Considérant que le projet de l'association de jardins de Julien (dossier 00009401) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée "un jardin collectif et partagé".
Le « centre socio-culturel d'Endoume » (13007), dossier n° 00008382
Le « centre socio-culturel d'Endoume propose depuis quarante ans une vingtaine d'activités sociales, culturelles et sportives aux usagers et habitants du quartier d'Endoume dans le 7ème arrondissement. Dans l'enceinte du centre social situé au 285 rue d'Endoume - 13007, l'association dispose d'un jardin de 780 m². Elle renouvelle en 2025 l'action dénommée « les mains dans la terre » qui a pour objectif de mettre en place des animations, de poursuivre la création du sentier pédagogique, d' agrandir la mare, d' aménager l'espace de rangement des affaires de jardin et de poursuivre la plantation de nouvelles essences d'arbres.
Considérant que le projet du « Centre Socio-Culturel d'Endoume » (dossier 00008382) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros), réglée en un seul versement, pour son action « Les mains dans la terre »
• L'association de gestion et d'animation de la maison des familles et des associations (13014) , dossier n° 00011562
L'association de gestion et d'animation de la maison des familles et des associations va travailler en lien avec l'association "avec nous" qui va être titulaire d'une convention d'occupation et d'usage sur le jardin partagé "Flamants Iris" de 650 m² situé dans le 14ème arrondissement. L'association "avec nous" sera titrée au deuxième semestre 2025 et l'association de gestion et d'animation de la maison des familles et des associations s'occupera du volet " animations". En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin de mobiliser les habitants de tous âges autour de l' appropriation de ce nouveau jardin et de sensibiliser, d'informer autour des problématiques environnementales et écologiques. Il s'agit également d'élaborer une charte de fonctionnement. L'aménagement végétal et mobilier sera accompagné par des professionnels qui incluent les habitants dans une démarche de transmission et de " faire avec ". Des actions conduites avec les méthodes d'éducation populaire et d'aller vers, contribueront à recenser les envies et les besoins de chacun pour que le jardin soit un vecteur d'appropriation collective de l'espace public et de renfort du lien social.
Considérant que le projet de l'association de gestion et d'animation de la maison des familles et des associations (dossier 00011562) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 1 500 Euros (mille cinq cent Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée " Projet d' accompagnement au jardin autonome des Flamants Iris"
L'association "les Jardins partagés de Breteuil" (13008), dossier n° 00011837
L'association "les Jardins partagés de Breteuil " est titulaire depuis le mois de décembre 2024 d'une convention d'occupation et d'usage sur le jardin partagé "des sœurs franciscaines " d'une superficie de 600 m² situé 5 rue Lacédémone, dans le 6ème arrondissement. En 2025, cette dernière a demandé un soutien financier à la Ville afin d'organiser et de gérer ce nouveau jardin collectif.
RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S

Considérant que le projet de l'association "les Jardins partagés de Breteuil " (dossier 00011837) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée " organiser/gérer un jardin collectif".
L'association "Colineo " (13013) , dossier n° 00008487
L'association « Colineo » est une association loi 1901 sans but lucratif. Elle développe depuis quarante ans des projets pour la protection et la valorisation de la nature et met en œuvre une diversité de démarches visant a sensibiliser un large public à la protection de la nature et au développement durable.
En 2025, l'association renouvelle l'action dénommée « les petits naturalistes » consistant en des stages destinés au jeune public pendant les vacances scolaires organisés sur le site du Conservatoire des Restanques. Ces stages proposent aux enfants une découverte de la faune et de la flore méditerranéennes par le biais d'activités axées sur une approche à la fois sensorielle, scientifique et ludique.
Considérant que le projet de l'association "Colineo" (dossier 00008487) contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en faveur du retour de la nature en ville, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2025, une subvention de 1 000 Euros (mille Euros) réglée en un seul versement, pour son action dénommée " stages petits naturalistes 2025 ".

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42490-DNV au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42490-DNV qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42490-DNV – 25-099 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-100 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42420-DTME – 25-100 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE - Contrat de partenariat entre la Ville de Marseille et le Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) d'Aix-Marseille Université fixant les modalités de collaboration et d'accueil sur une friche du domaine municipal de Montgolfier dans le 14ème arrondissement de l'expérimentation de "Parc Urbain des Papillons" (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation du contrat de partenariat entre la Ville de Marseille et le Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) d'Aix-Marseille Université fixant les modalités de collaboration et d'accueil sur une friche du domaine municipal de Montgolfier dans le 14ème arrondissement de l'expérimentation de "Parc Urbain des Papillons".
Une collaboration portant sur diverses recherches ayant pour thème le « développement urbain durable » a été engagée depuis de nombreuses années entre la Ville de Marseille et le Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) d'Aix-Marseille Université. Afin de favoriser la mise en place d'un « observatoire de la biodiversité urbaine » et de permettre une expérimentation de « Parc Urbain des Papillons », la Ville de Marseille a accueilli dans le cadre d'une convention de partenariat le LPED sur une friche de 1,45 hectares dans le domaine Montgolfier, traverse du Bassin dans le 14ème arrondissement.

RAPPORT N° 25-42420-DTME – 25-100 7S

Le LPED a ainsi pu développer ses programmes de recherche sur la biodiversité urbaine et abriter sur le site le matériel scientifique du laboratoire nécessaire à leur bon déroulement. Des étudiants en master et doctorat de géographie, écologie et sociologie d'Aix-Marseille Université travaillent en tant que stagiaires sur les sujets développés sur le « Parc Urbain des Papillons » et sont encadrés par les membres du Laboratoire. De manière connexe, cet espace permet au Laboratoire d'accueillir des stages de terrain et des activités éducatives diverses, notamment des sorties in natura pour des étudiants, permettant d'illustrer certains cours et de mettre en pratique des techniques d'échantillonnage sur le terrain.
Les résultats scientifiques obtenus par le LPED sur le « Parc Urbain des Papillons » et partagés avec la Ville sont encourageants et les études qui y sont menées méritent d'être poursuivies. L'intérêt pédagogique du concept ne s'est pas démenti et le site fait l'objet de visites régulières d'étudiants et de scolaires, encadrées par le LPED. De plus, le dispositif s'inscrit pleinement dans les actions préconisées dans la Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine de Marseille, notamment dans le cadre de deux de ses orientations : « Développer une culture de la nature à Marseille » et « Renforcer la connaissance en matière de biodiversité locale ».
Compte tenu des apports positifs fournis par le « Parc Urbain des Papillons », la Ville de Marseille et le LPED souhaitent continuer le développement de cette expérimentation. Ensemble, ils élaborent, à partir des données obtenues sur la biodiversité urbaine, des activités d'éducation à l'environnement à destination des publics scolaires marseillais, notamment celui accueilli par le relais nature de la Tour-des-Pins, située au sein du domaine Montgolfier. Dans cette perspective, le « Parc Urbain des Papillons » est utilisable tant par les animateurs municipaux de la ferme pédagogique que par les chercheurs pour réaliser des animations scolaires. L'espace peut également recevoir des groupes « grand public » à l'occasion de manifestations nationales, de type « Fête de la Nature », « Rendez-vous au Jardin » ou « Journées du Patrimoine ». Le « Parc Urbain des Papillons » peut enfin accueillir des groupes pour des stages de terrain et des actions de formation.
Il est donc proposé de conclure un nouveau contrat de partenariat d'une durée de quatre ans avec Aix-Marseille Université pour le compte du LPED, portant sur l'expérimentation de « Parc Urbain des Papillons » dans le domaine Montgolfier.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42420-DTEM au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 25-42420-DTME – 25-100 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42420-DTME qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-101 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13e et 14e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 17 JUIN 2025

_____

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

RAPPORT N° 25-42501-DSPI – 25-101 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - MISSION UNE SEULE SANTE - Lancement de la démarche "Ecoles favorables à la santé" (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation du lancement de la démarche « Ecoles favorables à la santé ».
La Ville de Marseille poursuit son engagement en faveur d'une approche globale de la santé, en lien avec les recommandations internationales (OMS, FAO, PNUE, OMSA) et les Plans nationaux et régionaux Santé-Environnement. Cette approche « Une Seule Santé » repose sur une conviction simple, étayée par la littérature scientifique : notre environnement – ce que nous respirons, mangeons, buvons, la manière dont nous nous déplaçons ou habitons – détermine notre santé.
Parce qu'ils sont les plus vulnérables aux inégalités environnementales et les bâtisseurs du monde de demain, les enfants sont au cœur de cette politique. Et l'école, lieu de vie, d'apprentissage et d'ancrage local, constitue un levier essentiel.
Des politiques déjà engagées dans les écoles marseillaises

RAPPORT N° 25-42501-DSPI – 25-101 7S

Sous l'impulsion de la majorité municipale, plusieurs actions structurantes sont déjà en cours :
• Des écoles plus saines : matériaux non toxiques, qualité de l'air améliorée, nettoyage sans chimie, lutte contre les perturbateurs endocriniens.
• Des cantines plus durables : dès 2025, 50 % de produits bio, 60 % labellisés, 30 % locaux, promotion de la pêche non industrielle, réduction du gaspillage.
• Des cours plus vertes : végétalisation, jardins pédagogiques, éveil à la biodiversité.
• Des abords plus sûrs : programme « rues des enfants ».
• Une lutte active contre l'obésité infantile : parcours de marche, petits-déjeuners sains, accès facilité au sport.
• Des enfants mieux préparés : natation pour tous, tremplins sports, relais nature, sensibilisation aux enjeux de santé et à la biodiversité marine.
• Des imaginaires nouveaux : culture, art et soin comme piliers d'une éducation à la santé globale.
Une nouvelle étape : « Écoles favorables à la santé »
À partir de septembre 2025, cette démarche structurera et renforcera l'action municipale autour de neuf grands déterminants de santé : qualité de l'air, alimentation, nature, activité physique, exposition aux substances nocives, confort, relations sociales, connaissance du corps, accès aux soins.
Deux niveaux d'action sont prévus :
1. À l'échelle de toutes les écoles publiques : coordination et montée en puissance des politiques existantes.
2. À l'échelle de 3 écoles pilotes (Clair Soleil, Eugène Cas, Ahmed Litim) : diagnostic partagé, plan d'action coconstruit, mobilisation des acteurs locaux, évaluation et essaimage.
Une ville éducatrice, solidaire du vivant

Avec cette démarche, Marseille affirme ses ambitions. Offrir à chaque enfant un cadre propice à sa santé, à son bien-être et à son avenir. Replacer le soin au cœur de nos relations aux autres et au monde. Cette politique incarne une ville éducatrice, solidaire, où l'école devient un lieu d'émancipation et de transition écologique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42501-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

RAPPORT N° 25-42501-DSPI – 25-101 7S

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13e et 14e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42501-DSPI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Mairie du 8ème secteur

Délibérations du 17 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.062.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42470-DFI – (Commission VAT) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE – 15ème arrondissement - Convent ion d' intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille Provence sur la copropriété dégradée de la Maurelette - Avenant 1.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.063.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42506-DLLHI – (Commission VAT) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la copropriété dégradée Consolat pour accompagner la mise en œuvre de travaux urgents du bâtiment C – Approbation de la convention de financement Ville - Syndicat des copropriétaires de la résidence Consolat 358, Chemin du Littoral dans le 15ème arrondissement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.064.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42469-DFI – (Commission VAT) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE – 15ème arrondissement - Convent ion d' intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la copropriété dégradée Consolat

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.065.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42308-DC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation des convent ions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projet éducation artistique et culturelle.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.066.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42357-DC - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.067.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42358-DC - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d' investissement - Quatrième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.068.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42359-DC - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE – Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titres des subventions 2025 - Approbation des conventions - Secteur Culture provençale.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.069.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42574-DC - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Convention de subvention d'investissement à l'association Lieux-Publics pour les travaux de réhabilitation de la cité des Arts de la rue (CARUE)

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.070.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42424-DLLHI - Commission VAT
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de convent ions de financement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.071.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42428-DAEJ - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de l'avenant n°1 à la convent ion relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du plan mercredi entre la Vil le de Marseille, la CAF 13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Attribution de subventions exercice 2025 - 1ère répartition.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.072.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42429-DAEJ - Commission VET
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - 2ème répartition

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.073.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42331-DLSVAEC – Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations. 2ème répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.074.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42333-DLSVAEC – Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social - 2ème répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.075.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42332-DLSVAEC – Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 2ème répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.076.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42497-DSPI – Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2025 - 3ème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.077.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS
Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42335-DLSVAEC – Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Soutien aux équipements sociaux 2025 – 3ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convent ion Cadre des Centres Sociaux 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la majorité – Abstention Rassemblement National

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.078.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42266-DF – Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société CDC Habitat Social - Les Fabriques Ilot 5C2 - Acquisition en VEFA de 22 logements collectifs sociaux et 22 stationnements dans le 15ème arrondissement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la majorité – Contre Rassemblement National

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.079.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42026-DLSVAEC - Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de la vie locale et des célébrations - 1ère répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.080.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42505-DS - Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - DIRECTION GÉNÉRALE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - 13ème et 15ème arrondissements - Révision de l' inventai re des équipements dont la gestion est transférée à la Mairie du 7ème secteur et à la Mairie du 8ème secteur - Retrait des gymnases et des plateaux sport ifs Bouge, Malpassé les Oliviers 13ème arrondissement et Aygalades Oasis 15ème arrondissement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.081.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42523-DSAS - Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE – Plan Pauvreté - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du dans le cadre du Plan pauvreté.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

Délibère

Avis : Favorable à la majorité – Abstention Rassemblement National

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.082.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42450-DGAPM - Commission VET
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION RELATIONS AUX FAMILLES ET PROJETS PARTENARIAUX - Approbation de la convent ion cadre des Cités éducatives et attribution de subventions pour les Cités éducatives.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.083.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42330-DLSVAEC - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 2ème répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.084.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42453-DTEM - Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE – Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de deux conventions de subventionnement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.085.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42373-DS - Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Appel à Projet " Égalité Femmes / Hommes dans le Sport : héritage immatériel des Jeux Olympiques " - Attribution de subventions aux lauréats.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.086.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42525-DSAS - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE – Attribution de subventions à des associations de Prévention de la délinquance auprès des jeunes - 2eme répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.087.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42541-DGAJSP - Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – Attribuation de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3ème répartition.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8°secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.088.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42542-DGAJSP - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MÉMOIRES ET MONDE COMBATTANT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 2ème répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.089.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42334-DLSVAEC - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 2ème répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.090.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42336-DLSVAEC - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions aux Équipements Sociaux pour l'innovation et la créativité - 2ème répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.091.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42465-DAEJ - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.092.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42385-DETECES - Commission VET
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - MISSION EMPLOI - Attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l' insertion professionnel le et de l 'emploi - 3ème attribution - Approbation de conventions.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.093.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42467-MRUQP - Commission VET
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville – Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en investissement , 2ème série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 3ème série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.094.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42329-DLSVAEC - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l' initiative associative - 1ère répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.095.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42320-DS - Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une quatrième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.096.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :
Rapport 25-42509-DSPI - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION – Attributions de subventions

aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation de la convention annexée.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.097.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :
Rapport 25-42524-DSAS - Commission AGE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE – Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l 'Exclusion, 3eme répartition 2025.
Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.098.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42314-DML - Commission VET
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.099.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42382-DSPI - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des femmes et de la lutte contre les violences faites au femmes – 2ème répartition – Approbation de convention ci-annexée.
Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.100.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15ème et 16ème ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 juin 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42355-DE - Commission VDV
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - POLE RESTAURATION SCOLAIRE - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets « la Semaine du Goût 2025 » - Approbation de conventions.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15E ET 16E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15ème et 16ème arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

Information à l'attention des usagers :

Une possibilité d'abonnement gratuit à la version dématérialisée du Recueil des Actes Administratifs vous est désormais offerte.
Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter le Service Assemblées et Commissions au 04 91 55 95 86 ou par mail à l'adresse suivante : **« recueilactes-assemblees@mairie-marseille.fr »**
Nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais pour formaliser cet abonnement.

D E M A N D E D ' A B O N N E M E N T
A U " R E C U E I L D E S A C T E S A D M I N I S T R A T I F S "

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél : Adresse Mail :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : SERVICE CONSEIL MUNICIPAL ET LEGALISATION DES ACTES
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13233 MARSEILLE CEDEX 20
TEL : 04 91 55 94 82 – 0 4 91 55 24 55

DIRECTEUR DE PUBLICATION : MONSIEUR LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne MARREL

IMPRIMERIE : POLE EDITION